

Stanis Perez et Jacqueline Vons

Santé et médecine à la cour de France
(XVI^e -XVIII^e siècles)



Collection Medic@

Bibliothèque interuniversitaire de santé

2018

SANTÉ ET MÉDECINE À LA COUR
DE FRANCE
(XVI^e-XVIII^e SIÈCLES)

Stanis Perez et Jacqueline Vons

SANTÉ ET MÉDECINE À LA COUR
DE FRANCE
(XVI^e-XVIII^e SIÈCLES)

Collection Medic@

Bibliothèque interuniversitaire de santé

2018

Avant-propos

Le présent volume rassemble les textes de communications présentées lors du colloque international *Santé et médecine à la cour de France* les 19 et 20 octobre 2017, à Paris. Nous remercions chaleureusement Madame le Pr Gretty Mirdal, directrice de l'Institut des études avancées de Paris, qui a mis à la disposition des intervenants le prestigieux hôtel de Lauzun, ainsi que Madame Caroline zum Kolk qui nous a fait bénéficier du mécénat financier et publicitaire de l'association Cour-de-France.

La forme de la publication fut le choix des auteurs et des organisateurs, un choix raisonné. Nous avons en effet conçu et pensé ce colloque dans le sens érasmien, comme un échange entre représentants de diverses disciplines scientifiques, chacun avec ses propres méthodes de recherche et de travail, ouvert à d'autres lectures, curieux de nouvelles approches, de nouvelles expériences. Nous avons réuni des médecins, des historiens, des littéraires... au cours de ces deux journées, dans une perspective interdisciplinaire. Il nous a semblé utile de faire partager les travaux de tous ces spécialistes, le plus rapidement possible, en les mettant à la disposition du public gratuitement : ce sont là deux atouts offerts par une publication en ligne.

Nous sommes reconnaissants à Guy Cobolet, directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé (Paris), d'avoir accepté de publier les actes de ce colloque dans la collection *Medic@* de renommée internationale. Nos sincères remerciements vont également à Jean-François Vincent et à toute l'équipe de la section d'histoire de la médecine, qui nous ont soutenus et épaulés dans cette entreprise, et surtout à tous les auteurs et auteures qui nous ont fait confiance et se sont engagés avec nous dans cette publication en ligne et en libre accès. Puisse le résultat satisfaire leur attente.

Jacqueline Vons et Stanis Perez

Introduction

Criton a été un des plus fameux Médecins Empiriques de son temps, & fort versé dans la connaissance des remèdes, mais comme il suivoit la Cour, il dés-honora (sic) la Médecine par l'exercice de la Commotique car il ramassa en un juste volume tout ce qu'Héraclide, Cléopatre & quelques autres en avoient écrit quoi-que Galien ait tâché de l'excuser sur l'importunité des gens de Cour, qui donnent la plupart dans la couleur & le faux brillant (...).

Cette prose acidulée est celle du docteur Jean Bernier, auteur en 1689 de remarquables *Essais de médecine* dont le contenu pouvait, à bien des égards, s'appliquer aux contemporains du Grand Siècle¹. Mais, peut-être, avec Patin et d'autres plumes au style inimitable, a-t-il péché, en tant qu'historien de sa discipline et en tant que savant tenu loin de la cour, par orgueil et ressentiment.

Au cours de ces trois décennies passées, plusieurs colloques et programmes d'étude ont été consacrés à la médecine et aux médecins dans le contexte curial. En 1990, l'ouvrage collectif dirigé par Vivian Nutton, *Medicine at the Courts of Europe (1500-1837)*, a marqué une étape cruciale pour le renouvellement de l'étude de ces archiatres longtemps prisonniers du tout-biographique ou du tout-anecdotique². Jusqu'alors, la place des médecins et des chirurgiens dans l'organigramme de la cour, leur rayonnement scientifique et les stratégies d'ordre politique ou symbolique qui ont caractérisé leur mission définissaient un espace de savoir et de pouvoir encore mal connu et entaché de jugements pour le moins anachroniques. Assimiler ces officiers, parfois anoblis, à des charlatans ou à des empiriques dépourvus de tout diplôme (parisien !) faisait preuve d'une lecture à la fois anachronique et idéologique, comme si les médecins de l'élite avaient forcément été des incompetents et des opportunistes au sein d'un « monde médical » que Laurence Brockliss et Colin Jones ont bien décrit³. En l'occurrence, les nombreuses figures présentes dans l'entourage des rois et des reines, des princes et des aristocrates, méritent bien mieux que les diagnostics rétrospectifs posés par les médecins positivistes du XIX^e siècle, de type Raspail, quand il ne s'agissait pas simplement de tout ramener au *Malade imaginaire*.

¹ Jean Bernier, *Essais de médecine où il est traité de l'histoire de la médecine et des médecins*, Paris, S. Langronne, 1689, p. 101 pour la citation.

² Vivian Nutton (dir.), *Medicine at the Courts of Europe (1500-1837)*, Londres-New York, Routledge, 1990.

³ Laurence Brockliss, Colin Jones, *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

Dans le dernier cas, il a fallu attendre les travaux de Patrick Dandrey pour rendre justice à la solide culture médicale de Molière⁴.

À partir de l'analyse des archives curiales, des correspondances, des mémoires mais aussi des textes médicaux eux-mêmes, des recherches novatrices ont été entreprises, en France comme à l'étranger. Songeons au programme de recherche qu'a dirigé Marilyn Nicoud pour restituer au corps la place qui était la sienne au sein de la culture de cour. Le collectif dirigé par Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Laurioux a eu le mérite de rectifier nombre d'idées reçues sur cette « culture du corps » si caractéristique des milieux auliques et notamment de celui de Versailles⁵. Ensuite, en 2013, un numéro de la revue d'histoire médiévale *Micrologus' Library* a rassemblé plusieurs articles qui ont fait le point sur ces médecins royaux dont l'influence, à la cour ou à la ville, a longtemps été sous-estimée, nombre d'auteurs ayant autrefois résumé leur carrière à quelques saignées et lavements purement palliatifs⁶. L'étude, la traduction et l'édition de textes majeurs pour l'histoire de la médecine ou de la chirurgie doivent aussi être mentionnées même si ces documents imprimés ne concernent pas directement les milieux princiers ; toutefois, rares étaient les traités qui ne rendaient pas hommage aux courtisans ou à des personnalités influentes jusque dans l'entourage du souverain.

Aujourd'hui, le renouveau de l'histoire curiale, enrichi par les approches sociales, anthropologiques et culturelles, permet d'interroger des sources qui, de près ou de loin, nous amènent à reconsidérer la dimension scientifique et médicale de ces cours princières où le savoir cohabite avec le pouvoir, pour le meilleur et parfois pour le pire.

Plusieurs problématiques s'imposent tout de suite. La médecine de cour est-elle une médecine *à la cour* ou une médecine *de cour* ? A-t-elle des caractères spécifiques sur le plan scientifique, ou dus au phénomène de hiérarchisation des rangs et des conditions ? Quels sont les enjeux d'ordre économique et thérapeutique à la fois pour les praticiens, les malades et ceux qui, en périphérie, fournissent les remèdes et les instruments ? Le médecin de cour est gagé, il entretient avec son protecteur, son « maître », des rapports différents de ceux qu'il peut avoir en soignant un courtisan fortuné qui tire gloire d'être soigné par un familier des Grands. Peut-on aborder alors une étude sociologique des médecins de cour comparable à celle d'autres officiers, souvent installés depuis plusieurs générations, au bénéfice d'une confiance qui tient lieu de garantie de compétence ? Celui qui soigne le roi bénéficie de privilèges

⁴ Patrick Dandrey, *La médecine et la maladie dans le théâtre de Molière*, Paris, Klincksieck, 1998, 2 vol.

⁵ *Cultures de cour, cultures du corps : XIV^e-XVIII^e siècles*, Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha, Bruno Laurioux (dir.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011.

⁶ *Être médecin à la cour (Italie, France, Espagne, XIII^e -XVIII^e siècles)*, *Micrologus' Library*, 52, 2013.

considérables, parfois d'un anoblissement à peu près inaccessible à ses confrères, mais sa carrière comporte également des risques immenses.

Les communications rassemblées dans ces actes répondent à une partie de ces questions. Elles montrent surtout que ces « archiatres », pour reprendre un terme venu de l'antiquité (quoique souvent employé dans les études contemporaines, il est rarement utilisé à l'époque qui nous intéresse), ne se contentent pas de soigner de grands personnages et de consigner leurs indispositions dans de volumineux registres suivant l'exemple de Jean Héroard⁷, mais qu'ils contribuent également à la vie culturelle et sociale de la cour avec ses cabales, ses crises majeures, ses déplacements, ses temps morts, et tout ce qui participe du quotidien d'une microsociété où l'on naît, où l'on souffre et où l'on meurt.

Tout d'abord, la cour est abordée en tant qu'espace de circulation privilégiée des *savoirs* et des *hommes de savoir*. Car les médecins pensionnés, du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle, apportent avec eux, leur formation, leur expérience ou les doctrines médicales de leur temps, toujours adaptées à leur milieu, à leur « école » et à leur clientèle. Entre Paris et Montpellier, la profession, jamais totalement unifiée, n'a cessé de décliner un éventail de savoirs, de pratiques et de discours en constante adaptation. Car il s'agissait autant de remplir une mission d'État en soignant le roi ou la reine que de défendre sa condition de praticien-conseiller auprès d'aristocrates souvent très suspicieux quant aux bons effets des médecines et de ceux qui les administraient⁸. En somme, les garants de la santé des puissants étaient partagés entre la déférence due à leur principal mécène et l'ascendant que la relation thérapeutique impliquait au quotidien. Évelyne Berriot-Salvadore traite cette problématique en interrogeant les thèmes et les spécificités d'écriture de traités médicaux du XVI^e siècle prétendant satisfaire la curiosité des grands. Les épîtres dédicatoires ont dessiné, parfois en filigrane, la figure de courtisans en quête d'un office stable au chevet d'un patient riche et influent. L'activité éditoriale de médecins comme Nicolas de La Framboisière répond à une exigence double, comme le montre Magdalena Koźluk : soigner une clientèle curiale, mais également lui plaire, en orientant le contenu de textes vers un public soucieux de confort, de beauté et de longévité.

Inégalement influent et fortement segmenté, le groupe professionnel que constituent les médecins de cour n'a rien d'homogène. Ses liens avec la faculté de Paris, ou avec celle de Montpellier, dessinent une nébuleuse peuplée de praticiens dont les spécialités et les statuts diffèrent grandement. Quoi de commun entre un

⁷ Voir *Journal de Jean Héroard*, Madeleine Foisil (éd.), Paris, Fayard, 1989, 2 vol. ; *Journal de santé de Louis XIV*, Stanis Perez (éd.), Grenoble, Millon, 2004 ; Stanis Perez, *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Seyssel, Champ Vallon, 2007 ; rééd., Paris, Perrin, 2010.

⁸ Un thème déjà traité dans *Pouvoir médical et fait du prince au début des temps modernes*, Jacqueline Vons, Stéphane Velut (dir.), Paris, Bibliothèque interuniversitaire de santé (coll. Medic@)-De Boccard, 2011.

premier médecin, véritable « ministre de la santé du roi » (Saint-Simon) et un apothicaire par quartier de la reine, pharmacien anonyme qui espère toutefois transmettre sa charge à son fils ? Quant aux cabales entre pairs, elles renvoient à une constante de cette société d'Ancien Régime où les privilèges des uns empiètent forcément sur ceux des autres, ce qui constitue également une manière de gouverner. Dans la continuité des travaux d'Alexandre Lunel⁹, l'étude que publie ici Isabelle Coquillard détaille l'organisation et la hiérarchie de nombreux officiers intégrant les « maisons » médicales auxquelles le roi, la reine et quelques Grands avaient droit. L'accès à la cour était synonyme d'ascension sociale mais aussi de renom : les mentions de *chirurgien de...**, *médecin de...** qui figurent sur les pages de titre d'ouvrages médicaux étaient garants de l'autorité professionnelle de l'auteur. Jacqueline Vons explore cette dimension à travers diverses facettes de l'œuvre du chirurgien Pierre Dionis.

La cour définit également un espace de soins, de traitements, de convalescence. Les travaux de Bénédicte Lecarpentier-Bertrand, dans le prolongement de sa thèse, ont exploré le contenu des archives comptables à la recherche d'informations nouvelles sur le volet économique et social de la santé à la cour, pour autant qu'on puisse le reconstituer de façon satisfaisante. Il est évident que la santé du roi qui incarne l'État tout entier est une des thématiques qui a suscité le plus de commentaires et d'études au fil du temps. En revenant sur l'épisode de la maladie dont le jeune Louis XV a souffert en 1721, un temps fort de l'histoire du règne, Jacques Rouëssé montre l'impact de cet événement sur la vie publique et privée, par l'étude des mémoires-journaux qui nous en apprennent à la fois tellement et si peu sur la santé des habitués de Versailles. Il faut d'ailleurs reconnaître que nous restons finalement mal informés des réelles innovations théoriques ou thérapeutiques des médecins à la cour. Stanis Perez aborde la question de la survie du paracelsisme à l'époque de Louis XIV, et d'une alchimie discrète que les archiatres continuaient de pratiquer à proximité du Jardin royal. Cela traduit l'ambiguïté de l'évolution scientifique à cette époque : pouvait-on se passer de l'État royal et des réseaux de la cour pour s'imposer sur le plan scientifique en l'absence de véritable académie de médecine ou de chirurgie ? De même, était-il possible de secouer le poids de « l'administration » médicale parisienne, celle de Pierre Chirac en l'occurrence, fût-ce à distance ? Tel est le cas analysé par Joël Coste lors d'un épisode marquant, celui de la peste de Provence en 1720-1721.

Mais la médecine à la cour ne se laisse pas enfermer dans un cercle maladie-thérapie, ou du moins, derrière cette façade, d'autres enjeux ont cours, qui touchent à la politique, à la culture, à la vie sociale. Si l'intérêt croissant pour les eaux minérales

⁹ Alexandre Lunel, *La maison médicale du roi, le pouvoir royal et les professions de santé, XVI^e-XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

et la renaissance de la balnéothérapie marque l'avènement d'une médecine chimique amenant savants et praticiens à s'interroger sur la composition d'eaux faciles à distiller, Geneviève Xhayet s'intéresse quant à elle au thème des cures thermales, rendez-vous *a priori* thérapeutiques mais surtout mondains pour des courtisans qui, à Spa notamment, ont transporté un peu de l'esprit de la cour de France. Xavier Le Person met en évidence, à travers deux cas choisis parmi les médecins parisiens et italiens sous Catherine de Médicis¹⁰, l'existence d'une forme de diplomatie médicale qui conférait aux médecins de cour, parfois de façon masquée, une pluralité de missions. Enfin, fort de sa magnifique édition numérique des lettres de Guy Patin, Loïc Capron s'est penché sur le cas des Diafoirus père et fils, deux personnages burlesques dont le patronyme a été immortalisé par Molière au point de se transformer en nom commun. Mais, là encore, il faut peut-être prendre le dramaturge au sérieux et revisiter le monde médical pour en restituer toute la diversité et la complexité humaine. Tel est modestement le but que proposent ces actes du colloque *Santé et médecine à la cour de France*.

Jacqueline Vons et Stanis Perez

¹⁰ Voir, sur ce thème, *Maladies diplomatiques. Souverains et puissants face à la maladie, de l'Antiquité à nos jours*, Xavier Le Person, Stanis Perez (dir.), Lyon, Jacques André, 2018.

**Médecins et chirurgiens
à la cour de France**

La cour, caution et vecteur d'un savoir médical vulgarisé

Évelyne Berriot-Salvadore
Université Paul-Valéry, Montpellier

Le rôle que la cour a pu jouer, au xvie siècle, dans la défense et la diffusion d'ouvrages médicaux qui échappaient, pour une bonne part, au savoir académique est une vaste question à laquelle il ne s'agit pas ici de répondre de manière globale. Les travaux les plus récents sur les épîtres dédicatoires, la réflexion sur les traités français du médecin de Henri IV, André Du Laurens¹, et, avant tout, l'étude des œuvres d'Ambroise Paré dans la perspective d'une édition critique en voie d'achèvement, m'ont engagée à interroger l'adresse aux princes : au-delà d'une rhétorique attendue, ne peut-elle, dans certains cas et à partir d'une certaine époque, supposer et générer une forme particulière de discours, mais surtout définir un nouvel espace pour les débats scientifiques ?

Il n'est pas rare, comme l'a montré M. Koźluk², que des auteurs, dans leur préface, prétendent satisfaire la curiosité d'un prince en écrivant. Dans la perspective qui est la mienne, j'écarterai la question de la réalité de la commande. Il me suffira ici de souligner que bien des textes attestent la curiosité d'un public de plus en plus vaste pour les sujets médicaux, qu'il s'agisse des conteurs, comme Noël du Fail et Guillaume Bouchet, ou des polygraphes, comme Pierre de La Primaudaye³. Et, pour ce qui est de la cour plus particulièrement, Pierre de Dampmartin relatant, dans *De la conoissance et merveilles du monde et de l'homme*, les soirées autour du duc d'Alençon témoigne de l'intérêt de certains nobles pour les questions de philosophie naturelle dans lesquelles s'inscrivent l'anatomie et la génération de l'homme⁴.

La première question que l'on pourrait alors poser serait : est-ce que le fait de répondre à l'attente d'un grand, d'un personnage de la cour implique des thèmes et des formes d'écriture caractéristiques de ce qui deviendra à partir de la fin du XVI^e siècle un discours pour les cercles érudits, ou pour « l'honnête homme » ? André

¹ Voir André Du Laurens, *Discours des maladies mélancoliques*, éd. Radu Suci, Paris, Klincksiek, 2012 et É. Berriot-Salvadore, « Les œuvres françaises d'André Dulaurens », dans *Esculape et Dionysos. Mélanges en l'honneur de Jean Céard*, Genève, Droz, 2008, p. 243-254.

² Magdalena Koźluk, *L'Esculape et son art à la Renaissance. Le discours préfaciel dans les ouvrages français de médecine (1528-1628)*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 32-33.

³ Noël du Fail, *Contes et discours d'Eutrapel*, éd. J.-M. Guichard, Paris, Gosselin, 1842, v. De la goutte, p. 165 et sv. ; *Les serées de Guillaume Bouchet Sieur de Brocourt*, éd. C. E. Roybet, Paris, A. Lemerre, 1873, Slatkine reprints, Genève, 1969, Cinquiesme serree « Des nouvellement mariez et mariees » ; Dixiesme serree « Des Medecins et de la Medecine » ; Pierre de La Primaudaye, *Suite de l'Academie françoise. En laquelle est traicté de l'homme, et comme par une histoire naturelle du corps et de l'ame*, Paris, Guillaume Chaudiere, 1580, ch. II « De la creation de la femme », ch. VII « Des glandes qui sont aux corps »...

⁴ *De la conoissance et merveilles du monde et de l'homme*, Paris, Thomas Perier, 1585, Livre III.

Du Laurens, en dédiant à la duchesse d'Uzès, sa patiente et protectrice⁵, les *Discours de la conservation de la vue, des maladies melancholiques, des catarrhes, de la vieillesse*, inviterait à le penser. Cette publication « en propos vulgaire et en termes expres de medecine »⁶, la seule en vernaculaire dans toute l'œuvre du premier médecin de Henri IV⁷, répond, selon l'épître, aux vœux de la duchesse qui s'est plu à interroger son médecin sur les causes des maux dont elle souffrait.

Le sujet connaît, chez Du Laurens même, des développements plus savants dans l'*Historia anatomica* (notamment en ce qui concerne la vue⁸), mais le décor ici sert à définir un genre : alors qu'il est retiré avec sa noble patiente à l'abbaye de Marmoustier, Du Laurens, privé de livres, ne peut faire appel qu'à sa mémoire et c'est pourquoi son traité sera dépourvu de ces références savantes typiques de l'écriture académique qu'il a déjà illustrée avec l'*Apologia pro Galeno*, l'*Admonitio ad Simonem Petraeum* et les *De crisibus libri tres* de 1593. Au fil des *Discours*, la présence de la dédicataire se fait pourtant discrète. En vérité, elle ne semble être là que pour introduire et justifier un propos qui lui est certes destiné mais qui s'adresse également aux « plus nouveaux medecins et chirurgiens » qui ont besoin d'une méthode simple et accessible, autrement dit d'une vulgarisation du discours savant :

Je ne veux pas m'amuser icy à faire une description exacte de toutes les maladies de l'œil, l'entreprise seroit trop grande, il me faudroit pour le moins cent chapitres, car il y a bien autant de maladies particulières de l'œil ; je me contenteray de tracer une methode pour les plus nouveaux Medecins et chirurgiens, ausquels je dedie ce chapitre⁹.

Les *Discours* de Du Laurens semblent, en somme, comme un aboutissement et la mise en exergue d'un procédé déjà exploité dans certaines préfaces, notamment celles de Guillaume Chrestian lorsqu'il dédie, en 1553, à la duchesse de Bouillon, fille de Diane de Poitiers, sa traduction *De la nature de l'enfant* d'Hippocrate, puis, en 1556, à Catherine de Médicis, sa traduction *De la formation des enfans au ventre de la mere* de Galien, et, en 1559, *Le livre de la nature et utilité des moys des femmes* de Jacques Dubois (Sylvius) à Diane de Poitiers. Cette dernière, ainsi que sa fille, campées en « dames charitables », sont en quelque sorte l'intermédiaire d'une pratique et d'un enseignement destinés aux femmes et aux thérapeutes mêmes qui sont trop

⁵ Médecin de Louise de Clermont, duchesse d'Uzès (1504-1596) depuis 1588, André Du Laurens lui dédie ses *Discours* en 1594. Voir l'introduction de R. Suciù à son édition du *Discours des maladies melancholiques*, *op. cit.*, p. XVI-XXII.

⁶ *Discours [...]*, Paris, Jamet Mettayer, 1597, f. ãiiii. Nous citons d'après cette édition, disponible sur Medic@ (Bibliothèque interuniversitaire de santé, Paris).

⁷ On trouve aussi, composées en vernaculaire, les leçons destinées aux chirurgiens de Montpellier en 1587-88 (BNF, Ms. fonds fr. 2062) mais elles ne furent pas imprimées.

⁸ A. Du Laurens, *Historia anatomica humani corporis*, Paris, A. Mettayer et Orry, 1600, Lib. XI, cap. II à XI.

⁹ A. Du Laurens, *Discours*, *op. cit.*, (Discours de l'excellence de la vue et du moyen de la conserver, chap. XII, f. 64a).

ignorants de « ces secrets », et, enfin, à tous les esprits curieux de philosophie naturelle¹⁰. La préface se mue alors en cours d'anatomie et d'embryologie simplifié « sur tout ce qui est nécessaire de savoir » de la génération humaine.

Le thème évidemment est relié à l'intérêt de l'interlocuteur : si Chrestian choisit de dédier le livre *De la generation* de Sylvius (1559) au roi, et celui *De la geniture* d'Hippocrate (1559) au dauphin, c'est que les princes ne peuvent que souhaiter avoir une heureuse lignée. Du Laurens, dans le même esprit, adresse à sa patiente des *Discours* qui la concernent, même s'il lui faut quelque précaution oratoire pour justifier le *Discours sur la vieillesse*¹¹. En 1594, toutefois, il n'est plus nécessaire de plaider, comme le faisait Guillaume Chrestian, pour l'utilisation de la langue française, mais plutôt pour une écriture débarrassée de la robe des clercs. Sur ce dernier point Du Laurens est fort explicite : il s'agit de donner plaisir au lecteur par quelque « recreation » qui émaille le propos médical ou philosophique :

J'ay assez amplement décrit tous les accidens qui accompagnent les vrais melancholiques, et ay recherché les causes de toutes ces varietez : il faut maintenant qu'en ce chapitre, pour donner du plaisir au lecteur, je propose quelques exemples de ceux qui ont eu des plus bizarres et foles imaginations [...] ¹².

Du Laurens choisit alors le titre le mieux adapté à ses intentions : *Discours* – entendu dans son double sens de parcours et de développement oral ou écrit sur un sujet particulier. Le modèle peut déjà se trouver dans le corpus hippocratique avec le discours d'apparat où la thèse est introduite par des idées générales et des formules propres à captiver l'auditoire¹³. Au XVI^e siècle, on peut distinguer, en particulier, deux types de textes médicaux ou scientifiques portant ce titre : ceux qui s'inscrivent

¹⁰ Les intentions du traducteur sont affichées dès la page de titre : *Hippocrate de la nature de l'enfant au ventre de la mere. Traduit de Grec et Latin en François par Maistre Guillaume Chrestian, docteur en medecine, Medecin de la Royne, et de Monseigneur le Duc de Buillon. Avec une Preface de l'Interpreteur, sur ledict livre, à Ma Dame la Duchesse de Buillon. Traicté tresutile à tous ceulx qui sont studieux des merueilleux secrets de Philosophie naturelle, et d'une partie de Medecine Physiologique*, Reims, N. Bacquenois, 1553. Voir aussi Préface, p. 4-5, où Chrestian justifie sa traduction en langue française : « Et à ce m'ha encores principalement provoqué la charité que vous feistes, cest hyver dernier, à une pauvre femme de Sedan, en fort grief travail d'enfant, auquel je fus appelé, par vostre commandement [...], et ou il vous pleut lors me demander plusieurs raisons de la conception, generation, formation, nutrition, perfection, et naissance de l'enfant, chose certes, sur toutes aultres, divine, et miraculeuse, n'estant encores assez entendue, non seulement aux vulgaires, mais aussi à plusieurs Philosophes, et Medecins, ausquelz elle est tresutile à sçavoir ». On verra de même l'*Epistre à Diane Poitiers* où est expliqué le choix des dédicataires pour les diverses traductions d'Hippocrate, Galien et Sylvius (*Livre de la nature et utilité des moys des femmes*, Paris, G. Morel, 1559, p. 102-104).

¹¹ « Je vous ay donc dressé trois discours touchant vos trois maladies : le premier est de l'excellence de la veue, et du moyen de la conserver : le second, de l'hypochondriaque, et des maladies melancholiques : le troisieme des catarrhes, et du moyen de les guarir. J'y ay adjousté sur la fin un petit traicté de la vieillesse, qui vous pourra servir à l'advenir, car de vous appeler vieille, il n'y a point d'apparence, veu que vous ne ressentiez encores aucune incommodité de la vieillesse. » *Discours*, *op. cit.*, « Epistre », f. Aiiii-Av.

¹² A. Du Laurens, *op. cit.*, « Des maladies melancholiques », chap. VII, f. 136b-137a.

¹³ Voir Jacques Jouanna, *Hippocrate*, Paris, Les Belles Lettres, 2017, p. 117.

dans un contexte polémique, comme *Le discours touchant les conceptions et generations des oyseaux...à l'encontre de l'opinion du vulgaire* de Pierre Belon (dans *L'Histoire et nature des oiseaux*, 1555) ou bien *Le discours de Jacques Grévin sur les facultez et vertus de l'antimoine* (1566) ; ceux présentés comme le prolongement d'une relation privilégiée avec un grand, comme *Le brief discours de la philosophie* de Mathurin Heret, adressé au jeune duc de Longueville (Léonor, né en 1540 ?) et qui sert de préface à sa traduction des *Problemes d'Alexandre Aphrodisé* (1555) – dans cette catégorie se rangent les *Discours* de Du Laurens. D'autres participent des deux types, en inscrivant la polémique dans le cadre d'une relation privilégiée avec le roi ou avec un grand, tels le *Discours sur les harquebusades* qu'Ambroise Paré adresse au monarque en 1564 et le *Discours de la mumie, des venins, de la licorne et de la peste*, qu'il dédie à Chritofle Des Ursins en 1582.

Ces deux *Discours* et leur genèse méritent une analyse plus attentive parce qu'ils permettent de cerner la deuxième question qu'en somme Du Laurens, à la fin du siècle, soulève : celle du théâtre dans lequel se déploie le discours médical. Le chirurgien de « quatre roys » (Henri II, Antoine de Navarre, Charles IX, Henri III) occupe dans la littérature médicale en langue française une place singulière. En effet, *Les Œuvres*, publiées une première fois en 1575, sont l'aboutissement d'une longue trajectoire personnelle et d'une longue histoire éditoriale, commencée en 1545 et achevée en 1585, avec la 3^e édition des *Œuvres* en langue française. Paré dédie ses deux premières publications, *La Methode de traicter les playes faictes par hacquebutes* de 1545, et la *Briefve collection de l'administration anatomique* de 1549 à Monsieur de Rohan¹⁴ qui l'a engagé comme chirurgien militaire en 1543. Les liminaires développent pleinement la topique de l'humilité : l'usage de la langue française particulièrement et la simplicité du discours ne sont pas revendiqués comme un choix mais comme le trajet obligé d'un qui n'a pas été « aux écoles ». Pourtant les privilèges alertent déjà le lecteur sur la portée de ces ouvrages. Si en 1545, les liminaires ne donnent qu'un bref extrait des registres du parlement qui accorde un privilège de 5 ans à Vivant Gaulterot, en 1549 se lit en entier le Privilège de Henri II donné directement, pour 5 ans, à son « bien amé maistre Ambroise Paré, maistre Barbier Chyrurgien de nostre ville de Paris »¹⁵.

C'est donc directement au roi que Paré dédie, en 1551 et 1552, la version renouvelée de son traité sur les « playes par hacquebutes » dont le privilège lui a été accordé pour 10 ans. L'épître attribue cette initiative à Monsieur de Rohan, « amateur des armes » et « fort curieux » de faire soigner les blessés, qui aurait conseillé lui-

¹⁴ René de Rohan (1516-1552).

¹⁵ *Briefve collection de l'administration anatomique : Avec la maniere de conjoindre les os : Et d'extraire les enfans tant mors que vivans du ventre de la mere, lors que nature de soy ne peult venir a son effect. Composée par Ambroise Paré, maistre Barbier Chyrurgien à Paris*, Paris, Guillaume Cavellat, 1549, f. ãiir^o - ãiiir^o.

même cette démarche¹⁶. Rappelons qu'à cette date, il n'est pas ordinaire qu'un ouvrage de pratique chirurgicale soit dédié au souverain en personne. Par l'autorité de l'homme de guerre qu'est Rohan, Henri II est en somme appelé non seulement à protéger le livre et son auteur mais aussi à donner sa caution dans un débat médical d'actualité et qui concerne directement le chef de toutes les armées : le traitement des blessures par armes à feu. L'épître à Henri II apparaît, en somme, comme l'ébauche du *Discours* à Charles IX, inséré dans les *Dix livres de la chirurgie* de 1564¹⁷. À cette époque, la position de Paré a changé, il a été nommé chirurgien ordinaire de Henri II en 1552, premier chirurgien de Charles IX en 1562, un an après la publication d'un traité des plaies de la tête, et d'une anatomie universelle, où pour la première fois apparaît le portrait de l'auteur.

C'est un praticien dont la valeur est reconnue à la cour, – la préface de 1561, adressée au premier médecin, Jean Chapelain, s'est plu à le souligner¹⁸ –, qui s'adresse au jeune souverain dans une forme qu'il n'a pas encore utilisée : le *Discours*. Le sens usuel du terme est d'emblée souligné et par la dédicace et par l'entrée en matière. L'exposé a d'abord été oral devant le jeune roi, le prince de La Roche-sur-Yon, son gouverneur, et la reine Catherine, tous trois préoccupés de la grande mortalité des blessés lors des dernières batailles (siège de Rouen, 1562). La curiosité de l'adolescent royal pour la chirurgie est par ailleurs mise en relief : sa majesté « se délecte » à voir et à manier les instruments dont le livre offre, in fine, le *Magasin*. On peut voir ici un procédé de mise en valeur souvent attesté dans le discours préfaciel, mais pas seulement. Le roi, avec son gouverneur et sa mère, que Paré, quelque mois plus tard, va accompagner dans le grand tour du royaume, sont sollicités, autrement que Henri II ne l'était en 1552, pour donner victoire à Paré dans une bataille dont les enjeux rejoignent ceux des guerres royales. Depuis cette date, en effet, la polémique autour des blessures par arquebuses s'est développée et Paré n'a pu convaincre tous ses confrères de la non vénénosité de la poudre à canon ; il s'agit alors, pour lui, de jouer sur une autre arène que celle de la Faculté où un ancien barbier-chirurgien n'a pas le crédit nécessaire pour imposer un point de vue. Si « je m'adressois à eux, écrit Paré, enrichi de tous les thresors des anciens philosophes, encor me voudroient-ils mettre au rang des plus appovriz et ignorants hommes du monde ». Pour réfuter leurs arguments sur la vénénosité de la poudre, c'est donc directement au roi que Paré s'adresse, vulgarisant et pour les chirurgiens et pour la cour « une dispute » à la

¹⁶ *La maniere de traicter les playes faictes tant par hacquebutes, que par fleches : et les accidentz d'icelles, comme fractures et caries des os, gangrene et mortification : avec les pourtraictz des instrumentz necessaires pour leur curation. Et la methode de curer les combustions principalement faictes par la pouldre à canon. Le tout composé par Ambroise Paré, maistre Barbier Chirurgien à Paris*, Paris, Arnoul l'Angelier, 1552, f. aaiv r^o.

¹⁷ *Dix livres de la chirurgie avec le Magasin des Instrumens necessaires à icelle*. Paris Ambroise Paré, premier Chirurgien du Roy, et Juré, Paris, Jean Le Royer, 1564, « Discours », f.aa5v^o-cc8r^o.

¹⁸ *La Methode curative des playes et fractures de la teste humaine. Avec les poutraicts des instruments necessaires pour la curation d'icelles. Par M. Ambroise Paré Chirurgien ordinaire du Roy, et Juré à Paris*, Paris, Jehan le Royer, 1561, f. 2v^o.

fois philosophique et médicale. L'exigence d'efficacité didactique est sensible dans la construction du discours qui alterne démonstrations empruntées à la philosophie naturelle (Sénèque ou Pline) et « probations » tirées de la vie quotidienne des camps – ces reîtres allemands qui pour soigner leur blessure dissolvent dans leur vin de la poudre à canon, ces soldats français avalant de la poudre pour se « montrer bons compagnons » – ou de l'actualité la plus spectaculaire et la plus récente, telle l'explosion de l' Arsenal de Paris du 28 janvier 1563.

Au delà d'une topique convenue et dont il use – car il veut « être utile » –, Paré avec le *Discours* de 1564 désigne le roi et les grands non seulement comme garants mais comme acteurs sur une scène médicale redéfinie. L'épître à Charles IX, pour les *Cinq livres de chirurgie* de 1572¹⁹, impose un même tableau et utilise des procédés similaires pour une dispute qui, cette fois, est institutionnelle. Traitant dans ces livres des bandages, fractures, luxations, des venins et des gouttes, Paré commence par un éloge attendu de la chirurgie, avant de dénoncer une dérive dommageable : les chirurgiens ont abandonné une pratique qui leur revenait de droit depuis Hippocrate, la réduction des fractures et luxations, pour la laisser à ceux qui se disent « reneweurs ». L'attaque est frontale ; tous les moyens de la rhétorique – accumulations, hyperboles, invectives, exclamations – sont employés d'abord pour stigmatiser les « imposteurs ». La vivacité du ton prend plus de relief encore si l'on sait que deux chirurgiens « reneweurs » figurent, en 1572, dans l'État de la maison de Charles IX²⁰.

La cour, les grands, les magistrats peuvent seuls faire cesser un scandale qui est, en somme, autorisé par les chirurgiens eux-mêmes qui préfèrent abandonner cette pratique. Les similitudes et exemples qui appuient l'argumentation sont alors puisés dans l'espace mental qui est celui d'un prince : que ces charlatans prétendent détenir un savoir inné et héréditaire, c'est chose aussi peu vraisemblable qu'affirmer qu'un gentilhomme, parce qu'il est gentilhomme, sait, de naissance, piquer un cheval et courir la bague. Que l'on trouve ces accusations trop vives ou trop légères, et Paré invite le roi à le suivre par la pensée dans une sorte de tour du royaume : à Lyon, à Dijon, n'y a-t-il pas plusieurs femmes qui se disent reneweuses ? À Morlaix, en Bretagne, les réductions ne sont-elles pas pratiquées par les ladres, dit « Caquins » ? Et même en « vostre » ville de Toulouse, il n'y a pour le jourd'hui que le bourreau qui soit appelé pour réduire les os luxés ! L'intérêt de la République est d'extirper de tels abus auxquels les magistrats pourraient pourvoir, mais c'est aussi directement l'intérêt de la cour d'y mettre bon ordre. Charles IX, chacun le sait, aime

¹⁹ *Cinq livres de chirurgie*. I. Des bandages. 2. Des fractures. 3. Des luxations, avec une Apologie touchant les harquebousades. 4. Des morsures et piqueures venimeuses. 5. Des gouttes. Par Ambroise Paré, premier Chirurgien du Roy, et juré à Paris. Paris, André Wechel, 1572, f. ãiir^o- èv^o.

²⁰ Claude-Stephen Le Paulmier, *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents*, Paris, Perrin, 1887 (« 1572. État de la maison du roi Charles IX »), p. 207.

la chasse et les exercices équestres : journallement, lui, les princes et les nobles seigneurs sont exposés à des chutes qui pourraient avoir des suites fâcheuses s'ils n'étaient correctement pansés. Les autres traités, « Des Venins » et « Des gouttes », insérés dans cette publication de 1572, intéressent de même, au premier chef, les grands : c'est ainsi que Paré justifie son incursion dans un domaine qui n'est plus strictement chirurgical. Si le roi est trop jeune pour être affecté de cette maladie, il n'en est pas de même des « gouteux » qui ne peuvent le suivre à la chasse et qui prendront plaisir à tenir et à lire un livre, remède à leur tourment. Sans doute, Paré précise-t-il, comme il le fait souvent par ailleurs, que les jeunes chirurgiens, et non les doctes, sont ses destinataires privilégiés, justifiant ainsi un langage familier et non fardé ; cependant, par le procédé de *captatio*, ce sont, en quelque sorte, les seigneurs de la cour qui sont invités à tendre le livre aux jeunes praticiens. La déférence affichée à l'égard des doctes, la caution d'un docteur régent de la faculté de médecine sont figures obligées qui n'infléchissent en rien la stratégie de Paré. C'est à la cour qu'il revient de protéger le livre et la grande œuvre annoncée :

Et suis asseuré, que ceux qui n'entendent la langue Latine, desquels le nombre est innumerablement grand, vous sçauront bon gré de ce, que sous vostre Majesté ces presens livres leurs sont communiquez en mon langage maternel, et intelligible²¹.

Paré, de fait, a été entendu puisqu'en 1575, grâce à l'intervention du pouvoir royal, la faculté ne parvient pas à faire interdire la diffusion des *Œuvres*, dont la dédicace à Henri III, au reste, est légitimée par l'invocation du « feu roy » qui voulait voir ce livre, et par la reine Catherine elle-même qui commanda de le publier « sous le nom royal ». Lors de la seconde édition des *Œuvres*, en 1579, Paré qui ne modifie guère les passages incriminés par la faculté, marque, en revanche, sa reconnaissance au souverain, avec un cahier terminal qui rassemble toutes les illustrations insérées dans le texte – puisque le roi ne peut avoir le temps de parcourir un in-folio aussi volumineux. Là encore, l'intérêt supposé du roi pour ces images d'anatomie et d'instruments chirurgicaux, est à la fois la caution d'un choix surprenant (puisque ces figures semblent faire double emploi) et d'autre part le vecteur d'une nouvelle vocation de l'illustration médicale. Le destinataire second n'est plus ici le jeune chirurgien mais tout esprit curieux d'admirer l'œuvre de nature, et au-delà encore tout artiste qui pourra, dans les figures anatomiques, trouver là meilleur modèle que dans les « Venus toute nue »²² !

²¹ A. Paré, *op. cit.*, *Cinq livres*, f. ēv^o.

²² *Les Œuvres d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du Roy, divisees en vingt sept Livres. Avec les figures et portraits, tant de l'Anatomie que des instruments de Chirurgie, et plusieurs Monstres. Reveuz et augmentez par l'Authour, pour la seconde Edition*, Paris, Gabriel Buon, 1579, « La cause pourquoy l'authour a faict remettre ses figures à part »,

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que le premier chirurgien ait eu la même connivence avec le successeur de Charles IX. Engagé dans une nouvelle polémique, Paré écrit encore un *Discours* qu'il publie en 1582, avant de mettre la main à la troisième édition française de ses *Œuvres*, et qu'il adresse, cette fois, non pas au roi, mais au Conseiller d'État Christofle Des Ursins. Comme en 1564, et comme chez Du Laurens, plus tard, le *Discours de la momie, des venins, de la licorne et de la peste* repose sur une mise en scène préalable : les acteurs sont Paré et son malade, Des Ursins, les spectateurs, Madeleine de Luxembourg, son épouse, et les autres médecins appelés en consultation. Paré soigne le marquis gravement blessé aux reins après une chute de cheval selon une méthode qu'il décrit avec précision et qui consiste à drainer et purifier la plaie, en pratiquant des incisions supplémentaires. Le malade guérit, mais là n'est que le premier acte ou plutôt le prologue du discours où Paré doit changer de rôle : de praticien à orateur. La question prêtée à Des Ursins lui-même (pourquoi ne lui a-t-on pas donné à boire de la poudre de momie aussitôt après sa chute ?) permet de donner un nouveau cadre à la polémique, qui touche à la fois l'usage de la momie et celui de la poudre de licorne, liée à la question des venins et donc aussi de la peste. En effet, Paré a déjà traité de ces sujets dans les *Œuvres*, particulièrement en 1579, où il a inséré un « Discours de la Licorne », arrivant à la conclusion que « la licorne est plutôt chose imaginée que vraie ».

Le combat contre les « erreurs vulgaires » est un combat de longue haleine et même si plusieurs médecins très doctes partagent son point de vue, la démonstration expérimentale et rationnelle ne suffit pas à extirper ces superstitieuses pratiques. L'exemple vient de la cour : Paré en relatant une conversation qu'il eut avec le premier médecin de Charles IX, Jean Chapelain, l'exprime très clairement. Un jour qu'il parle à Chapelain des abus qui se commettent en l'usage de la corne de licorne, il le prie d'user de son autorité auprès du roi pour l'engager à abolir cette coutume de laisser tremper un morceau de licorne dans la coupe où boit le roi, dans la crainte du poison. Mais Chapelain lui répond :

qu'il voyoit l'opinion qu'on avoit de la Licorne tant inveteree et enracinee au cerveau des Princes et du peuple, que ores qu'il l'eust volontiers ostee, il croyoit bien que par raison n'en pourroit estre maistre, et que les Medecins ayans une bonne ame encores qu'ils sachent qu'elle ne vault rien, n'ayant aucunes vertus qu'on luy attribue, sont souvent contrainsts de permettre aux malades d'en user parce qu'ils la desirent et en veulent. [...] D'avantage disoit que tout homme qui entreprend à descrire de choses d'importance, notamment de refuter quelque opinion receue de long temps, il ressemble au Hibou ou chathuant lequel se monstrant en quelque lieu eminent se met en butte à tous les autres oyseaux, qui le viennent becqueter et courir sus à toute reste²³.

²³ *Discours d'Ambroise Paré, Conseiller, et Premier Chirurgien du Roy. Asçavoir, de la Mummie, de la Licorne, des Venins, et de la Peste*, Paris, Gabriel Buon, 1582, f. ã4v^o- ãr^o.

Paré, persévérant en 1582, ne monte pas seul sur la branche ; Des Ursins, convaincu par le discours, le fait sien : revient à Paré de le mettre par écrit « pour envoyer ces abus à vaul'eau ». L'objection du chirurgien – il en a déjà écrit dans ses *Œuvres* – est repoussée aisément par Des Ursins : ceux qui ne pourraient acquérir toutes les *Œuvres*, auraient ces *Discours* « plus facilement et à meilleur prix ». Contrairement au « *Discours sur les arquebuses* », inséré dans les *Dix livres de la chirurgie*, puis dans les *Œuvres* collectives, les *Discours* de 1582 connaissent une édition séparée et dans une présentation bien différente : un élégant in-4° qui, après l'adresse à Des Ursins, s'orne du plus beau des portraits de l'auteur, celui qui figurera dans les *Œuvres* de 1585, dédiées à Henri III. Le livre, par sa forme matérielle même, désigne ses interlocuteurs. Douze ans avant Du Laurens, se dessinent ainsi les deux espaces où peut se développer la science : celui d'une communauté académique ou professionnelle, avec les *Œuvres* ou *Opera*, celui des cercles aristocratiques qui appellent une autre forme de livre et de discours.

La divulgation du savoir médical, liée à la multiplication des traductions et des traités en vernaculaire, à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, s'accompagne d'une réflexion sur le rôle que peut jouer le destinataire, figure tutélaire qui légitime une œuvre par son autorité sociale ou scientifique, voire lui donne vie par sa curiosité. Lorsque le dédicataire est un grand, et donc implicitement ou explicitement la cour, l'attente est plus complexe : de cette relation mise en scène dans les liminaires, l'auteur attend bien plus que faveur et protection. Le discours préfaciel apparaît comme une sorte de matrice où prend forme une autre expression du débat scientifique. Le genre du *Discours*, grâce à la double acception de ce terme, met en avant un interlocuteur qui, par sa présence seule lorsqu'il est prince, légitime le propos et assure sa réception.

La cour, un pôle d'attraction et un lieu de concurrence pour les docteurs régents de la faculté de médecine de Paris au XVIII^e siècle

Isabelle Coquillard
Université Paris X-Nanterre

La cour représente une patientèle potentielle de 10 000 personnes pour les docteurs régents de Paris, titulaires du titre le plus important délivré par la faculté de médecine de la capitale, leur conférant le privilège d'exercer leur art partout en France. Médecins en cour¹, ils occupent toutes les charges médicales, de celle de premier médecin du roi, la plus prestigieuse, à celle de médecin des Écuries. En moyenne, entre 1707 et 1789, sur 110 docteurs régents présents à Paris, vingt-et-un sont médecins en cour, soit presque 20% du groupe, une proportion à laquelle il faut ajouter celle des praticiens consultés par les aristocrates, une activité au sujet de laquelle l'absence de données empêche une étude quantitative. Pourvoyeuse d'emplois assurant des revenus fixes, la cour l'est aussi en matière de relations. Les docteurs régents n'échappent guère à la tentation d'accentuer leur influence auprès du roi et leur rayonnement au sein de sa Maison médicale². Fonction plaçant son titulaire dans l'intimité du monarque, conférant une autorité à l'échelle du royaume, la charge de premier médecin du roi est disputée entre les facultés de Paris et de Montpellier, le docteur y accédant offrant une vitrine inégalable à sa faculté d'origine. Cependant, si l'autorité du premier médecin s'étend sur l'ensemble du royaume, la réalité de son pouvoir évolue en fonction des titulaires successifs. Prioritairement centrée sur le règne de Louis XIV, l'attention des historiens s'est d'abord portée sur la santé du monarque (cette grille de lecture s'imposait du fait de la conservation d'un singulier *Journal de santé* du roi³), ensuite sur la façon dont médecins et malades sont traités à la cour, en mobilisant notamment les mémoires du duc de Saint-Simon⁴. S'intéressant au XVIII^e siècle, Catriona

¹ Les médecins ayant charge à la cour sont signalés dans l'*Almanach Royal* par la locution « médecin en cour ». L'expression « médecin de cour » avait une connotation péjorative sous l'Ancien Régime. Sur cette nuance, voir Céline Pauthier, *L'exercice illégal de la médecine (1673-1793). Entre défaut de droit et manière de soigner*, Paris, Glyphe et Biotem, 2002, p. 159, note 253.

² Sur le fonctionnement de la Maison médicale du roi et son évolution, voir Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi, XVI^e-XVIII^e siècle. Le pouvoir royal et les professions de santé*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

³ Stanis Perez, *Journal de santé de Louis XIV*, Grenoble, J. Millon, 2004 ; *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Seyssel, Champ Vallon, 2007.

⁴ François Lebrun, « Malades et médecins à la cour de Louis XIV à travers les *Mémoires* de Saint-Simon », dans *Église, éducation, lumières : histoires culturelles de la France, 1500-1830. En l'honneur de Jean Quéniart*, A. Croix, G. Provost (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 235-243 ;

Seth déplace le questionnement en s'interrogeant sur le rapport entre le traitement d'une pathologie spécifique, la petite vérole, et la qualité exceptionnelle des patients que sont le roi et les princes⁵. Nous voudrions ici analyser la place occupée par un groupe professionnel, celui des docteurs régents de la faculté de Paris, au sein de cet espace spécifique qu'est la « cour » au XVIII^e siècle, une microsociété dotée de ses propres codes, traversée par des enjeux de pouvoir et de représentation. Finalement, quels sont les obligations et avantages liés au fait de prendre soin des plus hautes personnalités du royaume ? Quelles en sont les conséquences pour les médecins, à titre individuel mais aussi pour l'ensemble de la profession médicale ? Cette question impose de prendre en compte les relations entre la faculté de médecine et la cour, entre le doyen de la faculté et le premier médecin ? Comment le mouvement de professionnalisation est-il utilisé par ce dernier pour renforcer son pouvoir et étendre son autorité à l'ensemble de la profession médicale et au royaume ?

La concurrence entre docteurs régents de Paris et médecins non parisiens à la cour

En 1693, date à laquelle Guy Crescent Fagon devient premier médecin de Louis XIV, la maison médicale du roi est composée de 132 personnes, dont dix-huit médecins ayant un emploi ou un office. Ce nombre reste constant jusqu'en 1722, quand un médecin *spagirique* (pratiquant la médecine chimique à laquelle est farouchement opposée la faculté de médecine de Paris), Jean Bourgoïn, est introduit à la cour avec 1 200 livres de gages⁶. En 1759, la Maison intègre un médecin oculiste, Pierre Demours. Louis XV crée pour lui la charge de « médecin oculiste » attaché à sa personne et lui en donne le brevet, en 1773. En 1789, la maison comprend vingt-trois médecins permanents. Un choix s'opère parmi les différentes charges médicales disponibles à la cour, en fonction de la pension escomptée. L'introduction d'un groupe de médecins non parisiens à la cour est source d'une concurrence supplémentaire perçue comme illégitime par les docteurs régents, tant dans leur pratique quotidienne (captation possible de leurs clients) que dans l'affirmation de conceptions médicales.

Jacques-André Ulmann, *Saint-Simon et la médecine*, Paris, Glyphe, 2012 ; Laurence Brockliss, « The Literary Image of the *Médecins du Roi* in the Literature of the Grand Siècle », dans *Medicine at the courts of Europe, 1500-1837*, Vivian Nutton (dir.), Londres, Routledge, 1990, p. 117-154.

⁵ Catriona Seth, *Les rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole*, Paris, Desjonquères, 2008.

⁶ *L'Etat de la France*, Paris, C. Prudhomme, 1722, I, p. 399.

Médecin par quartier du roi : un moyen de conjuguer pratique libérale, pension et bonne réputation

Huit médecins par quartier, nommés par brevet du roi, se relayent deux par deux à chaque trimestre⁷. La charge est vénale (vénalité coutumière) avec un brevet de retenue d'un montant variable et en augmentation entre 1707 et 1789, allant de 10 000 à 60 000 livres⁸. Les médecins par quartier reçoivent 1 200 livres de gages et 273 livres de livrées⁹. Leur tour venu, ils se trouvent au lever, au coucher, au repas du roi et au toucher des écrouelles¹⁰, dans ce dernier cas, cinq fois par an. Les médecins par quartier ont auparavant fait le tri entre les malades, afin d'écartier les simulateurs espérant bénéficier de l'aumône rituelle de deux sous, et les malades atteints de maux contagieux. Les médecins par quartier reçoivent pour chaque touché des écrouelles une gratification de dix-sept livres neuf sols et des avantages en nature (une douzaine de pains, deux quarts de vin de table, six pièces de gibier piquées).

Cette charge est intéressante car elle n'entrave pas la poursuite d'une carrière libérale. En effet, le médecin n'est sollicité qu'à une époque très précise de l'année, au demeurant suffisamment longue pour pouvoir mener des traitements s'inscrivant dans la durée et en constater le bénéfice. Le médecin n'est pas obligé de résider à la cour, exception faite du temps de son service. Chaque mardi, durant leurs quartiers, les médecins délivrent des consultations gratuites au Louvre pendant deux heures. Ils travaillent en binôme ce qui permet à certains d'intervenir avec un membre de leur famille. En 1712, le docteur régent Nicolas Brunel de la Carlière est chargé du quartier de janvier avec Claude Berger, son gendre, également docteur régent. Contraint de démissionner, pour cause d'infirmités, Berger se démet en faveur de son beau-père.

D'autres docteurs y voient l'occasion de parachever la formation médicale de leurs fils. En 1702, Jean Baptiste Alliot intervient en janvier avec son fils, François Fauste Alliot, docteur régent et médecin par quartier en survivance de son père¹¹. Il semble que ce temps de formation soit accepté puisque le docteur Jean-

⁷ Deux cas d'un seul médecin par quartier sont relevés, entre 1716 et 1792 : Étienne André Moreau des Rapiers (avril 1754), Gérard Louis Delon de Lassaigne (quartiers d'avril 1770, 1771, 1772).

⁸ Le brevet d'assurance ou de retenue est un acte par lequel le roi assure une somme à payer par le nouveau titulaire d'une charge à son prédécesseur. Voir Antoine Furetière, *Essai d'un dictionnaire universel*, Paris, s.n., 1690. Pour un office de médecin par quartier, en 1729, Lassonne père paye 10 000 livres de retenue ; en 1751, Poissonnier-Desperrières s'acquitte de 12 000 livres ; en 1761, Lemonnier paye 40 000 livres. Voir Colin Jones, « The *Médecins du Roi* at the End of the Ancien Régime and the French Revolution » dans *op. cit.*, Vivian Nutton (dir.), p. 221-222.

⁹ Les livrées sont les costumes dont la couleur permet à un noble de distinguer ses domestiques.

¹⁰ Sur le pouvoir thaumaturgique du roi, voir Stanis Perez, « Le toucher des écrouelles : médecine, thaumaturgie et corps du roi au Grand siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2006, 2, n° 53-2, p. 92-111.

¹¹ *L'Etat de la France*, Paris, C. Osmont, 1702, I, p. 247.

Baptiste de Fresquières est également requis. Le même schéma se retrouve lors du quartier de juillet 1712, où sont requis Jean Baptiste Chomel et son fils (reçu docteur régent en 1697, ayant la survivance de la charge), François René Vieussens le fils de Raymond Vieussens et François Terray¹². Il peut arriver que les médecins par quartier ne suffisent pas. Le roi dispose alors de médecins « *ayant quartier pour servir quand on les appelle* », soit d'un médecin qui « *n'a pas quartier* », tels Charles de Moriancourt au moins de 1722 à 1736, Isaac Bellet, agrégé au Collège des médecins de Bordeaux, de 1757 à 1771, Duchemin de L'Étang de 1772 à 1773, Jean-Baptiste Vosdey, de 1775 à 1777, Jean-Michel Seguy, docteur en médecine de Montpellier, membre de la Société Royale de Médecine, de 1778 à 1792. Cette fonction n'est jamais remplie par les docteurs régents entre 1717 et 1792 ; ils lui préfèrent celle de médecin consultant. En effet, le « *médecin qui n'a pas quartier* » ne reçoit que 400 livres de gages lorsqu'il est appelé.

La charge de médecin consultant, charge vénale créée en mars 1718, procure 9 000 livres d'appointements. Les quatre médecins consultants sont choisis et nommés par le premier médecin. Ils sont présents de droit lors des consultations organisées pour le roi avec les médecins appelés de façon extraordinaire. En 1747, Louis XV tombe malade à Metz. Il est alors entouré de Chicoyneau, son premier médecin, de Marcot, un de ses médecins ordinaires, et de ses médecins servant par quartier (Vernage¹³ et de La Vigne de Frécheville). Il fait appel à Dumoulin, son médecin consultant, alors à Paris, et à Pierre Casterat, docteur de la faculté de Montpellier, médecin des hôpitaux militaires de Metz. Guéri, le roi accorde à Casterat 1 000 écus de gratification et 1 500 livres de pension.

Les médecins attachés aux maisons des Grands

Les premiers princes du sang et grands seigneurs ont aussi une maison médicale, mais les gages des médecins y sont moindres. Le premier médecin de la reine a des revenus nettement inférieurs à ceux du premier médecin du roi. En 1769, Claude de La Vigne de Frécheville reçoit 11 386 livres¹⁴. Le médecin du duc d'Orléans perçoit 400 livres de gages, et ses quatre médecins ordinaires ont chacun soixante livres. Ces charges n'empêchent pas d'avoir d'autres activités : Armand Douté est premier médecin de la duchesse de Berry

¹² *L'Etat de la France*, Paris, J. Trabouillet, 1712, I, p. 243.

¹³ Isabelle Coquillard, « Vernage, Michel Louis (1697-1773) », dans *Le Monde médical à la cour de France*. Base de données biographique publiée en ligne sur cour de France.fr (<http://cour-de-france.fr/rubrique437.html>).

¹⁴ Archives nationales (désormais AN), O/1/3742, *Papiers de la Maison de la Reine*, dossier n° 2, 1769. Le premier médecin de la reine reçoit 5 693 livres de compensation, 600 livres de gages, 1 116 livres pour ses dépenses, 2 400 livres pour son entretien, 1 277 livres pour la viande utilisée dans la préparation des bouillons de santé de la reine. Il a droit à un muid de vin évalué à 300 livres.

de 1717 à 1719 alors qu'il est doyen de la faculté de médecine de Paris de 1716 à 1720. Toutefois, il est aidé du médecin ordinaire Gervasy.

Ces praticiens entretiennent généralement de bonnes relations avec leurs prestigieux clients. Helvétius devient, en 1728, premier médecin de la reine Marie Leeczinska, ainsi que l'annonce la *Gazette de France* du 17 février 1728. Dans son testament, de 1755, Helvétius dit posséder un tableau représentant un paysage peint par la reine elle-même, « une marque des bontés dont sa majesté a toujours bien voulu [l']honorer »¹⁵. Attaché à ce présent, il en assure la transmission en lignée paternelle, de père en fils, ou à défaut à ses filles aînées.

Les charges de médecin en cour exigent un investissement initial minimal de 22 000 livres (pour une charge de médecin du commun de la reine), montant pouvant être doublé pour une charge de médecin par quartier attaché au roi. Beaucoup de docteurs régents acceptent cette dépense car elle leur autorise l'accès à un revenu garanti, à défaut d'être régulier, et à un certain prestige en leur permettant d'intégrer progressivement l'élite des charges médicales à la cour. De plus, ils peuvent occuper plusieurs offices simultanément. En conséquence, ils n'hésitent pas, lorsqu'ils sont au début de leur carrière professionnelle, à y consacrer une partie de leur dot. Ainsi, en 1711, Claude Berger voit sa dot amputée de 12 000 livres pour payer le reste des sommes dues sur sa charge de médecin du roi¹⁶. En revanche, Paul Jacques Malouin, docteur régent depuis 1730, attend de consolider sa fortune avant d'acquérir une charge dans la maison médicale royale. Le 27 septembre 1753, Joseph Marie François Lassonne, médecin de la reine, lui vend l'office de médecin des communs de la reine moyennant 22 000 livres dont 12 000 livres payées comptant¹⁷. Malouin devient pensionnaire chimiste à l'Académie royale des sciences de Paris, à partir de 1766, professeur de médecine au Collège royal, de 1766 au 31 décembre 1777 (avec une pension de 1 200 livres). Il obtient un brevet, en avril 1770, pour être médecin ordinaire de la dauphine, le roi lui accordant une gratification annuelle de 1 395 livres. En tant que médecin ordinaire de la reine, il reçoit par an 995 livres de la chambre aux deniers de la maison de la reine¹⁸.

Certains docteurs assimilent cette sorte de placement à un moyen d'établir leurs fils. En 1713, Adrien Helvétius achète une charge de médecin par quartier du roi Louis XIV, à son fils âgé de vingt-huit ans, marié depuis le 27 août 1710 avec Geneviève Noëlle de Carvoisin d'Armancourt, qui lui donne un enfant en 1711.

¹⁵ Archives départementales des Yvelines, 3E47/59, testament de Jean Claude Adrien Helvétius, 26 janvier 1755.

¹⁶ AN, MC/ET/LXXVI/158, contrat de mariage de Claude Berger et Elizabeth Brunel de la Carrière, 16 janvier 1711.

¹⁷ AN, MC/ET/XXI/153, vente d'office de premier médecin de la reine de Joseph François Lassonne à Paul Jacques Malouin, 27 septembre 1753.

¹⁸ AN, MC/ET/CXV/901, inventaire après décès de Paul-Jacques Malouin, 21 janvier 1778.

L'objectif du père est de fournir à son fils les moyens d'accroître sa clientèle ainsi que son réseau de protecteurs et d'obtenir des honoraires plus élevés.

Un phénomène de patrimonialisation des charges de cour est à souligner. Certains médecins achètent l'une de ces charges héréditaires. Tel est le cas dans la famille Chomel. Jean-Baptiste Chomel I, médecin par quartier du roi depuis 1669¹⁹, démissionne en faveur de son fils Jean-Baptiste Chomel II, le 29 septembre 1706²⁰. Lui-même démissionne en faveur de son fils Jean-Baptiste-Louis, qui obtient la survivance de la charge le 31 janvier 1739 et en devient titulaire moyennant 20 000 livres, le 1^{er} février 1739²¹. Finalement, la charge reste dans la famille pendant trois générations. De même, Lassonne profite de sa position à la cour pour y introduire son fils. En 1784, ce dernier cumule les charges de premier médecin de l'Écurie de la reine, de premier médecin ordinaire du Grand commun de la reine et de médecin-adjoint de l'Infirmierie royale de Versailles.

Favoriser les docteurs régents de la faculté de médecine de Paris ?

Entre 1716 et 1792, les médecins de la maison du roi sont principalement issus des facultés de Paris et de Montpellier, avec une légère supériorité numérique pour Paris (près de 39% contre 31%). La présence, bien que marginale, des facultés de médecine de province (presque 24% des médecins en cour) montre que le choix du roi tient compte à la fois de l'origine du médecin et de ses qualités personnelles. À l'image des docteurs régents, les docteurs de ces facultés de province ont fait leurs preuves aux armées²². Cependant, entre 1716 et 1755, l'effectif de docteurs régents parisiens est toujours supérieur au nombre de médecins montpelliérains. Avec l'arrivée de Jean Sénac à la tête de la maison médicale du roi, une égalité de façade (atteinte de façon discontinue entre 1756 et 1771) s'instaure entre Paris et Montpellier. Le rapport s'inverse au profit des Montpelliérains entre 1772 et 1774, alors que la charge de premier médecin n'est pas officiellement pourvue. À partir de 1777 et jusqu'en 1792, les Montpelliérains dominent, signe possible d'une volonté de rééquilibrage de la part du roi, sachant qu'il s'affiche comme le protecteur de la Société royale de médecine, compagnie parisienne due à l'initiative de son premier médecin, Lassonne, aussi docteur régent. C'est un moyen de ne pas confier tout le pou-

¹⁹ AN, O/1/13, f. 50v°.

²⁰ *Ibid.*, f. 107v°.

²¹ AN, O/1/83, f. 31, f. 43.

²² Joseph Génin, docteur de la faculté de Valence est médecin de l'armée d'Italie en 1732 puis de Westphalie en 1743. Henri Ninnin, docteur de la faculté de Reims, est médecin de l'hôpital militaire de Düsseldorf, premier médecin de l'armée d'Espagne en 1762, médecin inspecteur pour le département de la Lorraine et des Trois-Évêchés en 1764.

voir médical aux docteurs régents de Paris et l'expression d'un souci de respecter les équilibres corporatifs. Le défi posé aux docteurs régents est de conserver la plupart des charges médicales à la cour.

Le nombre croissant de charges médicales dans la sphère curiale entraînant l'augmentation des effectifs de médecins non régents autorisés à exercer à Paris, conduit les docteurs régents, en tant que corps, à organiser la défense de leurs privilèges. Deux grandes affaires illustrent leurs actions.

Défendre la supériorité du titre de docteur régent sur celui de médecin en cour : l'affaire Torrez (1746)

À la cour d'Espagne, il est d'usage que les médecins de la maison du roi soient agrégés à la faculté de médecine de Madrid. En 1746, Torrez, médecin ordinaire du roi d'Espagne, demande à être agrégé à la faculté de Paris, mais sans respecter les procédures ordinaires. La faculté lui refuse l'agrégation²³ au nom de la stricte application de l'édit de Marly de 1707. Selon ce texte, les médecins des maisons royales ne peuvent intégrer le corps de la faculté de Paris qu'en suivant un parcours identique à celui des licenciés en médecine et en présidant une thèse. La faculté voit en cette affaire l'occasion de rappeler la différence entre des docteurs régents membres de plein droit d'un corps, faisant partie d'une « communauté d'égaux », et des médecins agrégés, sorte de membres de second rang, seulement enregistrés. En effet, le prestige des docteurs régents également médecins en cour, rejaillit sur le corps de la faculté. Pratiquer la médecine en cour est à la fois une forme de valorisation d'une carrière personnelle et le signe du prestige de la communauté. La faculté tient à conserver la plénitude de son droit de choisir les membres qui la composent.

Défendre les prérogatives professionnelles des docteurs régents : l'affaire Mahony (1770)

La seconde affaire concerne Barthélémy Joseph Mahony, un Irlandais naturalisé Français par lettres données le 21 avril 1768. Il y est qualifié de docteur en médecine de la faculté de Reims, médecin du feu roi d'Angleterre et de Charles Édouard, prince de Galles. L'affaire est déclenchée lorsque Mahony poursuit au Châtelet les Demoiselles Moisy, alors qu'elles refusent de s'acquitter des honoraires portés à la succession qu'elles ont acceptée. Ces dernières adressent une plainte à la faculté de Paris, qui, par décret, décide d'assigner Mahony devant la chambre de police pour exercice illégal de la médecine. Celui-ci croit pouvoir retarder le jugement en faisant valoir que son brevet de médecin consultant du roi, de 1769, lui

²³ Bibliothèque interuniversitaire de Santé, Paris, Ms. 2 : *Commentaires de la Faculté de médecine*, 1745-1746, f. 107.

confère le droit d'exercer à Paris et de réclamer ses honoraires. Cependant, la faculté démontre que la qualité de médecin consultant non appointé ne place pas Mahony dans la catégorie des médecins pouvant exercer, d'après ses *Statuts* de 1751. De plus, l'édit de 1707 précise que mention doit être faite dans la provision délivrée aux médecins du roi de leurs grades dûment obtenus dans l'une des universités du royaume, à peine de nullité. Or, Mahony n'a été reçu docteur à Reims qu'à titre étranger, en 1737 : il n'a donc pas le droit d'exercer en France. En 1770, par arrêt du Parlement de Paris, Mahony est débouté. L'exercice de la médecine à Paris lui est interdit. Le brevet qu'il a présenté est jugé insuffisant : le nom de Mahony ne figure pas sur les *États de la Maison* du roi, et il n'a pas prêté de serment d'obéissance au roi, auprès duquel il n'a ni gages, ni service effectif²⁴, alors que les médecins du roi désirant exercer à Paris doivent prouver qu'ils rendent un service réel auprès du souverain ou de sa famille.

Ces deux affaires sont révélatrices de l'attrait du titre de « médecin du roi » pour les médecins non régents, puisqu'elle leur confère le droit d'exercer à Paris. De fait, la faculté redouble de vigilance à leur rencontre afin de limiter l'ouverture du marché médical parisien. En tant que corps, la faculté assure ainsi une sorte de police médicale.

L'introduction de médecins gradués en province peut servir à pourvoir les charges délaissées par les docteurs régents telle celle de médecin attaché à des châteaux situés hors de Paris. C'est un moyen pour les docteurs régents de tenir les médecins provinciaux éloignés de la cour et d'y préserver leur espace. Chaque résidence royale a, en effet, son médecin attitré, car le roi, les princes ou encore les courtisans, doivent avoir accès au même confort, faste et service qu'à Paris ou Versailles. Ces charges peuvent aussi constituer une sorte d'échappatoire et le moyen de fuir une situation conflictuelle. À la fin du XVIII^e siècle, le cas du docteur régent Jean-Jacques Paulet offre un exemple atypique. Alors en désaccord avec la faculté, qui lui refuse la régence afin de lui signifier sa désapprobation quant à son adhésion à la Société royale de médecine, Paulet²⁵ accepte de devenir médecin du château royal de Fontainebleau, solution qui compense la perte de clientèle parisienne liée à la non obtention du titre de régent.

En dépit du climat de concurrence, docteurs régents et médecins en cour entretiennent parfois des liens amicaux révélateurs d'une sociabilité professionnelle entre membres d'une même maison médicale ou d'une même profession. En témoignent des dispositions testamentaires prises en faveur des docteurs régents. En

²⁴ Jean Baptiste Denisart, *Collections de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle*, Paris Vve Desaint, 1781, III, p. 303.

²⁵ Docteur de Paris en 1772, Jean-Jacques Paulet n'accède à la régence qu'en 1780.

1769, Jean-Baptiste Bouillac, premier médecin des Enfants de France, puis du dauphin, lègue au docteur régent Audirac, médecin de la dauphine, une boucle d'or, estimée à 600 livres, et à son frère Félix, un legs de même valeur sous la forme d'une boîte en or²⁶. Ici, c'est le service au dauphin qui rapproche ces médecins ; car il faut souligner que les legs entre docteurs régents sont très rares. Les médecins non régents, en cour, forment un groupe concurrentiel à celui des docteurs régents de la faculté, à la cour mais aussi à Paris. La faculté de médecine tente de défendre les droits de ses membres en faisant respecter l'édit de Marly et ses clauses. L'incorporation de médecins provinciaux fait l'objet d'un strict contrôle, en particulier lorsque le premier médecin du roi n'est pas docteur régent.

Les docteurs régents et la quête du plus grand honneur : l'emploi de premier médecin du roi

La charge de premier médecin confère à son titulaire et à la faculté l'ayant gradué une influence considérable sur la médecine en France. Entre 1700 et 1790, dix premiers médecins se succèdent dont six docteurs régents. Le temps d'exercice est très variable, allant de vingt-deux ans pour Guy Crescent Fagon à trois ans pour Louis Poirier et Guillaume Lemonnier. Objet de toutes les convoitises, la nomination à la charge de premier médecin du roi peut être exceptionnellement refusée.

Tous les premiers médecins du roi doivent pouvoir fournir les preuves, visibles et indéniables, de leurs connaissances, de leurs compétences techniques mais aussi de leur volonté de servir le royaume²⁷. Ainsi, le nom du docteur régent Jean Daval (1655-1719) est-il proposé à Louis XIV par Fagon pour lui succéder. Le docteur s'est particulièrement illustré en 1699, en sauvant de nombreux Parisiens d'une épidémie de fièvre maligne. Outre sa bonne connaissance des maladies locales, il a fait preuve de sa capacité à gérer une crise sanitaire. Le roi scelle son accord en envoyant à Daval un brevet d'agrément. Ce dernier refuse cet honneur prétextant vouloir conserver son indépendance, selon les biographes du *Dictionnaire de Moreri*²⁸.

Mais dans la majorité des cas, la charge de premier médecin est recherchée. Au XVIII^e siècle, Parisiens et Montpelliérains se partagent le service du roi. La faculté d'origine du premier médecin semble être un critère important car c'est un moyen pour le roi de marquer sa faveur envers l'une ou l'autre. Le premier

²⁶ Archives départementales des Yvelines, 3E44 148, testament de Jean Baptiste Bouillac, 17 octobre 1769 ; inventaire après décès de Bouillac, 5 décembre 1769.

²⁷ Ces points sont rappelés dans la lettre même de leur brevet de retenue. Voir AN, O/1/826, pièce n° 241, brevet de retenue de Joseph Lieutaud, 28 mai 1774.

²⁸ Louis Moreri, *Le grand dictionnaire historique ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, rééd., Paris, Les Libraires associés, 1759, IV, p. 49, art. « Daval Jean » ; *Mercur de France*, avril 1731, p. 676.

quart du XVIII^e siècle est celui de la prépondérance parisienne, le roi souhaitant manifester son soutien à la faculté de Paris érigée en modèle depuis l'édit de Marly de 1707. Au contraire, les années 1730 inaugurent une phase d'apogée pour les Montpelliérains, inaugurée par l'arrivée de deux de ses docteurs, Pierre Chirac²⁹ et son gendre François Chicoyneau (en charge jusqu'en 1752). Cette promotion correspond à une période de faiblesse pour la médecine parisienne, (elle s'est opposée au projet de Chirac d'une Académie de médecine bénéficiant pourtant du soutien royal, et doit affronter les volontés d'indépendance des chirurgiens). Soulignons le fait que le premier chirurgien du roi, La Peyronnie, est également Montpelliérain. Au décès de Chicoyneau en 1752, le roi ne désirant avantager aucune des deux facultés rivales, nomme, sur recommandation du maréchal de Saxe, Jean Sénac, diplômé de la faculté de Reims, médecin réputé dont les talents ont été maintes fois honorés. Outre le cumul de fonctions médicales, Sénac est membre de l'Académie royale des sciences, et censeur royal pour les livres de médecine à partir de 1741. À la mort de Sénac, et après la période de vacance de la fonction (1770-1774), la faculté de médecine de Paris retrouve la première place avec Joseph Lieutaud.

À la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, l'âge moyen d'entrée en fonction est de cinquante-sept ans³⁰, contre près de soixante-neuf ans pour le dernier tiers du XVIII^e siècle d'où des temps d'exercice plus courts (en moyenne près de six ans après 1770, contre un plus peu de douze ans au début du siècle). La fonction de premier médecin vient parachever une longue carrière professionnelle : sont sélectionnés des hommes ayant fait la preuve de leurs compétences mais bénéficiant aussi d'une confortable assise financière leur permettant, à leur entrée en fonction, de fortement diminuer le rythme de leurs activités libérales.

Tractations politiques et interventions de protecteurs

Des enjeux politiques peuvent se surimposer à la stricte appréciation de la valeur médicale des postulants. Le docteur régent Jean Boudin, premier médecin du dauphin et de la dauphine « y avait plus de droit que personne »³¹, selon Saint-Simon, mais ne possède pas les bons appuis politiques, appartenant au camp des opposants au duc d'Orléans. Boudin aurait alimenté la cabale lan-

²⁹ Mathieu Marais, *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris sur la Régence et le règne de Louis XV (1715-1737)*, Paris, F. Didot, 1868, IV, p. 186.

³⁰ Ainsi, le grand âge de Dumoulin est-il à l'origine de sa disqualification comme successeur de Chicoyneau. Voir Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*, Paris, F. Didot Frères, 1863, XI, p. 488 (16 avril 1753).

³¹ Louis de Rouvroy duc de Saint-Simon, *Mémoires (1714-1716). Additions au Journal de Dangeau*, Yves Coirault (éd.), Paris, Gallimard, 1985, V, p. 681.

cée par Madame de Maintenon contre le duc d'Orléans, l'accusant d'être responsable des décès des héritiers de Louis XIV³². De plus, en 1708, le docteur aurait installé chez lui un charlatan, persuadé qu'il pouvait fabriquer de l'or³³. Aussi le choix se porte sur Louis Poirier, médecin de Saint-Cyr et des Enfants de France, son dévouement ne pouvant alors être remis en cause.

L'ambition d'accéder au « bâton de maréchal de France de la médecine »³⁴ donne lieu à des tractations et génère des situations de concurrence. Les docteurs convoitant ce poste se ménagent des soutiens à la cour, soit auprès d'un parent (Dodart), soit auprès du premier médecin en charge (Chicoyneau, Lieutaud) ou d'une personne ayant une position influente³⁵. Ainsi, Fagon et Lemonnier bénéficient-ils de la protection de la gouvernante des Enfants de France. Bien qu'il dispose du soutien du Maréchal de Saxe, Jean Sénac sollicite la plume pamphlétaire de son ami, Julien Offray de La Mettrie, médecin des Gardes Françaises, rencontré pendant la campagne de 1745³⁶, afin de rallier à sa cause un plus large public. Dans le *Tableau de la médecine*, paru en 1746, La Mettrie se charge de discréditer les potentiels concurrents au poste de premier médecin³⁷. Helvétius est décrit comme capable de toutes les compromissions pour obtenir un emploi à la cour. Bouilhac, médecin des Enfants de France, est qualifié « d'ignorant », car gradué par la petite faculté de Cahors. Sénac semble craindre les anatomistes Winslow et Ferrein mais aussi les médecins bien introduits en cour que sont Silva ou Boyer³⁸. À la mort de Sénac en 1771, sa succession est d'autant plus difficile que le roi lui avait accordé une confiance absolue, n'hésitant pas à le recommander à ses proches, en particulier au dauphin alors qu'il était atteint d'un mal de poitrine³⁹. Madame du Barry

³² Olivier Chaline, *L'Année des quatre dauphins*, Paris, Flammarion, 2009.

³³ Pierre Narbonne, *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV de l'année 1701 à l'année 1744*, J.-A. Le Roi (éd.), Paris, A. Durand, P. Lauriel, 1866.

³⁴ Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes, *op. cit.*, p. 488.

³⁵ En Angleterre, David Hamilton affirme avoir été choisi comme médecin de la reine d'Angleterre en raison de son habileté à soigner la duchesse de Bedford. Pierre Édouard Brunyer, médecin des Enfants de France, bénéficie du soutien du clan des Polignac, proche de la reine Marie-Antoinette. Voir *The Diary of Sir David Hamilton, 1709-1714*, Ph. Roberts (éd.), Oxford, Clarendon Press, 1975 ; *Dans l'ombre de Marie-Antoinette. Le Journal de Madame Brunyer, 1783-1792*, D. Gallet (éd.), Paris, Direction des Archives de France, Centre historique des Archives nationales, 2003.

³⁶ Raymond Boissier, *La Mettrie, médecin, pamphlétaire et philosophe*, Thèse de doctorat ès-lettres, Paris, Les Belles Lettres, 1931, p. 130-131. Sur les idées de Julien Offray, voir Simone Gougeaud-Arnaudeau, *La Mettrie (1709-1751), le matérialisme clinique*, Paris, L'Harmattan, 2008.

³⁷ Julien Offray de La Mettrie, « Tableau de la médecine », dans *Julien Offray de La Mettrie, Ouvrage de Pénélope ou Machiavel en médecine* [1768], F. Markovitis (éd.), Paris, Fayard, 2002, p. 193-207.

³⁸ La charge de La Mettrie est particulièrement violente à l'égard de Bouilhac, Silva et Helvétius dont le pamphlétaire complète le portrait dans le *Supplément au Tableau de la médecine*. Jean Baptiste Boyer, s'étant à de nombreuses reprises illustré dans la lutte contre les épidémies (il était en 1734 dans l'archevêché de Trèves pour soigner les troupes), doté d'un grand crédit auprès de sa clientèle, semble un concurrent sérieux.

³⁹ Madame du Hausset, *Mémoire de Madame du Hausset, femme de chambre de Madame de Pompadour*, Paris, Baudoin frères, 1824, p. 282-283.

souhaite que la place de premier médecin revienne à son médecin, le docteur régent Théophile de Bordeu. Mais, Louis XV refuse d'agréer Bordeu car celui-ci a eu des démêlés avec la faculté de médecine de Paris, en 1761, dans le cadre de l'affaire Poudenas⁴⁰ et a été rayé du *Catalogue des docteurs régents* en 1761 (même si le Parlement l'a déchargé de tous les griefs en 1764). Louis XV préfère supprimer la charge de premier médecin et en transfère les fonctions et honneurs à Louis Guillaume Lemonnier, qui avait acheté à Quesnay la place de premier médecin ordinaire à son retour d'Allemagne⁴¹. Avec cette réforme, le roi songe, peut-être, à professionnaliser le poste de premier médecin en séparant ce qui relève du domestique de ce qui relève de la sphère publique. Cependant, la disposition n'est que temporaire puisqu'un premier médecin est de nouveau nommé en 1774 : Joseph Lieutaud. Au vu de ces exemples, on peut légitimement s'interroger sur les critères privilégiés par le roi pour nommer son premier médecin.

Curriculum vitae d'un futur premier médecin du roi

Il apparaît que tous les titulaires du poste de premier médecin du roi ont déjà soigné de nombreux malades sur le terrain ou ont mis en place des mesures administratives. Après 1750, les trois premiers médecins successifs ont été médecins à l'Infirmierie de l'Hôpital royal de la Charité de Versailles. Cette implantation leur a permis de se faire connaître des notables locaux, proches du roi, mais aussi d'accroître leurs connaissances sur les maladies tant courantes qu'exceptionnelles, susceptibles d'affecter un roi. Le traitement annuel du médecin de la Charité de Versailles est de 2 400 livres⁴². Si la somme n'est pas négligeable, la fonction vaut aussi par la possibilité qu'elle offre de trouver un emploi à la cour, ce qui en fait un poste d'attente rémunérateur.

Lorsque Jean Sénac, nommé premier médecin, doit abandonner ses responsabilités à la Charité de Versailles, en décembre 1747, huit médecins convoient son ancienne position parmi lesquels le docteur régent Lemonnier soutenu par sa seule réputation acquise à Saint-Germain-en-Laye⁴³. Antoine

⁴⁰ Sur l'affaire Poudenas, voir Jean-Pierre Larre, *Théophile de Bordeu, médecin béarnais (1722-1776)*, Anglet, Atlantica, 2001, p. 151-196.

⁴¹ Arch. dép. des Yvelines, 3E45 158, *Inventaire après décès de François Quesnay*, 29 décembre 1774. Mention du brevet accordé par le roi, le 30 janvier 1761, par lequel M. Lemonnier deviendrait titulaire de la charge de premier médecin ordinaire dont il avait alors la survivance à condition de payer comptant 40 000 livres. François Quesnay est premier médecin ordinaire du roi de 1755 à 1774. Le premier médecin ordinaire est le suppléant officiel du premier médecin du roi, sa fonction consiste à servir en son absence et à participer aux consultations. C'est une charge vénale au contraire de celle de premier médecin du roi. Voir *Dictionnaire des sciences médicales, Biographie médicale*, Paris, Panckoucke, 1824, VI, p. 105, art. « Lorry Anne-Charles ».

⁴² Vincent Clap, *Le personnel médical et les usagers de l'hôpital royal de Versailles sous le règne de Louis XV*, Montpellier, Déhan, 1975, p. 18-19.

⁴³ AN, O/1/285, pièce n° 17, citée dans V. Clap, *op. cit.*, p. 23. À noter que le docteur régent Vernage apporte son soutien au sieur Rabourd, docteur en médecine de Montpellier, peut-être pour l'éloigner

Bergier, docteur régent (depuis 1742) ne peut faire valoir que sa réputation auprès de la clientèle parisienne. Le docteur régent Claude Barthélémy Leclerc est mentionné comme secrétaire particulier de Chicoyneau, premier médecin du roi. Rien ne permet d'affirmer qu'il ait rempli cette fonction, quoiqu'un lien entre les deux hommes soit attesté⁴⁴. Finalement, le poste est attribué à Daniel Médalon⁴⁵, ancien médecin consultant des armées du roi, parent de Théophile de Bordeu⁴⁶. L'expérience de la médecine militaire ou collective l'emporte car elle témoigne de la capacité à gérer les situations d'urgence et à soigner un groupe parfois rétif à la discipline médicale.

Un deuxième atout est d'avoir occupé le poste de médecin des Enfants de France. Six médecins du roi sur neuf se trouvent dans cette situation⁴⁷. Si le roi n'en décide pas autrement, le médecin du dauphin ou des Enfants de France devient automatiquement premier médecin⁴⁸, créant de fait une sorte de désignation avant décès dont le bénéficiaire est conscient. Le médecin connaît intimement le corps de son patient⁴⁹, son tempérament, ses sensibilités, ce qui facilite les traitements et la surveillance médicale. De plus, la continuité quasi-automatique des deux charges garantit le fait qu'un unique individu soit informé des faiblesses physiques du roi, la notion de secret médical rejoignant ici celle de secret d'État. Cette familiarité avec le corps du souverain fait de son médecin le véritable spécialiste du corps royal dont il a en mémoire tant sa bonne santé que l'état de maladie. En outre, la relation de confiance entre le malade et son patient est déjà établie.

du marché médical parisien ou pour complaire à M^{me} la Maréchale de Noailles qui protège aussi cette candidature.

⁴⁴ En effet, le docteur signe un contrat de constitution en rente de 11 000 livres, en 1749, au profit de Marie Chirac, épouse de Chicoyneau.

⁴⁵ Daniel Médalon est docteur en médecine, médecin consultant des armées du roi : *Journal de médecine, pharmacie etc.*, septembre 1778, p. 197-198 ; AN, MC/ET/XCV/204, inventaire après décès de Daniel Médalon, 2 avril 1750.

⁴⁶ Daniel Médalon permet à Théophile de Bordeu de faire un stage d'observation à l'Infirmierie royale de Versailles, entre mai 1748 et juillet 1749.

⁴⁷ Hélène Becquet, « La cour de France sous Louis XVI, un système en décadence ? L'exemple de la maison des Enfants de France », *Dix-huitième siècle*, 2006, 1, 38, p. 407-428. Jean-Baptiste Bouilhac (1691-1769) est docteur de la faculté de Cahors, puis de Montpellier, premier médecin des Enfants de France en 1732, premier médecin du dauphin en 1735, et anobli par lettres en mars 1746. Il échoue à devenir premier médecin car il est jugé responsable de la mort de la dauphine après son accouchement, le 19 juillet 1746. Il aurait mal estimé la gravité de son mal, l'attribuant à une fièvre de lait. Voir le pamphlet anonyme contre Jean Baptiste Bouilhac, *Lettre d'un médecin sur la méthode qu'on a suivie dans le traitement de feu Madame la Dauphine*, Bruxelles, sn, 1746. Les Enfants de France disposent de leur propre maison dotée de tous les services nécessaires pour subvenir aux besoins de la vie quotidienne, dont celui dit de la « chambre » qui comprend les médecins et apothicaires.

⁴⁸ Cette continuité se remarque déjà au XVII^e siècle. Jacques Cousinot fut médecin du dauphin Louis, avant de devenir premier médecin du roi, en 1644. Jean Héroard a été médecin à la cour des derniers Valois et fut nommé médecin du futur Louis XIII le 21 septembre 1601, fonction qu'il exerça jusqu'à son décès en 1628.

⁴⁹ L'une des raisons avancées par le roi pour justifier son choix de Joseph Lieutaud est précisément cette connaissance d'un corps particulier, inscrite dans la durée, le roi mentionnant le « soin [que le Sieur Lieutaud] a pris de [sa] santé depuis [sa] naissance jusqu'à ce moment », AN, O/1/121, f. 69, brevet de retenue de la charge de premier médecin du roi en faveur de Joseph Lieutaud, 28 mai 1774.

Somme toute, le choix du premier médecin appartient en partie au roi alors au pouvoir puisque c'est à lui que revient la nomination du médecin du dauphin, en principe son successeur. La fonction de premier médecin en survivance apparaît en mai 1774⁵⁰ avec Lassonne, Lieutaud étant premier médecin en titre. L'objectif est d'éviter une vacance de charge. Enfin, les premiers médecins du roi sont aussi des savants, soucieux d'enrichir leurs connaissances et d'être tenus informés des innovations médicales ; tous les premiers médecins du roi sont membres de l'Académie royale des sciences, sauf Louis Poirier. Ainsi, en 1774, soit sept ans avant de devenir premier médecin du roi, Lassonne est pensionnaire de l'Académie royale des sciences de Paris et agrégé honoraire au Collège royal des médecins de la ville de Nancy.

La maison médicale du roi comporte donc une pléthore de fonctions attirant les médecins parisiens mais aussi ceux des autres facultés. Selon l'édit de Marly de 1707, les médecins en cour ont le droit d'exercer dans l'ensemble du royaume y compris à Paris, quelle que soit leur faculté d'origine. La cour est donc bien un pôle d'attraction pour les professionnels de la santé, parce qu'elle propose des fonctions assurant des revenus fixes, la mise en relation avec une clientèle aisée, le libre exercice de l'art à Paris, mais elle suscite la méfiance de la faculté de médecine de Paris et des membres de la communauté universitaire parisienne dans la mesure où le contrôle de la profession médicale leur échappe. Ainsi, la nomination des médecins en cour repose sur un faisceau de critères mêlant la compétence professionnelle, la nature des relations avec leur corps d'appartenance, et des considérations d'ordre politique.

⁵⁰ AN, O/1/121, f. 70, brevet de survivance de premier médecin du roi en faveur de Joseph Marie François de Lassonne, 29 mai 1774 ; AN, O/1/826, pièce n° 241, démission à condition de survivance de Joseph Lieutaud, de la fonction de premier médecin du roi.

Les Ordonnances de Nicolas Abraham de La Framboisière

Magdalena Koźluk

Université de Łódź

« La divine providence a créé les médicaments pour soigner les diverses maladies, celles des pauvres et celles des riches ». C'est en ces mots que Nicolas Abraham de La Framboisière (1560-1636), médecin et conseiller du roi, commence sa préface aux *Ordonnances*. D'après le médecin, « les personnes délicates les ont tellement en horreur pour leur saveur ingrate, qu'elles se laissent le plus souvent mourir, faute d'en user en temps et lieux »¹. C'est pourquoi, sensible à la fragilité des estomacs des grands de ce monde, l'auteur se propose de réformer les compositions vulgaires des médicaments, perçues comme fâcheuses et désobligeantes, afin de les adapter agréablement « au goût des Princes et Princesses de nature plus délicats que les autres »². Dans notre travail nous allons analyser la manière dont Nicolas A. de La Framboisière rend l'usage des drogues plus plaisant et comment il essaie d'adapter les compositions vulgaires aux papilles avisées de la noblesse. Cela nous conduira à analyser l'image que l'auteur veut donner de lui-même à ses influents dédicataires aussi bien qu'à la postérité. Est-il fidèle à la pharmacopée galénique ou plutôt adepte de l'iatrochimie ? Vrai réformateur de l'*ars pharmaceutica* ou rhéteur habile dont les mots ne visent qu'à caresser « les âmes généreuses des Seigneurs et des Dames » ?

Nicolas Abraham de La Framboisière était « un personnage dont la réputation à son époque était d'envergure, et dont les œuvres ont connu cinq éditions successives entre 1613-1669, ainsi qu'une édition latine en 1629. Ses œuvres constituent une véritable somme des connaissances médicales de son époque, et témoignent entre autres de la lutte qui opposait au tournant des seizième et dix-septième siècles les tenants de la nouvelle médecine paracelsiste et les défenseurs de la médecine orthodoxe »³. De plus, La Framboisière était « un personnage qui menait la triple carrière de médecin auprès du roi⁴ et des grands, médecin en chef des armées, et professeur et doyen de la Faculté de médecine de l'université de

¹ Nicolas Abraham de La Framboisière, *Les Ordonnances sur la preparation des medicaments tant simples que composez nouvellement reformées, illustrées d'annotations, et enrichies de diverses sortes d'Ambrosie Chymique, pour le restablissement de la santé des Seigneurs, Dames, et autres personnes delicates*, dans N. A. de La Framboisière, *Les Œuvres*, Lyon, chez Pierre Bailly, 1659, t. V, p. 661.

² *Ibid.*, p. 661

³ Stephen Bamforth, « Médecine et philosophie dans l'œuvre de Nicolas Abraham de la Framboisière », dans J. Dupèbe, F. Giaccone, E. Naya, A.-P. Pouey-Mounou (éd.), Genève, Droz, 2008, p. 177.

⁴ Sur La Framboisière comme médecin du roi voir Jacob Soll, « Healing the Body Politic: French Royal Doctors, History, and the Birth of a Nation 1560-1634 », *Renaissance Quarterly*, 2002, LV, 4, p. 1259-1281.

Reims »⁵. Il connaissait donc la pratique médicale sans ignorer la théorie enseignée à l'université. Il était enfin adepte de la philosophie ramiste, ce qui explique son désir de donner dans ses écrits « un sens de l'architecture à l'ensemble »⁶, concernant l'agencement des différentes parties de ses œuvres, la représentation du savoir, les notions d'ordre ou de méthode.

La Framboisière, médecin de la Cour

Les dédicataires des *Œuvres* de La Framboisière appartiennent principalement à la cour. Les préfaces à de nombreux autres gouvernements de santé montrent d'ailleurs une liste impressionnante d'influents courtisans : princes⁷, princesses⁸, archevêques⁹, barons¹⁰, conseillers et médecins du roi¹¹, enfin le roi en personne¹². Certes, le choix de ces dédicataires marque directement le contenu des livres et il faut noter que les conseils diététiques qui s'y trouvent diffèrent visiblement de ceux que les médecins de l'époque proposaient aux malades moins aisés. De plus, à divers endroits de ces régimes le médecin attire notre attention sur la nature exceptionnelle des estomacs de ses dédicataires.

Dans *La Table des Français, une histoire culturelle (XV^e-XIX^e siècle)*, Florent Quellier rappelle que « La diététique ancienne justifie l'existence de deux types d'estomac, celui des gens d'études ou de loisir – bourgeois, clerc, noble – et celui des personnes exerçant un métier physique notamment les masses paysannes. Les

⁵ S. Bamforth, *op. cit.*, p. 178.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Le Gouvernement propre à chacun selon sa complexion* dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 97-104 est adressé à « très-haut et tres-illustre Prince, Charles de Gonzague et de Clèves, duc de Nivernois et Rhetelois, Pair de France, Gouverneur et Lieutenant General pour le Roy en ses pays de Champagne et Brie » (*ibid.*, p. 97). Il nuance la diète et surtout l'adapte à chaque type humoral : *Le Gouvernement requis en chaque pays*, dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 127-132, est adressé à « très-haut et très-illustre Prince, François de Lorraine, duc de Vaudement » (*ibid.*, p. 127). La Framboisière était médecin à la cour du prince.

⁸ *Le Gouvernement des dames*, dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 105-115, est dédié à « très-haute et tres-illustre Princesse Madame Catherine de Lorraine, Duchesse de Nevers » (*ibid.*, p. 105). Dans la préface, N. de La Framboisière écrit qu'il eut l'honneur de « gouverner » la santé de la duchesse.

⁹ *Le Gouvernement convenable à chaque âge*, dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 116-126, a été écrit pour « très-illustre et très-reverand père en Dieu, Messire Philippe Du-Bec, Archevesque et Duc de Reins, premier Pair de France, [...] Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat » (*ibid.*, p. 116). La Framboisière fut aussi serviteur à la cour de Philippe Du-Bec.

¹⁰ *Le Gouvernement des personnes sujettes à quelque maladie particulière*, dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 148-154, est dédié à « Monsieur Le Baron de Vergeur, et Charlerange, Vicomte de Cramaille, conseiller du Roi » (*ibid.*, p. 148). Le régime traite en particulier des migraines, des catarrhes, du mal aux yeux, de la colique, de la gravelle, de la goutte.

¹¹ *Le Gouvernement curatif des maladies rebelles, par usages des eaux minerales* dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 155-164, est dédié à « Monsieur de L'Orme, conseiller et médecin ordinaire du Roy et premier de la Reyne Mère de sa Majesté » (*ibid.*, p. 155).

¹² *Le Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 61-96, est dédié « Au Tres-Chretien Roy de France et de Navarre, Henri le Grand » (*ibid.*, p. 61). Il embrasse les règles universelles du bien-être, utiles à tout le monde.

premiers auraient un estomac délicat, ils doivent donc consommer des chairs subtiles : du pain blanc, du vin blanc, de la volaille. Au contraire l'homme de peine peut consommer des viandes grossières car l'activité professionnelle générerait une plus grande chaleur vitale. Endurci par le travail, l'estomac brûlerait une plus grande chaleur vitale »¹³. L'art diététique de La Framboisière témoigne de l'existence d'un « code alimentaire ségréatif »¹⁴ à son époque. Dans le régime La Framboisière prescrit aux riches dames de se nourrir convenablement, selon, souligne-t-il, la nature de leur estomac :

Elles se doivent nourrir de viandes delicates bien temperées, non abondant en excremens ; [...] leur pain doit estre de *pur* froment, bien levé, un peu salé, et cuit d'un jour ou deux [...], de la chair de mouton, veau, chevreau, levreaux, lapreaux, poullets, pigeonneaux, perdreaux, faisans, cailles, tourterelles, alloüettes et tous les oiseaux de montagnes [...], d'œufs fraiz ; [...] quelque peu de fruicts en été, quelques fois de la salade ; [...] quant à boire, de l'eau d'orge, un petit vin delicat bien trempé¹⁵.

L'autre exemple concerne la consommation du pain qui est fait à l'époque uniquement de la farine de seigle. La Framboisière prévient ses riches dédicataires que ce pain est « fort noir, pesant, pateux, d'un suc visqueux et melancolique, et pour ce, difficile à digerer, et plus propre aux rustiques, qu'aux citadins, qui sont delicats »¹⁶. Néanmoins, le médecin admet que parfois « les Medecins de Cour ordonnent aux grands Seigneurs du pain de farine de seigle bien sassée, qui est frais cuict, et qui a la couleur de cire, principalement en Esté, à l'entrée du repas : afin d'avoir le ventre lasche »¹⁷. Certains auteurs partagent aussi l'opinion que « les femmes Lyonnaises, Auvernoises, Champenoises, et specialement les Dames de Reims, pour user ordinairement de ce pain, sont renduës belles, et ont un beau teint, et le corps robuste et succulent »¹⁸. L'existence de l'« estomac délicat » chez les grands de ce monde servira aussi de leitmotiv dans les *Ordonnances*¹⁹ du médecin. La Framboisière explique clairement ses enjeux déjà dans la préface et précise son objectif qui est celui d'« apporter plus d'industrie à preparer les medicamens, que les alimens, principalement pour les personnes delicates, comme sont les Seigneurs et

¹³ Florent Quellier, *La Table des Français. Une histoire culturelle (XV^e –XIX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 183.

¹⁴ F. Quellier, *op. cit.*, p. 183.

¹⁵ N. A. de La Framboisière, *Le Gouvernement des dames*, dans N. Abraham de la Framboisière, *op. cit.*, p. 106.

¹⁶ N. A. de La Framboisière, *Le Gouvernement necessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, dans N. Abraham de La Framboisière, *op. cit.*, p. 70.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ N. A. de La Framboisière, *Les Ordonnances [...]*, dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 661.

Dames »²⁰. D'ailleurs, « il n'est pas raisonnable », finit-il, « de les traicter aussi grossierement que les rustiques »²¹.

Mais avant de proposer les médicaments destinés uniquement aux « Seigneurs et Dames, afin que [leurs] ames genereuses, logées dans [leurs] beaux corps, y puissent estre maintenües long temps »²², La Framboisière corrige la formule des médicaments traditionnels. La réforme est ainsi systématique et prend la forme des annotations²³ et des avertissements²⁴ que le médecin place dans le corps de chaque ordonnance²⁵. Remarquons aussi que cette réforme se manifestera à plusieurs niveaux : vérification et modification des ingrédients (ajout, suppression, remplacement, nouvel ordre pendant la préparation) ; correctif des formules anciennes (dosage, précisions sur la quantité, polémique avec les autorités) ; suppression « des antiquités » et promotion de ses propres inventions ; promotion des « ambrosies chymiques »²⁶ en tant que remède idéal « en faveur des Seigneurs et Dames »²⁷.

Vérification et modification des ingrédients pour les estomacs délicats

Commençons par les modifications qui touchent aux ingrédients. D'abord il faut noter qu'en examinant de façon systématique toutes les ordonnances, La Framboisière donne régulièrement son opinion sur l'efficacité ou pas de tel ou tel ingrédient. Il donne donc aux lecteurs, qui sont des apothicaires, toutes sortes d'explications, ce qui garantit à son discours une tonalité didactique. Par exemple, dans l'annotation sur la préparation du *sirop de roses palles*, La Framboisière précise qu'il « n'approuve pas l'addition de ces purgatifs pource que six mois passez, leur vertu s'exhale dans ce syrop qu'on prepare pour toute l'année »²⁸. Ensuite, il n'hésite pas à changer les compositions des ordonnances au point d'y rajouter de nouveaux ingrédients – ce qui modifie l'ordonnance

²⁰ *Ibid.*, p. 661.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ Il précise par exemple soit le bon choix d'une plante (*ibid.*, p. 668, « election de la scamonée » ; *ibid.*, « choix de l'agarc »), soit la manière de préparer l'huile de noix, *ibid.*, p. 677).

²⁴ *Ibid.*, p. 672 : avertissements sur l'extraction de la chelidoine ; p. 686 : conseils sur la préparation de la conserve d'amande et d'anis ; *ibid.*, p. 686, conseils sur la façon de remplir le pot où l'apothicaire doit mettre la conserve de rose, de pavot rouge, de violette, de buglosse et de sauge.

²⁵ En général ces annotations sont en français, mais il arrive aussi qu'elles soient toutes en latin (*ibid.*, p. 703).

²⁶ *Ibid.*, p. 661 : « J'ay voulu descouvrir les plus exquises et plaisantes preparations d'iceux, semblables à l'Ambrosie, dont les Poëtes feignent estre nourris les Dieux, pour jouïir de l'immortalité; afin de rendre d'oresnavant l'usage des drogues aussi aysé et agreable, qu'il a esté jusques icy fascheux et desagreable, et que par ce moyen les gens de qualité ne negligent plus les remedes ordonnez de Dieu pour la conservation et restitution de leur santé, quand la necessité le requerra »,

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, p. 694.

approuvée par les autorités. Dans ces cas, le médecin expose aussi les motifs de cette amélioration. C'est ainsi qu'afin de rendre le sirop d'hysope « plus incisif, atténuateur, apéritif et detersif »²⁹, il se propose de mettre « de l'Iris, du marrube et du calament, qui sont les principaux ingrédients du syrop de prassio »³⁰. Grâce à ce moyen de conservation prolongée, explique La Framboisière, « l'on n'aura que faire de le tenir »³¹. Notons qu'il y a aussi, dans les *Ordonnances*, des fragments où le médecin supprime définitivement certains ingrédients³² ou les remplace par un composant tout à fait différent³³. Dans un cas comme dans l'autre, il justifie toujours son choix. À part cela, il se prononce sur l'ordre qu'il faut suivre pendant la préparation (*dispositio*). Il décrit par exemple le « syrop d'Artemisia selon Fernel », mais il en redéfinit la formule en faisant appel à une autre autorité dont l'opinion est, selon lui, plus juste et rend le remède plus efficace :

Et bien que Fernel ait esté fort judicieux au choix des principaux et meilleurs ingrediens de ce syrop, si est-ce qu'il les laisse confusement infuser, et cuire tous ensemble autant les uns que les autres. C'est pourquoi j'ay déclaré l'ordre qu'il faut garder en leur preparation, afin de ne point deroger un canon de Mesué, donné au deuxième théorème du premier livre, où il enseigne quels medicamens qui sont de substance grosse et dure, endurent longue infusion et decoction, et ceux qui sont de nature subtile et rare, ou qui ont leur vertu en la superficie, endurent legere infusion et decoction ; et ceux qui tiennent le milieu, endurent pareillement moyenne infusion et decoction ³⁴.

Enfin, La Framboisière indique précisément toutes les modifications qui ont été apportées par lui à chaque ordonnance. « J'ay preformé trois poincts en la description de Mesuée »³⁵, écrit-il, « car je ne trouve pas bon d'infuser les ingrediens tous ensemble »³⁶ [...] « ny de les laisser en infusion cinq jours durant en petit laict, de peur que venant à s'enaigrir, il ne corrompe la composition : ny de

²⁹ *Ibid.*, p. 700.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Cf. le même procédé dans l'ordonnance VIII (*Du syrop de Chichorio, ibid.*, p. 702) ; l'ordonnance III (*De l'electuaire de citron de Guy de Cauliac, ibid.*, p. 737), et l'ordonnance IV (*Du Diamargariton de la Framboisière, ibid.*, p. 741).

³² *Ibid.*, p. 700 : « Afin que ce syrop fust plus atténuateur et detersif, j'ay osté la gomme diagrafant, avec la semance de coing, qui ont vertu d'incrasser. Car quand l'intention du Medecin sera d'inciser et incrasser ensemble, il n'aura qu'à faire mesler parmy du syrop de jujube, ou autre pareil ». Cf. l'ordonnance VI (*Du syrop de quinque radicibus, ibid.*, p. 701).

³³ Le syrop de coings : « Mesué décrit deux mives de coings, l'une simple, faite seulement avec du suc de coings, de vin vieil et du miel, et l'autre composée avec plusieurs drogues aromatiques, liées en un linge, qu'on laisse tremper dedans, à sçavoir la canelle, les giroflles, le gingembre, le macis, le bois d'aloës, le cardamome, le mastic, le safran plus le musc et galla moschata. Mais celle-ci est trop simple, et ceste-cy trop composée. La nostre tient le mitan (milieu) : Ioin que le sucre le rend plus agreable que le miel. Et si est beaucoup plus effacacieuse que le syrop de coings, simplement cuit avec du sucre ». Cf. l'ordonnance IX (*Du syrop d'Absynthe de Mesué, ibid.*, p. 708) ; l'ordonnance X (*Du Loch de pulmone vulpis de Mesué, ibid.*, p. 712).

³⁴ *Ibid.*, p. 704.

³⁵ *Ibid.*, p. 720

³⁶ *Ibid.*

cuire la manne, la casse et les tamatins parmy le syrop, craignant que leur vertu ne s'évanouïsse »³⁷. Chaque intervention reste bien marquée dans le texte aussi bien qu'en manchette ; rien ne se sera passé sous silence.

Correction des formules anciennes

S'il s'agit du dosage, La Framboisière complète d'abord les informations qui manquent. Il indique ainsi la dose partout là où elle a été pour diverses raisons omise. Nous apprenons par exemple que Mésué n'a pas spécifié toutes les proportions dans l'électuaire, appelé de son nom *Diaphoenicum de Mesué* (ordonnance III). C'est pourquoi l'avertissement framboisien précise en manchette que « la proportion convenable qu'il faut observer en la composition de tous ces electuaires, est de mettre une livre de miel, pour trois onces de poudres » [...] ³⁸. Parfois aussi le médecin change de proportions et conseille de nouvelles doses qui devraient être, selon lui, plus efficaces. Tel est le cas du sirop d'hysoppe, propre à « delivrer les obstructions jusques à rompre les pierres des reins aux adolescens »³⁹, composition dans laquelle Mesué au départ « ne met que dix dragmes d'ysoppe »⁴⁰. Or, La Framboisière suggère d'augmenter les proportions et « d'y en mettre pour le moins autant que de passules (raisins de Corinthe) »⁴¹ parce que « c'est la base, de laquelle ce syrop porte le nom »⁴². Signalons aussi que, dans ses observations, le médecin dévoile parfois aux lecteurs toute une histoire de la médecine où les noms des autorités défilent alors que les poids et les mesures s'accumulent. Dans l'avertissement sur les tablettes (*Diatrionsantalou de Nicolas*)⁴³ l'auteur rappelle que « Nicolas y met un scrupule et demy de camfre »⁴⁴ pendant que « Rondelet l'oste du tout »⁴⁵. Or, les proportions dans l'ordonnance de l'électuaire nommé *diaprunon* de Nicolas (à la base des prunes) semblent être plus compliquées. La Framboisière suggère « six dragmes de violettes pour en metttrre demie once de decoction, et deux dragmes en poudres »⁴⁶, mais en même temps il cite les proportions qu'ont préférées d'autres médecins connus : « Salenitanus y en met sept dragmes, aucuns une once pour chaque livre de *diaprunon*, quantité trop grande. Praepositus, Cordus,

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.* Cf. les mêmes indications sur le dosage *ibid.*, p. 736, p. 737 et p. 737.

³⁹ *Ibid.* p. 700.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Cf. par exemple l'ordonnance VII (*Du syrop Bizantin, de Mesué, ibid.*, p. 701) et l'ordonnance VIII (*Du diamoron de Nicolas, ibid.*, p. 711) ; l'ordonnance I (*Du Catholicum de Nicolas, ibid.*, p. 716).

⁴² Cf. par exemple l'ordonnance VII (*Du syrop Bizantin, de Mesué, ibid.*, p. 701) et l'ordonnance VIII (*Du diamoron de Nicolas, ibid.*, p. 711) ; l'ordonnance I (*Du Catholicum de Nicolas, ibid.*, p. 716).

⁴³ *Ibid.*, p. 745.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*, p. 718.

Sylvius, Joubert et autres ne sont point d'avis d'y en mettre davantage de demi once, afin de purger sans nuisance »⁴⁷ etc.

Tout compte fait, une telle énumération des mesures témoigne d'un côté du savoir de l'auteur qui voit dans ses *Ordonnances* une prolongation naturelle de l'art pharmaceutique traditionnel. Retoucher oui, sans cependant nier l'apport antérieur de tous ceux qui ont œuvré sur cette branche de la médecine. De l'autre côté, même si nous assistons à une polémique avec certaines autorités, notons que sa tonalité dans le texte de Nicolas de La Framboisière ne revêt pas la forme d'une confrontation dialectique ni celle d'une invective violente. Au contraire, les tournures sont bien équilibrées (« je trouve meilleur de mettre » (*ibid.*, p. 703) ; « il me semble qu'il convient mieux » (*ibid.*, p. 708), et la discussion garde un ton modéré (*ibid.*, p. 713 : « il ne faut pas suivre le conseil de Bauderon » ; « quant à moi je suis d'avis », (p. 734), etc.. Enfin, les remarques de La Framboisière ne concernent pas une personne ni un groupe de médecins qui viennent d'un milieu particulier. Au contraire, elles se rapportent à tous les médecins qui l'ont précédé, indépendamment du lieu et du temps : Dioscoride, Fernel, Zangmaître, annotateur mystérieux de la *Pharmacopée* de Joubert⁴⁸, Nicolas Florentin (*ibid.*, p. 702), Fuschius (*ibid.*, p. 702), Plantius (*ibid.*, p. 702) ; Sylvius (*ibid.*, p. 702) ; Matthieu de Gradibus (*ibid.*, p. 703) ; Corde Valère (*ibid.*, p. 708), Nicolas Alexandre (*ibid.*, p. 718), Scribonius Largus (*ibid.*, p. 723) et Arnould de Villeneuve (*ibid.*, p. 737).

Suppression « des antiquités » et promotion de ses propres inventions

Chaque section des *Ordonnances* correspond à une forme de médicament employé à l'époque⁴⁹ (conserves, sirops, opiaces, tablettes, pilules, trochisques). Elle embrasse aussi un court paragraphe dans lequel La Framboisière propose de supprimer certaines préparations et où il en donne les raisons. Parmi les motifs évoqués le plus souvent, il convient d'abord d'énumérer la mauvaise saveur. Soit les médicaments ne sont pas plaisants « ny au goust, ny à la couleur »⁵⁰, soit une préparation devient « extrêmement desagréable tant pour son espaisseur provenant de la longue coction, que pour son aigreur »⁵¹. L'autre argument évoqué souvent concerne la ressemblance des médicaments « tant en

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Magdalena Koźluk, « L'art du masque dans la préface médicale aux XVI^e et XVII^e siècles » dans M.-P. Luneau, D. Saint-Amand (éd.), *La Préface. Formes et enjeux d'un discours d'escorte*, Paris, 2016, p. 19-37.

⁴⁹ N. A. de La Framboisière, *Les Ordonnances [...]*, dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 745 (« Advis sur la suppression des tablettes superflues » ; *ibid.*, p. 756 : « Advis sur la suppression des pilules superflues » ; *ibid.* p. 767 : « Advis de la suppression des trochisques superflus » ; *ibid.*, p. 713 : « Les Causes de la suppression des syrops superflues ».

⁵⁰ *Ibid.*, p. 713.

⁵¹ *Ibid.* (« l'oximel de Galien »).

composition qu'en vertu »⁵². Bref, il est inutile, selon le médecin, de redoubler les compositions pharmacologiques en raison de leurs effets thérapeutiques. Or, ce qu'il convient de souligner à l'occasion c'est le fait que la suppression des remèdes vieilliss ne laisse pas de lacunes dans l'art pharmaceutique. À la place des mixtures anciennes dont « on ne se sert plus aujourd'hui »⁵³, La Framboisière met ses propres inventions connues jusqu'à présent à lui-même et à ses patients privilégiés. *Les Ordonnances* deviennent ainsi le lieu où le médecin fait la promotion de lui-même et en même temps partage son expérience du médecin. Prenons un exemple :

Je me sers coustumierement d'un Catholicum fort efficaceux et agreable, que j'ay desya longtemps composé pour purger doucement sans nuisance et sans degoust, toutes sortes d'humeurs peccantes au corps des personnes tant jeunes que vieilles, qui pourroient incontinent tomber, ou sont desja tombées malades : de sorte qu'il est grandement convenable et à la precaution, et à la curation des maladies causée de cacochymie. La recette a esté jusques icy expressement reservée pour l'usage particulier de mes plus familiers amis : aujourd'hui j'ay pris la resolution de la donner au public ; *quia bonum quo communius, eo melius*⁵⁴.

Soulignons que ses nouvelles compositions ne sont destinées qu'à une clientèle décidément riche. Les pierres précieuses qui entrent dans la composition du *Diamargariton*, électuaire original inventé par le médecin, offrent un exemple assez parlant. Déjà la liste de ces pierres peut impressionner le lecteur, et il faut encore y ajouter la valeur des arômes et celle des épices qui n'étaient pas non plus bon marché (écorce de citron, de la cannelle, des girofles, de l'ambre gris, du musc, du safran, du camphre). « J'ay entré en la composition de cet electuaire », avoue La Framboisière, « des perles plus que d'autres simples, des fragments de saphyr, d'hyacinte, d'émeraude, de coraline, de grenats, du corail blanc et rouge, de l'ivoire, du spode, de l'ambre à patinostres, des feuilles d'or etc »⁵⁵. Qui donc pouvait se permettre l'usage d'un tel électuaire ? La réponse paraît évidente. Même si dans la louange des nouveaux remèdes nous voyons le souci de proposer des ordonnances riches en ingrédients qui seraient en même temps à la hauteur de l'estomac et de la poche des grands, La Framboisière prend aussi soin de favoriser le recours à des composantes à qualité sûre (importés des sources vérifiées) et il encourage tout particulièrement à consommer des produits locaux. Prenons deux exemples. Dans le premier, le médecin repère les éléments difficiles à trouver à son

⁵² *Ibid.* Cf. l'électuaire rosas de Mesue « a mesme vertu que les tablettes de succo rossarum de Nicolas descrites en la section suivante », (*ibid.*, p. 734) ; « j'ay supprimé les trochiscs de Lacca de Mesué, parce qu'ils ont mesme vertu que ceux de *capparibus*, et qu'on peut aisément adjouster à ceux-cy le cancamum, l'erythrodanum, et quelques autres ingrediens qui sont de surplus en ceux-là » (*ibid.*, p. 767).

⁵³ *Ibid.*, p. 735.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 717.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 741.

époque et explique comment on peut les remplacer. « Le sang de dragon dont usoient les Anciens », écrit-il, « est le vray cinnabre mineral, aujourd'hui incognu. Celuy dont on se sert à present »⁵⁶, continue La Framboisière, est sophistiqué avec du sang de bouc, du bol d'Armenie, du suc de cormes, et autres choses astringentes. Depuis peu, on nous apporte des Isles de Canarie, du sang de dragon en larme, fort rouge, transparent et friable : C'est la gomme d'un certain arbre qui croit en abondance dans ces Isles : on l'appelle sang de dragon, à cause de sa couleur. C'est lui qu'il faut icy prendre. Il est propre à raffraichir et à astringre »⁵⁷.

L'autre exemple appartient au courant qui prend déjà son élan au XVI^e siècle dans l'art diététique. Il privilégie les aliments dont on connaît la provenance et les produits horticoles qui sont cultivés à proximité ; tout cela devait avant tout garantir à la nourriture le statut d'un aliment sain⁵⁸. C'est ainsi que l'ordonnance du *Catholicon de Nicolas* (électuaire laxatif de consistance molle) contenait à l'origine les tamarins qui « sont froids et secs au second degré »⁵⁹. Au lieu de la pulpe des tamarins La Framboisière propose plutôt de « prendre icy la pulpe des prunes de nostre pays sans se travailler à faire venir des tamarins de si loin »⁶⁰.

« Ambrosies chimiques » – remède idéal pour les gens riches

On a déjà évoqué la division du recueil en sections qui sont consacrées aux différentes formules des médicaments. On a souligné le fait que, dans chaque section, La Framboisière place la liste d'ordonnances inutiles à supprimer à laquelle il joint ses explications. Or, soulignons pour terminer que chaque section finit, telle la cerise sur le gâteau, par une revue des médicaments préparés « à la moderne », auxquels le médecin attribue le nom d'« ambrosies ». « J'ay voulu découvrir »⁶¹, écrit-il, « les plus exquises et plaisantes preparations d'iceux [des médicaments], semblables à l'Ambrosie, dont les Poëtes feignent estre nourris les Dieux, pour jouïr de l'immortalité »⁶². Et le médecin fait cet effort « afin de rendre d'oresnavant l'usage des drogues aussi aysé et agreable, qu'il a esté jusques icy fascheux et desagreable »⁶³. La préface à « Monsieur le Président de Vernes, conseiller du roi en son conseil d'Etat de Navarre »⁶⁴ nous apprend que ces « ambrosies » sont le résultat d'une nouvelle technique qui profite à leur préparation (« Quelques doctes modernes ont decouvert un autre moyen de les preparer, en separant leurs essences

⁵⁶ *Ibid.*, p. 766.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ F. Quellier, *op. cit.*, p. 179.

⁵⁹ N. A. de La Framboisière, *Les Ordonnances [...]*, dans N. A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 717.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*, p. 661.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*, p. 817.

par artifice Chymic, pour en extraire la plus pure et la plus utile à nostre dessein », *ibid.*, p. 817). C'est dans cette préparation chimique que La Framboisière voit la garantie de l'efficacité des remèdes. Il est vrai que le médecin expose deux façons de préparer les remèdes, mais il ne cache pas non plus à quelle classe sociale chaque remède est destiné :

Les Anciens qui ont traité la matiere medicinale se sont presque tous employez à nous décrire la maniere de preparer les medicaments en meslant des correctifs parmy, pour empescher leur nuisance. J'ay declaré icy l'une et l'autre façon. Mais je trouve les remedes grossierement préparés à la mode vulgaire plus convenables aux gens grossiers ; et ceux à qui je fais porter le nom d'Ambroisie, pour estre plus subtilement et industrieusement elaborez plus propres aux Seigneurs, Dames et autres personnes delicates. C'est pourquoy ils excellent les autres en noblesse⁶⁵.

Si donc les médicaments chimiques sont meilleurs, « pourquoy ne tirerons nous pas », se demande-t-il, « les plus pures essences des medicamens pour l'usage des Princes et Princesses de nature plus delicate que les autres ? »⁶⁶ « L'ambroisie en forme de conserve pour l'usage des Seigneurs et Dames »⁶⁷, « l'ambroisie en forme de sirop »⁶⁸ ou encore « en forme d'électuaire »⁶⁹ bouclent ainsi chaque section en privilégiant la santé des grands et en même temps en négligeant celle des pauvres. C'est ainsi qu'en louant les « merveilleux effets » que les médicaments chimiques « produisent tous les jours en la guerison de plusieurs maladies qu'on tient ordinairement pour incurables pour prouver leur excellence », La Framboisière se laisse voir comme un médecin qui reste certes fidèle à la devise d'un bon médecin – « remedier au mal promptement, seurement et plaisamment », mais avec la nuance que c'est la seule santé des riches qui l'intéresse – d'où tout cet effort pour rendre efficaces et agréables les médicaments qui leur sont destinés.

Pour conclure, signalons encore une chose. Bien que La Framboisière ait utilisé des médicaments chimiques, il ne voulait pas passer pour « un Medecin Paracelsiste ». Dans la préface à « Monsieur le Maistre, Conseiller et médecin ordinaire du Roy, et premier des Enfans de France »⁷⁰, il s'exprime ouvertement sur le savant suisse : « je tiens Paracelse pour un grand Charlatan », et il ajoute : « et ay tousjours detesté ses impostures ». Le lecteur ne devrait donc trouver aucune ressemblance entre les écrits de ces deux médecins. « Les miens », souligne La Framboisière, « sont voués à Dieu, disposez par methode, confirmez par raison, sans offencer personne. Les siens sont pleins de blasphemés et d'impieté ». Bref, le lecteur avisé remarquera dans le travail de Paracelse uniquement « de la confusion,

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*, p. 661.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 691.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 713.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 746.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 821.

de l'arrogance et des injures ». Si Paracelse crie « comme une asne desbatée » et s'il « use de termes ambigus, et se sert de mots diabolics, qui ne sont ny Grecs, ny Latins, ny Arabes », La Framboisière, lui, au contraire, offre aux lecteurs des médicaments efficaces, et, de plus, il les présente dans un style très clair. Notons que, s'il se pense et se dit fidèle à « la doctrine des Medecins dogmatics », ce dogmatisme affiché ne signifie pas pour lui une obéissance aveugle à ses prédécesseurs. « Je n'approuve pas », explique-t-il, « ceux qui sont tellement assujettis aux paroles de leur Maistre qu'ils n'y oseroient rien adjouster, ny diminuer ». « J'estime bien d'avantage », poursuit-il, « les Docteurs, qui apres Hippocrate et Galien, s'employent de jour en jour à perfectionner la Medecine, ornans la Pharmacopée par artifice Chymic ; qui usent d'une liberté Philosophique, refutans hardiment l'opinion de leurs devanciers, quand ils s'esloignent de la verité ».

Fidèle à la pharmacopée galénique (qu'il conseille plutôt aux pauvres), humoriste, mais adepte de l'iatrochimie qu'il envisage comme le moyen le plus efficace de la guérison des riches, La Framboisière peut être envisagé sous deux angles : d'un côté comme un réformateur de l'*ars pharmaceutica* qu'il réorganise de façon méthodique, et de l'autre, comme un médecin qui cherche à trouver l'approbation des Seigneurs et Dames et à faire valoir son travail dans leur milieu. Soucieux avant tout de l'effet thérapeutique de ces patients, il vise à rendre la cure aussi rapide qu'agréable au goût. *Les Ordonnances* de La Framboisière restent ainsi un témoignage important des changements qui s'opèrent dans l'art pharmaceutique au début du XVII^e siècle et apportent un éclairage précieux sur la réception du savoir à la cour et dans le milieu médical au seuil de la modernité.

Pierre Dionis, chirurgien aulique et Maître chirurgien juré (1643-1718)

Jacqueline Vons
Université de Tours

Le nom de Pierre Dionis est surtout connu dans l'histoire de la médecine comme le démonstrateur de l'anatomie humaine nommé par le roi au Jardin royal¹ en 1673, mais on connaît moins la charge de chirurgien qu'il occupait à la Cour, et encore moins sa fonction de chirurgien juré à la ville. Comment devenait-on chirurgien aulique ? Quelles fonctions étaient attachées à ce titre ? Quels étaient les rapports du chirurgien en cour avec d'autres corps médicaux ? Ce sont quelques questions parmi d'autres qui vont nous amener à considérer un monde fait d'alliances familiales et professionnelles, à examiner aussi la figure d'un chirurgien qui n'hésite pas à se mettre en scène à travers ses livres et ses écrits.

L'ascension sociale d'une famille de la bourgeoisie parisienne

Le dépouillement systématique de documents familiaux conservés aux Archives nationales et dans le Minutier central, dans le cadre d'un projet de recherches généalogiques, *Familles parisiennes.org*², dont une partie a été rendue publique, confirme l'installation et la présence dans la paroisse de Saint-Roch d'une ou de plusieurs familles apparentées, sous le patronyme de Dionis. On relève ainsi le nom de François Dionis (mort en 1617), originaire de Vernon dans l'Eure, qui s'était établi dans cette paroisse comme maître menuisier³. Il avait eu deux fils, Pierre Dionis dit l'aîné (ca.1612-11 décembre 1687) et François Dionis (1617-1705), marchand de soie, dont un des descendants sera Achille-Pierre Dionis du Séjour (1734-1794), astronome, membre de l'Académie des sciences de Paris. Au nombre des enfants de Pierre Dionis l'aîné⁴ figurent Pierre Dionis (1643-1718) qui sera chirurgien de la reine et François

¹ Voir ma communication « De l'anatomie des plantes à l'anatomie de l'homme au jardin royal de Paris (1618-1718) », in *Le jardin des plantes de Paris : médecins, apothicaires et botanistes (1618-1718)*, colloque organisé par la Société française d'histoire de la médecine, la Société d'histoire de la pharmacie et la Société botanique de France, Paris, 20 et 21 avril 2018 (actes à paraître).

² Je remercie Guillaume Pot de m'avoir communiqué des documents précieux concernant la généalogie de la famille Dionis, voir G. Pot, *La famille DIONIS (archives notariales & judiciaires)*, p. 11, [https://www.famillesparisiennes.org/public/pot/Famille%20DIONIS%20\(archives\).pdf](https://www.famillesparisiennes.org/public/pot/Famille%20DIONIS%20(archives).pdf)

³ Guillaume Pot, *op. cit.*, p. 1. Contrat de mariage avec Anne Piquet le 8 février 1611. À la mort de cette dernière en 1629, les enfants sont mineurs.

⁴ Guillaume Pot, *op. cit.*, p. 8. Contrat de mariage avec Anne Baudin, le 13 janvier 1636. Elle meurt en mars 1695. Un des témoins ayant signé est François Moriceau, maître menuisier.

Dionis⁵, notaire, futur conseiller du roi et garde-notes du roi au Châtelet. Les principales étapes de la carrière professionnelle de Pierre Dionis sont connues à travers les actes familiaux de mariage et de décès⁶. Maître chirurgien à Paris et « chirurgien ordinaire du roi suivant la cour » sur son contrat de mariage avec Marie Magdeleine Duval le 28 janvier 1663⁷, P. Dionis est dit chirurgien du roi, servant par quartier de chirurgien ordinaire de la reine, six ans plus tard, lorsqu'il signe comme témoin sur le contrat de mariage de son frère François le 22 septembre 1669 ; sur l'inventaire après décès de son père en 1688, il est nommé premier chirurgien de Madame la Dauphine ; il est enfin porté premier chirurgien de Madame la Duchesse de Bourgogne en 1709 sur le contrat de mariage de sa fille Marie-Ursule avec Henry Besnier, et gardera ce titre lorsque Marie-Adélaïde de Savoie (1685-1712), épouse de Louis de France, duc de Bourgogne (1682-1712), sera dauphine en 1711 et 1712. Les éditions des œuvres de Dionis publiées après 1712 mentionneront son titre de Premier chirurgien de feu la reine et de feues Mesdames les Dauphines.

La faveur dont Pierre Dionis jouit à la cour est encore attestée par plusieurs actes notariés signés par des membres de la famille royale. Ainsi le contrat de mariage en date du 18 février 1702 entre sa fille Marie-Magdeleine Dionis et Andry de Boisregard (1658-1742), conseiller, lecteur et professeur royal, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, porte les signatures de Louis XIV (« Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre »), de princes et princesses de sang (Monseigneur Louis dauphin de France ; le prince Louis de France, duc de Bourgogne ; la princesse Marie-Adélaïde de Savoie, femme du duc de Bourgogne ; Monseigneur le duc de Bretagne ; Monseigneur Charles duc de Berry) et des représentants de la noblesse (Dame Louise Marguerite de Béthune, duchesse de Lude et dame de compagnie de la duchesse de Bourgogne ; Monseigneur Paul de Beauvilliers, duc de Saint Aignan, pair de France, grand d'Espagne, gentilhomme de la chambre du Roy, gouverneur des Enfants de France et ministre d'État ; Dame Anne Marie de Sainte Hermine, comtesse de Mailly, dame d'atour de la duchesse de Bourgogne ; la

⁵ François Dionis, fils de Pierre Dionis et d'Anne Baudin (AN, *Minutier des notaires de Paris*, ET/XIII/110, 31 mai 1688, inventaire après décès de Pierre Dionis), marié à Denise Aubert (AN, *Minutier des notaires de Paris*, ET/XIII/77, 22 septembre 1669), notaire à Paris du 27 mai 1669 au 16 octobre 1699. Son fils François Dionis II lui succède, rue de la Verrerie-en-Grève, et exercera jusqu'au 30 octobre 1744.

⁶ Pierre Dionis eut dix enfants parvenus à l'âge adulte, dont beaucoup moururent avant leur père. Voir Guillaume Pot, *op. cit.*, p. 24 (inventaire après décès de Pierre Dionis daté du 4 janvier 1719).

⁷ Guillaume Pot, *op. cit.* p. 16 (contrat de mariage avec Marie-Magdeleine Duval devant Maître Ricordeau, le 28 janvier 1663). La famille Duval est composée de marchands jurés et mouleurs de bois en Paris. Marie-Magdeleine survivra à son époux et mourra le 4 mars 1723 ; l'inventaire après son décès sera effectué par M^e François Dionis le jeune, son neveu, le 11 mars 1723 (Guillaume Pot, *op. cit.* p. 35).

duchesse de Sully ; Hierosme Phelypeaux, chevalier, comte de Pontchartrain, conseiller du Roy, secrétaire d'État)⁸.

Le 28 juillet 1709, le roi donne son agrément au mariage de Marie-Ursule Dionis avec Henry Besnier (?-18 février 1713), héritier de la charge de chef du gobelet du roi⁹, qui deviendra professeur de botanique et docteur régent de la Faculté de médecine de Paris¹⁰. Sur le contrat de mariage sont apposées les mêmes signatures prestigieuses. Si ce mariage est représentatif de la réussite des stratégies d'ascension sociale par le biais des alliances matrimoniales au début du XVIII^e siècle, marquant ainsi l'apogée d'une carrière de bourgeois de Paris à la cour sans anoblissement¹¹, en même temps qu'il valorise la position du chirurgien au service du prince, il reste que ce triomphe est fragile, fugace, dépendant aussi bien de la faveur royale que de la hiérarchie médicale à laquelle le chirurgien reste soumis¹².

Une carrière de chirurgien aulique

L'épisode du Jardin royal (1673-1680)

Sur la présentation d'Antoine Vallot (1594-1671), premier médecin du roi, la charge de médecin ordinaire des bâtiments et de démonstrateur-opérateur de l'intérieur des plantes médicinales fut accordée par Louis XIV à François Cureau de la Chambre (1630-1680)¹³, premier médecin de la reine, qui délégua

⁸ AN, *Minutier des notaires de Paris*, Minutes et répertoires du notaire François II Dionis, 16 octobre 1699-30 octobre 1744 (étude III), cote MC/RS//1516. Le 18 février 1702, contrat de mariage entre Nicolas Andry, lecteur et professeur royal, docteur de la Faculté de médecine de Paris, habitant rue des Fossées, et Marie-Magdeleine Dionis, fille de Pierre Dionis, premier chirurgien de la duchesse de Bourgogne. C'était le deuxième des trois mariages successifs d'Andry de Boisregard ; Marie-Magdeleine Dionis mourra en décembre de la même année. Le médecin Nicolas Andry de Boisregard est resté célèbre par son ouvrage sur les vers parasites de l'homme, *De la Génération des vers dans le corps de l'homme*, publié en 1700. Il était censeur royal des livres et sa bibliothèque était réputée, voir Michel Marion, *Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII^e siècle (1750-1759)*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978. Il mourut le 13 mai 1742, âgé de 84 ans, et fut enterré dans l'église Saint-Roch, de sa paroisse.

⁹ Le Gobelet était le premier des sept offices dans la maison du roi, il avait en charge le linge, le pain, le vin et le fruit qu'on devait servir au roi.

¹⁰ AN, *Minutier des notaires de Paris*, Minutes et répertoires du notaire François II Dionis, 16 octobre 1699-30 octobre 1744 (étude III), cote MC/ET/III/810. Henri Besnier (?-18 février 1713) avait hérité de la charge de *chef du gobelet* du roi occupée précédemment par son père, François Besnier ; ce dernier mourut brutalement le 3 novembre 1703 en servant le duc de Bourgogne, petit-fils du roi et fils du grand dauphin. Dionis relate sa mort et son autopsie dans la *Dissertation sur la mort subite* (cf. *infra*).

¹¹ François De Vaux de Foletier, « Anoblissements de médecins et chirurgiens de Louis XIV à Louis XVI », *Histoire des Sciences Médicales*, 1982, 16, 3, p. 163-166.

¹² François Lebrun, « Médecins et empiriques à la cour de Louis XIV », *Histoire, économie et société*, 1984, 4, p. 557-566.

¹³ AN, AJ/ 15/509 n° 204 : Lettres de provision de la charge de démonstrateur-opérateur de l'intérieur des plantes médicinales, vacante par le décès de M^e Marin Cureau de la Chambre, accordées par Louis XIV à M^e François Cureau de La Chambre sur la présentation du sieur Vallot, surintendant du Jardin Royal (31 juillet 1671).

les cours au Jardin royal à Pierre Cressé, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. Le 18 avril 1672, Antoine d'Aquin (1629-1696) succéda à Vallot comme premier médecin du roi¹⁴ et fit nommer Dionis « démonstrateur en anatomie humaine suivant la circulation du sang »¹⁵. En définissant aussi nettement l'orientation qu'il entendait donner à l'enseignement de l'anatomie en dehors des lieux consacrés et des théories obsolètes, sous prétexte, réel ou feint, de favoriser les innovations, Louis XIV manifestait clairement sa volonté de s'opposer au monopole des leçons et des démonstrations anatomiques dont se prévalait la faculté de médecine de Paris, et faisait du Jardin royal un emblème de la querelle entre Anciens et Modernes¹⁶. La Faculté porta l'affaire devant le Parlement, qui dut s'incliner lui aussi. La déclaration royale du 20 janvier 1673, confirmée par le lit de justice du 23 mai 1673, autorisait les démonstrateurs nommés au Jardin royal « de faire toutes opérations chirurgicales, dissections et démonstrations anatomiques » et leur donnait la priorité dans l'obtention des corps de condamnés¹⁷. Les leçons respectaient par ailleurs la séparation traditionnelle entre le discours anatomique, lu par Pierre Cressé, et sa démonstration par la dissection opérée par Pierre Dionis¹⁸. Le 3 mars 1673, ce dernier démissionna de sa charge de chirurgien de la reine servant par quartier en faveur de Pierre Gervais¹⁹ et commença ses leçons publiques et gratuites de chirurgie et d'anatomie, rétribuées directement par le roi.

Si ces leçons ont constitué un puissant levier de prestige pour le pouvoir royal, elles ne doivent cependant pas être considérées comme une parenthèse dans une carrière aulique. Les cours de Dionis, donnés en français, ouverts à tous, sans examens ni diplômes, ont attiré un public nombreux, de 400 à 500 spectateurs selon son estimation²⁰, et leur succès tient essentiellement à l'investissement personnel du chirurgien dans la défense des théories de William Harvey (1578-1657) et des modernes concernant la circulation du sang.

¹⁴ Natalie Hawkes, « Antoine Daquin, Premier Médecin to Louis XIV (1672-1693) », Cour de France.fr, 2009, <https://cour-de-france.fr/article1097.html> ; Jacqueline Vons, *Le médecin, les institutions, le roi. Médecine et politique aux XVI^e-XVII^e siècles*, en ligne : Cour de France.fr, 2012, p. 119-125, <https://cour-de-france.fr/article2342.html>.

¹⁵ Pierre Dionis, *L'anatomie de l'homme suivant la circulation du sang, et les dernières découvertes, démontrées au Jardin royal*, Paris, Laurent d'Houry, 1690 (Épître au Roy, p. 4, et Préface, n.p.), voir note 1.

¹⁶ Voir Pascal Duris, *Quelle révolution scientifique ? Les sciences de la vie dans la querelle des Anciens et des Modernes (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Hermann, 2016, p. 209-212.

¹⁷ *Déclaration du Roy, pour faire continuer les Exercices au jardin Royal des Plantes*. Registrée au parlement et Chambre des Comptes, le 23 mars 1673, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1673, p. 4. Sur les événements de cette période, voir Alexandre Lunel, *La maison médicale du roi*, Champ Vallon, 2008, p. 182-184.

¹⁸ Sur les *Discours anatomiques* de Pierre Cressé et de Guillaume Lamy disputés dans la faculté de médecine de Paris, voir Andrew Cunningham, *The Anatomist Anatomise'd, An Experimental Discipline in Enlightenment Europe*, Ashgate, University of Cambridge, 2010, p. 54.

¹⁹ AN, O/1/17, f. 43.

²⁰ Pierre Dionis, *Cours d'opérations de chirurgie*, Paris, Laurent d'Houry, 1707, p. 6.

Dionis est un « circulateur » convaincu et il ne cessera de le proclamer dans ses écrits²¹.

En 1680, Dionis abandonne les leçons au profit de Joseph Duverney (1648-1730) et revient en cour comme chirurgien ordinaire de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, avec 120 livres d'émoluments²². Il la sert de 1680 jusqu'à sa mort en 1683, devient chirurgien de la dauphine Marie-Anne de Bavière (1660-1690), épouse de Louis de France, Grand Dauphin (1661-1711), jusqu'à sa mort en 1690, puis premier chirurgien de Marie-Adélaïde de Savoie (1685-1712), épouse de Louis de France, duc de Bourgogne (1682-1712), dauphine de 1711 à 1712.

Le chirurgien courtisan

Mais au-delà de ses titres, que savons-nous de ses fonctions, du contexte médical dans lequel il opérait ? Les quelques renseignements dont nous disposons sont fournis par des anecdotes éparses dans ses ouvrages, rédigés d'ailleurs sur le tard. Certes, comme tout chirurgien de cour, il est soumis à l'autorité du premier médecin du roi entre les mains duquel il prête serment²³, et cette subordination hiérarchique trouve un écho dans l'assurance réitérée de la nécessité où se trouve un « simple » chirurgien, comme il se définit lui-même, de se soumettre au savoir des médecins, du moins dans l'exercice de ses fonctions en milieu aulique. Ainsi, les examens *post mortem* qu'il est amené à pratiquer à la cour sont exécutés sous les ordres et en présence de médecins qu'il prend soin de nommer. En revanche c'est son titre de chirurgien expéri-

²¹ Son successeur au Jardin royal en 1780 fut Joseph Giochard Duverney (1648-1730), qui laissa le poste en 1718 ; son fils Emmanuel-Maurice Duverney lui succéda, suivi en 1729 de François Hunauld, de Jacques Bénigne Winslow en 1743, d'Antoine Ferrein en 1751 et d'Antoine Petit en 1769 ; en 1778 Antoine Portal prit le poste jusqu'en 1832. Voir Alexandre Lunel, *op. cit.* p. 176-181.

²² En 1680, la maison de la reine comprend un premier médecin Guy Crescent Fagon, docteur régent en la Faculté de Paris, intendant du Jardin des plantes (émoluments : 600 l.), un médecin du commun, Pierre Bonet (300 l.), un chirurgien du corps ou premier chirurgien, aussi chirurgien du roi (200 l.), deux chirurgiens ordinaires, Pierre Dionis (120 l.) et Louis Rainssant (120 l.), un apothicaire Philibert Boudin (380 l.) et son fils à survivance, deux apothicaires distillateurs, François Henry et David des Cloîtres (60 l. pour les deux), deux autres chirurgiens, Pierre Chaumier et Pierre Chof (120 l. pour les deux), deux barbiers. Voir Nicolas Besongne, *L'État de la France où l'on voit tous les princes, ducs et pairs, marechaux de France, et autres officiers de la couronne (...)*, Paris, A. Besongne, 1683, I, p. 411-464, édité par Caroline zum Kolk, Centre de recherche du château de Versailles, 2009, en ligne : <http://chateau-versailles-recherche.fr/curia/documents/reine1683.pdf>

²³ Ce n'est qu'en 1770 que La Martinière, premier chirurgien du roi, obtient de ne plus être subordonné au premier médecin du roi. La déclaration royale du 19 juin 1770 l'autorise désormais à prêter le serment entre les mains du roi et à recevoir celui des chirurgiens du roi ordinaires, de ceux servant par quartier et de ceux au service de la famille royale. Voir Alexandre Lunel, *op. cit.* p. 307-308.

menté qu'il met en avant pour disputer, interpréter ou justifier certaines positions doctrinales. Comme l'avait fait Ambroise Paré, il puise dans le milieu de la cour nombre d'anecdotes qui servent à illustrer ses démonstrations.

Un exemple de cette pratique est fourni par la *Dissertation sur la mort subite* publiée le 18 juin 1709 chez Andry²⁴. Ce petit livre de 156 pages répond à celui de Giovanni Lancisi, médecin du pape, qui avait traité du sujet dans le *De subitaneis mortibus*, paru en 1707. Préoccupé par le nombre élevé de morts subites en Italie, le plus souvent des morts suspectes, le pape Clément XI avait demandé à Lancisi d'effectuer systématiquement des autopsies. Bien que la préface du traité de Dionis s'ouvre sur une formule d'allégeance au médecin (un chirurgien doit « souscrire aux sentiments de ceux qui ont plus de lumières que lui »), le chirurgien affirme que ses propres observations de cas faites à la cour de France valent autant que celles du médecin italien, et qu'en outre il est à même de proposer des moyens d'éviter la mort subite, endossant ici une triple fonction : observateur, prescripteur, auteur. La mort subite est pour lui la conséquence d'un afflux de sang qui n'a pu s'évacuer ou d'une interception par un obstacle quelconque du mouvement circulaire du sang. Le cas de Monsieur, duc d'Orléans et unique frère du roi, occupe une place de choix : il fut, dit-on, victime d'un coup de sang lors d'un souper donné à Saint-Cloud ; saigné (trop tard), il meurt dans la nuit du 9 juin 1701, âgé de 61 ans.... Or, « Monsieur mangeoit beaucoup et ne faisoit aucun exercice, et soit qu'il appréhendast la saignée, ou soit que son premier Medecin ne le lui ordonnoit pas, il ne se faisoit point saigner, ce qui fit que regorgeant de sang il s'en fit un épanchement dans la teste qui le tua en peu de temps »²⁵. La mort subite de Monsieur est due à une hémorragie cérébrale, attribuée essentiellement à l'excès de nourriture, l'absence d'exercice et le refus de saignée, geste chirurgical privilégié pour évacuer l'excès de sang et en même temps les impuretés qui stagnent, épaississent le sang et l'empêchent de circuler en obstruant les vaisseaux.

La mort du marquis de Louvois (1641-1691) est également présentée comme un cas de mort subite, bien que le récit des circonstances nuance fortement cette interprétation. De fait, le 26 juillet 1691, en sortant du Cabinet du roi, le marquis de Louvois se sentit fort oppressé au point qu'on dut le conduire vers les bâtiments de la surintendance où il était logé. Dionis était sur place. On le manda. Devant les fortes douleurs dans la région du cœur, Seron qui était le médecin personnel de Louvois, préconisa une saignée, ce qui fut fait en présence des médecins d'Aquin et Fagon. Dionis note des crises d'étouffement et d'angoisse qui se terminent en râles, ainsi que l'acharnement thérapeutique des médecins qui continuent

²⁴ Roger Rullière, « Les morts subites à la Cour de Louis XIV de 1690 à 1709, d'après Pierre Dionis », *Histoire des Sciences Médicales*, 1984, 18 (1), p. 19-24.

²⁵ Pierre Dionis, *Mort subite*, op. cit., p. 19-20.

à prescrire des ventouses avec scarifications et à donner divers autres remèdes salutaires ... inutiles pour un corps mort : « On voulut que je lui appliquasse des ventouses, ce que je fis », insiste Dionis²⁶. Le rapport de l'autopsie pratiquée par lui-même sous le regard des médecins est ensuite porté au roi par les quatre médecins (d'Aquin, Fagon, Duchesne et Seron) et les quatre chirurgiens (Félix, Duterre, Gervais et Dionis) signataires. Ils observent que les poumons sont gonflés, décrivent un cœur « gros, flétri, mollasse et semblable à du linge mouillé n'ayant pas une goutte de sang dans ses ventricules » et s'accordent pour attribuer la mort à un arrêt du mouvement circulaire du sang²⁷.

Le 3 novembre 1703, le sieur Besnier, père du futur gendre de Dionis, chef du gobelet du roi, tombe et meurt subitement en servant le duc de Bourgogne à table. Dionis est chargé de l'autopsie, en présence de Bourdelot (1638-1708), médecin ordinaire du roi et premier médecin de la duchesse de Bourgogne, et de Duchesne, premier médecin du duc de Bourgogne. Le rapport de l'examen des poumons et du cœur est particulièrement détaillé et précis ; le chirurgien observe l'absence de sang dans le ventricule gauche et y voit la cause de l'oppression de poitrine dont Besnier s'était quelquefois plaint ; on avait interprété à tort comme des crises d'asthme ses difficultés à respirer en marchant ou en parlant²⁸. Si son statut de chirurgien lui interdit, dit-il, de raisonner sur les causes, ce qui est du ressort des médecins²⁹, Dionis s'estime cependant compétent pour conseiller ses lecteurs et leur dicter la manière de se gouverner pour éviter la mort subite.

La fin de la *Dissertation* est une longue série de préceptes alimentaires et de règles d'hygiène de vie. Aux dames de la cour qui passent une moitié de leur vie au lit et l'autre à une table ou au jeu, il oppose le mode de vie des femmes qui « sont obligées de travailler pour gagner leur vie », restent sveltes et échappent au coup de sang. Le cas des femmes âgées et pauvres accueillies à plus de 70 ans à l'hôpital des Petites Maisons à Paris, et qui y meurent âgées de 80 ans et plus, est pour lui un bon exemple de longévité due au travail. Dans les cas extrêmes, il ne faut pas hésiter à purger et saigner, la personne fût-elle de sang royal ; Dionis observe que la constitution replète du roi se trouve bien avec les quelques saignées que lui administre Fagon³⁰. Mais la *Dissertation* se révèle être avant tout une défense des circulateurs et un moyen d'exposer une

²⁶ *Ibid.*, p. 82-84.

²⁷ Voir Roger Rullière, *op. cit.* p. 21 (il s'agit d'un infarctus myocardique avec œdème aigu du poumon).

²⁸ Pierre Dionis, *Mort subite*, *op. cit.* p. 69-70. Voir Roger Rullière, *op. cit.* p. 22-23 (il s'agit d'un infarctus avec œdème pulmonaire hémorragique bilatéral).

²⁹ Pierre Dionis, *Mort subite*, *op. cit.* p. 87.

³⁰ *Ibid.*, p. 109.

conception mécanique du cœur : « Convenons donc que la circulation du sang est le principe de la vie »³¹.

Les anecdotes précédentes montrent le chirurgien de cour sous le regard des autres, médecins et courtisans. D'autres récits nous font pénétrer dans l'intimité du chirurgien démonstrateur d'anatomie « en privé », témoignant de sa familiarité avec les grands du royaume. En 1683, Dionis publie chez Jean Cusson à Paris, une *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire*, dans le but affiché d'instruire le public. Le récit est présenté comme une « relation succincte et fidelle de l'ouverture du corps d'une dame morte grosse de six mois ou environ »³². Il commence par l'histoire de la grossesse d'une dame de la dauphine Marie-Anne-Victoire, la jeune épouse du fils aîné de Louis XIV. Cette jeune femme âgée de vingt ans, eut des menstrues qui persistèrent jusqu'à la moitié du cinquième mois, elle portait haut et à gauche. Le 5 juin 1681, elle se plaignit de grandes douleurs et constata la disparition des mouvements du fœtus. Douze jours plus tard, elle fut prise de violentes douleurs et vomissements, et mourut après une nuit de tourments. Un chirurgien- que Dionis ne nomme pas- pratiqua une césarienne post mortem pour tenter « de sauver ou d'ondoyer l'enfant »³³. Dionis fut alors chargé par la reine et par la dauphine de faire l'ouverture du corps pour découvrir la cause de la mort rapide.

L'autopsie eut lieu en présence de M. d'Aquin, premier médecin du roi, de M. Fagon, premier médecin de la reine, de M. Félix, premier chirurgien du roi mais en l'absence du premier chirurgien de reine, qui avait cependant été prévenu. Dionis pratique l'ouverture et découvre une partie d'utérus surnuméraire située à la partie latérale gauche du fond de l'utérus, qui avait contenu l'enfant et s'était déchirée ; la césarienne avait permis de trouver l'enfant étendu sur les boyaux ; poursuivant son examen, le chirurgien découvre au fond de la cavité utérine « un faux germe de la grosseur d'un petit œuf »³⁴. N'ayant pas le loisir de faire un examen minutieux sur place, il fait emporter l'organe à son domicile, et en poursuit la dissection tout en veillant à le conserver le plus possible dans son intégrité pour le faire dessiner. Le lendemain il ramène l'utérus au palais et en donne une démonstration en présence de la reine, de la dauphine, des deux médecins et de quelques dames, suivie d'une autre encore à la demande de la reine, en son privé et devant l'une de ses dames : « Sa Majesté n'a pas les mesmes répugnances qu'ont toutes les autres femmes pour les démonstrations anatomiques. J'ai eu l'honneur

³¹ *Ibid.*, p. 70.

³² Pierre Dionis, *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire*, Paris, J. Cusson, 1683, p. 5.

³³ *Ibid.*, p. 9.

³⁴ *Ibid.*, p. 15.

de lui en faire assez souvent sur plusieurs et différentes parties d'animaux », écrit le chirurgien³⁵.

Ces petits récits sont autant de fenêtres ouvertes sur une face cachée dans une vie de courtisan. Les fonctions auliques visibles du chirurgien l'amènent à se déplacer, au gré des allées et venues de la reine, des dauphines, de la cour. Il est présent au « beau château » (sic) de Saint-Cloud le jour où le frère du roi, Philippe d'Orléans, y donne souper et meurt ; il est à Versailles, probablement logé dans les bâtiments de la surintendance quand on vient l'appeler pour constater la mort du marquis de Louvois. Mais il a aussi des contacts en ville avec d'autres chirurgiens exerçant à domicile ou dans les hôpitaux. L'inventaire établi après son décès et daté du 4 janvier 1719³⁶ montre que Pierre Dionis avait des biens, une certaine fortune ; il jouissait d'une pension accordée par le roi après le décès de la dauphine et du titre de chirurgien des Enfants de France. Aux revenus liés à ces titres et honneurs, il conviendrait d'ajouter ceux que lui procuraient ses consultations en ville.

Un maître chirurgien parisien

La réputation d'un chirurgien soignant la reine ou les dauphines attirait nécessairement un public de dames issues de la noblesse et de la bourgeoisie parisienne, en quête d'avis et de soins dans leurs maladies, et plus particulièrement pendant leurs grossesses et leurs accouchements. Si la querelle entre sages-femmes et chirurgiens avait perdu de sa pugnacité au cours du XVII^e siècle, au fur et à mesure que les premières acquéraient une formation théorique, et les seconds un apprentissage des manœuvres obstétricales *in situ*, la question de la priorité à donner aux uns ou aux autres restait en suspens. Le rôle des femmes de la cour, en donnant leur assentiment à la présence de plus en plus fréquente de chirurgiens-accoucheurs lors de leurs couches, est à cet égard marquant. Certains accoucheurs sont renommés, voire anoblis, tel Julien Clément (1649-1728), qui accouche Louise de la Vallière en 1663, Madame de Montespan en 1669, ainsi que plusieurs princesses de France : il met au monde le premier enfant de la dauphine, Marie-Adélaïde de Savoie, se rend en Espagne pour accoucher la sœur de la dauphine, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie qui a épousé Philippe V d'Espagne ; après 70 heures de travail il met au monde le duc de Bourgogne (premier petit-fils de Louis XIV) le 6 août 1682 ; et le 15 février 1710, il effectue l'accouchement en siège complet du duc d'Anjou (troisième arrière-petit-fils de Louis XIV, qui lui succédera en tant que

³⁵ *Ibid.*, p. 36. Le récit occupe une vingtaine de pages, il est illustré par deux figures dessinées et légendées, représentant l'utérus pseudo-unicorne respectivement *in situ* et sorti du corps. L'enfant était mort depuis plus de quinze jours, il était de couleur rouge brun et livide, précise le chirurgien (p. 25). Voir Henri Stofft, « Une rupture de corne utérine rudimentaire gravide en 1681. [A case of ruptured rudimentary horn pregnancy in 1681] », *Histoire des Sciences Médicales*, 1986, 20 (4), p. 343-362.

³⁶ Dionis habitait rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Roch, lors de son décès. Voir Guillaume Pot, *op. cit.*, p. 24-26.

Louis XV). D'autres exercent essentiellement en privé, au domicile de leur riche clientèle, et se rendent occasionnellement en consultation à Versailles et à Saint-Germain. Tel est le cas de François Mauriceau, (1637-1709), cousin germain maternel de Pierre Dionis et auteur de plusieurs traités, *Les maladies des femmes grosses et de celles qui sont accouchées* en 1668³⁷, *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes et sur leurs maladies et celles des enfans nouveau-nés*, en 1694 et 1715, *Dernières observations sur les maladies des femmes grosses et accouchées* en 1708. Membre de la confrérie de Saint-Côme, il avait appris l'essentiel de sa pratique à l'Hôtel-Dieu où il était resté consultant pour les cas de présentation dystocique. Dans les années 1660, il était devenu prévôt puis garde de la compagnie des maîtres chirurgiens-jurés de Paris. Ses observations, écrites en langue vernaculaire, traitent de plus de huit cents cas, concernant la grossesse, l'accouchement et ses suites, les maladies des femmes, les soins à donner aux nouveau-nés³⁸.

Dionis écrit également un *Traité général des accouchemens* publié en 1718³⁹, adressé explicitement aux chirurgiens accoucheurs. S'il reconnaît le bénéfice que l'apprenti peut retirer de la lecture des bons auteurs ayant écrit sur la question (Paré, Guillemeau, Mauriceau, s'il défend le principe d'un empirisme raisonné (« L'art d'accoucher ne demande point de grands raisonnemens, c'est pourquoi je n'en fais que le moins que je puis pour venir au fait de la pratique, sur lequel j'ai tâché de ne rien oublier »)⁴⁰, il se présente avant tout comme un guide, s'appuyant sur son expérience professionnelle et sur ses leçons de chirurgie et d'anatomie données au Jardin royal. En même temps, il continue à défendre les théories nouvelles de la conception et de la génération contre les anciens (parmi lesquels il classe Mauriceau) partisans du séminisme⁴¹. Il met en scène une figure de Maître Chirurgien, critiquant les gestes maladroits ou nocifs des sages-femmes et les conseils téméraires et inopérants de ses confrères parmi les plus célèbres accoucheurs de Paris. Mais ce qu'il condamne avant tout est la brutalité, la violence ou la précipitation dans les gestes et les interventions du chirurgien. Comme dans ses livres précédents, les *exempla* sont fournis par les grands de la cour, par le témoignage vécu, vu ou rapporté.

³⁷ François Mauriceau, *Les Maladies des Femmes grosses et accouchées. Avec la bonne et véritable Méthode de les bien aider en leurs accouchemens naturels, & les moyens de remédier à tous ceux qui sont contre nature, & aux indispositions des enfans nouveau-nés...*, Paris, Henault, d'Houry, de Ninville, Coignard, 1668. L'ouvrage connut sept éditions augmentées jusqu'en 1740 et fut traduit dans plusieurs langues.

³⁸ Marine Laville, *Accoucher au XVII^e siècle : les observations (...) de François Mauriceau*, Université de Pau, 2014, en ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01102357/document>.

³⁹ Pierre Dionis, *Traité général des accouchemens, qui instruit de tout ce qu'il faut faire pour être habile Accoucheur*, Paris, Charles-Maurice d'Houry, 1718 (réédité en 1721, à Paris et à Liège).

⁴⁰ Pierre Dionis, *Traité des accouchemens*, *op. cit.*, p. X (préface).

⁴¹ Voir Évelyne Berriot-Salvadore, « La question du séminisme à la Renaissance [‘Seminism in the 16th Century’] », *Histoire des Sciences Médicales*, 2017, 51 (2), p. 265-271.

Puisque les mains de l'accoucheur sont le meilleur outil pour apprendre – « dans les accouchemens ses yeux [de l'Accoucheur] lui sont inutiles, il n'a que la main qui lui sert de guide dans tout ce qu'il fait », écrit-il⁴² –, Dionisaborde également la question du choix des lieux les plus propices à l'acquisition de l'habileté de telles mains et de leur savoir-faire dans l'art d'accoucher. Le collège des chirurgiens de Saint-Côme et l'Hôtel-Dieu de Paris apparaissent ainsi complémentaires, occultant en quelque sorte les tâches que réclame la fonction de chirurgien juré, assermenté auprès des tribunaux⁴³. En l'absence de toute école d'accouchement, les apprentis accoucheurs doivent fréquenter l'Hôtel-Dieu, sous la conduite de sages-femmes « reçues Maîtresses » et chargées d'assurer la formation pratique⁴⁴. Ce lieu est considéré comme le meilleur pour s'exercer puisque : « on y reçoit toutes celles qui se présentent et que c'est l'endroit seul où on peut se rendre habile en peu de tems »⁴⁵, ce qui laisse supposer que la pudeur des femmes soignées à l'Hôtel-Dieu n'a pas à être ménagée comme celle des dames visitées à domicile, qui ne souffriraient pas d'être examinées sous les yeux d'un apprenti⁴⁶.

Un chirurgien de Saint-Côme

Mais pour s'installer comme chirurgien-accoucheur, il faut faire partie de la compagnie des Maîtres Chirurgiens de la Ville où on s'établit, la connaissance de la chirurgie générale précédant nécessairement celle des accouchements. Pierre Dionis a été formé au collège Saint-Côme de Paris où il a acquis le grade de maître chirurgien et a été nommé démonstrateur en anatomie, après avoir fait le chef-d'œuvre, ayant satisfait à toutes les opérations pendant la semaine anatomique, et pouvant ainsi se déclarer « Chirurgien de la bonne roche »⁴⁷. Deux chirurgiens du roi, Charles-François Félix de Tassy (1635-1703) et Georges Mareschal (1658-1736), qui est premier chirurgien du roi, ont voulu que leurs fils fissent également le chef-d'œuvre à Saint-Côme, « avec la même exactitude que font tous les autres »⁴⁸, dans le dessein de leur transmettre leur charge ; lui-même se félicite d'y avoir envoyé ses propres fils qui se destinaient à la chirurgie, l'un devenu chirurgien ordinaire de la duchesse de Bourgogne, l'autre chirurgien major de l'armée du roi en Espagne :

⁴² *Ibid.*, p. 247.

⁴³ Dans les examens des signes de la virginité ou d'avortement par exemple. Sur ces rapports remis par des chirurgiens jurés, voir *Les corps meurtris. Investigations judiciaires et expertises médico-légales au XVIII^e siècle*, Fabrice Brandli, Michel Porret (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

⁴⁴ Pierre Dionis, *Accouchemens*, *op. cit.*, p. 414.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 418.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 438 : anecdote de la reine Marie Thérèse d'Autriche qui « étant Espagnole ne voulut point se servir d'accoucheurs » ; les historiens disent qu'elle fut accouchée par une sage-femme, mais en fait le célèbre accoucheur de ville Boucher était caché dans une garde-robe à côté de la chambre, en cas de nécessité.

⁴⁷ Pierre Dionis, *Chirurgie*, *op. cit.*, n.p. (préface).

⁴⁸ *Ibid.*, n.p.

Je les ai mis sur les bancs aussitôt qu'ils se sont déterminés à être Chirugiens, ils ont fait les vingt-cinq actes du chef d'œuvre avec la dernière rigueur [...]. Dieu veuille que les agrégations, les associations, les légers examens qui y en ont incorporé plusieurs qui ne se sentoient pas assez forts pour y entrer par la voye du chef d'œuvre, ne diminuent rien de son ancienne splendeur, ne la fassent point relâcher de la régularité dans ses actes, en prodiguant la qualité de Maître à des sujets indignes de la porter et qu'enfin on continue de dire comme autrefois, que l'Ecole de Chirurgie de Paris est la première du monde⁴⁹.

L'éloge du collège de Saint Côme au début d'un cours de chirurgie commandité par le roi mais publié vingt ans plus tard, mérite l'attention. La communauté des chirurgiens à Paris avait subi plusieurs modifications de ses statuts et des réductions de ses privilèges dans le dernier quart du XVII^e siècle à la suite de plusieurs arrêts et décrets royaux, à l'instigation du premier chirurgien du roi, Félix. La juridiction de ce dernier sur les chirurgiens-barbiers de Paris avait été confirmée par un arrêt du Conseil d'État rendu le 22 mars 1674. Alors que les chirurgiens du collège de Saint-Côme continuaient à revendiquer l'obligation d'avoir exécuté les nombreux actes du chef-d'œuvre et accompli six années d'apprentissage avant d'obtenir la maîtrise, ces deux conditions furent battues en brèche par de nouveaux statuts qui stipulaient l'obligation d'agréger des compagnons qui avaient soigné gratuitement les malades à l'hôpital pendant six ans, jouissant ainsi d'une dérogation au chef d'œuvre, en étant soumis seulement à une « légère expérience »⁵⁰. En 1699, l'agrégation s'étend aux chirurgiens et barbiers-chirurgiens de la famille royale qui sont ainsi dispensés de tout apprentissage et examen⁵¹. Après des mois de contestation, les statuts sont enregistrés par le Parlement le 3 février 1701.

À travers l'éloge des chirurgiens royaux respectueux de la formation traditionnelle pour leurs fils dans la préface du *Cours de chirurgie* de Dionis, se lit une amertume à peine déguisée contre ces nouvelles mesures qui signent la fin d'une formation chirurgicale et professionnelle unique en France. On y entend la parole d'un Maître, sûr de son art, qui guide et qui conseille en se mettant en scène ; on y voit aussi un des rares moments où le Maître chirurgien parisien l'emporte sur les considérations du chirurgien courtisan, où la figure individuelle du chirurgien-auteur trouve ses assises dans le sentiment d'appartenance à un corps professionnel.

⁴⁹ *Ibid.*, n.p.

⁵⁰ Voir Alexandre Lunel, *op. cit.*, p. 238-240.

⁵¹ *Ibid.* (extraits des articles LXXXV-LXXXVI des statuts de 1699).

**Interventions et stratégies
des médecins de cour**

Des corps souffrants et sous surveillance : problèmes et soins de santé à la cour de France dans la première moitié du XVII^e siècle

Bénédicte Lecarpentier-Bertrand
CRHEC-UPEC

Exposés en permanence aux regards des courtisans, les souverains ont rarement pu dissimuler les maux dont ils souffraient. Ainsi, quand on ouvre la correspondance de Malherbe, les informations sur la santé de Henri IV et de Marie de Médicis sont nombreuses : le 24 septembre 1607, Malherbe relate comment la reine, durant les derniers jours, a eu un « flux de ventre » qui a duré une semaine et qui l'a obligée à s'enfermer dans sa chambre, à l'abri de tout regard. Le 12 novembre 1607 toujours, il évoque quelques cas de maladies contagieuses, « une peste » qui a fait quelques morts à Avon, où logeait la musique du roi. Il y a eu « tout plein de malades¹ ». Au même moment, une petite vérole a aussi fait quelques victimes à Paris, ainsi qu'un « flux de sang ». Les exemples semblables abondent et pourraient sans doute faire l'objet d'une recherche systématique dans ces *Mémoires* et autres correspondances, riches d'informations à cet égard et relativement peu utilisées jusqu'ici sur ce plan. Seules quelques sources célèbres, comme la correspondance de Madame de Sévigné ou celle de La Palatine, ont donné lieu à des études sur les maux et les remèdes connus à la cour ou dans les milieux aristocratiques. De nombreuses sources narratives pourraient encore être exploitées, des *Œconomies royales* de Sully au *Journal* de Bassompierre en passant par celui d'Héroard, ou par les *Mémoires* de Madame de Motteville, de Du Bois ou de La Porte. D'autres types de sources écrites ont plus particulièrement été exploitées : c'est le cas de traités publiés au XVII^e siècle par quelques médecins ou apothicaires² et de documents juridiques comme les statuts d'apothicaires urbains. Elles ont fourni l'essentiel de nos connaissances sur les remèdes connus, ainsi que sur les pratiques professionnelles du temps. Ces documents ont été particulièrement utilisés dans les nombreuses thèses d'histoire de la pharmacie. Enfin, l'architecture, les œuvres d'art et l'archéologie ont offert la matière pour quelques autres études sur des

¹ François de Malherbe, *Œuvres complètes*, rééd., Paris, Gallimard, Pléiade, 1993, p. 390-391.

² Voir notamment François Lebrun, *Se soigner autrefois*, Paris, Le Seuil, 1995 ; Marcel Sendrail, *Histoire culturelle de la maladie*, Toulouse, Privat, 1980 ; Jean-Charles Sournia, *Histoire de la médecine*, Paris, La Découverte, 2004 ; Jean-Claude Ameisen, Patrick Berche, Yvan Brohard, *Une histoire de la médecine ou le souffle d'Hippocrate* [2011], Paris, Université Paris Descartes-La Martinière, 2015. On se reportera aux bibliographies contenues dans ces ouvrages.

thèmes précis comme les appartements de bain³, le cérémonial de la toilette ou les bijoux de senteur⁴.

C'est d'une autre sorte de sources encore dont il s'agira ici, pour parler des problèmes et des soins de santé à la cour de France durant la première moitié du XVII^e siècle, à savoir les sources comptables produites au sein des maisons royales. Les registres de comptabilité des maisons royales et les comptes de l'Épargne de la première moitié du XVII^e siècle fournissent nombre d'informations sur les maladies et les accidents qui surviennent à la cour, leur fréquence, parfois même leurs causes et souvent les soins apportés aux malades et aux blessés. Plus rares, règlements et récits des usages en vigueur renseignent sur la distribution des médicaments ou sur les règles à respecter lorsque le souverain est souffrant.

Typologie et causes des problèmes de santé à la cour

Les sources comptables ne fournissent pas de renseignement sur des blessures comme celles qui sont provoquées par les duels ou la guerre – ce type de problème est davantage mentionné dans les sources narratives. En revanche, divers incidents que l'on qualifierait aujourd'hui « d'accidents du travail » surviennent, témoins indirects de l'activité quotidienne du « peuple de la cour » : ici, c'est une morsure de cheval qui a emporté une partie du visage d'un officier lors du voyage de Guyenne de 1615⁵. Là, c'est une chute d'un garçon de cuisine commun, en portant du bois à la cuisine⁶ ; plus loin, la chute d'un officier à cheval, dans la basse-cour du château de Blois⁷, responsable d'une fracture du bras⁸ ; ou encore la blessure au pied d'un officier, écrasé par la chute d'une grande barrique de vin⁹. Ces précisions, alors que les blessures effectives des populations ont été peu étudiées jusqu'ici, offrent de nouvelles pistes d'enquête.

L'itinérance de la cour ou, plus généralement, son mode de vie propre, festivités comprises, semble favoriser maladies et accidents : on trouve ainsi plusieurs mentions de maladies survenues durant le voyage de Guyenne de 1615¹⁰. Le feu d'artifice tiré en 1613 près de « l'île aux meules »¹¹, à proximité de l'Arsenal,

³ Ronan Bouttier, « Les bains royaux de Fontainebleau à Versailles » dans *Cultures de cour, cultures du corps, XIV^e-XVIII^e siècles*, Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha *et al.* (dir.), Paris, PUPS, 2011, p. 209-226.

⁴ *Le Bain et le Miroir. Soins du corps et cosmétiques de l'Antiquité à la Renaissance*, Isabelle Bardiès-Fronty, Mireille Bimbenet-Privat, Philippe Walter (dir.), catalogue de l'exposition au musée de Cluny et au musée national de la Renaissance, Paris, Gallimard, 2009.

⁵ BnF, Cinq cents de Colbert 94, 1616, paiement à Étienne Henry.

⁶ BnF, Cinq cents de Colbert 94, 1616, paiement à Nicolas Grégoire.

⁷ BnF, Cinq cents de Colbert 94, 1617, à Jean Berlant dit Grandval.

⁸ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1615, à Jean du Poirier.

⁹ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1614, à Nicolas Rogier.

¹⁰ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1615, paiements à François Bichin.

¹¹ Ancien nom de l'île Louviers.

provoque un accident dans lequel un officier est blessé¹². L'itinérance permet toutefois d'éviter certaines maladies contagieuses dont les causes sont encore mal connues, même si l'on pressent le principe de la contagion et la nécessité de s'éloigner des lieux contaminés¹³ : une « peste », en 1605, oblige ainsi Henri IV à se réfugier à Fontainebleau. Les détails relatifs aux maladies, à proprement parler, sont rares, au moins en ce qui concerne les officiers : tout au plus est-il question ici d'une « grande maladie » dont a souffert un officier¹⁴, ou d'une fièvre¹⁵. La seule exception relevée, sur les soixante-seize années d'archives comptables royales étudiées, concerne une dysenterie et un « flux de sang »¹⁶. « Mal le plus fréquent et le plus meurtrier », la dysenterie est fréquemment due à l'absorption d'une eau impropre à la consommation¹⁷. Fait significatif, les pratiques alimentaires nouvelles, qui distinguent les couches supérieures de la société, contribuent à la multiplication de pathologies spécifiques que ne connaissent pas d'autres catégories de la population : l'abondance de mets sucrés provoque des indispositions comme celle que connaît Louis XIV durant plusieurs mois en 1653 :

Sur la fin du mois de mars de la présente année (1653), après plusieurs fatigues durant un ballet dansé en plusieurs reprises par sa Majesté, entremêlées de quelques désordres et dérèglements à l'égard du roi, sur des vivres, et même ensuite de quelques excès de breuvages sucrés et artificiels, particulièrement des limonades, et pour avoir trop mangé des oranges du Portugal, le roi ressentit une douleur et faiblesse d'estomac fort extraordinaire¹⁸.

Les symptômes de dysenterie dont souffre alors le roi conduisent sans nul doute à incriminer l'eau utilisée pour fabriquer ces limonades, eau probablement impropre à la consommation. De son côté, l'augmentation de la consommation de sucre contribue à la multiplication de pathologies comme les caries qui apparaissent en premier lieu à la cour, un mal identifié par Abraham de La Framboisière dès le début du XVII^e siècle¹⁹. De même, la cause du formidable appétit de Louis XIV est bien connue, puisque le souverain souffrait du ver solitaire. Ce mal est loin d'être rare : les fouilles, entreprises sur une partie du site de Marly-le-Roy fréquenté entre 1680 et 1715, ont montré l'existence d'œufs de *tænia*²⁰ qui atteste de

¹² BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1613 : « 300 lt à un serviteur blessé au retour du feu d'artifice fait en l'île aux meules près l'Arsenal à Paris ».

¹³ Marcel Sendrail, *op. cit.*, p. 338 ; Georges Vigarello, *Histoire des pratiques de santé*, rééd., Paris, Le Seuil, 1999, p. 61.

¹⁴ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1611, à Jean Daguerie et à René Goubreau.

¹⁵ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1614, à Jean Delaistre.

¹⁶ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1613, à un serviteur de la cuisine, malade de dysenterie et d'un « flux de sang ».

¹⁷ François Lebrun, *op. cit.*, p. 168.

¹⁸ Antoine Vallot, Antoine d'Aquin, Guy-Crescent Fagon, *Journal de santé de Louis XIV*, S. Perez (éd.), Grenoble, Jérôme Millon, 2004, p. 15.

¹⁹ *Les Œuvres de Nicolas Abraham de La Framboisière*, Paris, M. Orry, 1613, p. 204.

²⁰ Françoise Boucher, Samira Bentrud, Jean-Claude Paicheler, « Enquête épidémiologique sur les helminthiases à la cour de Louis XIV », *Médecine/Sciences*, 1998, 14, p. 463-466.

l'ingestion de viande infestée, insuffisamment cuite comme la viande grillée, par exemple du gibier consommé par ceux qui fréquentent le relais de chasse de Marly. Parallèlement, ce parasite n'a pas été retrouvé dans les fosses proches correspondant à des habitats modestes d'après les archéologues : il est donc « vraisemblable que leurs occupants consommaient surtout des viandes bouillies, pratique culinaire qui les préservait de l'infestation ». Accompagnement habituel des rôts, les salades ne sont pas moins dangereuses puisque d'autres parasites comme la fasciolose ont également été retrouvés. Or cette maladie est liée à la consommation de salades infestées de métacercaires²¹, comme le cresson, le pissenlit ou la chicorée, très appréciées à la cour. Ces salades n'étaient pas toutes produites localement, puisque l'on faisait venir le cresson de Normandie ou d'Orléans. Le goût croissant de la haute société des XVII^e et XVIII^e siècles pour les viandes, en particulier grillées, et le goût pour les salades d'herbes crues ont ainsi provoqué quelques problèmes sanitaires spécifiques, liés à de nouvelles formes de consommation alimentaires. À plus long terme, la forte consommation de protéines et de matières grasses animales augmente les risques d'obésité et constitue l'un des facteurs de risque pour plusieurs cancers et maladies cardio-vasculaires²². Attaques de goutte – pour partie dues à l'hérédité²³, pour partie à l'alimentation –, « dévoiements » (*i.e.* indigestions), provoqués par des excès de table marquent le quotidien royal. Dans le cas de Louis XIII, vers la fin de l'année 1642, l'état de santé du roi est tel que c'est « un vieillard de quarante ans » qui doit déjà se préparer à mourir : « accès de goutte, crises intestinales, bouffements de ventre qui peuvent faire diagnostiquer une tuberculose intestinale ou la maladie de Crohn, migraines, hémorroïdes le rongent²⁴ ». Les causes sont en grande partie à rechercher dans les excès de table, les parties de chasse incessantes, les purgations et les saignées de la Faculté qui l'épuisent et qui l'affaiblissent de jour en jour. En plus de la goutte, Henri IV souffrait de lithiase urinaire, comme sa sœur, la duchesse de Bar, pathologie dont Louis XIV est également affecté, provoquant des coliques néphrétiques²⁵. Les femmes ne sont pas épargnées, puisqu'elles sont presque toutes frappées par l'obésité. Marguerite de Valois meurt à 62 ans après avoir perdu plus de dix ans auparavant la plus grande

http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/1064/1998_4_463.pdf?sequence=1, (consulté le 03/12/2017).

²¹ Larves de vers plats ou trématodes, qui a migré d'un premier hôte, un mollusque, pour se fixer sur un végétal. À l'intérieur de l'organisme humain, une métacercarie se développe en parasite ou trématode adulte.

²² Jean-Michel Leclercq, « La place de la viande dans la nutrition humaine », *Viandes & Produits carnés*, nov. 2014.

²³ Tandis que Henri IV en souffrait dès les années 1590, Louis XIII a sa première crise de goutte à 28 ans, Louis XIV à 37 ans. Or, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, appartenant chacune à des familles de goutteux, ont contribué à aggraver le patrimoine pathologique des Bourbons en la matière. P. Louyot, « Le problème de la goutte dans la famille royale », *Journal des sciences médicales de Lille*, 1969, 87, n° 11. Je remercie S. Simiz de m'avoir signalé cette étude.

²⁴ Françoise Hildesheimer, *La double mort du roi*, Paris, Flammarion, 2007, p. 14.

²⁵ Stanis Perez, *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, rééd., Paris, Perrin, 2010, p. 98.

partie de ses cheveux; elle souffrait de problèmes dentaires depuis de longues années « au point de prendre sa nourriture en hachis ou en compote²⁶ » et aussi, à l'occasion, de dysenterie comme, plus tard, Louis XIV. C'est sans doute ce même mal que Marie de Médicis désigne sous l'expression de « flux de ventre » dont elle se plaint à quelques reprises dans sa correspondance²⁷. Et si cette dernière meurt à 67 ans, elle est affectée d'un fort embonpoint « qui lui interdit une activité physique même réduite ». Anne d'Autriche aura souffert pendant de longues années d'un cancer du sein qui finit par l'emporter. Favorisée par un terrain génétique propice, cette pathologie peut l'être aussi par la combinaison de l'obésité, d'une absence d'activité physique et, en raison de l'absence d'allaitement, d'une plus longue exposition aux hormones sexuelles²⁸.

Des soins ordinaires pour les officiers

Plusieurs ensembles de soins dispensés aux officiers malades ou blessés apparaissent dans les sources comptables : les actes effectués par les barbiers chirurgiens – sans doute en majorité pour des saignées, ainsi que quelques opérations pratiquées par ce type d'officiers –, les médicaments délivrés par les apothicaires des maisons royales, sous le contrôle des médecins. Dans le premier cas, un chirurgien comme celui du commun d'Anne d'Autriche, Gilles Jossart, reçoit ainsi 150 lt. par trimestre en 1634 – mais la différence entre gage et paiement d'actes définis est à peu près impossible à faire²⁹. La saignée fait partie des traitements ordonnés de manière commune aux officiers – qui ne semblent pas bénéficier, quant à eux, de diètes ni de purgations, encore moins de cures, comme c'est le cas des souverains : elle est bien dans leur cas, avec les médicaments des apothicaires, le « remède principal »³⁰ des médecins. Elle s'inscrit dans les usages de la « médecine agissante » et repose sur le principe qu'elle permet d'améliorer la qualité du sang, de la manière que, « plus on tire de l'eau d'un puits, plus il en revient de la bonne³¹ ». Il s'agit probablement ici de « saignées curatives » et non préventives, mais aucun détail sur les maladies à l'origine de ces traitements n'est fourni. Les médicaments sont délivrés par l'apothicaire du commun, dans le cas du roi et de la reine, par l'apothicaire de la chambre, quand la maison est de rang plus modeste, sur certificat du médecin ordinaire : François Barazon, apothicaire de Christine et d'Henriette-Marie de Bourbon, reçoit par exemple 840 lt. pour les médicaments qu'il a administrés durant quatre mois aux gouvernantes, femmes, valets de

²⁶ Janine Garrisson, *Marguerite de Valois*, Paris, Fayard, 1984, p. 284.

²⁷ BnF, Cinq cents de Colbert 87, fol. 143 et 322 notamment.

²⁸ André Nkondjock et Parviz Ghadirian, « Facteurs de risque du cancer du sein », *Médecine/Sciences*, 21, 2, février 2005, p. 175-180.

²⁹ BnF, Ms. fr. 10411 (1634), f. 11 v°-36 v° ; BnF, Ms. fr. 10414 (1663), f. 1-25, à Jean de La Croix.

³⁰ François Lebrun, *op. cit.*, 1995, p. 63.

³¹ *Ibid.* ; Georges Vigarello, *op. cit.*, p. 97.

chambre, pages, valets de pied et autres objets domestiques « servant actuellement ». L'apothicaire de la reine reçoit 4 000 lt. pour les médicaments du commun, en 1676³². On retrouve dans la délivrance des médicaments un des principes fondamentaux de l'administration curiale naissante : l'apothicaire et le médecin doivent travailler de concert, le médecin occupant une position prééminente sur l'apothicaire. Les « parties » – ce que l'on pourrait traduire par « factures » – de l'apothicaire étant « arrêtées » par le médecin³³ – c'est-à-dire ordonnancées, leur paiement étant alors autorisé. Cette hiérarchie est confirmée dans L'État de la France de Besongne selon lequel les apothicaires fournissent « par l'ordre du premier médecin seulement » – dans le cas de la maison du roi³⁴.

La liste précise des médicaments délivrés est inconnue – bien que les apothicaires royaux aient été dans l'obligation de rédiger un journal des produits délivrés³⁵. Tout au plus sait-on que, depuis la fin des années 1630, les apothicaires, y compris les privilégiés, sont tenus d'avoir dans leurs boutiques « tous les médicaments, tant simples que composez qui sont contenus dans la Pharmacopée que la celebre et tres ancienne Faculté de Médecine de Paris a donnée au Public depuis peu »³⁶ – il s'agit sans doute du *Codex medicamentarius*, publié en 1638³⁷. Un document assez exceptionnel permet de confirmer qu'un grand soin était attaché, au moins en principe, à contrôler strictement la liste des ayant-droit : le règlement relatif à l'administration des drogues et des médicaments de la maison de Marie de Médicis, daté de 1618. Des listes précises des malades soignés durant le trimestre, avec la date des soins, doivent être dressées par les apothicaires. Ceux-ci ne doivent pas ajouter de sucre à leurs remèdes, ni rien qui les rende meilleurs, mais seulement se borner aux préparations nécessaires pour rétablir la santé des patients. Seuls en sont exclus quelques-uns, selon l'origine de leur maladie :

Qu'aucuns desdits officiers employés au susdit estat qui auront pris leur maladie hors de son service ou pendant qu'ils seront absens de Sa Cour ne pourront prétendre d'estre secourus et traittez des remedes qui leur seront nécessaires, ni iceux estre employés ausdites parties de l'apothicaire. Ny mesme ceux qui auront pris ailleurs quelque maladie honteuse et qui l'apporteront venans en leur quartier ne pourront durant iceluy en estre traittez ny medicamentez par ledict apothicaire.

³² BnF, Ms. fr. 2512, f. 13 v°.

³³ AN, KK 235, 1621, sept.-déc. « À Pierre de Plany, apothicaire de Madame, 1 164 lt. 7 s. ».

³⁴ Nicolas Besongne, *L'État de la France*, Paris, E. Loyson, 1669, p. 118.

³⁵ BnF, Cinq cents de Colbert 94, f. 204 v°. Aucun exemplaire de journal d'apothicaire n'est connu à ce jour.

³⁶ 2 juin 1642, « Statuts et reglemens arrestez » par les épiciers et apothicaires des Maisons royales : BnF, Ms. fr. 26463, f. 4 et suiv.

³⁷ Je remercie Évelyne Berriot-Salvadore pour l'identification de cette référence, numérisée sur Medic@ : http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?pharma_res011019 (consulté le 03.12.2017).

Ce règlement est tout à fait extraordinaire, aucun de semblable ne semble avoir été écrit pour la maison du roi. Le sujet de la santé est alors particulièrement délicat puisque la propagande condéenne a repris, depuis 1615, le thème de la reine prête à menacer la vie de ses propres enfants pour assouvir ses passions³⁸. La situation est sensible, critique même, puisque deux Italiens, André et François Siti, et un certain Étienne Durand sont exécutés la même année pour avoir tenu des discours et publié des livres « contre l'honneur et l'autorité du roi », et relevant, de ce fait, du crime de lèse-majesté. Durand était en effet l'auteur d'un libelle intitulé *Discours pour la défense de la reine-mère*, dans lequel Louis XIII était comparé à Néron – coupable d'avoir empoisonné sa propre mère. Ce texte réglementaire peut être compris comme un gage donné contre d'éventuelles suspicions d'empoisonnement en réglant très précisément la distribution de tout produit d'apothicairerie dans la maison de la reine-mère.

En 1618, Marie de Médicis, reléguée à Blois, a pu aussi ressentir le besoin de réformer sa maison pour afficher l'image d'une souveraine qui impose strictement son pouvoir sur ceux qui dépendent d'elle. L'espace du palais devient un monde ordonné, à l'image de ce que serait le royaume sous son gouvernement. Ce règlement n'est en effet pas isolé, plusieurs autres étant publiés la même année, sur divers sujets relatifs à sa maison, au point que ce corpus a probablement servi plus tard de modèle pour la maison de Louis XIV³⁹. Au même moment, la reine mène d'ailleurs une politique de mécénat à l'égard d'artistes et d'artisans qui s'inscrit dans une « stratégie de réaffirmation de la grandeur et de la libéralité royale⁴⁰ ». Dans la maison de la reine, les serviteurs sont officiellement secourus par leur maîtresse, elle doit être gouvernée à la fois, et de manière équilibrée, par la charité et la raison – autant de vertus que la mère du roi, en exil, ne peut plus prodiguer à l'ensemble de son peuple. Hygie, ou Salus chez les Romains, n'était-elle pas la déesse de la santé, de la guérison, en même temps que du bonheur et du bien public ?

S'il valorise le rôle des apothicaires royaux, ce texte ne borne pas celui des médecins qui doivent faire plus que contresigner les factures des apothicaires, puisqu'il leur revient aussi de visiter les officiers malades, et reçoivent pour ce faire, une somme qui s'ajoute à leurs gages, comme en attestent d'autres sources⁴¹. Cette obligation, contraignante pour les médecins, permet sans doute, elle aussi, de participer à la fabrication d'une image éminemment positive des souverains, attentifs

³⁸ Jean-François Dubost, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 601.

³⁹ Bénédicte Lecarpentier-Bertrand, *Du corps royal au corps domestique, les consommations de la cour de France au XVII^e siècle*, thèse de doctorat, université Paris-Est-Créteil, 2016, p. 149 sq.

⁴⁰ Jean-François Dubost, *op. cit.*, p. 591.

⁴¹ AN, O¹ 931B, 1595, paiement à Jean Hérouard et René Thironneau.

au rétablissement de leurs domestiques. Les médecins royaux, serviteurs d'Asclépios et de ses filles, sont ainsi chargés de veiller et de guérir ceux qui séjournent dans la maison du prince...

Protéger la santé royale

Comme leurs officiers, les besoins des membres de la famille royale sont pourvus par des apothicaires, dits « apothicaires du corps » pour les distinguer des apothicaires du commun. Ce qui distingue les souverains et leur famille, ce sont la fréquence des soins et, par conséquent, les montants des dépenses consacrées aux corps royaux : Anne d'Autriche consacre, en 1634 et 1661, entre 1 250 lt.⁴² et 1 600 lt.⁴³ par quartier pour ses fournitures « d'apothicairerie », – alors que l'ensemble de sa maison ne consomme qu'une enveloppe de 1 000 lt. à 1 260 lt. pour le même sujet, durant la même période. La différence est encore plus grande dans la maison de Marie-Thérèse, puisque son apothicaire du corps reçoit 4 000 lt. par an pour les médicaments qu'il fournit pour son service, soit le double du prix prévu pour le commun⁴⁴. Même les versements faits au chirurgien du corps sont nettement plus importants que ceux qui sont faits au chirurgien du commun : 375 lt. pour le premier, contre 150 lt. au premier trimestre de 1634⁴⁵. Bien sûr, ces opérations sont beaucoup plus délicates, la surveillance de la santé royale, beaucoup plus grande et plus fréquente : les saignées sont mentionnées très fréquemment, dans le cas de Marie de Médicis, notamment une fois, au pied, pratiquée en cas d'hémorroïdes ou de maux de matrice, dont il arrivait déjà à la reine de se plaindre dans sa correspondance entre 1606 et 1609⁴⁶. Pour chaque saignée, le chirurgien de la reine reçoit 150 lt.⁴⁷ Le tarif est le même, plus de soixante ans plus tard, dans la maison de Marie-Thérèse⁴⁸, en 1676, à ceci près que ces 150 lt. valent pour une saignée du bras, tandis que la même opération pratiquée au pied, plus délicate et plus rare peut-être, vaut 300 lt. – le tout est versé en plus des gages de 1 500 lt. annuels. C'est aussi le prix en rapport avec la valeur donnée au corps royal⁴⁹. Dans le cas des souverains, les saignées sont sans doute pratiquées régulièrement, aussi bien de manière préventive que curative, soins dont ne bénéficient pas les servi-

⁴² BnF, Ms. fr. 10414, f. 1 *sq.*, (1663).

⁴³ BnF, Ms. fr. 10411, f. 11 v°-36 v°, 1634, paiement à Michel Dance.

⁴⁴ BnF, Ms. fr. 2512, f. 13 v°.

⁴⁵ BnF, Ms. fr. 10411 (1634), f. 11 v°-36 v°, à Gilles Jossart ; BnF, Ms. fr. 10414, f. 1-25, à Jean de La Croix, f. 11 v°-36 v°, à Nicolas Pescherat.

⁴⁶ BnF, Cinq cents de Colbert 92, 1618. François Lebrun, *op. cit.*, p. 63 ; Bénédicte Lecarpentier, *Être reine de France, étude de la correspondance de Marie de Médicis*, Université de Caen, 2000-2001, I, p. 25 ; BnF, Cinq cents de Colbert 87, f. 375 v°.

⁴⁷ BnF, Cinq cents de Colbert 92, 1610 et 1618. Les saignées se répètent au fil de l'année, les 28 et 29/12/1610 ou encore le 17/03, 29/05, 19/07 et 13/10/1618.

⁴⁸ BnF, Ms. fr. 2512, f. 13 v°.

⁴⁹ BnF, Ms. fr. 10411, 1634, à Claude Bertrand.

teurs. Les médicaments destinés aux membres de la famille royale ne sont pas davantage connus que ceux qui ont été fournis aux serviteurs, mais les « parties » ou factures des apothicaires en donnaient généralement le détail, sauf quand le roi souhaitait expressément que ces précisions n'apparaissent pas – cas explicitement signalé en 1619⁵⁰ où le roi demande à ce que les « parties » soient « annulées », ne voulant « qu'aultres en ayent la cognoissance ». Faire savoir ou permettre la diffusion de la mauvaise santé d'un prince peut devenir un risque politique.

Les souverains font régulièrement des cures d'eaux minérales, au moins autant pour soigner que pour prévenir leurs maux ordinaires. On fait ainsi venir entre avril et octobre 1639 par exemple les eaux de Forges⁵¹, en Normandie, par tonneaux, que les officiers du gobelet vont chercher « pour faire boire le roi » : 900 puis 800 lt. sont par exemple payées à trois officiers du gobelet du roi, pour ce faire⁵², et jusqu'à 5 000 lt. aux deux commissaires « pour les eaux minérales de Forges » pour l'établissement de postes relais à pied et à cheval pour le transport des eaux jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, Versailles et Abbeville. Le roi, qui a quitté l'Île-de-France en avril 1639 pour mener les armées vers la frontière nord-est, préfère faire venir les eaux à lui et ne peut se rendre à Forges, comme il l'avait fait en 1633, après avoir bu cette eau pour la première fois en 1631 sur les conseils d'un de ses médecins ordinaires, Jacques Cousinot. L'effet en avait été si positif, après cette première cure, qu'il avait pu chasser à nouveau, et, d'après la *Gazette*, faire manœuvrer sa cavalerie⁵³. En revanche, on ignore les effets de la cure de 1639.

Soins préventifs et curatifs étant souvent étroitement associés, les médecins surveillent aussi de très près l'alimentation royale, qui suit de fait les prescriptions royales, au moins sous le règne de Louis XIII⁵⁴ : d'après les dépenses alimentaires de la chambre aux deniers du roi et le *Journal* d'Héroard, en rapprochant ces deux types de données⁵⁵, il appert que Louis XIII s'alimente en respectant très précisément les principes médicaux du temps : par exemple, il consomme des fruits crus, comme des figues, en début de repas, des dragées de fenouil en fin de souper et de dîner et une grande quantité de viandes, considérées comme les aliments les plus sains de tous – au point de suivre des diètes à base de viandes⁵⁶, même pendant les périodes d'abstinence, comme le faisait déjà son père. Ces diètes étaient prescrites notamment pour calmer les douleurs provoquées par la lithiase urinaire. La qualité de l'eau, plus consommée par les souverains qu'on n'aurait pu le penser, les

⁵⁰ BnF, Clairambault 808, p. 140, à Pierre Truchon.

⁵¹ Georges Vigarello, *op. cit.*, p. 79.

⁵² BnF, NAF 165, Épargne, quartier de juillet, f. 235-244.

⁵³ Notice de M. Bouquet, en appendice du chap. XXI des *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, éd. A. Chéruef, Paris, Charpentier, 1858-1859.

⁵⁴ Le constat est sans doute moins vrai pour Louis XIV, dont les médecins s'inquiètent des quantités de potages et de sauces que leur patient consomme. Georges Vigarello, *op. cit.*, p. 94.

⁵⁵ Bénédicte Lecarpentier-Bertrand, *Du corps royal au corps domestique...*, *op. cit.*, p. 425 sq.

⁵⁶ Bénédicte Lecarpentier-Bertrand, *ibid.*, p. 439 sq.

choix alimentaires opérés ou les préférences en faveur de tel ou de tel mets ont eu probablement leur part dans la dégradation de l'état de santé du roi et de sa famille, alors même que les repas sont pris sous la surveillance des médecins et que les aliments sont choisis en fonction des règles médicales en vigueur. Recommandations médicales et croyances se superposent pour encourager l'achat et l'utilisation d'épices, mêlées au vin et sucre, pour agir sur les « esprits », l'élément le plus subtil des humeurs⁵⁷ : de fait, safran, girofle, cannelle, anis apparaissent dans les écroues des chambres aux deniers ou dans les comptes des Menus plaisirs⁵⁸. Plus « exotique », l'achat de corne de licorne figure dans les comptabilités royales – les 10,5 onces sont payées 905 lt. 12 s par Marie de Médicis en 1611⁵⁹ –, de même que celui de pierres de Bézoard⁶⁰ – 20 onces et demie sont payées 900 lt. en 1615 par la même reine –, les unes comme les autres, pour leur réputation de contre-poison.

Faute de pouvoir soigner toutes les pathologies, le plus grand soin est apporté au rétablissement des membres de la famille royale, à leur confort, loin des obligations de représentations ordinaires. Quand le roi est malade, la règle veut qu'il garde la chambre, d'après un règlement datant peut-être du règne de Henri III. Les repas lui sont servis sur la petite table et avec la vaisselle qui sont gardées pour cet effet dans les coffres de la chambre. Le souverain est alors servi par les gentilshommes de la chambre et non les officiers de bouche⁶¹. Quand il s'agit d'enfants, on s'emploie à les divertir du mieux possible pour faire passer le temps durant lequel ils doivent rester alités : ainsi Louis XIV offre-t-il au dauphin, en 1669, « une petite orgue et épinette au dessus de laquelle il y a deux figures d'un fiffre et d'un tambour le tout jouant et agissant par ressort », « deux petits cabinets d'ébène, l'un de 300 lt. enrichi de quantité de petites figures et ornements d'argent d'Allemagne », d'une valeur de 465 lt., un jeu de gobelet de bois de tilleul qui s'emboîtent les uns dans les autres, un petit fort d'écaille et d'ivoire, plusieurs petites boîtes d'ivoire et deux boîtes de coco »⁶².

Dépenses et prise en charge des soins de santé

Si la plupart des pathologies évoquées nous sont connues, c'est grâce à leur prise en charge financière au sein des maisons royales : paiements de soins médicaux, de visites par les médecins, de gardes pour veiller malades et blessés, achat de nourriture spécifique, dons pour permettre aux convalescents de rejoindre leur maison familiale en province, dédommagements divers, les dépenses sont régulières et variées. C'est aussi le cas des femmes « officières » des maisons royales,

⁵⁷ Georges Vigarello, *op cit.*, p. 31.

⁵⁸ Bénédicte Lecarpentier-Bertrand, *Du corps royal au corps domestique...*, *op. cit.*, p. 295 et suivantes.

⁵⁹ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1611, à Pierre Le Poivre, marchand joaillier de Paris.

⁶⁰ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1615.

⁶¹ BnF, Dupuy 218, f. 296 ; Ms. fr. 23941, f. 327 ; Ms. fr. 6372 f. 485 (1585?).

⁶² AN, O¹ 2816, Menus plaisirs, 1669, le 31/08/1669.

lorsqu'elles accouchent durant leur temps de service – cette condition, identique pour les accidentés et les malades, est signalée par une brève mention dans les comptes de la chambre aux deniers de Marie de Médicis, parmi les dépenses diverses⁶³. La cordonnière de Marie de Médicis perçoit ainsi 150 lt. en 1617 pour subvenir à ses besoins « pendant ses couches⁶⁴.

Le coût des dépenses en médicaments demeure important, bien que souvent il soit impossible de distinguer les dépenses du corps de celles du commun. Les données sont d'autant plus complexes à comparer qu'elles sont données tantôt pour l'année entière, tantôt pour une ou deux périodes de l'année – trimestre ou tiers d'année selon les cas –, les sommes parfois payées à un officier, sans que rien ne prouve que ses confrères n'aient rien reçu, puisque les registres peuvent être lacunaires. Quoi qu'il en soit, les chiffres ne descendent jamais en-dessous de 3 000 lt. par an environ et montent jusqu'à plus de 10 000 lt. par an dans le cas d'Anne d'Autriche dans les années 1630.

		Commun	Corps	Dépense totale / an (projection)
1612	Enfants	3 003 lt. 16 s. 6 d. / an		3 003 lt. 16 s. 6 d.
1619	Mesdames	1 290 lt./ quartier		3 870 lt.
1619	Louis XIII	6 027 lt. 15 s. / an		6 027 lt.
1621	Madame	810 lt. pour janv-avril ; 1 164 lt. 7 s mai-août		2 961 lt.
1634	Anne d'Autriche	1 260 lt./ quartier	1 600 lt./ quartier + 36 lt. 15 s.	11 587 lt.
1651 et 1652	Louis XIV	4 492 lt. (gages et médicaments du Sr Poisson)		2 246 (?) lt.
1657	Louis XIV	5 400 lt.		5 400 lt.
1663	Anne d'Autriche	1 000 lt./ quartier	1 250 lt./ quartier	9 000 lt.
1664	Louis XIV	5 400 lt.		5 400 lt.

Tableau 1 : Paiements des apothicaires des maisons royales (1612-1664)⁶⁵

Note : les paiements indiqués ne concernent que des médicaments, sauf indication contraire.

⁶³ BnF, Cinq cents de Colbert 94, 1618, f. 178.

⁶⁴ BnF, Cinq cents de Colbert 94, f. 104-151, 1617, paiement de 150 lt. à Judith Leblanc.

⁶⁵ Maisons des enfants, 1612 : BnF, Ms. fr. 26195-732c (Quittances Gaignières). Maisons de Mesdames, 1619 et de Madame, 1621 : AN, KK 234 et 235. Maison de Louis XIII, 1619 : BnF, Clairambault 808 ; de Louis XIV, 1651 et 1652 : AN, KK 213. La même somme de 5 500 lt. est payée en 1657 : BnF, NAF 9740. L'apothicaire du roi reçoit 1 012 lt. en 1653 : BnF, NAF 169, f. 203 r° (paiement au S^r d'Aligre). Anne d'Autriche, 1634 et 1663 : BnF, Ms. fr. 10411, f. 11 v°-36 v° ; BnF, Ms. fr. 10414.

Mais ces montants doivent être pris avec de grandes précautions puisqu'il est d'usage, dans les maisons royales, que « les apothicaires fournissent non seulement de remèdes, mais aussi de quelques confitures et autres compositions de coryandre et quelques liqueurs nécessaires », pour reprendre les mots de Besongne. De fait, l'apothicaire de Marie de Médicis, Codoni, reçoit 165 lt. par mois, dont 150 lt. pour sa dépense et 15 lt. « pour épices et sucre fournis en la cuisine bouche durant le mois »⁶⁶. Ensuite, ces chiffres ne comprennent, le plus souvent, que la dépense des officiers servant dans les appartements royaux et princiers, ou à proximité (hôtel, chambre). Dans les services géographiquement plus éloignés comme les écuries, d'autres enveloppes sont prévues : par exemple, en mars et en avril 1595, entre 41 et 48 écus sont payés chaque mois au barbier-chirurgien pour avoir « pansé et médicamenté » les pages et les petits laquais de la petite écurie du roi. En juin de la même année, les fournitures « d'apothicairerie » à elles seules coûtent 60 écus, pour les mêmes petits serviteurs, pages et laquais⁶⁷. Ces sommes, variables, indiquent qu'il s'agit de dépenses effectives, faites au jour le jour, selon les besoins. Et la dépense peut rapidement grimper : quinze jours de soins pour deux petits pages malades, dans la maison d'Anne d'Autriche, en 1653, coûtent par exemple 85 lt., remboursées au premier valet des pages qui a veillé sur eux et qui les a fait soigner à ses frais⁶⁸. Un garde de la reine, dans les années 1650, peut percevoir entre 100 et 115 lt. pour les frais liés à une maladie survenue pendant son service⁶⁹. Quand la maladie est directement liée au service du corps royal, la dépense se double d'un dédommagement : la seconde nourrice de Louis XIV, Marie Sequeville, reçoit 2 000 lt. « pour lui donner moyen de se faire traiter de la maladie en laquelle elle est tombée en donnant à têter à Mgr ». On ne sait si ce sont les redoutables dents du dauphin qui sont à l'origine des soins dont la nourrice a besoin ou s'il s'agit d'une maladie plus ordinaires⁷⁰. En outre, médicaments et soins divers peuvent être confondus avec, par exemple, l'argent nécessaire pour permettre à l'officier de rejoindre sa maison, en province, avant la fin de sa service⁷¹. S'ils restent auprès du prince, les officiers – « officières » comprises, pour reprendre le mot de Nicolas Besongne –, malades sont nourris de mets spécifiques : de la viande en plus est achetée pour eux, très probablement pour préparer des bouillons⁷².

⁶⁶ BnF, Cinq cents de Colbert 93, chambre aux deniers de Marie de Médicis, écroue du 31/01/10.

⁶⁷ AN, O¹ 931B, registre des dépenses de la petite écurie, 1595, paiements à Jean de Prelle et Sébastien Baudinet.

⁶⁸ BnF, Ms. fr. 23945, Dépenses diverses, 16/11/1653.

⁶⁹ BnF, Ms. fr. 23945, Dépenses diverses, 01/12/1653 et 30/12/1653.

⁷⁰ BnF, NAF 165, f. 425, 1639, comptants, janvier-avril.

⁷¹ BnF, Cinq cents de Colbert 93, 1612, paiement au S^r de Salliers.

⁷² BnF, Cinq cents de Colbert 94, 1618, f. 178.

Les dépenses annexes

Cette prise en charge des pathologies sur les deniers des souverains s'inscrit dans le large éventail de dons attachés à la qualité d'officier domestique royal, qui vont des habits au mobilier en passant par l'entretien de chevaux d'écurie. De ce fait, les dépenses liées aux maladies de l'ensemble des officiers (y compris des écuries⁷³), payées par le prince, sont relativement bien documentées⁷⁴. Microcosme idéal, si l'on en croit les règlements qui la concernent, lieu privilégié de la relation patron-client⁷⁵, la cour est un lieu où l'on peut être particulièrement protégé des aléas de la vie. La maladie, comme aussi un vol ou un deuil, fait partie des circonstances qui donnent l'occasion aux souverains de montrer leur libéralité et d'entretenir les liens qui les unissent avec leurs serviteurs. Ces pratiques ne sont pas uniques en leur genre, elles sont aussi observées dans les grandes maisons de la noblesse, comme celle des Condé par exemple⁷⁶. Mais sans doute, le roi et ses proches possèdent un pouvoir supérieur à celui de la noblesse pour secourir matériellement leurs officiers et préserver leurs corps des atteintes de la maladie ou des accidents, de manière à montrer toute la puissance de leur libéralité.

Envisager la cour sans ses relations avec la ville reviendrait à commettre une erreur : de ce fait, médecins et apothicaires du roi sont également payés pour leurs dépenses requises par les cours qu'ils dispensent et l'entretien qui leur revient du jardin royal : Charas, apothicaire du roi en 1672, est remboursé de ses dépenses faites pour son cours de chimie galénique⁷⁷. Le sr Vallot, premier médecin du roi, reçoit 21 000 lt. pour l'entretien du jardin royal, en 1657⁷⁸. La dépense médicale de la cour bénéficie aussi à d'autres corps de métier, ce qui permet de connaître l'organisation matérielle des soins médicaux : les médicaments délivrés aux officiers sont naturellement transportés à la suite des maisons royales, où qu'elles aillent. Des frais de charroi – c'est-à-dire l'équipage, chevaux, charrettes et charretiers – sont alors remboursés aux apothicaires. Par exemple, 122 lt. par mois sont payées pour le charroi d'apothicairerie de Mgr le duc d'Orléans en 1650. De même, les coffres servant à les conserver sont fournis aux apothicaires par les menuisiers et coffretiers du prince : deux grandes garde-robres, munies de solides

⁷³ BnF, Clairambault 814, écuries du roi, f. 152 v°.

⁷⁴ AN, KK 234, paiement n°12 du 6/9/1619.

⁷⁵ Nicolas Le Roux, « La maison du roi sous les premiers Bourbons, institution sociale et outil politique », dans *Les cours d'Espagne et de France au XVII^e siècle*, Chantall Grell, Benoît Pellistrand (dir.), Madrid, Casa de Velasquez, 2007, p. 16 et suivantes.

⁷⁶ Les Condé font ordinairement don de gages annuels à la famille d'un officier décédé. Katia Béguin, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 223.

⁷⁷ BnF, Clairambault 827, f. 208 sq., 1672.

⁷⁸ BnF, NAF 170, f. 566 r°-586 r°, comptes de l'Épargne, quartier de juillet 1657, comptants secrets.

charnières, sont fournies ainsi aux apothicaires du roi, d'une valeur de 100 lt. pièce, en 1610⁷⁹ :

de 5 pieds chacun ferrées avec les encoignures [renforcées], quatre doubles serrures et deux tourrets pour mettre cadénats, couvertes de cuir de vache, avec une toille cirée dessus, barrée de bois de chêne avec des coings de fer forgé par dessous lesdites barres, et doublées de drap vert.

D'autres coffres, plus petits sans doute, sont payés 30 écus, voire 20 écus⁸⁰. Enfin, les apothicaires en particulier sont secondés par des « aides » ou des « garçons d'apothicairerie » qui veillent les officiers malades et aident, aussi, sans doute, dans les menues tâches relatives à la préparation des potions⁸¹, pour des rémunérations annuelles de l'ordre de 300 lt. Mais si coffres, charrois et salaires des aides sont payés par les princes, ce n'est pas le cas des lancettes ni des pots, pilons et clystères nécessaires à l'exercice des différentes professions médicales présentes à la cour. Ces instruments de travail demeurent à la charge des officiers qualifiés, comme c'est le cas de la majorité des professionnels exerçant à la cour.

Restées relativement trop originales jusqu'ici pour écrire une histoire des pratiques de santé, les sources comptables permettent d'envisager les aspects très concrets des maladies et des accidents liés à la vie de la cour ou aux contingences du temps. Elles rappellent aussi que la santé a toujours eu un coût, certes très négligeable pour la famille royale, à l'échelle des dépenses de leurs maisons. Elles offrent également la possibilité d'observer non les théories médicales contenues dans les traités mais les usages effectifs en vigueur dans des cercles qui demeurent privilégiés, même si, parmi les membres de la cour, le « petit peuple » des artisans et des domestiques de second joue un rôle fondamental au quotidien. L'un de ces privilèges tient dans la garantie d'obtenir, outre les rémunérations fixes, une forme de protection matérielle qui protège de la faim, de la maladie, de l'extrême pauvreté qui empêche de s'habiller décentement. Les pires atteintes au corps domestique sont évitées pour préserver l'image qu'il renvoie du corps royal lui-même. Ainsi, la population de la cour se retrouve relativement protégée des aléas de l'existence, mieux en tout cas que le reste de la population, du fait de son service auprès des corps royaux. Mais, en ce domaine comme dans tous les autres à la cour, les hiérarchies demeurent marquées, selon le rang des bénéficiaires des soins, les souverains bénéficiant de toutes les attentions et notamment de soins préventifs, tandis que leurs serviteurs doivent se contenter, comme la plupart des sujets, de soins ordinaires, saignées et potions des apothicaires. Si Hygie et ses serviteurs veillent

⁷⁹ BnF, Ms. fr. 18512, 1610. Des exemples similaires se trouvent dans divers registres : ainsi, BnF, NAF 169, f. 150 r°, comptes de l'Épargne, quartier d'octobre 1653, deniers comptables, paiement au S^r Turlin.

⁸⁰ BnF, Clairambault 802^B, p. 169.

⁸¹ AN, KK 275-278, comptes de Gaston d'Orléans, 1640.

attentivement sur la santé de la famille royale, Panacée et les siens suffisent pour les officiers des maisons royales, montrant qu'en ce domaine également, les « consommations médicales » contribuent à faire respecter les hiérarchies à la cour de France.

Annexes et sources

2 juin 1642, Statuts et reglemens arrestez par les épiciers et apothicaires des Maisons royales (BnF, Mss. Fr. 26463, fol. 4 et suiv.)

I. Premièrement, les apoticaire desdites Maisons se sont tous associez pour faire Corps, Communauté et Confraternité et se sont obligez tant pour eux que pour leurs successeurs esdites charges et offices, de ne reconnoistre autres juges en ce qui regarde la conservation des privilèges attribuez à leursdites Charges et offices, soit en demandant ou deffendant, sinon Monsieur le Prevost de l'Hostel du Roy ou son Lieutenant; et en cas d'appel, Nosseigneurs du grand Conseil de Sa Majesté [...] par lettres patentes de sadite Majesté données à Saint-Germain en Laye au mois de janvier dernier [...];

II. Seront tenus de s'assembler de trois ans en trois ans le lendemain de la Feste Saint Nicolas d'hyver, pardevant mondit sieur le Grand Prevost ou son lieutenant, pour nommer et élire un d'entre'eux (à la pluralité des voix) qui sera Syndic de leurdite Communauté, et aura le maniement des affaires d'icelle; et sera obligé de faire et aller aux visitations annuelles qui se font des Drogues et medicaments, tant simple que composez qu'ils ont dans leurs boutiques, conformément à l'Arrest de nosdits Seigneurs du Grand Conseil, donné le 22 Decembre 1598, entre les Apoticaire de la ville de Paris, contenant l'ordre et reglemens d'icelles Visitations.

III. Sera le rapport desdites Visitations fait pardevant mondit sieur le grand Prevost ou son Lieutenant dès le même jour ou le lendemain qu'elles auront esté faites; Et s'il avient qu'en icelles acunes Drogues ou medicamens soient trouvez deffectueux et qu'à raison de ce, lesdits apoticaire soient condamnez en quelque amande, la moitié d'icelle sera ajufée au profit de ladite Communauté et l'autre moitié, ainsi qu'il sera jugé à propos par Monsieur le grand Prévost au son Lieutenant. [...]

IV. Tous lesdits apoticaire seront obligez de tenir dans leurs boutiques tous les medicaments, tant simples que composez qui sont contenus dans la Pharmacopée que la celebre etres ancienne Faculté de Médecine de Paris a donnée au Public depuis peu, afin que les Médecins en icelle y trouve promptement le secours espéré pour le soulagement de leurs malades.

S.d. « Forme que l'on observe pour servir le roi lorsqu'il est au lit malade »

BnF, Dupuy 218, f. 296 ; BnF, Ms. fr. 23941, f. 327 ; BnF, Ms. fr. 6372, f. 485 : (1585 ?)

« Lorsque le roy demande la viande l'on en advertit le Maistre d'hostel qui est en service lequel envoye l'huissier pour en advertir aux officiers affin de venir fournir pour le roy.

Le prest se fait en la maniere accoustumée en l'antichambre s'il y en a une sinon dans la salle prosche de la chambre ou est le roy.

Led. prest estant fait le gentilhomme serront envoyez demander par l'huissier de salle au premier valet de chambre qui est en quartier la table qui se doit mettre sur le lict laquelle led valet de chambre garde dans les coffres de la chambre puis l'ayant mis deux serviettes dessus le cadenas et l'assiette aveq une serviette.

Laquelle table ains appresté lorsque le Roy veut disner le Maistre d'hostel va a la viande qui est apportée a l'ordinaire et posée sur la table ou est fait led. prest de laquelle l'essay est fait par le gentilhomme servant en la presence dud Maistre d'hostel et lors que le Roy la demande lad petite table garnie comme dessus est portée par le Maistre d'hostel qui laisse son baston a la porte de la chabre entre les mains de l'huissier de salle pour tesmoignage qu'il n'a aucune juridiction en la chambre ou est le roy malade.

Et estant en lad. chambre sy M. le grand Maistre y est luy presente lad table pour mettre sur le lict sinon il l'y met luy mesme sy le Roy ne luy commande de la bailler a quelque prince ou grand qui soit prez de luy autrement il ne le doibt faire.

Puis led. Maistre d'hostel va prendre a la porte de la chambre des mains du chef de panneterie ou de l'aide s'il n'y est la serviette mouillée laquelle il presente au grand Maistre s'il y est pour la bailler au Roy sinon il la baille luy mesme.

La viande est portée par les gentilshommes de la chambre qui la prennent des mains du gentilhomme servant a pres en avoir fait l'essay en sa presence.

Et quand le Roy demande a boire c'est le Maistre d'hostel qui y va rapportant en ses mains la coupe avec un essay suivy dusd chef du gobelet et de son aide et sy tost que le vin et l'eau sont dans la coupe en mesme temps que le Maistre d'hostel en a versé dans l'essay dusd chef du gobelet pour faire l'essay l'aide sot et le chef demeure pour reprendre la coupe des mains dud Maistre d'hostel apres que le Roy a bu.

C'est la forme que les rois ont accoustumez d'estre servis lorsqu'ils sont au lict malades. »

Règlement de pharmacie de Marie de Médicis. BnF, cinq cents de Colbert 94, f. 204 v°.

« La royne mère du roy voulant régler les abus et désordres qui se sont glisséz en sa maison, et qui autrement pourroyent encores accroistre en ce qui est des despences et taxes des drogues et medicamens qui sont fournis et distribues journellement pour le traitement de ses officiers domestiques detenus malades, entend et declare le present reglement qu'elle en a fait dresser estre de poinct en poinct gardé et observé par les personnes y denommées selon et ainsy qu'il ensuit.

Premièrement

Qu'aucunes personnes et officiers de Sad Ma(jes)té se seront doresnavant employés ez parties de son appoticaire avecque ceux qui seront nommez et compris dans l'estat, qui en a esté fait et signé par sad Ma(jes)té lequel a esté mis a cet effect ez mains du sieur Delorme son premier médecin.

Qu'aucuns desd officiers employés au susd estat qui auront pris leur maladie hors de son service ou pendant qu'ils seront absens de Sa Cour ne pourront prétendre d'estre secourus et traittez des remedes qui leur seront nécessaires, ne iceux estre employés ausd partis de la'appoticiare.

Ny mesme ceux qui auront pris ailleurs quelque maladie honteuse et qui l'apporteront venans en leur quartier ne pourront durant iceluy en estre traittez ny medicamentez par ledict apoticaire.

Lequel a cette fin sera tenu a la fin de chacun quartier expiré représenter les ordonnances du premier médecin et médecin ordinaire de Sa maison sur lesquelles il aura dressé desd parties ausquelles seront par chacun d'eux mis les noms et qualitéz des malades avec la datte du jour et an qu'elles auront esté faictes.

Deffend Sad Majesté et sesd médecins de faire aucune ordonnance qui ne soit pour remèdes nécessaires aux malades et de ny apporter aucune superfluité ou délicatesse, rechercher plustot pour flatter les malades que pour les guérir.

Pareillement de n'employer pour qui que ce soit aux susd parties aucune chose pour sucre, confitures, odeurs, ou embellissement qui pourroyent estre demandéz de leur propre mouvement, mais seulement ce qui en sera nécessaire pour la restauration de la santé des malades.

Enioinct Sad Ma(jes)té a sond premier médecin de ne faire aucune surtaxe des parties dud apoticaire, mais de les arrester de bonne foy et en sa conscience aux sommes qu'elles doivent monter et valloir.

Et parce qu'il y a une fort particulière considération pour ce qui regarde la personne de Sa M(jes)té veult et commande Sad Ma(jes)té que doresnavant les parties qui auront esté faictes en son nom seront escrites et dressées séparément et les ordonnances d'icelles de mesme raportées qui auront esté au préalable escrites et dattées de la main de sond premier médecin.

Et pour ce qui sera fourny a la chambre par ledict apoticaire et mis dans les coffres de sad Ma(jes)té elle veult qu'il en soit fait un deux(ièm)e chapitre ensuite desd parties cy dessus ou seront mis et adioustez la quantité de chacune fourniture requise avec la datte du jour et de l'an qu'elle se trouvera avoir esté dellivrée ou mise dans lesd coffres de sa chambre et ce conformément au journal dud appoticaire.

Lequel reglement cy dessus mentionné par les menu lad Dame royne veult et entend estre exactement gardé et observé tant en la distribution desd drogues et médicamens et en la taxe d'iceux, qu'autrement ainsy qu'il est déclaré par chacun article d'iceluy mandant a cette fin a son premier medecin et appoticaire de sa maison d'y tenir soigneusement la main en ce qui est du debvoir de sa charge a peine d'en estre responsables en leurs propres et privez noms.

Faict à Bloys le 23 jour d'août 1618. Signé Marie. »

Estat des personnes et officiers de la maison de la Royne mère du Roy, que Sa Majesté veult et entend estre traictez et medicamentez pendant leurs maladies et lorsqu'ilz seront en leur quartier et service seulement par les appoticairez de Sa Maison, dont les drogues et medicaments qui leur seront nécessaires seront comprises dans les parties desd appoticairez, pour estre lesd parties payées par le Trésorier général de la maison de Sa Majesté apresqu'elles auront esté au préalable veues et arrestees par son premier médecin ainsy qu'il est accoustumé. BnF, Cinq cents de Colbert 94, f. 204 v°.

Premièrement

Madame la Marquise de Guercheville Dame d'honneur pour sa personne et celles de ses femmes

La Dame d'atour pour sa personne seulement

La gouvernante et soubz gouvernante des filles pour leurs personnes seulement

Les filles Damoiselles comprises dans l'estat general de ses officiers domestiques pour leurs personnes seulement

Les Damoiselles Canche, Catherine Selvage, Sauvat, la Petite Marine et Delaunay pour empeser femmes de Chambre, pour leurs personnes.

Les deux femmes pour servir aux filles

Le chevalier d'honneur pour sa personne seulement

Un ausmonier servant, le chapelain et le clerc de chapelle chacun en leur quartier et le sommier de lad chapelle en son semestre

Le confesseur et le chapelain du commun

Le premier Me d'hostel pour sa personne et les mes d'hostel servant chacun d'eux en leur quartier seulement

Les trois gentilshommes servans par chacun quartier

Le premier escuyer pour sa personne, et les escuyers servans chacun en leur quartier seulement

Le sr de Villesavin secrétaie des commandemens et finances et son commis

Les huissiers et vallet de chambre assavoir un desd huissiers et quatre desd valets de chambre servans par quartier

Le portemanteau et les deux nains

Le tailleur et le valet de garderobbe ordinaire et les deux autres vallets de garderobbe en leurs semestres

Le premier médecin et médecin de la maison pour leurs personnes seulement

L'appoticaire et les chirurgiens et barbiers en leur semestre

Le controolleur general de la Maison et les Controolleurs clerks d'office chacun en son quartie seulement

Les huissiers de salle chacun en son quartier

Les chefs et aydes de panneterie bouche chacun d'eux en leur quartier, et les sommiers dud office en leur semestre

Les chefs et aydes d'échansonnerie bouche chacun d'eux en leur quartier et les sommiers dud office en semestre

Les chefs et aydes de panneterie commun chacun d'eux en leur quartier, et le sommier de vaisselle pendant son service

Les chefs et aydes d'eschansonnerie commun chacun d'eux en leur quartier, et les sommiers dudict office en leur semestre

Les escuyers Mes queux potagers, hasteux, enfans, huissiers porteurs et gallopins de cuisine bouche chacun d'eux en leur quartier le gardevaisselle ordinaire et les sommiers dud office en leur semestre

Les pasticiers et sertdeaux chacun en leur quartier et les verduriers en leur semestre

Les chefs et aydes de fruicterie chacun d'eux en leur quartier et le dommier dud office pendant son service

Les chefs et aydes de fourrière chacun d'eux en son quartier

Les Maréchaux de salle des filles chacun en son semestre, et les vallets des filles lorsqu'ils serviront

Le menuisier estant en service et les tapiciers chacun d'eux en leur quartier

Le portechaise en son service et les portetables chacun d'eux en leur semestre

Les maréchaux des logis, fourriers du corps et fourriers ordinaires chacun d'eux en leur quartier

Les porters et huissiers du bureau chacun d'eux en leur quartier

Le Trésorier général de la maison et son commis

La lavandière du corps

L'huissier ordonné pour servir aux cabinets

Ecurie

Les 8 pages qui y sont ordonnez et entretenus et leur precepteur, les grands lacquais du corps, autres servans, les filles damoiselles pendant leur semestre et qu'ilz serviront

Un des Mes palfreniers par quartier et les mulletiers de lictière du corps et seconde chacun en leur semestre

Les portemanteaux de l'ecurie chacun d'eux en son quartier

Les cochers du corps et autres cochers de l'ecurie chacun d'eux en leur semestre et pendant leur service.

Faict et arreste par la Royne mère du Roy estant à Bloys le 23 août 1618. Signé
Marie. »

La maladie de Louis XV (été 1721)

Jacques Rouëssé

Membre de l'Académie nationale de médecine

Tout en sachant la relative vanité du diagnostic rétrospectif, c'est en tant que médecin que nous nous sommes penché sur les différentes pathologies de Louis XV. Parmi celles-ci, la vraisemblable virose saisonnière bien banale dont il est victime en cet été 1721 nous a paru particulièrement intéressante. Elle est en effet l'occasion de souligner, malgré la modicité des moyens d'alors, la rapidité de la diffusion de l'information concernant l'état de santé des responsables politiques, contraste saisissant¹ avec nos modes actuelles.

Elle rappelle aussi la pratique et l'intérêt des consultations « pluridisciplinaires » que l'on croit être une invention de notre époque mais qui ont toujours existé – surtout si le patient à traiter était un personnage important, les thérapeutes ne voulant pas prendre seuls la responsabilité d'un diagnostic ou d'un traitement dont ils savaient le caractère bien incertain.

Elle soulève des questions de psychologie sociale et individuelle montrant bien, tout en évitant le déterminisme et le jugement rétrospectif, que la politique « est toute entière à sa proie attachée », la proie étant entre autres un jeune homme de onze ans. Cet exposé est fondé sur un examen général des publications contemporaines de l'événement : journaux du bibliothécaire Jean Buvat (1697-1729), de l'historiographe du Roi Charles Duclos (1704-1772), de l'avocat Mathieu Marais (1664-1737), correspondance de la Princesse Palatine (1652-1722)² et relation de la marquise de Balleroy³, *Mémoires* de Saint-Simon (1760-1825)⁴ ou encore la *Relation* faite par Claude Jean Baptiste Dodart (1664-1730) au sujet de cet épisode pathologique⁵. Certains éléments supplémentaires seront fournis par des ouvrages récents⁶.

¹ Voir Stanis Perez, *La santé des dirigeants français. De François I^{er} à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2016.

² Jean Buvat, *Journal de la Régence, 1715-1723*, Paris, Plon, 1865 ; Charles Pinot, *Œuvres complètes de Duclos, Historiographe de France*, t. VI, Paris, Colnet éd., 1806 ; Mathieu Marais, *Journal et Mémoires de Mathieu Marais sur la Régence et le règne de Louis XV (1715-1737)*, Genève, Slatkine Reprints, 1967, t. 1, p. 190-191 ; Princesse Palatine, *Lettres de Madame Palatine*, Paris, Club du meilleur livre édit., 1961.

³ Edouard de Barthélémy, *Les correspondants de la Marquise de Balleroy*, Paris, Hachette, 1883, II, p. 345-346.

⁴ Saint-Simon, *Mémoires*, Paris, Gallimard, La Pléiade, éd. Truc, 1950 ; éd. Coirault, 1987.

⁵ Claude Dodart, *Relation faite par Mr Dodart premier médecin du commencement du progrès et de la fin de la maladie du Roy*, Paris, Imprimerie royale, 1721.

⁶ Alexandre Lunel, *La maison médicale du Roi, XVI^e-XVIII^e siècle. Le pouvoir royal et les professions de santé*, Seyssel, Champ Vallon, 2008 ; Michel Antoine, *Louis XV*, Paris, Arthème Fayard, 1989.

Les faits

Le malade est donc un jeune garçon né le 15 février 1710, sans antécédents particuliers, mais avec des antécédents familiaux « lourds ». Faut-il rappeler ici la mort de ses parents et de son frère ? Le début de l'affection, le 31 juillet 1721, est relativement brutal. La Palatine l'évoque dans une lettre datée du même jour :

Un gentilhomme du roi m'est venu apporter une lettre du Maréchal de Villeroy ; il m'annonce que le roi a eu mal à la tête ce matin à dix heures et qu'à trois heures le mal n'avait pas disparu je suis très inquiète. Je n'ai jamais vu cet enfant plus en beauté que dimanche dernier ; c'est le plus bel enfant qu'on ait jamais vu ; ce serait vraiment dommage qu'il eût la petite vérole⁷.

Poursuivons cette observation avec celle de Dodart que Saint-Simon décrit comme « fort honnête homme, de mœurs bonnes et douces, éloigné de manèges et d'intrigues, d'esprit et de capacités fort médiocres, et modeste⁸ » :

Le Roy jouissant d'une parfaite santé [...] s'éveilla avec une légère douleur à la tête et à la gorge, à laquelle il n'est point sujet. A dix heures, il sentit un petit frisson, & et au retour de la messe la douleur de tête devint plus considérable à proportion que le froid redoublait : cependant voulant surmonter le mal, & ne point paraître malade, il resta debout changeant de situation de moment en moment pressé par la douleur. A quatre heures après midi il se rendit aux instances qu'on lui fit & se coucha [...]. La fièvre parut dans toute sa force sur les huit heures du soir. & ne commença à se relâcher qu'à deux heures après minuit, mais cette diminution ne fut bien sensible qu'à cinq heures du matin, après avoir rendu un lavement.

L'important est qu'aucune éruption n'ait été constatée, la grande crainte, nous l'avons vu, étant évidemment la variole⁹. Le roi fut saigné aux moins deux fois. Considérée comme salvatrice, la saignée pratiquée au pied est la plus célèbre. Il est difficile d'en déterminer la date exacte : samedi 1^{er} août (date la plus vraisemblable) ou jeudi 6 août selon De Maltot, correspondant de la marquise de Balleroy. Cette dernière date est discutable, car les réjouissances marquant la guérison du Roi débutent le 4 et se poursuivent encore le 6, date à laquelle un *Te Deum* est chanté à Notre-Dame ; à moins que le malade n'ait été victime du classique V grippal, c'est-à-dire d'un bref rebond thermique survenu quelques jours après une apparente rémission. Quoi qu'il en soit, son indication fut l'objet d'un débat médical mémorable et contribua à la gloire d'Helvétius (1685-1755), le père du célèbre philosophe, car c'est à ce dernier

⁷ Princesse Palatine, *op. cit.*, lettre du 31 juillet 1721.

⁸ Saint-Simon, *Mémoires, op. cit.*, III, p. 747.

⁹ Pierre Darmon, *La variole, les nobles et les princes. La petite vérole mortelle de Louis XV*, Paris, Éditions complexes, 1989 ; Catriona Seth, *Les rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole*, Paris, Desjonquères, 2008.

que la guérison fut attribuée. Dodart n'en souffle mot. Laissons, à ce sujet, la parole à Duclos :

Un évènement qui intéressait toute l'Europe, consterna Paris, et en peu de jours le reste de la France, fut la maladie du roi. [...] La tête commençait à s'embarrasser, et les médecins effrayés la perdaient eux-mêmes. Helvétius, le plus jeune de tous, que nous avons vu depuis premier médecin de la reine, et qu'elle ne dédaignait pas de regarder comme son ami, conservait toute sa présence d'esprit. Il proposa la saignée du pied ; tous les consultants la rejetèrent. Mareschal, premier chirurgien, dont l'avis était compté pour beaucoup, se révolta le plus contre l'avis d'Helvétius, disant que s'il n'y avait qu'une lancette en France, il la briserait plutôt que de faire cette saignée. Le régent, M. le duc, M. de Villeroi, la duchesse de Ventadour, la duchesse de La Ferté, sa sœur, et marraine du roi, et quelques officiers intimes, étaient présents à la consultation, et fort peinés de ne pas voir l'unanimité. On y appela quelques médecins de la ville, tels que Dumoulin, Silva, Camille, Falconet. Ce furent les premiers qu'Helvétius ramena à son avis, qu'il soutint et motiva avec courage, et finit par dire : « Si on ne saigne pas le roi, il est mort [...] c'est le seul remède décisif et même urgent : je sais qu'en pareille matière, je ne puis démontrer la certitude du succès ; je sais à quoi je m'expose, s'il ne répond pas à mon avis ; mais je ne dois ici, d'après mes lumières, consulter que ma conscience et la conservation du roi ». Enfin la saignée fut faite. Une heure après, la fièvre diminua, le danger disparut, et le cinquième jour, le Roi fut en état de se lever et de recevoir les compliments des compagnies et des ministres étrangers. Helvétius en eut tout l'honneur à la cour, dans le public, et prouva qu'en bien des occasions la probité et l'honneur ne sont les moindres qualités d'un médecin¹⁰.

Comme on le sait, le but de tout thérapeute inspiré par la théorie des humeurs est de rétablir l'équilibre entre celles-ci¹¹. La saignée a, d'autre part, le mérite supposé d'évacuer l'agent responsable de la fièvre et de diminuer la température puisque l'on considère à l'époque que c'est le sang qui véhicule la chaleur : ce fut sans doute l'argument majeur d'Helvétius. En revanche, les saignées sont généralement contre-indiquées avant la puberté, la perte de sang risquant d'affaiblir un enfant fragile, et c'est sans doute la réaction de bon sens d'un chirurgien. Le triomphe d'Helvétius était-il dû au fait qu'il était meilleur orateur que Mareschal ? En tout cas, je n'ai pas trouvé d'alternative qui aurait pu être proposée par Mareschal. Une autre méthode de soin consistera dans la prescription d'émétique ou du lavement qui sera administré au roi. En effet, le vendredi et le samedi, le malade reçoit du tartre émétique (tartrate de potassium et d'antimoine)¹². Buvat continue :

On lui donna quatre lavements, l'un après l'autre pour amollir son ventre. Sur les six heures du matin on lui fit prendre de la manne avec demi-grain d'émétique, ce qui le fit vomir. Sur les neuf heures on lui en donna un grain et demi dans du bouillon ce qui le fit vomir trois fois, et l'évacuation par le bas fut si considérable

¹⁰ Charles Duclos, *op. cit.*, p. 80.

¹¹ Sigismond Jaccoud, *De l'humorisme ancien comparé à l'humorisme moderne*. Concours pour l'agrégation de médecine, Paris, Martinet, 1863.

¹² Edouard de Barthélémy, *op. cit.*, p. 345.

que sur le midi on le trouva presque sans fièvre et entièrement soulagé. Le tout lui donne *une évacuation charmante*¹³.

Les interprétations

Des chansons de liesse

Les problèmes de psychologie sociale et individuelle soulevés par cet épisode méritent que l'on s'y attarde. Le premier point est celui de l'amour du peuple pour son Roi, ce qui paraît contraster avec le verset de l'Ecclésiaste « Malheur à la ville dont le Prince est un enfant »¹⁴ :

On ne saurait peindre les transports de joie que la convalescence du roi fit éclater par toute la France, et qui succédèrent à la consternation universelle. Ce que nous avons vu en 1744, lorsque le roi fut en si grand danger à Metz, ne donne qu'une faible idée de ce qui était arrivé en pareille circonstance en 1721. Témoin des deux événements, j'ai vu en 1744, tout ce que l'amour du Français peut inspirer ; mais en 1721, les cœurs, en ressentant l'amour le plus tendre, étaient de plus animés d'une passion opposée et très vive, d'une haine générale contre le régent, qu'on craignait d'avoir pour maître. Toutes les églises où, pendant cinq jours, on n'avait entendu que des cris de douleurs, retentissaient de *Te Deum* ; on n'adressait point de prières au ciel, qui ne fussent autant contre le régent que pour le roi¹⁵.

Comme l'écrit Lescure en note de son édition du *Journal* de Mathieu Marais : « Cette tendresse universelle pour le dernier pâle rejeton de tant de rois, cette paternité populaire pour le Joas qu'on croyait toujours menacé, a quelque chose de touchant »¹⁶. Cet épisode est peut-être un témoin de la foi monarchique d'une population adulant un Roi considéré comme son enfant sur lequel elle a donc un certain pouvoir ce qui lui permet de critiquer le pouvoir en place¹⁷. Plusieurs chansons sont alors composées, témoignant de cette ferveur populaire ; elles constituent un fond de ressources documentaires de première main, dont nous donnons un échantillon ci-dessous :

Verse-moi, Piarrot, du vin, / Ah ! que j'ons eu de chagrin /
J'étions en capilotade / De voir notre roi malade /
Lampons, camarades, lampons. / Dieu merci, ça va bien mieux. /
J'avons vu de nos yeux. / Ce prince sur sa terrasse. /
Tatigué¹⁸ ! qu'il a de grâce ! / Il est droit comme un cyprès. /
Villeroy était auprès, / Villeroy, son tendre père, /

¹³ Jean Buvat, *op. cit.*, p. 246-247.

¹⁴ L'Ecclésiaste 10, 16.

¹⁵ Charles Duclos, *op. cit.*, p. 80.

¹⁶ Mathieu Marais, *op. cit.*, II, p 83.

¹⁷ Voir Stanis Perez, « Symbolique(s) de la naissance princière dans le système de la cour (XVII^e-XVIII^e siècles) » dans *Naissance et petite enfance à la cour de France (Moyen Âge-XIX^e siècle)*, Pascale Mormiche, Stanis Perez (dir.), Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016, p. 125-138.

¹⁸ Tatigué ou tétigué : altération de tête-dieu dans la bouche des paysans des anciennes comédies.

et Ventadour sa mère. / Buvons donc à leur santé, /
Car ils ont ressuscité / Ce jeune et charmant monarque
Malgré les dents de la Parque. / Mais, morgué ! Piarrot, comment /
Ont-ils sauvé cet enfant ?/ Écoute-moi, mon compère /;
Je t'en vais conter l'affaire. / Il avait dans les boyaux /
Quantité de bigariaux /, (Morgué ! il faut que j'arrache /
Ce chien d'arbre à coups de hache.)/ Il ne pouvait décrocher /
(Le monde en était touché)/ La moindre petite selle /;
Ça n'est-il pas bien cruel ?/ Pour dénicher les canards /
En présence des Dodarts, / Vint troupe d'apothicaires, /
Armés chacun d'un clystère. / Un Français, Suisse de nom, /
Médecin d'un grand renom, / Auprès des princes et princesses, /
Accourut plein de tendresse. / Sitôt lui tâta le pouls /
Qui jabotait comme tout. / Il allait taque, taque, taque.
Le revoir, c'est un miracle. / Il le fit saigner du bras, /
Puis au pied après cela ; / Ensuite vint l'émétique / Qui le rendit au public. /
Tous ces messieurs sont bien fiers, / D'avoir mis la fièvre au feu /
Tiens, sais-tu ce que j'en pense ? / C'est la sainte Providence. /
Prions donc Notre Seigneur/ Du meilleur de notre cœur /
De conserver à la France / L'objet de notre espérance. /
Lampons, camarades, lampons¹⁹.

Les coulisses de la politique

Cette maladie a évidemment des conséquences politiques ; elles ont été
relatées par Buvat :

Le 2^e de ce mois d'août les chambres du Parlement s'assemblèrent sur les onze heures du matin ; après avoir ouï le rapport du procureur général de l'état de la maladie du Roi, la Cour ordonna par un arrêt que la châsse de sainte Geneviève serait découverte. On assurait que, comme le Roi paraissait dangereusement malade, M. le duc d'Orléans avait, le 2 de ce mois, fait enlever tout l'argent comptant qui s'était trouvé dans les caisses des receveurs généraux et particuliers des finances et même de la Banque, pour les garantir du pillage, en cas que Sa Majesté vint à mourir [...]. Le 3, par un mandement particulier de M. le cardinal de Noailles on découvrit la châsse de sainte Geneviève, et on fit des prières publiques dans toutes les églises, avec exposition du saint sacrement, pour obtenir de Dieu le rétablissement de la santé du Roi, et pour cet effet se trouvaient remplies de toutes sortes de personnes [...]. Le lundi 4, on fit des feux par toute la ville et dans tous les faubourgs de Paris, en réjouissance du rétablissement de la santé précieuse du Roi. Le 5, les corps des métiers s'attroupèrent avec des tambours et des timbales, ayant tous la bouteille et le verre en main, avec des cocardes de ruban bleu et blanc à leurs chapeaux, et en cet état allèrent par bandes jusqu'à la grille du Carrousel, buvant à la santé du Roi et criant Vive le Roi! de toute leur force. Les harengères de la halle ne manquèrent pas de se distinguer en cette occasion. Elles se mirent dans des carrosses avec des violons et avec une provision de bouteilles de vin.

¹⁹ *Poèmes satiriques du XVIII^e siècle*, Henri Duranton (éd.), Saint-Etienne, Université Jean Monnet, 2015, en ligne : <https://satires18.univ-st-etienne.fr/texte/maladie-louis-xv/la-maladie-de-louis-xv>. Ce site électronique très bien fait répertorie les chansons selon plusieurs entrées possibles. Chaque chanson est accompagnée de notes précisant sa localisation ainsi que d'explications historiques.

Étant descendues du carrosse, elles entrèrent dans le jardin des Tuileries, et vis-à-vis de l'appartement du Roi, elles formèrent plusieurs danses en rond au son des violons, et de temps en temps se mettaient à boire à la santé du Roi et à crier : Vive le Roi malgré la Régence au diable! Le Roi, qui parut au balcon, leur envoya quatre louis d'or, ce qui leur fit redoubler leurs cris de joie et elles promirent de lui donner un esturgeon. Madame de Saint-Pierre, charmée de la bonne humeur de ces femmes, se mêla avec elles et se mit à danser, et les emmena dans son hôtel où elle leur donna à diner, leur fit grande chère et leur fit boire d'excellent vin de Bourgogne, qui les fit chanter et dire bien des contes qui la faisaient presque pâmer de rire, sans épargner la Régence ni les billets de banque, qu'elles disaient n'être propres qu'à torcher leurs derrières²⁰.

Saint-Simon rapporte lui aussi l'évènement et y consacre plusieurs pages²¹. Au deuxième jour de la maladie, il rend visite au duc d'Orléans qu'il trouve « fort esseulé et fort triste ». Puis, continue-t-il, dans un paragraphe intitulé « Audace pestilentielle de la duchesse de La Ferté » :

Dans ce moment Boulduc²², un de ses apothicaires, lui [au Roi] présentait quelque chose à prendre. La duchesse de La Ferté, qui, par la duchesse de Ventadour, sa sœur, avait toutes les entrées comme marraine du Roi, était sur les épaules de Boulduc, et s'étant tournée pour voir qui approchait, elle me vit et tout aussitôt dit entre haut et bas : *Il est empoisonné, il est empoisonné. –Taisez-vous donc, madame*, lui répondis-je, *cela est horrible*. Elle redoubla, et si bien et si haut, que j'eus peur que le Roi l'entendit. Boulduc et moi, nous nous regardâmes, et je me retirai aussitôt du lit et de cette enragée, avec qui je n'avais nul commerce.

Après avoir rendu hommage à Helvétius – « les médecins avaient perdu la tête : il conserva toute la sienne » écrit-il, il continue en étrillant Villeroi dans le paragraphe intitulé *Conduite étrange du maréchal de Villeroi*. Ce personnage, affirme-t-il, « ne manqua pas en cette occasion de signaler tout son venin et sa bassesse ; il n'oublia rien pour afficher des soins, des inquiétudes extrêmes, et pour faire sa cour à la robe [...]. Il se croyait tribun du peuple, et aspirait à leur faveur et à leur dangereuse puissance ». [...] Il multiplia les *Te Deum*...et sur sa joie véritable de la guérison, il en entait une fausse qui puait le parti et le dessein à ne pouvoir s'y méprendre ». Un peu plus loin dans *Instruction abominable et publique du maréchal de Villeroy au Roi*, après avoir expliqué que le peuple se pressait sans cesse pour voir le jeune roi, alors que celui-ci se dérobaît à leur vue, il écrit : [Le maréchal] « se baignait de cette affluence, qui importunait le Roi, qui se cachait dans les coins à tous moments, et lui disait : *Voyez donc mon maître, tout ce monde*

²⁰ Jean Buvat, *op. cit.*, II, p. 279–280 (note 2) : « Au moment de sa guérison, par brevets en date du 9 août, Louis XV assigna des pensions de quinze cents livres aux médecins qui avaient été appelés en consultation près de lui, et qui étaient Silva, Dumoulin et Falconnet fils », et p. 279, note 1 : « Helvétius qui pratiqua la saignée au pied considérée comme salvatrice reçut une pension de 10 000 livres ».

²¹ Saint-Simon, *op. cit.*, VII, p. 808.

²² Gilles Boulduc (1675–1741), premier apothicaire du Roi. Saint-Simon dit de lui : « C'était un excellent apothicaire du Roi...qui en savait pour le moins autant que les meilleurs médecins » (*Mémoires*, *op. cit.*, IV, p. 411).

et tout ce peuple ; tout cela est à vous, tout cela vous appartient ; vous en êtes le maître. Regardez-les donc un peu pour le contenter ; car ils sont tout à vous ; vous êtes maître de tout cela. Belle leçon pour un gouverneur [qui] fit grand bruit, et à lui peu d'honneur. Lui-même a éprouvé le premier effet de ses belles instructions²³ ». Il fut en effet disgracié, sèchement, peu de temps après. Une médaille²⁴ célébra cet événement qui finalement ne dura qu'une semaine mais qui mit la France et même l'Europe en émoi au point que « les étrangers partagèrent notre joie, et que l'Empereur Charles VI (1685-1740) disait hautement « que Louis XV était l'enfant de l'Europe »²⁵.

Le point de vue du psycho-pédiatre d'aujourd'hui ?

Les conséquences psychologiques sur un enfant de cet âge ne sont évidemment pas négligeables²⁶. Or, en 1721, les enfants de onze ans n'avaient pas commencé à communier ; ils n'avaient pas encore atteint « l'âge de discrétion »²⁷, qui était l'entrée dans l'âge des responsabilités. Louis XV fera sa première communion à douze ans²⁸. Toujours est-il que ce garçon, qui a grandi dans un milieu dont on peut penser qu'il était stimulant pour le développement intellectuel et moral, était tout proche de l'âge de discrétion, l'âge où un raisonnement hypothético-déductif est possible. Comme il avait dû être en particulier précocement exercé à comprendre des situations de « manèges et intrigues », comme dit Saint-Simon, il avait dû développer sa pensée formelle dans le domaine social, pour comprendre et anticiper les sentiments et idées des personnes ou de groupes de personnes. Au milieu de ce ballet de médecins, de membres de sa famille, de courtisans, etc., il pouvait comprendre dans une large mesure ce qui se tramait, les enjeux de pouvoir, les duperies... Les enfants de onze ans comprennent des émotions complexes, comme l'ambivalence. Louis pouvait comprendre, par déduction, certaines conséquences de sa mort sur les sentiments, les désirs, les intentions, de telle ou telle personne ou groupe de personnes, voire d'un peuple : « Cette saignée aurait fait du bruit à Paris²⁹ », aurait-il dit tout jeune en refusant une saignée qu'on lui proposait en raison d'un épisode fébrile. À onze ans, la maturation neuronale est loin d'être achevée. Louis pouvait être de ce fait plus enclin à vivre dans le présent plutôt que dans les conséquences de sa mort pour les jeux politiques à l'intérieur du royaume. On peut ajouter que, malgré cette capacité à déduire les états

²³ Saint-Simon, *op. cit.*, 1987, VII, p. 808-810.

²⁴ Voir Nicolas Godonnesche, « Médailles du règne de Louis XV », s.l.n.d. (ca. 1736)

²⁵ Charles Duclos, *op. cit.*, p. 80.

²⁶ Nous remercions le Pr. Pascal Mallet, professeur de psychologie du développement à l'Université Paris X-Nanterre, pour les précieux renseignements qu'il nous a apportés à ce sujet.

²⁷ Voir Jean Delumeau, *La première Communion. Quatre siècles d'histoire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1987.

²⁸ Michel Antoine, *op. cit.*, p. 112.

²⁹ Phrase citée par Paul del Perugia dans *Louis XV*, Paris, Albatros, 1979, p. 63.

mentaux d'autrui, le jugement reste fortement dépendant chez les enfants prépubères (et encore chez les jeunes adolescents) de ce qu'ils pensent être les jugements de leurs parents ou autres personnes avec qui ils entretiennent un lien affectif puissant. Ce qu'il éprouva et la perception qu'il eut de cet épisode pathétique de sa vie impactèrent plus ou moins vraisemblablement sa personnalité ultérieure plutôt intravertie.

Antimoine, médecine et alchimie à la cour autour de la guérison de Louis XIV en 1658

Stanis Perez

MSH Paris Nord, Pléiade (EA 7338)

Si la querelle de l'antimoine est un classique de l'histoire médicale du Grand Siècle, il faut reconnaître que, pour la période récente, les études consacrées à ce semi-métal utilisé comme ingrédient de base pour fabriquer des vomitifs sont peu nombreuses¹. Les lettres de Guy Patin au sujet de cette potion controversée qui aurait été prescrite à un Louis XIV fort mal en point en 1658 sont connues². Mais au-delà de métaphores acidulées autour d'une guérison royale pompeusement orchestrée, l'historien de la santé se voit contraint de poser cette question : que sait-on vraiment de l'usage thérapeutique de l'antimoine à la cour ? Par ailleurs, cette utilisation – encore fortement déconseillée depuis un arrêt de 1566 – s'inscrit-elle seulement dans une logique « médicale » établie selon nos critères contemporains ? À une époque où les reliques, les prières et les hosties servaient aussi de remèdes, l'antimoine pouvait faire écho à une autre forme d'intervention sur le corps, celle-ci *a priori* plus confidentielle car de nature alchimique. Bien entendu, le paracelsisme n'est pas l'alchimie délirante et transmutatoire que ses opposants ont décriée. Mais, on aurait sans doute tort de se limiter au volet expérimental et rationnel d'un discours sur les éléments, sur le corps et sur les maladies qui tentait avant tout de tirer parti d'une harmonie universelle. D'ailleurs, les principes du paracelsisme s'opposaient-il autant que cela au galénisme, surtout lorsque les médecins qui s'y intéressaient entendaient l'adapter à la pensée dominante ? Aussi paradoxal que cela paraisse, le dogmatisme n'a jamais eu cours en matière d'alchimie, et les médecins royaux l'ont parfaitement compris. Tout ceci justifie d'inaugurer une enquête, après les travaux de Lawrence M. Principe, Didier Kahn et Sylvain Matton, sur la place et la nature de la médecine « chymique » à la cour de Louis XIV et, précisément, dans le contexte de la maladie de Calais, un cas de

¹ Allen G. Debus, *The Chemical Philosophy. Paracelsian Science and Medicine in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Science History Publications, New-York, 1977, I, p. 147-150 (mais cet auteur a sans doute abusé de la thèse de Pilpoul relative à la querelle de l'antimoine) ; Elisabeth Labrousse, Alfred Soman, « La querelle de l'antimoine : Guy Patin sur la sellette », *Histoire, économie et société*, 5, 1, 1986, p. 31-45 ; Hermann Fischer, *Metaphysische, experimentelle und utilitaristische Traditionen in der Antimonliteratur zur Zeit der « wissenschaftlichen Revolution » (1520-1820). Eine kommentierte Auswahl-Bibliographie*, Braunschweig, 1988.

² L'édition de la correspondance de Patin établie par le Pr. Loïc Capron fait évidemment autorité. <http://www.biusante.parisdescartes.fr/patin/>. Voir la lettre du 26 juillet 1658 à Charles Spon (L. 532, en ligne).

typhus assez incontestable qui aurait été enrayé par quelques rasades de vin émétique³.

Soigner un roi malade

Il n'est pas inutile de rappeler l'histoire de cette parenthèse au début du règne de Louis XIV : en juillet 1658, après avoir visité le fort de Mardyck abandonné par les Anglais, le jeune roi se sent mal et tombe malade⁴. Forte fièvre, épuisement, délire, les symptômes sont de mauvais augure : les médecins recourent aux purgations et aux saignées pour soulager un corps qui souffre énormément. Certains courtisans regardent déjà vers Gaston d'Orléans ou vers Monsieur ; à Paris, les rumeurs font le reste : c'est la « maladie des Dupes » suivant l'étonnante formule de Mazarin⁵... Mais une guérison soudaine, forcément qualifiée de « miraculeuse » deux ans après le miracle de la Sainte-Épine⁶, vient rétablir la santé du monarque et l'ordre politique d'un royaume encore marqué par les séquelles de la Fronde. Le premier médecin, Antoine Vallot, peut se réjouir de ce rétablissement et il va consigner ce coup de maître dans le journal de santé qui fait office de monument à sa propre gloire et à celle de la santé « si précieuse » de son patient attiré : « Donc nous avons sujet de louer Dieu d'avoir béni les remèdes, et inspiré les médecins de les ordonner si à propos et si heureusement. C'est particulièrement en cette occasion que l'on reconnaît visiblement la nécessité et l'excellence de la médecine⁷. »

Mais en sait-on davantage sur ce qui a été prescrit au malade ? Souvent allié au soufre à l'état natif, l'antimoine est un métalloïde qui ressemble au plomb et qui donne un goût très amer, quasiment insupportable, au liquide dans lequel il infuse plusieurs heures. Mais une grande variété de préparations existaient, comme le prouvent les traités d'iatrochimie qui circulaient depuis

³ Lawrence M. Principe, *Chymists and Chymistry. Studies in the History of Alchemy and Early Modern Chemistry*, Sagamore Beach, Watson Publ., 2007 ; *Alchimie : art, histoire et mythes*, Didier Kahn, Sylvain Matton (dir.), Paris-Milan, SEHA-Arché, 1995 ; Didier Kahn, *Alchimie et paracelsisme en France à la fin de la Renaissance*, Genève, Droz, 2007.

⁴ Stanis Perez, *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 53-63.

⁵ BnF, Mélanges de Colbert, 52A, fol. 36.

⁶ Il est à noter que, le plus sérieusement du monde, les chirurgiens de la cour furent investis de la mission d'expertiser la guérison miraculeuse de Marguerite Périer : voir Blaise Pascal, *Réponse à un écrit sur les miracles de Port-Royal* dans *Œuvres complètes*, Paris, Hachette, 1858, II, p. 146.

⁷ *Journal de santé de Louis XIV*, Grenoble, J. Millon, 2004, p. 134 ; à propos du « genre » auquel appartient ce type de document, voir Stanis Perez, « Écrire et décrire la maladie de son patient : Charles Quint, Louis XIII et Louis XIV sous l'œil de leurs médecins personnels », dans *Les relations médecin-malade. Des temps modernes à l'époque contemporaine*, Élisabeth Belmas, Serenella Nonnis-Vigilante (dir.), Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 65-76.

le XVI^e siècle et même bien avant⁸. Et, en réalité, nous sommes mal renseignés sur la nature exacte de la préparation qui a été administrée au roi, aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Que nous apprend Guy Patin dans son compte rendu épistolaire du 19 juillet 1658 expédié une semaine plus tard ? Que la fièvre provenait d'une simple insolation. Quant au traitement et à ses suites, l'ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris déclare que la diète, la saignée et des purgatifs doux auraient suffi à combattre la fièvre et qu'il n'était pas besoin de vin émétique :

Fuit synochus putris sola venæ sectione, diæta refrigerante et blandis purgantibus debellanda, nec opus erat vino emetico ; et même peut-être qu'il n'a point pris, ou s'il en a pris, ce n'a été qu'en très petite quantité, comme d'une once dissoute dans une infusion de casse, de séné et de sirop de roses pâles. Et ce que notre maître Guénault a fait mettre dans la Gazette par son bon ami Renaudot n'a été que pour tâcher de canoniser ce poison, que les charlatans appellent remède précieux (ego vero pernicieux), qui a par ci-devant tant tué de monde, et qui est un forfait punissable si nous étions en un temps d'amendement [...] » 9.

Cette confidence brouille les pistes : qui a pris la décision ? Si l'on exclut Claude Séguin, médecin d'Anne d'Autriche peu favorable à l'antimoine¹⁰, il ne pourrait s'agir que de François Guénault, rappelé en urgence par Mazarin¹¹, ou d'Antoine Vallot lui-même, premier médecin du jeune Louis XIV ? La purgation a-t-elle résulté de l'émétique seul ou, au contraire, des substances traditionnellement utilisées pour purger les malades ? Selon Patin, une quantité supérieure à une

⁸ On confond souvent l'antimoine natif, non transformé, et le sel stibié ou tartrate d'antimoine, voir Willem F. Daems, *Stimmi, Stibium, Antimon. Eine substanzhistorisches Betrachtung*, Arlesheim, Gmünd, Weleda AG, 1976.

⁹ Patin, *op. cit.* (L. 532, en ligne). Allusion au traitement et à la guérison royale dans *Gazette de France*, 1658, p. 644 ; cf. lettre 532, note 3.

¹⁰ Voir [Guillaume du Val] *Le College Royal de France*, Paris, M. Bouillette, 1644, p. 91-92 ; Nicolas Besongne, *L'Etat de la France*, Paris, E. Loyson, 1663, p. 280 ; Nicolas François Joseph Éloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Mons, H. Hoyois, 1778, IV, p. 244. On ne trouve aucune allusion à un soutien de Séguin en faveur de l'antimoine ou de la médecine « chymique », ce que Patin n'aurait pas manqué de signaler.

¹¹ « J'ay esté en grande inquietude depuis hier au soir jusques aujourd'huy midy, car le Roy a esté fort mal. Le redoublement a esté furieux et a duré longtemps. Les resveries ont esté presque continuelles et, lorsque Sa M^{te} reposoit, c'estoit plustost un assoupissement qu'un sommeil. Enfin la douleur estoit universelle, et chacun croyoit que le mal prendroit plus de force, voyant que tous les remedes et tant de saignées n'avoient rien opéré ; mais les medecins, qui sont au nombre de six (en estant venu un d'Abbeville, qui est en grande reputation, et Guenaud et d'Aquin de Paris), aprez une longue consultation, ont fait tirer du sang du pied du Roy, et luy ont donné, à deux heures aprez midy, une tisane laxative avec du vin emetique qui l'a fait aller quatorze ou quinze fois à la selle et vomir deux [fois] copieusement, de manière que le cerveau s'est fort desgagé. » Extrait d'une lettre du 8 juillet 1658 du cardinal à Turenne : *Lettres du cardinal de Mazarin*, Paris, Imprimerie nationale, 1894, VIII, p. 498. Guénault avait déjà opéré au chevet de Condé, un prince alors disgracié, au cours de l'hiver précédent ; voir *Mémoires de Madame de Motteville*, Paris, Foucault, 1824, XXXIX, p. 421-422, et surtout la lettre de Mazarin à Turenne : *Lettres du cardinal de Mazarin, op. cit.*, VIII, p. 231. Il est fort possible que le médecin ait servi d'intermédiaire « diplomatique » entre la cour et l'aristocrate.

once aurait intoxiqué le souverain... Dès lors, il importe de comparer cette affirmation aux écrits de Vallot. Ce dernier allègue qu'ayant convaincu Mazarin des bienfaits de l'antimoine savamment dosé, il aurait dissuadé ses confrères de se limiter à l'usage de la casse et du séné. Voici sa stratégie :

J'avais fait préparer pour cet effet, dès le grand matin, trois grandes prises de tisane laxative, et trois onces de vin émétique, qui étaient séparément en deux bouteilles sur la table du roi depuis le matin ; incontinent après cette délibération, je fis mêler trois onces de vin émétique avec trois prises de tisane laxative, et sur-le-champ je lui fis prendre une tierce partie de tout ce mélange, qui réussit si bien et si heureusement que le roi fut purgé vingt-deux fois d'une matière séreuse, verdâtre et un peu jaune, sans beaucoup de violence, n'ayant vomi que deux fois, environ quatre ou cinq heures après la médecine¹².

La quantité d'une once de vin émétique diluée dans de la tisane semble confirmée mais on ignore la teneur exacte de l'antimoine présent dans le vin émétique. En fait, on ne sait rien de précis au sujet de la préparation du breuvage. Rien ? Pas tout à fait. Vallot indique que le remède a été élaboré au Jardin royal et plus précisément au laboratoire de chimie « que S.M. y entretient avec tant de dépense »¹³. Indication à souligner puisqu'elle semble confirmer que de l'émétique était préparé avec l'assentiment du roi, au moins depuis l'entrée en fonction de Vallot comme surintendant du Jardin. Est-ce à dire enfin qu'un courrier royal serait allé chercher cet antimoine jusqu'à Paris ? Non, il est plus probable que le chef apothicaire suivant la cour, en fonction de quartier de juillet, en ait disposé dans le chariot destiné aux drogues¹⁴. En somme, la Couronne aurait sauvé l'antimoine décrié par la Faculté et, en retour, l'antimoine aurait sauvé le roi à l'occasion de la maladie de Calais. L'almanach triomphant de 1659, « La France ressuscitée » (sic), montre effectivement Louis XIV alité, entouré par ses proches, et sauvé par un ange descendu du ciel avec une jolie aiguillère à la main (Fig. 1) : sur le récipient, on peut lire une inscription : « Le Remde (sic) divin »¹⁵.

Remède divin, mais auquel étrangement il manque une lettre, ce que les esprits chagrins interpréteront comme le signe d'une anagramme impolie.

Mais ce n'est pas la seule et unique faute d'orthographe suspecte en la matière : en 1660, l'historien Jean Nicolas de Parival relate l'épisode dans son *Abrégé de l'histoire de ce siècle de fer* et indique que « le soin des Esculapes, & le

¹² *Journal de santé*, op. cit., p. 123.

¹³ *Ibid.*, p. 124.

¹⁴ À cette date, l'apothicaire du quartier d'été est un membre de la dynastie d'Hoquinquant, Jean-Charles. Voir Maurice Bouvet, « Les apothicaires royaux », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1930, 18, 67, p. 38.

¹⁵ BnF, Estampes, Réserve Qb-201 (171) (Hennin 3907).

vin hermetique, firent tomber les ciseaux des mains de la Parque¹⁶ ». Il récidive d'ailleurs en 1665 avec la même expression employée, cette fois-ci, au sujet des traitements ordonnés à Mazarin lors de sa dernière maladie¹⁷. Le vin émétique serait-il forcément « hermétique » ?

Traitement risqué ou rituel alchimique ?

Les travaux publiés autour de l'histoire de l'alchimie à l'époque moderne montrent tous un déclin sensible de la littérature alchimique après le premier tiers du XVII^e siècle¹⁸. Changement de paradigme scientifique ? Fin d'une mode élitiste et confidentielle ? Progrès théoriques de la physique et de ce que nous appelons la chimie ? Ces trois pistes peinent à expliquer une évolution dont la chronologie peut être encore affinée. En ce qui concerne la cour de Louis XIV, apparemment l'alchimie n'y a jamais bénéficié d'une audience particulière, « civilisation des mœurs », édit anti-poison de 1682 et raison d'État obligent. Ce raccourci qui ne peut convaincre le chercheur est confronté à une réalité bien différente si l'on considère que l'antimoine est l'un des éléments-clés du discours alchimique. Sur le plan médical, les différentes préparations n'avaient rien de secret : on pouvait faire infuser de la limaille ou du sel d'antimoine dans du vin blanc, ou obtenir du régule d'antimoine par calcination. Il existait également des préparations d'huile et de beurre d'antimoine, autrement dit du trichlorure. Les apothicaires royaux en connaissaient la recette et les différentes pharmacopées imprimées ne faisaient pas l'impasse sur un remède déjà banal mais seulement réhabilité par le Parlement de Paris en 1660¹⁹.

En fait, la question qui doit être posée est moins celle d'une survie discrète du paracelsisme à la cour de Louis XIV que d'un habile recyclage de certains principes alchimiques au sein d'une thérapeutique soucieuse de soigner, mais en le ménageant, le corps du roi de France mais aussi celui de ses proches, eux-mêmes

¹⁶ Jean Nicolas de Parival, *Abrégé de l'histoire de ce siècle de fer*, Bruxelles, Fr. Vivien, 1660, p. 474. Notons que l'expression « Vin hemetique », sans le « r », figure sur l'almanach.

¹⁷ Jean Nicolas de Parival, *op. cit.*, Bruxelles, B. Vivien, 1665, 3^e partie, p. 246.

¹⁸ Déclin ou mutation ? Il est difficile de trancher si l'on considère que les précautions prises par les auteurs peuvent aussi bien refléter la volonté de dissimuler certains aspects désormais ésotériques que le partage entre alchimie et chimie « moderne ». Il est dangereux de se limiter à une lecture littérale, voire rétrospective, de ces traités si souvent attaqués par les médecins parisiens. Voir Lawrence M. Principe, « Transmuting Chymistry into Chemistry : Eighteenth-Century Chrysopoeia and its Repudiation », dans *Neighbours & Territories. The Evolving Identity of Chemistry*, J. R. Bertomeu-Sanchez, D. Th. Burns, B. van Tiggelen (dir.), Louvain, *Memosciences*, 2007, p. 21-34.

¹⁹ Jean Liébault, *Quatre livres des secrets de medecine et de la philosophie chymique*, Paris, J. du Puys, 1573, f. 166 r^o sq. (il s'agit en fait de l'une des traductions françaises du célèbre ouvrage de Conrad Gesner, *Thesaurus Euonymi Philatri De remedis secretis*) ; [Jacques Dubois] *La Pharmacopée de M^r Jaques Sylvius*, Lyon, J. A. Huguetan, 1611, p. 136, 211, 213, 271, 437, 455 et 464 ; Joseph Duchesne, *Recueil des plus curieux et rares secrets*, Paris, J. Brunet, 1641, p. 221-254 (les éditions postérieures prolongent le titre initial avec la formule « de la Medecine metallique »).

soumis à quelques onces d'émétique. L'article « Antimoine » du *Dictionnaire de Furetière* est révélateur du flou maintenu entre médecine et alchimie : or, si c'est flagrant pour nous, cette impression provient sans nul doute d'un point de vue rétrospectif²⁰. En fait, même à l'époque de Vallot, employer de l'antimoine à des fins thérapeutiques avait une signification alchimique inséparable, il faut le répéter, d'un usage médical quand bien même aurait-il été inspiré des protocoles les plus traditionnels en matière de purgation. Il faut, par conséquent, reconsidérer les vertus alchimiques du semi-métal pour s'en convaincre : purifiant les métaux et même l'or grâce au soufre qu'il recèle, comme Saturne avait dévoré ses enfants, l'antimoine contient un principe purgatif puissant, valable tant sur le plan organique que sur le plan de la transformation des métaux²¹. Car, après tout, il s'agissait autant de purger le corps de ses humeurs superflues ou mal réparties que de purifier un métal noble en le débarrassant de ce qui altérerait sa pureté.

Est-ce à dire que Vallot jouait à l'apprenti-alchimiste avec le corps malade du roi ? On ne saurait guère aller jusque-là mais ce n'est pas une raison pour ne pas enquêter du côté des médecins royaux. Nombre d'entre eux ont prolongé le paracelsisme bien implanté lors du règne précédent. David de Planis Campy, chirurgien ordinaire de Louis XIII²², était l'auteur de *L'ouverture de l'Escolle philosophique transmutatoire metallique* (1633), une bonne synthèse de ce que la littérature alchimique pouvait produire à l'époque, références à Lulle ou Paracelse en prime²³. Son éloge de l'antimoine mérite d'être cité :

Or ie veux dire avec Paracelse, que tout ainsi que l'Antimoine purge l'Or totalement, & consomme les autres Metaux, de mesme il purge l'homme ainsi que nous avons ja dit, sans descharger le ventre ; mais cela se fait par purgations radicales qui desracinent spirituellement toutes superfluitez²⁴.

²⁰ Antoine Furetière, *Essai d'un dictionnaire universel*, Amsterdam, H. Desbordes, 1685, s. v. « Antimoine », p. 15-19.

²¹ Michael Ettmüller, *Nouvelle Chymie raisonnée*, trad. fr., Lyon, Th. Amaury, 1693, p. 177-178. Il s'agit de la traduction de la *Chimia rationalis ac experimentalis curiosa* publiée, de façon posthume, en 1684. La date peut sembler tout à fait tardive pour faire encore allusion à Basile Valentin.

²² C'est à ce souverain que le chirurgien dédie *L'Hydre morbifique exterminée par l'Hercule chymique* (Paris, H. du Mesnil, 1628). Il est à noter que l'éloge du roi propose une interprétation de toutes les lettres composant son prénom en latin sur le modèle de ce que l'on retrouvera plus tard pour Louis XIV dans *La Prophetie du comte Bombast* de pseudo-François Alary (Paris, s.n., 1701, préface). Sur ce libelle se reconnaissant de la mythique confrérie de la Rose-Croix, voir Stanis Perez, « Symbolique(s) de la naissance, *op. cit.* », p. 131-132.

²³ David de Planis Campy, *L'ouverture de l'Escolle de philosophie transmutatoire metallique*, Paris, Ch. Sevestre, 1633. La préface évoque les « plus secrets Philosophes Hermetiques, qui sont dans le Senat Spagyrique » (p. 7). La même année, l'auteur a également publié un traité de l'or potable, *Traicté de la vraye, unique, grande, universelle medecine des Anciens*, Paris, Fr. Targa, 1633 ; il s'agit d'un remède d'ailleurs prescrit par Vallot à Louis XIV en 1655 sous sa forme « diaphorétique » (*Journal de santé, op. cit.*, p. 110). Planis Campy considérait encore en 1633 que l'antimoine « contient parfaitement la veine & matrice de l'Or, & non seulement d'iceluy mais de tous les autres metaux, desquels il est comme la Racine [...] » (p. 74).

²⁴ *Les Œuvres de David de Planis Campy*, Paris, D. Moreau, 1646, p. 198b.

Vallot, cela va de soi, n'avait pas besoin d'un chirurgien pour obtenir des remèdes purgatifs destinés à purifier un corps royal, même de façon métaphorique. Il pouvait recourir librement à des ouvrages inspirés par la science de Paracelse évoquant d'étranges rois malades. À ce titre, on ne saurait trop insister sur les travaux de Michael Maïer, médecin de l'empereur Rodolphe II et auteur d'une célèbre *Atalanta fugiens* (1618). L'une des planches gravées de cette œuvre alchimique représente un roi malade et alité qu'il faut purger²⁵.

On sait bien que derrière ces emblèmes et les poèmes sibyllins qui les accompagnent, il ne s'agit que d'opérations et d'expériences de laboratoire mêlant cornues, alambics et substances diverses toujours déguisées sous des appellations seulement intelligibles pour les initiés. Mais une planche représentant le bain du roi entre en écho avec la suite du traitement ordonné par Vallot au cours de l'été 1658²⁶. Car les purgations et l'émétique n'ont pas suffi : pendant le premier mois de convalescence du souverain, l'archiatre a expérimenté, pour la première fois, l'usage d'un bain thérapeutique destiné à consolider l'état de santé dans lequel se trouvait Louis XIV. Dans le *Journal*, Vallot fait mine d'avoir souscrit à l'avis de « plusieurs médecins » qu'il se garde bien de nommer :

Je fis préparer un bouillon purgatif le dimanche matin pour le baigner le lendemain. Ce remède trouva le corps du roi si net et si évacué, qu'il ne fit aucune opération, non plus que celui que l'on donna à Calais pour la dernière médecine. Sur le soir, je donnai un lavement qui n'attira que de grosses matières, et pas une seule cuillerée d'urine. Je fis préparer le bain ; le roi y entra à dix heures, se trouva tout le reste de la journée appesanti, avec une douleur sourde de la tête qui ne lui était jamais arrivée, l'attitude de tout le corps en un changement notable de l'état où il était les jours précédents²⁷.

Vallot reste très évasif, omettant de préciser la température du bain, et s'il a ajouté quelque chose dans l'eau. Qui sont ces mystérieux médecins qui lui ont conseillé de terminer son traitement par un bain ? En tout cas, c'est à partir de ce bain que Louis XIV s'est plaint de ces fameuses « vapeurs » qui ne le quitteront plus jusqu'à sa mort. La douleur à la tête signalée par le médecin serait-elle, à ses yeux du moins, le signe que le corps du souverain chauffé par le bain a pu « purifier » les humeurs comme l'alambic transforme les métaux²⁸ ?

²⁵ Michael Maïer, *Atalanta fugiens, hoc est, Emblemata nova de secretis naturae chymica*, Oppenheim, H. Galleri, J. Th. de Bry, 1618, emblème XLVIII, p. 201. Exemplaire comportant des planches en couleur : BnF, Réserve des livres rares, RES-R-1438.

²⁶ Michael Maïer, *op. cit.*, emblème XXVIII, p. 121.

²⁷ Vallot, D'Aquin, Fagon, *Journal de santé de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 137.

²⁸ L'idée est ancienne, elle est formulée de façon explicite à la fin du XVII^e siècle : Daniel Duncan, *Histoire de l'animal*, Paris, L. d'Houry, D. Horthemels, 1687, p. 232. Les prédicateurs employaient également cette métaphore pour expliquer la formation des larmes par condensation des humeurs, voir Jacques Nouet, *L'homme d'oraison*, Paris, Fr. Muguet, 1681, 4^e partie, p. 29. Enfin, on peut s'interroger, sur la symbolique réelle de l'appartement des bains du château de Versailles, comme l'avait fait Jean-

Cette hypothétique analogie est hardie et il faudrait prouver le lien, s'il existe, entre la pratique de Vallot et les recommandations alchimiques de Maïer et consorts. Mais, symboliquement, les deux techniques chargées de purger le roi de France et de purifier le roi des métaux se ressemblent beaucoup : l'une a pu inspirer l'autre tout en restant dans le giron du galénisme académique. Les historiens de l'alchimie ont sans doute beaucoup à dire au sujet de la diffusion des œuvres de Michael Maïer dans la France du XVII^e siècle et sur l'histoire du protocole de purification de l'or alchimique. On sait qu'à l'époque le docteur Pierre Borel avait évoqué plusieurs ouvrages de l'alchimiste allemand dans sa *Bibliotheca chimica*, une recension incomplète au demeurant²⁹. La carrière même de ce praticien protestant est une bonne illustration de l'influence de l'alchimie sur la médecine de cour³⁰. En 1655, il obtient la charge de médecin consultant du roi ; il fait ensuite un passage par l'Angleterre l'année suivante grâce à la recommandation de Kenelm Digby (1603-1665), un alchimiste anglais, notoire partisan de causes occultes et de la poudre de sympathie³¹. Par ailleurs, plusieurs catalogues de bibliothèques établis à la même époque mentionnent également des œuvres de Maïer³², notamment quatre chez Gabriel Naudé³³. Mais les textes de l'Allemand n'étaient pas les seuls à évoquer cette purgation salutaire du roi des métaux grâce à de l'antimoine préparé³⁴.

Pierre Néraudau, « L'appartement des bains au château de Versailles, ou l'improbable symbolisme alchimique », *Aspects de la tradition alchimique au XVII^e siècle*, Franck Greiner (dir.), Paris-Milan, SEHA-Arché, 1998, p. 337-346.

²⁹ Pierre Borel, *Bibliotheca chimica*, Paris, Ch. du Mesnil, Th. Jolly, 1654, p. 151. Voir Didier Kahn, « La *Bibliotheca Chimica* de Pierre Borel (1654) », article en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00801567/document>

³⁰ Pierre Chabbert, « Pierre Borel (1620 ?-1671) », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 1968, 21, 4, 1968, p. 303-343.

³¹ Cet auteur proposait plusieurs recettes de « panacée d'antimoine » dans ses *Remedes souverains et secrets experimentez*, Paris, G. Cavelier, 1684. Mentionnons également un *Discours sur la vegetation des plantes*, dédié à M^{se} le Dauphin, liant botanique et médecine (trad. fr.), Paris, veuve Moët, 1667). Voir Robert T. Petersson, *Sir Kenelm Digby, The Ornament of England, 1608-1665*, Londres, Harvard University Press, 1956, p. 280.

³² Le traité intitulé *Viatorium hoc est, De Montibus planetarium septem seu Metallorum tractatus* (1618) se retrouve chez le médecin lyonnais Henri Gras : *Catalogus librorum bibliothecae [...] Henrici Gras*, Lyon, J. Faeton, 1667, p. 84.

³³ Il s'agit des titres suivants : *Arcana arcanissima* (1614), *Tractatus posthumus sive Ulysses* (1624), *Tractatus de volucris arborea* (1619), *Verum inventum : hoc est munera Germaniae* (1619). Voir la thèse d'Estelle Bœuf, *La bibliothèque parisienne de Gabriel Naudé en 1630*, Genève, Droz, 2007. Au demeurant, Naudé s'est moqué ouvertement des élucubrations de Maïer dans *Instructions à la France sur la vérité de l'histoire des Frères de la Roze-Croix*, Paris, Fr. Julliot, 1623, p. 55-56.

³⁴ Sur la présence des textes alchimiques dans les bibliothèques parisiennes, voir Wallace Kirsop, « Les collections de livres alchimiques entre 1700 et 1830 », dans *Esotérisme, gnosés & imaginaire symbolique : mélanges offerts à Antoine Faivre*, R. Caron, J. Goodwin, W. J. Hanegraaff, J.-L. Vieillard (dir.), Louvain, Peeters, 2001, p. 102-104.

Un réseau européen de médecins « chymiques » au Jardin royal

Toutes ces pistes ne suffisent pas à prouver l'intention de Vallot, un médecin au demeurant très sobre dans ses démonstrations médicales et particulièrement prudent lorsqu'il rédige le *Journal* de santé du roi. La clé se trouve peut-être non loin de la cour, dans ce Jardin royal si peu étudié et qui réserve sans doute de belles surprises. Fondée en 1635 par Guy de La Brosse, cette institution ne délivrait pas de diplôme mais proposait des démonstrations publiques. Elle ne publiait ni rapport, ni mémoire. On y étudiait essentiellement la botanique mais également la chimie. A priori, nulle trace d'alchimie. Pourtant, La Brosse n'y était pas aussi hostile qu'on pourrait le croire. Dans son traité *De la nature, vertu et utilité des plantes* (1628), s'il prend ses distances avec Paracelse et Basile Valentin, deux personnages qu'il évoque explicitement, il se garde bien de toute condamnation péremptoire³⁵. En 1676, Sébastien Le Clerc signa une gravure illustrant le travail effectué à l'intérieur du Jardin : l'image reflète l'effervescence d'un laboratoire, d'un espace de discussion et surtout d'expérimentation, avec ses fourneaux, ses bœaux, ses alambics et ses cornues³⁶. Certes, ceci ne suffit pas à faire du Jardin royal un repère d'alchimistes jouant la carte de la discrétion. Pourtant, certains noms nous y inciteraient presque. Nicaise (ou Nicolas) Le Febvre, apothicaire ordinaire du roi et « distillateur chymique de Sa Majesté » publie en 1660 un *Traité de la chymie* conforme à une approche rationnelle et débarrassée de toute référence occulte ou philosophique³⁷. Mais, c'est tout de même lui qui dirige plus tard le laboratoire de Saint-James pour le compte de Charles II d'Angleterre. Serait-ce Le Febvre qui aurait fourni l'antimoine utilisé par Vallot en 1658 ? Successeur de Le Febvre, Christophle Glaser, apothicaire ordinaire du roi et démonstrateur au Jardin, publie lui aussi un *Traité de la Chymie* où le rôle omniprésent du feu et l'occurrence de certains symboles très évocateurs montrent que le propos est fortement teinté d'alchimie traditionnelle, si l'on ose cet adjectif³⁸. Ce savant originaire de Bâle rappelle notamment le rôle de l'antimoine dans la purification de l'or

³⁵ « Car ayant leu & releu celui-ci [Paracelse] & les autres, i'ay bien apperceu qu'il a de tres-belles & tres-rares pensees, mais aussi qu'elles ne sont pas tousiours esgales », écrit Guy de La Brosse, *De la nature, vertu et utilité des plantes*, Paris, Rollin Baragnes, 1628, n.p., argument du 3^e livre. Avant lui, de nombreux pseudo « paracelsiens » comme Conrad Gesner avaient adopté la même posture mesurée, voir Charles Webster, *Paracelsus. Medicine, Magic and Mission at the End of Time*, Yale University Press, 2008.

³⁶ Gravure tirée de Denis Dodart, *Mémoires pour servir à l'histoire des Plantes*, Paris, Imprimerie royale, 1676, p. 1.

³⁷ Nicaise Le Febvre, *Traité de la Chymie*, Paris, Th. Jolly, 1660. Dédiée à Vallot, la préface ne manque pas d'intérêt : « Vous avés si bien feüilleté les escrits de nostre Grand Paracelse, vous avés si bien connu ses pensées & vous avés enfin si bien ouvert ses plus hauts mysteres & ses enygmes » (épître dédicatoire, n.p. ; voir aussi p. 256).

³⁸ Christophle Glaser, *Traité de la Chymie*, Paris, chez l'auteur, 1663 (pour cet apothicaire, le meilleur vin émétique est celui qui contient du verre d'antimoine, p. 188-190) ; voir également Roy G. Neville,

et, dans l'épître dédicatoire, il n'oublie pas de rendre hommage à son protecteur, un certain Antoine Vallot :

Monsieur,

Il y a quelque temps que ie fis mettre sous la presse un petit Traité de Chymie pour la commodité de ceux qui assistent aux Leçons que i'en fais tous les ans par vos ordres au Jardin du Roy ; j'eus dans le mesme tems le dessein de vous l'offrir, mais apres avoir examiné le peu de proportion qu'il y avoit de mon Ouvrage avec ce que ie vous devois, j'ay cru, Monsieur, qu'il y auroit eu de la temerité de dedier un Livre qui n'expliquoit que confusement & avec des expressions rudes, les Mysteres de la Chymie, à une personne qui a des lumières particulieres de ce bel Art, & qui voit clair dans tout ce que la Nature a de plus caché³⁹.

Enfin, la *Philosophia pyrotechnica* de William Davisson, un Écossais chargé en 1648 du cours de chimie au Jardin royal (Vallot n'était pas encore surintendant), illustre parfaitement la phase de transition entre alchimie et chimie ou, pour mieux dire, la phase de superposition des deux types de réflexion sur la nature et ses éléments⁴⁰. La première édition de ce traité date de 1633 et la traduction française par Jean Hellot de 1651, date à laquelle Davisson devient premier médecin du roi de Pologne⁴¹. L'ouvrage, intitulé *Elemens de la philosophie de l'art du feu* dans sa version française, expose par exemple la préparation d'une poudre émétique appelée « Algarot » qui figurera dans la publication de Glaser citée précédemment⁴². Une planche dépliant au contenu franchement ésotérique résume également, à grand renfort de géométrie et de néo-platonisme, l'harmonie qui structure l'univers, un thème pour le moins classique du discours alchimique⁴³. Notons enfin que l'approbation du traité émane de la faculté de théologie, et non de celle de médecine. Cet Écossais devenu médecin ordinaire du roi semble avoir été le maillon essentiel dans la transmission du savoir alchimique au Jardin et, par ricochet, à la cour. En 1660, il insère une dédicace à Vallot (*Regis Christianissimi secretioris consistorii Consiliario & Proto-Medico*) au début de ses *Commentariorum in sublimis philosophi & incomparabilis Viri Petri Severini* et il en profite pour rappeler ce que le roi doit à

« Christophle Glaser and the *Traité de la Chymie*, 1663 », *Chymia*, 1965, 10, p. 25-52 ; Jean-Marc Mandosio, « Quelques aspects de l'alchimie dans les classifications des sciences et des arts au XVII^e siècle », *Aspects de la tradition alchimique au XVII^e siècle*, *op. cit.*, surtout p. 48-50.

³⁹ Cette épître à Antoine Vallot figure, avec des versions parfois modifiées, dans les trois premières éditions du texte, *Traité de la Chymie*, 2^e éd., Paris, J. d'Houry, 1672 ; *idem*, 3^e éd., Lyon, J. Thioly, 1676.

⁴⁰ William Davisson, *Philosophia pyrotechnica* [1633], rééd., Paris, J. Bessin, 1640 ; Paris, J. Piot, 1657 (avec approbation de la faculté de théologie). On notera la présence d'un emblème chargé de symboles alchimiques en frontispice de l'édition parisienne de 1640. Cette gravure a été supprimée dans la réédition de 1657.

⁴¹ William Davisson, *Les Elemens de la philosophie de l'Art du Feu ou Chemie*, trad. fr., Paris, Fr. Piot, 1651.

⁴² Christophle Glaser, *op. cit.*, p. 192-193.

⁴³ Intitulé « Diagramma totius Naturae et corporeae et incorporeae », son contenu est brièvement expliqué aux pages 286-288 des éditions de 1640 et de 1647 de la *Philosophia pyrotechnica* : « Diagrammatis brevis explicatio per septem elementorum delineationem ».

son premier médecin⁴⁴. Moïse Charas ne saurait être oublié dans cette petite galerie de médecins « chymiques ». Apothicaire distillateur au Jardin royal, il est le premier représentant de sa corporation à entrer à l'Académie des sciences en 1692. Dès 1676, il publie sa monumentale *Pharmacopée galénique et chymique*, assortie d'un chapitre entier sur l'alchimie⁴⁵. Ajoutant la terre et l'eau au triangle fondamental (Sel, Soufre, Mercure), Charas tente de rendre compatibles les principes de l'alchimie avec ceux du galénisme pour en faire une synthèse utile aux malades, loin de toute quête de la pierre philosophale ou de la transmutation des métaux. Sa recette de vin émétique peut être considérée comme une bonne source pour savoir ce qui a été prescrit à Louis XIV en 1658 : trois onces de régule d'antimoine calciné puis laissé à macérer huit jours dans deux pintes de vin d'Espagne ou de vin blanc français (soit moins de deux litres)⁴⁶.

En somme, tout autour d'Antoine Vallot a gravité un groupe influent d'apothicaires et d'expérimentateurs, souvent protestants, assurant chacun à leur manière la survie du paracelsisme, une survie à peine cachée si l'on en juge par le contenu très explicite de leurs publications. Derrière la querelle de l'antimoine et son extinction partielle avec la guérison du roi se dissimule peut-être une stratégie à double détente : Patin avait bien pressenti que le succès du binôme Guénaut-Vallot assurerait à l'antimoine un prestige à la mesure de la publicité réalisée autour de la guérison royale, mais la pratique « iatrochimique » gagnait au passage ses lettres de noblesse en réussissant la purification-purgation du roi grâce au vin « hermétique ». Il s'agissait peut-être, pour reprendre la formule de Bernard Joly, d'attester une certaine « rationalité de l'alchimie »⁴⁷. La vraie fausse réussite du remède tombait, de toute façon, à point nommé : elle consolidait la position de la médecine chimique auprès du public en misant sur une certaine parenté avec le discours alchimique et ses grands principes théoriques⁴⁸. Une taille-douce de Rousselet fit le reste...

Pour conclure, il sera demandé au lecteur de réunir esprit de finesse et esprit de géométrie. *A priori*, il n'y a rien d'alchimique dans la gravure de frontispice ornant l'*Hortus Regius* de Denis Joncquet, le catalogue des plantes cultivées

⁴⁴ « Laethalis enim quo detinebatur morbus triumphatis Monarchae, vitae victorisque finem imposuisset, tuae nisi salutiferae manus per divinum illud, quod tempestivè propinasti, vinum, è mortuorum libro nomen ejus expunxisset » (La Haye, A. Vlacq, 1660, épître, n.p. ; rééd., Rotterdam, A. Leers J, 1668). Il est à noter que le texte est daté du 15 novembre 1659.

⁴⁵ Moïse Charas, *Pharmacopée royale, galénique et chymique*, Paris, chez l'auteur, 1676.

⁴⁶ Moïse Charas, *op. cit.*, p. 129-130.

⁴⁷ Bernard Joly, *Rationalité de l'alchimie au XVII^e siècle*, Paris, Vrin, 1992.

⁴⁸ Notons toutefois que Nicolas Lémery s'est senti obligé de faire référence aux plus ancestrales traditions alchimiques dans les premières pages de son *Traité de l'antimoine* (Paris, J. Boudot, 1707, p. 2 *sq.*). L'ouvrage a reçu l'approbation de l'Académie royale des sciences et non celle de la faculté de Médecine.

au Jardin royal⁴⁹. De prime abord, il ne s'agirait que d'une banale métaphore assimilant le souverain à Apollon sur le plan iconographique (Fig 3).

Avec discrétion, la devise latine *HOC NUMINE FLORET* (« Ce dieu le fait fleurir ») orne la scène du triomphe royal. Le quadriges de Louis-Apollon citharède perce les nuées sous le regard interdit d'une allégorie allongée sur le sol, au milieu des plantes du Jardin parmi lesquelles, au premier plan, de l'aloès, une cactée, de la gentiane et un lys⁵⁰. Un coq, la tête à droite et les pattes posées sur une sphère fleurdelisée, annonce sans doute le lever du Soleil. Le souverain régénère la Nature par sa seule présence⁵¹. D'après les signatures visibles, la figure aurait été dessinée par Charles Le Brun avant d'être finement gravée par Gilles Rousselet⁵² : le roi apporte la chaleur nécessaire à l'éclosion des plantes, comme le feu transforme la matière, la nourrit, la détruit et la régénère. Cette scène encomiastique en faveur du protecteur du Jardin doit toutefois être rapprochée de l'une des planches de la traduction française des *Douze clefs de philosophie* de Basile Valentin⁵³ (Fig. 2). La figure symbolique qui illustre le thème alchimique du phénix a-t-elle inspiré Le Brun, un artiste sollicité par Denis Joncquet pour illustrer son inventaire botanique ? La migration des symboles, d'une discipline à une autre, d'un registre à un autre, explique-t-elle le hasard de ces frappantes analogies ? En l'occurrence, on ignore quelle est la gravure qui a pu inspirer la planche de l'*Hortus Regius* (les autres frontispices de catalogues botaniques sont très différents⁵⁴) ou celle de Valentin, d'ailleurs absente

⁴⁹ Denis Joncquet, *Hortus regius, Pars prior*, Paris, E. et I. Couterot, 1665. Seconde édition chez D. Langlois la même année.

⁵⁰ Sur les vertus thérapeutiques de l'aloès, une plante au suc légèrement purgatif, voir *Commentaires de M. Pierre André sur les Six Livres de Ped. Dioscor.*, Lyon, G. Rouillé, 1579, p. 412-413.

⁵¹ Un thème exploité, non sans grandiloquence, par Donneau de Vizé dans son magnifique ouvrage manuscrit *Histoire de Louis le Grand, contenüe dans les rapports qui se trouvent entre ses actions, et les qualités, et vertus des Fleurs, et des Plantes* (1688 ; BnF, Rés. Ms. fr. 6995). Il est à noter que le projet de l'auteur s'inscrit dans les célébrations du rétablissement de la santé de Louis XIV consécutives à l'opération de la fistule en 1686 (voir la lettre de félicitation qui accompagnait la remise du volume au roi, BnF, Ms. fr. 2210). Au sujet des relations entre botanique et pouvoir royal, voir l'étude d'Elizabeth Hyde, *Cultivated Power : Flowers, Culture and Politics in the Reign of Louis XIV*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2005. Cet ouvrage est tiré d'une thèse soutenue à l'université d'Harvard en 1998.

⁵² Il paraît peu probable qu'une telle composition ait été peinte par Le Brun sans laisser de trace, voir *Archives de l'art français*, 1931, 16, p. 195 (n° 285) ; au sujet de ce graveur, voir Véronique Meyer, *L'œuvre gravé de Gilles Rousselet, graveur parisien du XVII^e siècle*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 2004.

⁵³ Paris, J. & Ch. Perier, 1624, p. 16. Voir aussi les stances de Jérémie Perier qui expliquent et commentent la planche gravée : « Dieu qui tout composa du plus pur de la terre, / Quand ce Chaos fut fait, et ce que luy enserre, / Il le mit au pouvoir de toute la Nature, / Qui nous fait veoir au iour le Sel, Soulfre et Mercure. [...] / Puis encore tousiours elle se multiplie, / Faisant qu'en alterant la terre soit remplie / D'humeur, que tous les ans en la riche Nature, / L'esprit se recompose en Sel, Soulfre, et Mercure. »

⁵⁴ Gravé par F. Chauveau, le frontispice du précédent volume que Joncquet a publié est d'une facture tout à fait classique : *Hortus, sive index onomasticus plantarum*, Paris, Fr. Clouzier, 1659. À noter, la présence du portrait de Guénault, destinataire de la dédicace.

de l'édition latine des *Douze clefs* établie par Maïer en 1618⁵⁵. La gravure alchimique ne figure que dans la version française imprimée à trois reprises, en 1624⁵⁶, 1659⁵⁷ et 1660, soit plusieurs années avant le catalogue de Joncquet⁵⁸. Ou bien le hasard a disposé des éléments très comparables de façon identique (voir le coq-phénix en position centrale, les fleurs⁵⁹ et la position d'un Saturne-Apollon très proche de l'antique *Sol Invictus*⁶⁰), ou bien certains motifs en voie de devenir ésotériques se sont glissés dans l'iconographie royale. Cette planche alchimique a été réutilisée, avec une légère modification, dans le traité intitulé *Le Triomphe hermetique*⁶¹. On terminera en insistant sur le fait que l'influence du pseudo-Valentin pourrait découler aussi d'une particularité étymologique remarquée par Leibniz dans son *Oedipus Chymicus* : le philosophe s'est aperçu que Basile signifiait « roi », et Valentin « santé »⁶²... Manifestement, il y aurait tout intérêt à poursuivre l'enquête sur la santé *alchimique* du roi.

⁵⁵ La *Practica cum 12 clavibus* de B. Valentin occupe la première partie de la compilation intitulée *Tripus Aureus* de Maïer (Francfort, L. Jennis, 1618, p. 7-75). Contrairement aux autres, la planche qui nous intéresse ici est absente de l'édition Maïer du traité. Il en va de même pour l'édition anglaise (Londres, T. Davis, 1658).

⁵⁶ Basile Valentin, *op. cit.* Cette édition contient une épître au baron du Pont, gentilhomme de la chambre du roi (un des membres de la dynastie des Roncherolles ?). L'auteur, qui n'est autre que l'imprimeur Jérémie Perier, évoque « les commandemens du feu Roy Henry le Grand, d'heureuse mémoire, pour voyager ès plus loingtrains pays de ce Royaume pour en découvrir les plus occultes secrets [...] » (p. 6-7). Manière détournée de rappeler l'audience de l'alchimie à la Cour ?

⁵⁷ Paris, P. Moët, 1659. Cette édition se présente comme une traduction effectuée par David Laigneau, médecin ordinaire du roi Louis XIII en 1641. À propos de cet auteur, voir Sylvain Matton, « Vie et œuvre de David Laigneau, alchimiste et médecin du roi », introduction à David Laigneau, *Harmonie mystique* [1636], rééd., Paris, J.-C. Bailly, 1986, p. 7-38.

⁵⁸ On notera par ailleurs que la gravure du catalogue publié par Joncquet en 1659 (*Hortus sive index onomasticus plantarum, op. cit.*) est d'une grande banalité en comparaison de celle de 1665.

⁵⁹ Il semble qu'on puisse reconnaître un œillet, une rose à la tige fantaisiste et d'autres espèces difficiles à identifier. Toutefois, cette sélection peut faire penser à celle décrite dans *le Songe Verd* par le mythique Bernard Le Trévisan (« Comme il remarquoit que je faisais difficulté de marcher sur des Lis, des Roses, des Jassemains, des Oeilets, des Tubereuses » dans Jean Mangin de Richebourg, *Bibliothèque des philosophes chimiques*, rééd., Paris, A. Cailleau, 1741, II, p. 440).

⁶⁰ Comme Hélios, *Sol Invictus* est représenté, de face, sur un quadrigé (voir notamment le célèbre *solidus* de Constantin). Quant à la figure de Saturne-Apollon assis sur un char, Coytel prévoyait d'en orner un plafond de l'appartement du roi à Versailles, voir Gérard Sabatier, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 136-137.

⁶¹ Alexandre-Toussaint Limojon de Saint-Didier, *Le Triomphe hermetique, ou la Pierre Philosophale victorieuse*, Amsterdam, H. Wetstein, 1689, planche volante insérée après la préface.

⁶² « Basilius Regem, id est, aurum indicat, Valentinus sanitatem ; itaque duos vulgo jactatos magnos effectus Mirifici Lapidis autorem indicare voluisse apparet, corporum humanorum & metallicarum emendationem » par Gottfried Wilhelm Leibniz, *Oedipus Chymicus aenigmatis Graeci & Germanici*, dans *Miscellanea Berolinensia ad incrementum Scientiarum*, Berlin, J.-Ch. Papen, 1710, I, p. 17.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Fig. 1 : *La France ressuscitée*, almanach royal pour 1659, BnF, Réserve QB-201 (171)-FT 5 [Hennin 3907].



Fig. 2 : Michael Maïer, *Atalanta fugiens, hoc est, Emblemata nova de secretis naturae chymica*,

Oppenheim, H. Galleri, J. Th. de Bry, 1618, emblème XLVIII, p. 201.

Exemplaire comportant des planches en couleur :

BnF, Réserve des livres rares, RES-R-1438.



Fig. 3 : Charles Le Brun, *Hoc numine floret*, frontispice à Denis Joncquet, *Hortus regius, Pars prior*, Paris, E. et I. Couterot, 1665.

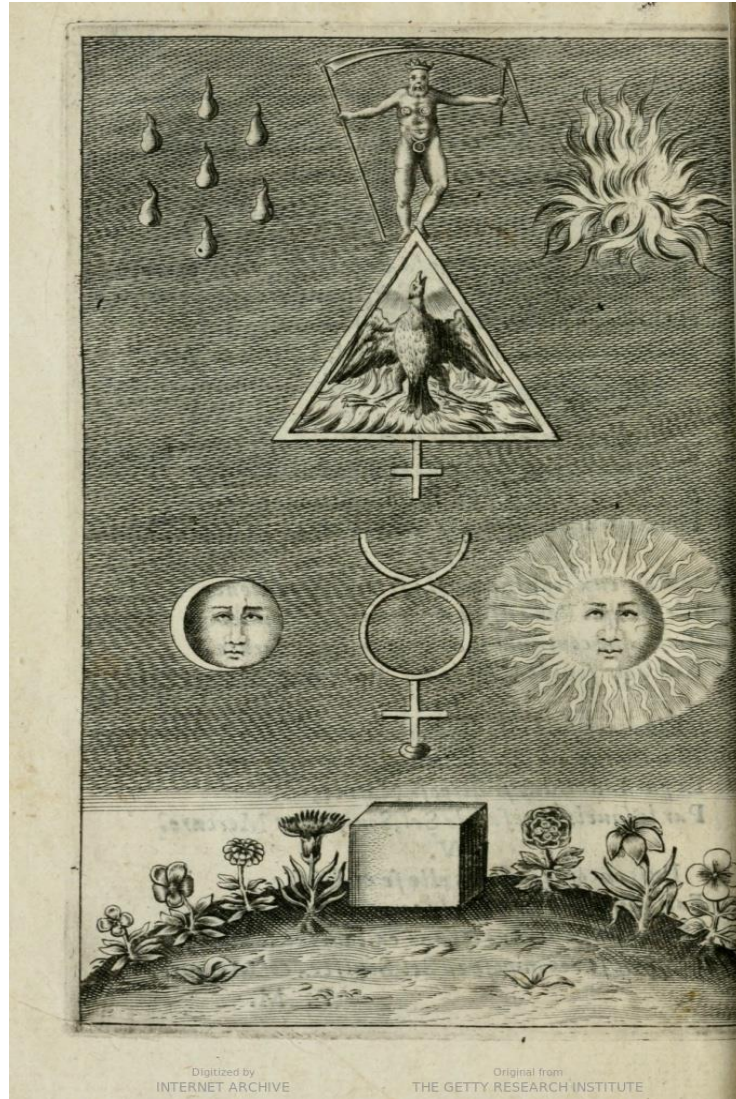


Fig. 4 : Basile Valentin, *Douze clefs de philosophie*, Paris, J. & Ch. Perier, 1624, p. 16.

Chirac, la Cour et la peste de Provence (juillet 1720 – avril 1721)

Joël Coste, EPHE (SHP), PSL

On pourrait croire que tout a été dit sur la peste de Provence, et il est vrai que peu d'évènements pathologiques de l'histoire ont suscité autant de travaux¹, si ce n'est la peste de 1348 ou la grippe de 1918. En France, l'évènement a marqué les esprits de manière durable et les controverses sur les origines, les responsabilités et la gestion de l'épidémie, très vives sur le moment même, se sont poursuivies dans l'historiographie, dont les premiers ouvrages ont d'ailleurs été rédigés par les protagonistes ou les témoins des controverses, en particulier le docteur Jean-Baptiste Bertrand et le procureur du roi à Marseille, Pichatty de Croislainte².

Rappelons brièvement que la peste fut rapportée du Levant par un navire, le Grand Saint Antoine, dont la cargaison de toiles, mal isolée, contamina la vieille ville de Marseille vers la mi-juin 1720. La peste s'y propagea tout le mois de juillet, en raison de la confusion et des hésitations des autorités, avant qu'un arrêt du Parlement d'Aix-en-Provence ne prononce l'interdiction de sortie de la ville le 31 juillet, et alors que la fuite de milliers de Marseillais avait déjà entraîné la contamination des campagnes et des villes voisines. La mortalité augmenta ensuite pour atteindre 1100 décès par jour pendant les premiers jours de septembre, et déborder complètement l'organisation mise en place

¹ Dans une historiographie inégale, voir avant tout les travaux de première main de Paul Gaffarel et du Marquis de Duranty, *La peste de 1720 à Marseille et en France d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1911 et de Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *Marseille ville morte : la peste de 1720*, Marseille, M. Garçon, 1968, ainsi que les analyses qui en ont été faites par Jean-Noël Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris, Mouton, 1976, Vol 1, p. 230 sq. ; Jean Meyer, *La vie quotidienne en France au temps de la Régence*, Paris, Hachette, 1979, p. 242 sq. ; Pierre Chaunu, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Arthaud, 1971, p. 92 sq. Voir également mon propre ouvrage *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste (1490-1725)*, *Contribution à l'histoire culturelle de la peste en France à l'époque moderne*, Paris, Champion, 2007, *passim*, et celui d'Henry Mouysset, *La peste en Gévaudan, 1720-1722*, Sète, Nouvelles Presses du Languedoc, 2013. Les travaux de paléopathologie de l'équipe d'Olivier Dutour ont éclairé, ces dernières années, les dimensions anthropologiques et funéraires de la catastrophe marseillaise : voir notamment Michel Signoli, « Étude anthropologique de crises démographiques en contexte épidémique. Aspects paléo- et biodémographiques de la Peste en Provence », *British Archaeological Reports, International Series n°1515*, Oxford, Archeopress, 2006 ; Michel Signoli, Isabelle Séguéy, Jean-Noël Biraben, Olivier Dutour, « Paléodémographie et démographie historique en contexte épidémique : La peste en Provence au XVIII^e siècle », *Population*, 2002, t. 57, p. 821-848).

² *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion, tiré du Mémorial de la chambre du conseil de l'hôtel de ville, tenu par le Sr Pichatty de Croislainte*, Paris, H. Charpentier, 1721 ; Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique de la peste de Marseille en 1720*, Cologne, P. Marteau, 1721. Toutes les citations de cet article respectent l'orthographe et la ponctuation des textes originaux. Leurs auteurs sont présentés brièvement dans l'Annexe 3 biographique.

pour le ramassage et l'inhumation des cadavres. Les corps en décomposition et les ordures de toutes sortes s'amoncelèrent alors dans de nombreuses rues de la ville, qui ne furent dégagées qu'à partir de fin septembre, lors de la reprise en main de la ville par le chef d'escadre des galères, Langeron. La situation redevenit presque normale à Marseille en janvier 1721, mais la peste avait gagné Aix-en-Provence en août 1720, Apt en septembre, Toulon en octobre, Arles en novembre, le Gévaudan fin novembre puis Mende et Avignon en 1721 où elle provoqua des mortalités proportionnellement similaires. L'épidémie fut finalement contenue par les cordons sanitaires militaires renforcés à partir de mai 1721 sous l'impulsion décisive de Berwick. Elle se termina pendant l'hiver de 1722-1723 après avoir causé 50 000 morts à Marseille (presque la moitié de la population), et vraisemblablement près de 120 000 morts au total. Un moment clé pour le développement de l'épidémie a évidemment été la décision, prise le 25 mai, de laisser le Grand Saint Antoine effectuer sa quarantaine aux Infirmeries, au pied de la ville, et non sur celle de Jarre, une des îles dédiées à cette mesure conservatoire³. De nombreux auteurs ont analysé le rôle du capitaine du Grand Saint Antoine, Chataud, et des renseignements erronés qu'il a fournis sur les huit morts survenus sur le bateau depuis qu'il avait quitté le Levant ; celui des intendants de santé et notamment d'un certain Tiran qui était de service et a décidé le débarquement aux Infirmeries ; et celui des échevins et notamment d'Estelle⁴, le premier d'entre eux, à qui appartenait précisément la partie la plus précieuse de la cargaison, celle qui a été débarquée aux Infirmeries, et qui se trouvait donc dans une situation que l'on qualifie aujourd'hui de conflit d'intérêts.

Je voudrais pour ma part considérer la séquence temporelle qui s'étend de juillet 1720 jusqu'à avril 1721, une séquence aux conséquences également désastreuses, marquée par la lenteur et la porosité de l'isolement de Marseille et des premières villes de Provence touchées, la multiplication des contacts et des foyers secondaires : des contacts cruciaux pour le développement de l'épidémie, qui, rappelons-le, n'était pas une *peste à rats* mais une *peste à puces*, transmise par contact interhumain direct ou indirect par les vêtements et les tissus notamment. Je voudrais aussi focaliser l'analyse sur le rôle de ce que l'on pourrait appeler l'*administration centrale*, la Cour, les ministres, et leur représentant, l'intendant de Provence, Cardin Le Bret (1675-1734), ainsi que sur celui des médecins mobilisés par cette administration centrale, et avant tout

³ Charles Mourre, « La peste de 1720 à Marseille et les intendants du bureau de santé », *Provence historique*, 1963, t. 13, p. 135-159.

⁴ Raoul Busquet, *Histoire de Marseille*, Paris, Laffont, 1945 ; Charles Mourre, *op. cit.* ; Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *op. cit.*

Pierre Chirac (1650-1732), premier médecin du Régent, et son gendre François Chicoyneau (1672-1752), envoyé à Marseille avec d'autres médecins et chirurgiens, principalement de Montpellier. La mise en évidence des responsabilités de l'Intendant, de la Cour et de Chirac n'a pas pour objet de les juger dans un quelconque procès historique, mais bien de *comprendre* ce qui s'est passé – ce que doit tenter l'historien face à toute affaire humaine. Cette compréhension est particulièrement importante au regard de la question historique de l'antagonisme, sinon intemporel du moins de très longue durée, entre santé publique et intérêts commerciaux, comme de celle de l'expertise médicale. Pour cette nouvelle analyse de l'épidémie de Provence, originale par son questionnement, je m'appuierai sur des sources administratives et médicales : d'une part, les archives de l'administration centrale, le Conseil de Régence⁵, le Contrôle général des finances⁶ et les archives de l'Intendant de Provence Le Bret⁷, dépouillées systématiquement pour la période de juin 1720 à mai 1721 ; et d'autre part, sur les écrits de la même période des médecins confrontés à la peste sur place : les marseillais Bertrand et Michel⁸, les montpelliérains Chicoyneau⁹ et Deidier¹⁰, et Chirac, écrivant de Paris. Je distinguerai trois périodes dans l'analyse du déroulement des événements et de la gestion par la Cour : 1) celle s'étendant de début juillet à mi-août 1720, caractérisée par la propagation de l'épidémie à Marseille et l'attentisme à la Cour ; 2) celle courant de mi-août à novembre 1720, marquée par la propagation de l'épidémie en Provence et la mission Chicoyneau à Marseille ; 3) celle enfin allant de décembre 1720 à mai 1721, au cours de laquelle la propagation de l'épidémie hors

⁵ Archives Nationales, E 2020, E 2021, E 2022, E 2026 et E 2027.

⁶ Archives Nationales, G⁷ 25 et G⁷ 749 (la cote G⁷ 729 n'était pas consultable en raison de son état). Sur ces archives, voir Michel Antoine, *Le Conseil du roi sous le règne de Louis XV*, Genève, Droz, 1970.

⁷ *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret, intendant de Provence (1618-1759)*, BNF, Français 8916, XCVII (Année 1720, juin-septembre), Français 8917, XCVIII (Année 1720, octobre-décembre) et Français 8918, XCIX (Année 1721, janvier-avril). Le Conseil de marine, dirigé par le Comte de Toulouse Louis-Alexandre de Bourbon et par le Maréchal d'Estrées a été destinataire de certaines des premières missives des autorités de Marseille mais la gestion de l'épidémie a été très vite principalement l'affaire du Contrôle général des finances (Le Peletier des Forts) et du Conseil de Régence pour les décisions importantes.

⁸ Jean-Baptiste Bertrand, Michel, *Observations faites sur la peste qui règne à présent à Marseille et dans la Provence*, avec un avertissement par M. Goiffon, Lyon, A. Laurens, 1721 ; Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique*, *op. cit.*

⁹ François Chicoyneau, François Verny, Jean Soullier, *Relation succincte touchant les accidents de la peste de Marseille, son pronostic et sa curation*, Marseille, 1721 ; François Chicoyneau, *Lettre de M. Chicoyneau écrite à M. de La Monière, doyen du collège des médecins de Lyon, pour prouver ce qu'il a avancé dans ses Observations et reflexions touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille et d'Aix, du 10 décembre 1720*, Lyon, Bruyset frères, 1721 ; François Chicoyneau, François Verny, Jean Soullier, *Observations et reflexions propres à confirmer ce qui est avancé par MM. Chicoyneau, Verny et Soullier, dans la relation du 10 décembre 1720, touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille*, Toulouse, Lecamus, s.d. (1721).

¹⁰ Antoine Deidier, *Expériences sur la bile et les cadavres des pestiférés*, faites M. Antoine Deidier, accompagnées des lettres dudit M. Deidier, de M. Montresse et de J.-J. Scheuchzer, Zurich, [sn](#), 1722.

de la Provence suscita des réactions progressivement plus fermes de la Cour et la mise à l'écart des médecins de Montpellier.

Début Juillet - mi-Août 1720 : propagation de l'épidémie à Marseille, attentisme à la Cour

La succession des morts suspectes sur le Grand Saint Antoine, aux Infirmeries¹¹, mais aussi dans la vieille ville de Marseille¹² entre le 23 juin et le 1^{er} juillet avait certes éveillé l'attention¹³ mais ce n'est que le 9 juillet avec la survenue de nouveaux cas géographiquement éloignés des premiers et qualifiés publiquement de « peste » par les médecins Peyssonnel père et fils¹⁴ que les échevins (Estelle, Audimar, Moustiès, Dieudé) et le subdélégué de l'intendant Jean-Pierre Rigord¹⁵ informèrent officiellement Le Bret, Villars¹⁶ et le Régent¹⁷ des événements en cours¹⁸. Le 10 juillet, une assemblée des échevins et des intendants de santé reconnut que les Marseillais étaient « menassés tant aux Infirmeries que dans la ville », que « la peste s'est communiquée dans ce premier lieu par les marchandises » et décida en conséquence l'envoi de la cargaison du Grand Saint Antoine débarquée aux Infirmeries, sur l'île de Jarre, ainsi que le transfert des malades de la ville aux Infirmeries¹⁹. Le 11, puis encore le 12 juillet, Le Bret écrivit toutefois aux échevins qu'il était « dans les usages de tenir cette sorte de malheurs fort secrète » et les pria « de faire en sorte que le

¹¹ Trois portefaix atteints le 23 juin et deux autres le 5 juillet. Des décès étaient survenus à bord du Grand Saint Antoine le 27 mai, le 12 juin et le 23 juin (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique, op. cit.*, p. 32-34).

¹² En ville les 20, 28 juin et 1^{er} juillet (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique, op. cit.*, p. 40-41 ; Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *op. cit.*, p. 55-56).

¹³ Dans une lettre du 2 juillet à Le Bret, le viguier et gouverneur de Marseille Louis-Alphonse de Fortia, marquis de Pilles (1676-1729), indiquait en effet : « Nous redoublons ci nos attentions sur le mal qui y reigné, nous ne pouvons pas douter qu'il ne soit très dangereux et sans vous flatter Monsieur l'avis des médecins est pour la peste ; nous en previeudrons les progrès » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 95-96.).

¹⁴ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique, op. cit.*, p. 41 ; Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *op. cit.*, p. 57.

¹⁵ Jean-Pierre Rigord (1656-1727), subdélégué de l'Intendant à Marseille depuis 1701.

¹⁶ Claude-Louis-Hector de Villars (1653-1734), maréchal de France en 1702, duc en 1705 et pair de France en 1709, gouverneur de Provence depuis 1712.

¹⁷ Philippe d'Orléans (1674-1723).

¹⁸ *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret, op.cit.*, Français 8916, fol. 99-100 ; Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 19 ; *Journal abrégé, op. cit.*, p. 7. Le Régent fut informé par l'intermédiaire du Conseil de Marine.

¹⁹ Lettre de Pilles à Le Bret du 11 juillet (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op.cit.*, Français 8916, fol. 97-98) Dans cette lettre, la suspicion de « peste » est mentionnée à plusieurs reprises. Pichatty situa cette assemblée le 9 juillet et mentionna qu'Estelle avait été député à Aix-en-Provence informer Le Bret directement de la situation.

public ne soit pas informé de ce qui arrive »²⁰. Cette instruction fut difficilement suivie, les évacuations de nuit des malades ou des morts alarmant, au contraire, la population avoisinante²¹.

Après cette prise de conscience tardive du risque, mais qui avait toutefois été suivie de premières mesures cohérentes, on aurait pu s'attendre à la promulgation rapide d'un règlement de peste, tel que ceux qui furent mis en œuvre dans de nombreuses villes françaises aux XVI^e et XVII^e siècles touchées par la maladie²². Il n'en fut rien. En l'absence de nouveaux cas pendant deux jours, les échevins se rassurèrent et rassurèrent Le Bret le 12 juillet²³. Et ce dernier, qui s'était déplacé pour la première fois à Marseille le 16 juillet, envoya des nouvelles tranquilisantes au Régent le même jour, et à Villars le 17²⁴, où il soulignait même avoir constaté « une santé parfaite dans toute la ville »²⁵. Même volonté de rassurance encore dans une lettre à Bernage²⁶, l'Intendant du Languedoc, le 19 juillet, dans laquelle Le Bret pointait qu'il avait « trouvé que tout le monde se portait bien », qu'il y avait « lieu d'espérer que le mal ne sera pas plus grand », que les marchandises du Grand Saint Antoine avait été envoyées « purger à l'île de Jarre », qu'il y avait « encore deux ou trois malades aux Infirmeries mais que celles-ci étaient « fort éloignées de la ville et bien gardées »²⁷. Cette phase d'accalmie apparente de l'épidémie - ou plus probablement d'aveuglement collectif - au milieu de juillet (confirmée par Pichatty de Croislainte qui mentionna les « insultes » faites alors « aux Médecins et aux Chirurgiens d'avoir donné par leur erreur l'alarme à toute la Ville »²⁸) fut de courte durée : le 26, furent découverts une quinzaine de nouveaux cas, puis d'autres le 28 juillet, tandis que ce même jour le médecin Peyssonnel fils « publia par tout que la peste étoit dans tous les quartiers. Il l'écrivit de même dans

²⁰ Lettres de Le Bret citées par Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 56.

²¹ Lettre du 14 juillet des échevins à Le Bret citée par Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 55.

²² Voir Joël Coste, *op. cit.*, p. 415 sq.

²³ Lettre des échevins à Le Bret : « Comme il n'est rien arrivé hier ny aujourd'huy et qu'on prend d'ailleurs toutes les précautions possibles, nous allons espérer Monseigneur qu'il y aura plus de peur que de mal, cependant nous continuerons nos soins et nos précautions » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 95-96).

²⁴ Lettre de Le Bret à Villars : « J'allay hier a Marseille M pour voir coment on s'y portoit et j'y ay trouvé une santé parfaite dans toute la ville. On vous aura sans doute effrayé et il y avait lieu de craindre en effet, mais les précaution des Esch. et des Intendants de la santé auront à ce que l'on espère remedié prévenu le plus grand mal qu'il y avoit lieu d'appréhender » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 115).

²⁵ En effet, ils conclurent leur lettre à Le Bret ainsi : « et comme il n'est rien arrivé hier ny aujourd'huy et qu'on prend d'ailleurs toutes les précautions possibles, nous osons espérer Monseigneur qu'il y aura plus de peur que de mal » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 96).

²⁶ Louis de Bernage (1663-1737), intendant du Languedoc depuis février 1718.

²⁷ Lettre de Bernage du 16 juillet (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 106-107) et réponse de Le Bret du 19 juillet (*Ibid.*, fol. 108).

²⁸ Journal abrégé..., *op. cit.*, p. 11.

les villes voisines qui prirent aussi l'alarme »²⁹ alors que les échevins pointaient encore à Le Bret les désaccords des médecins marseillais, certains assurant que « c'étoit véritablement la peste, et les autres des fièvres pestilentiennes causées par pure misère, c'est à dire par les mauvais aliments »³⁰. La panique qui s'ensuivit entraîna la fuite d'une partie de la population la plus aisée de la ville³¹ et par là même la dissémination de la maladie dans le terroir, avant que la Chambre des vacations du Parlement de Provence ne défendît, dans son arrêt du 31 juillet, tout commerce entre la ville et la Provence. Cet arrêt fut critiqué par les échevins de Marseille pour être « un peu dur »³² et accepté comme à regret par Le Bret qui trouva pour sa part qu'il compliquait singulièrement le ravitaillement de la ville, menacée alors de disette³³.

La Cour, qui avait peut-être été anesthésiée par les missives tranquilisantes envoyées mi-juillet par les échevins et par Le Bret³⁴, se réveilla brusquement fin juillet, avant même la recrudescence de l'épidémie et l'arrêt du Parlement de Provence. Alerté par une « lettre particulière » de Marseille mettant en cause Chataud, pour avoir obtenu « un certificat sur de faux exposés », et un des échevins (Estelle) pour avoir préféré « son avantage particulier au Salut public en faisant sur le champ décharger ses marchandises aux Infirmeries dans la vue de les vendre plus avantageusement », le commissaire général des finances Le Peletier des Forts³⁵ demanda le 28 juillet à Le Bret de conduire une enquête diligente, de faire emprisonner Chataud et brûler la marchandise du Grand Saint Antoine³⁶. Dès lors, et malgré les délais d'acheminement des courriers entre Paris et Marseille d'environ 7 jours³⁷, les échanges se multiplièrent entre Le Peletier des Forts – plus rarement La Vrillière³⁸, Le Blanc³⁹ et

²⁹ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 52. L'écriture de lettres alarmantes par Peysonel fils a toutefois été contestée (Louis François Jauffret, *Pièces historiques sur la peste de Marseille et d'une partie de la Provence, en 1720, 1721 et 1722*, Marseille, Chez les principaux libraires, 1820, p. 232).

³⁰ Dans une lettre à Le Bret du 29 juillet (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 195). Bertrand contesta fermement ces désaccords des médecins marseillais (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 53-54).

³¹ Lettre de Rigord à Le Bret du 30 juillet : « Le monde sort assez de la ville, beaucoup d'habitans vont en campagne et on y transporte fort les familles entières et les meubles nécessaires. Il sort aussi les étrangers ». (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 207-208).

³² Lettre du 2 août à Le Bret (Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 58).

³³ Lettre de Le Bret à Des Forts du 31 juillet, *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 216).

³⁴ Villars était parti à la campagne (à Villars), avec l'autorisation du Régent, et rassuré le 22 juillet (Lettre de Villars à Le Bret, *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 148-150). Il y resta pendant plusieurs semaines.

³⁵ Michel Robert Le Peletier des Forts (1675-1740), commissaire général des finances depuis le 28 mai 1720 en remplacement de John Law.

³⁶ Lettre de Le Peletier des Forts à Le Bret (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 182-184).

³⁷ La lettre de Le Peletier des Forts du 28 juillet a été mentionnée reçue à Aix le 5 août.

³⁸ Louis II Phélypeaux, marquis de La Vrillière (1672-1725), secrétaire d'État à la Maison du Roi.

³⁹ Claude Le Blanc (1669-1728), secrétaire d'État à la guerre.

d'Aguesseau⁴⁰ – et les échevins et surtout Le Bret. Dépassée par la recrudescence de l'épidémie, la fuite d'une partie de la population (dont des médecins et chirurgiens⁴¹) et l'agitation populaire consécutive aux difficultés de ravitaillement et au manque de pain⁴² et mis sous pression par Paris⁴³, les échevins marseillais, relayés par Rigord et Le Bret, n'eurent alors de cesse de souligner les désaccords des médecins sur l'origine de la maladie ainsi que leurs propres incertitudes⁴⁴. C'est dans ce contexte que le Régent, vraisemblablement conseillé par Chirac, ordonna le 5 août à deux médecins de la Faculté de médecine de Montpellier, François Chicoyneau (1672-1752), le propre gendre de Chirac, et Jean Verny (1657-1741)⁴⁵ « d'aller à Marseille pour examiner l'état des maladies qui y regnent » et notamment « pour examiner si la maladie qui court est contagieuse »⁴⁶. Toutefois, sans attendre les conclusions de leur enquête, la Cour leur envoya des « instructions » que Chirac avait probablement rédigées sur la base des lettres du médecin des Infirmeries Michel⁴⁷, qui soutenait qu'il n'y avait à Marseille « que des fièvres pestilentielles qui n'attaquent que ceux qui se sont nourris que des mauvais aliments et qui ont manqué du secours au

⁴⁰ Henri François d'Aguesseau (1668-1751), chancelier.

⁴¹ Parmi les médecins, seuls se sont éclipsés Augier et Sicard père et fils qui avaient réussi à convaincre les échevins de faire des feux dans toute la ville le 1^{er} et 2 août. Ces derniers se seraient enfuis le 3 août (*Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 25 et p. 33).

⁴² Pour le Père Feuillée, religieux minime qui tint un journal au cours de la période, « Aujourd'hui 6 aout, on compte qu'il est déjà sorti plus de 40 000 âmes de la ville pour fuir la contagion. La peste n'est pas le seul mal qui nous afflige : il y faut joindre la famine, car on n'a plus de pain, ce qui causa hier un soulèvement du même peuple. Les Echevins ont taxé le pain moyen à 3 sols 6 deniers la livre » (Louis François Jauffret, *op. cit.*, p. 13-4). L'émeute militaire et l'attroupement auraient eu lieu le 3 août (Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *La peste de 1720...*, *op. cit.*, p. 66 ; Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 61 ; *Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 25-26).

⁴³ Les archives de Le Bret comprennent la copie d'une lettre de justification d'Estelle du 7 août, récusant toute faute (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 271-272). Le Bret défendit toujours Estelle vis-à-vis des suspicions de la Cour.

⁴⁴ Lettres de Le Bret à Le Peletier des Forts du 30 juillet (Le Bret, fol. 209) ; du 4 août (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 240) dans laquelle il demandait l'envoi d'un médecin et d'un chirurgien qui connaissent les maladies vénériennes ; du 6 août (*Ibid.*, fol. 294) à laquelle étaient joints un rapport du médecin et du chirurgien des galères concluant à la peste (*Ibid.*, fol. 259-60) et une première lettre de Michel, le médecin des Infirmeries (*Ibid.*, fol. 255-6) ; du 9 août (*Ibid.*, fol. 300) à laquelle était jointe une seconde lettre de Michel du 6 (*Ibid.*, fol. 303-4) ; et encore du 11 août (*Ibid.*, fol. 322). Une lettre de Rigord à Le Bret du 8 août évoque les « malades que les médecins appellent pestiférés » dont certains avaient des « fièvres malignes » (*Ibid.*, fol. 301-302). Les critiques des échevins vis-à-vis des médecins de Marseille ont été relayées avec constance par Le Bret (par exemple dans la lettre du 12 août : *ibid.*, fol. 338 v^o).

⁴⁵ Sur Chirac, Chicoyneau et Verny, voir l'annexe 3 biographique.

⁴⁶ Lettre de Beaumont à Le Bret du 5 août (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 142-145). Voir aussi la lettre de Le Peletier des Forts à Le Bret du 11 août (reçue le 18 à 10 heures du matin) dans laquelle il mentionnait les rapports insuffisants sur la maladie (*Ibid.*, fol. 329-333). Le 10 août Bernage informa Le Bret que Le Peletier des Forts lui avait envoyé le 5 août des lettres de Chirac pour Chicoyneau et Verny leur demandant de la part du régent d'aller à Marseille. Le Bret devait en outre se charger de donner 1000 livres à Verny (*Ibid.*, fol. 311-315).

⁴⁷ Le Peletier des Forts terminait ainsi sa lettre à Le Bret du 17 août : « J'ay remis la lettre du S. Michel a M. Chirac qui s'est chargé de dresser une instruction que je compte vous envoyer incessamment » (*Ibid.*, fol. 375).

commencement de leur maladie »⁴⁸. Ces instructions, qui prirent la forme de trois mémoires envoyés de Paris le 19 août⁴⁹, avaient pour but, selon les propres mots de Le Peletier des Forts, de « tranquilliser les esprits du peuple et peut estre meme des echevins de Marseille qui paroissent avoir esté troubles par la premiere frayeur »⁵⁰. Dans le premier mémoire, Chirac proposait « des reglemens pour le service des malades aux magistrats, aux confesseurs, aux medecins et aux chirurgiens. Il veut qu'on laisse les malades dans les maisons et qu'on établisse dans chaque quartier des cuisines où l'on fera le bouillon et où ceux qui sont auprès des malades iront le chercher »⁵¹ et aussi que « l'on paye des violons et des tambours pour les faire jouer dans les differens quartiers de la Ville, pour donner occasion aux jeunes gens de s'égayer et pour éloigner la tristesse et la mélancolie »⁵². Un deuxième mémoire traite la question : « s'il y a plus d'inconveniens à declarer la peste qu'à la cacher, il balance ces inconveniens de part et d'autre et conclut pour l'affirmative »⁵³. Enfin, concernant la nature de la fièvre, Chirac affirmait :

Tout bien considéré, après avoir lu et examiné avec grande attention les diverses relations qu'on a envoyées de Marseille sur le caractère de la maladie qui y règne, sur le nombre des personnes qui en sont mortes et sur les circonstances de leur mort, qui sont affreuses par rapport à l'indolence et à la barbarie de ceux qui doivent veiller à la conservation d'un peuple malheureux et pourvoir à ses plus pressans besoins, j'ai jugé que cette maladie quoique grande en elle-même et très-dangereuse, n'étoit qu'une fièvre maligne très ordinaire dans les conjonctures où elle est arrivée, entièrement semblable à celles que j'ai vu regner en 1709 et 1710, revêtue des mêmes accidens ; que ce n'est point une peste venue du Levant et portée dans le vaisseau qui en est arrivé dans le port de Marseille ; que ce n'est qu'une fièvre maligne causée par les mauvaises nourritures du petit peuple de Marseille, il n'en faut pas davantage pour causer une maladie aussi considérable ; preuve de cela, c'est qu'il n'y a eu jusqu'ici que le bas peuple, qui a beaucoup souffert depuis six mois, qui en soit attaqué ; comme les crocheteurs, qui ont porté les bales de marchandises du vaisseau prétendu infecté, se sont trouvés de la masse de ce peuple mal nourri, il n'est pas surprenant que ceux qui se sont trouvés

⁴⁸ *Ibid.*, fol. 255-6. C'est surtout Michel qui contesta le diagnostic de peste (voir Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 57 et 58).

⁴⁹ Ces mémoires évoqués par Le Peletier des Forts étaient destinés à Chicoyneau et Verny qui en communiquèrent ultérieurement le contenu, permettant leur transcription partielle par Bertrand.

⁵⁰ Lettre de Le Peletier des Forts à Le Bret du 19 (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 387-392). Dans la même lettre, Des Forts annonçait l'envoi de Deidier, d'Astruc (qui s'arrêta à Toulouse) et du chirurgien Faybesse et demandait que Sicard, qui aurait contribué à répandre l'inquiétude fût mis en prison. Les Sicard ont été en effet mis en prison au pain et à l'eau comme d'autres prisonniers (Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts du 19 septembre et Lettre du major des Iles Ste Marguerite du 8 septembre, *Ibid.*, fol. 635-636).

⁵¹ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 121.

⁵² *Ibid.*, p. 122.

⁵³ *Ibid.*, p. 123.

échauffés par le travail, qui ont sué dans le transport des marchandises et qui se sont exposés ensuite à un air un peu plus froid, ayent été attaqués les premiers⁵⁴.

Indication supplémentaire que la Cour suivait l'avis de Chirac et ne croyait pas alors à la peste, trois jours après, le 22 août 1720, soit juste avant la réception de l'avis des médecins de Montpellier, le commissaire général des finances s'adressait aux Intendants de Languedoc, du Dauphiné, de Bourgogne et aux échevins de Lyon pour leur rappeler l'importance de conserver le commerce avec la Provence, dans laquelle la santé était pour lui « parfaite » :

Les avis que vous avez reçus de la maladie qui regne a Marseille vous auront sans doute obligé à prendre toutes les précautions convenables pour empêcher qu'elle ne se communique dans votre département. Quoy qu'il ne soit pas encore bien déterminé si c'est effectivement la peste ou seulement des fièvres pourprées, la défiance ne peut estre qu'utile sur des matieres aussy importantes et dans pareilles incertitudes ; mais en prenant des mesures sur ce point la, il n'est pas moins nécessaire d'avoir attention a conserver le commerce autant qu'il sera possible. A l'exception de la ville de Marseille, la santé est parfaite dans tout le reste de la Provence et on y fait des gardes si exactes qu'il n'est pas possible qu'aucun marseillois penetre dans le pays ou puisse débarquer à la coste. Dans ces circonstances, S. A. R. juge qu'on ne doit pas empêcher le commerce a l'ordinaire avec les peuples de votre département, et que l'on doit se contenter d'obliger d'eux, aux passages, des billets de santé pour leurs personnes et des certificats pour leurs marchandises qui puissent faire connoistre qu'elles ne viennent pas de lieux suspects. S. A. R. a fait envoyer ses ordres en conformité a Mrs les commandans des provinces voisines avec lesquels vous allez agir de concert⁵⁵.

Mi-Août 1720 - Novembre 1720 : propagation de l'épidémie en Provence, la mission Chicoyneau à Marseille

Arrivé le 12 août à Aix-en-Provence en provenance de Montpellier, Chicoyneau se rendit immédiatement avec le chirurgien Soullier à Marseille où ils furent rejoints le 13 par Verny⁵⁶. Tous trois visitèrent des malades avec deux médecins marseillais pendant deux jours et rendirent leurs conclusions de manière discrète sinon secrète au marquis de Pilles, gouverneur de Marseille, et aux échevins, probablement le 17 août⁵⁷, ainsi qu'à la Cour et à Chirac par lettres, le 17 et le 18⁵⁸. Selon Pichatty de Croislainte, « Mrs les Medecins de Montpellier viennent à l'Hôtel de Ville leur apprendre ce qu'ils ont reconnu

⁵⁴ *Ibid.*, p. 124-125. L'authenticité du mémoire de Chirac n'a jamais été contestée.

⁵⁵ Archives Nationales, G⁷ 25, fol. 141-142.

⁵⁶ *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 338-339.

⁵⁷ *Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 42. Les médecins marseillais ayant accompagné Chicoyneau et Verny auprès des malades auraient été refoulés de l'entrevue de ces derniers avec les échevins.

⁵⁸ Lettre de Chicoyneau à la Cour du 18 août (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p.114) dont la réception a été mentionnée dans une lettre de Le Peletier des Forts du 25 août (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 464-470).

de la nature et qualité de la maladie, et leur déclarent en peu de mots que c'est véritablement la peste. Mais voyant que tout le monde est presque déjà sorti de la Ville et que la terreur et l'épouvante qu'il y a met tout dans un désordre affreux, ils trouvent bon pour ne pas l'augmenter, que l'on dissimule et que, pour tâcher de calmer et d'assurer les esprits, on affiche un Avis au public portant qu'ils ont trouvé que ce ne sont-là que des fièvres contagieuses causées par les mauvais alimens, qui cesseront bientôt par le secours qu'on va avoir de tous côtés qui ramèneront l'abondance de toutes choses »⁵⁹. Cette occultation du diagnostic de peste déplut aux médecins de la ville⁶⁰ qui rédigèrent le 21 août un *Mémoire des médecins de Marseille sur la contagion présente* dans lequel ils se plaignaient du mépris des échevins et des insultes essayées depuis le début de l'épidémie et rappelaient leur position qui était de ne « point devoir tromper le public ni déguiser la vérité par de faux menagemens [qu'] il n'étoit plus temps de le cacher ni de le dissimuler ». Ils soulignaient aussi que « Mess^r Chicoineau et Verny [leur] firent voir le rapport qu'ils ont envoyé en Cour dans lequel ils sont du meme sentiment qu'eux sur la nature du mal »⁶¹. Peste pour les médecins de Marseille, fièvre maligne contagieuse pour ceux de Montpellier – l'expression fut reprise dans l'*Avis au public* imprimé le 20 et placardé le 21 le lendemain de leur départ⁶² – ce n'était pas seulement jouer sur les mots, c'était aussi avoir une attitude différente vis-à-vis de la population : tromper ou non celle-ci sur la gravité de la maladie, et peut-être aussi se tromper soi-même. Quoi qu'il en fût, les échevins, Le Bret et les ministres en relation avec celui-ci éludèrent pendant un temps la question de la nature de la maladie et s'accordèrent sur le fait qu'il fallait demander aux médecins de s'occuper des malades et de *trouver des remèdes*⁶³. Il est vrai que le développement de l'épidémie créait alors une quantité de problèmes dont il était urgent de s'occuper :

⁵⁹ *Journal abrégé...*, op. cit., p. 42-43.

⁶⁰ Comme le mentionne Le Bret à Le Peletier des Forts dans une lettre du 20 août : « L'on m'écrit encor de Marseille que les médecins de Montpellier ayant fait leur rapport a Mr de Pilles gouverneur et a Mrs les Esch, ont dit que les maladies sont des fièvres malignes et contagieuses et comme les médecins de Marseille ont dit que c'étoit la peste, ils sont fort fâchés que l'on ne se serve du meme terme qu'eux et veulent s'en plaindre et f[air]e voir que le mal est encore plus grand que les medecins de Montpellier l'ont dit » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebret...*, op. cit., Français 8916, fol. 408-409).

⁶¹ Dans les papiers Le Bret (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebret...*, op. cit., Français 8916, fol. 422-5). Des extraits de la lettre inédite de Chicoineau à la Cour du 18 août sont publiés par Bertrand (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, op. cit., p. 114 sq.)

⁶² Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, op. cit., p. 112. L'*Avis au public* était rédigé ainsi : « Sur le rapport qui a été fait à Monsieur le Gouverneur et à Messieurs les Echevins par Mrs les Medecins de Montpellier, ils ont crû devoir avertir le Public : que la Maladie qui regne presentement dans cette Ville n'est pas pestilentielle, mais que c'est seulement une Fièvre Maligne, Contagieuse dont espere de pouvoir bien tôt arrêter le progrès, en séparant les personnes qui en peuvent être soupçonnées d'avec celles qui sont saines, par le bon ordre et l'arrangement que l'on va prendre incessamment ».

⁶³ Dans sa lettre du 20 août à Le Peletier des Forts citée plus haut, envoyée aussi à la Vrillière, Le Bret rapportait qu'il avait écrit aux échevins pour leur dire que le nom n'était pas ce qui importait au public mais les remèdes ! La Vrillière répondit le 28 août que le Régent avait écrit à l'évêque de Marseille « de faire entendre aux médecins qu'il ne doit point être question entr'eux du mot de la maladie ny de point

secourir les malades, inhumer les morts, assurer le ravitaillement des zones touchées par la « maladie contagieuse de Marseille », expression désormais employée dans les actes officiels, avant qu'elle soit remplacée par celle de « maladie contagieuse de Provence » au début de 1721⁶⁴. Après la procession du 16 août, tout de même organisée malgré les dangers encourus⁶⁵, l'épidémie se manifestait dans toute sa force à Marseille, où les cadavres encombraient maintenant les rues, et se propageait à Vitrolles le 16 août, à Allauch et dans les faubourgs d'Aix-en-Provence le 20.

L'*Avis au public* placardé le 21 août n'avait pas produit l'effet escompté de rassurer la population marseillaise dont, au contraire, une nouvelle partie avait pris la fuite et disséminé davantage la peste dans les lieux avoisinants⁶⁶. De nouvelles barrières plus étendues durent être mises en place, avec de grandes difficultés pour les garder en raison de la faiblesse des effectifs militaires disponibles et du manque de motivation voire des réticences des communautés à mettre en place une police ou un règlement de peste⁶⁷. Il fallut ainsi un arrêt du Conseil du Roi en 26 articles, rédigés par d'Aguesseau et promulgué le 14 septembre sur la « maladie contagieuse dont la ville de Marseille est affligée », pour réglementer – de manière tout à fait traditionnelle d'ailleurs – le passage des personnes et des biens aux barrières et aux limites fixées sur le Verdon, la Durance et le Rhône ainsi que les échanges par mer⁶⁸. Quant aux médecins, la Cour demandait avec insistance le retour à Marseille de Chicoyneau et de Verny qui étaient revenus le 20 août à Aix-en-Provence, et où Deidier les avait rejoints le 4 septembre⁶⁹. Sans avoir vu encore un seul malade,

d'honneur mais seulement de trouver des remèdes pour la guérir » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 480-481).

⁶⁴ L'expression « contagion de Provence » a été utilisée dans un arrêt du Conseil du 7 mars 1721 (Archives Nationales, E 2027, fol. 63).

⁶⁵ La procession du 16 août, jour de la Saint Roch, aurait été demandée par la population selon Pichatty (*Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 43) mais aussi encouragée par les échevins selon le critique (anonyme) de la *Relation* de Bertrand cité par Louis François Jauffret (*op. cit.*, p. 234). L'action des autorités religieuses et notamment de l'évêque, François-Xavier de Belsunce de Castelmoron (1671-1755), pendant l'épidémie a été analysée par Charles Carrière, Marcel Courdurié, Ferréol Rebuffat, *op. cit.*, p. 101 sq. Consistent semble-t-il du danger des processions, maintes fois rappelée dans la littérature de peste de l'époque moderne – y compris sous la plume des auteurs religieux – Belsunce fut d'abord très réticent vis-à-vis de celles-ci mais il céda le 16 août et conduisit ensuite à plusieurs reprises d'imposantes cérémonies réunissant les fidèles marseillais (voir Joël Coste, *op. cit.*, p. 620-622 et 646-647).

⁶⁶ *Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁷ La correspondance de Le Bret offre de nombreux exemples de ces réticences, qui se manifestèrent jusqu'au Parlement d'Aix qui s'opposa notamment à la mise en place d'un magistrat de santé (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 516). Le 26 août, d'Aguesseau envoyait à Le Bret le traité de police de Delamarre en se demandant s'il était connu en Provence et en indiquant les pages qui concernaient les maladies contagieuses (*Ibid.*, fol. 471).

⁶⁸ Archives Nationales, E 2020, fol. 155-171. L'arrêt a été signé par d'Aguesseau. Il est reproduit dans Louis François Jauffret (*op. cit.*, p. 147-157). La peste avait dépassé la Durance dès le 22 septembre (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, cote Français 8916, fol. 753).

⁶⁹ Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts du 4 septembre (*Ibid.*, fol. 558-561).

ce dernier avait adressé une lettre aux médecins de Marseille exposant sa conception de la maladie (un « engorgement des viscères internes saisis d'inflammations gangreneuses » requérant des saignées abondantes jusqu'à la défaillance)⁷⁰ et pour laquelle il proposait « de faire essayer 2 ou 3 remèdes et en cas de réussite de quelqu'un il [irait à Marseille] avec plus de confiance et [espérait] d'y déterminer M. Chicoyneau ». Chicoyneau⁷¹ et plus encore Verny semblaient en effet très réticents à retourner à Marseille.

Après avoir négocié leurs contrats, pour certains longuement et avec âpreté, les médecins et les chirurgiens envoyés par la Cour se mirent progressivement à l'œuvre à Marseille dans la seconde moitié de septembre et en octobre, au moment où l'épidémie commençait à être moins sévère⁷². Toutefois courant octobre, Chicoyneau, Verny et Deidier se distinguèrent par leur comportement vis-à-vis des malades qui faisaient appel à eux, ne prenant pas de précaution pendant la visite au point qu'ils pouvaient passer pour « invulnérables et des anges tutélaires envoyés de Dieu » selon l'expression de Pichatty de Croislainte⁷³. Fin septembre, Chicoyneau avait reçu une nouvelle lettre de

⁷⁰ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 272.

⁷¹ « Monsieur, Avant d'avoir l'honneur de répondre, j'étois bien aise d'en conférer avec Monsieur Deidier, non pour le parti qu'il faut prendre, voyant bien qu'il n'y a pas moyen de convertir Mr Chirac et qu'il persistera toujours dans son sentiment jusque qu'à ce que les evenemens luy prouvent qu'il ne s'agit pas seulement d'une fièvre maligne de sorte que nous sommes des à present déterminés à rentrer dans Marseille mais comme nous n'avons pas prévu une si longue absence hors de chez nous et qu'il nous faut pourvoir d'habits de linges et d'autres choses absolument nécessaires, je ne puis partir avec Mrs Didier [sic] et Soulier que dans quelques jours, J'ay l'honneur d'estre avec tout le respect possible, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur, Chicoyneau » (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 654).

⁷² Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 270-275. Bertrand insista sur l'accueil de qualité et le peu d'entrain des « médecins étrangers » à se mettre à l'œuvre à Marseille. Chicoyneau et Verny avaient demandé 25 000 livres de gages et en obtinrent 12 000 (Lettre de Le Peletier des Forts à Le Bret du 21 septembre, *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8916, fol. 727). Verny avait d'abord refusé (Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts, *Ibid.*, fol. 656) avant de suivre Chicoyneau et Deidier à Marseille le 12 septembre (Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts, *Ibid.*, fol. 665). Fin septembre, les médecins de Montpellier se plaignaient déjà de ne pas avoir assez de remèdes et demandaient des chevaux pour visiter les malades (*Ibid.*, fol. 752) ; ils soulignaient que les remèdes ne pourraient être efficaces tant que les malades ne seraient pas nourris suffisamment, ce qui indigna Le Bret (*Ibid.*, fol. 795). Ils allaient visiter les malades qui les demandaient (Lettre à Des Forts du 28 septembre, *Ibid.*, fol. 814). Fin septembre, Chicoyneau Verny et Soulier écrivaient qu'il y avait encore beaucoup de malades mais que la mortalité diminuait et qu'il n'y avait plus de cadavres dans les rues (Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts du 30 septembre, *Ibid.*, fol. 851). Quant à Deidier, il écrivit à Le Bret pour lui expliquer que « la crainte et la mauvaise nourriture qui derange les digestions sont les principales sources des maladies qui varient à l'infini suivant les différents sujets ». Par ailleurs, il avait observé que la saignée qu'il avait initialement préconisée ne convenait pas, et qu'« il y a moins de malades, et qu'on en guérit beaucoup depuis qu'on rassure leurs esprits » (Lettre à Le Peletier des Forts du 1^{er} octobre, *Ibid.*, fol. 856).

⁷³ « La peste jusques alors a été traitée comme la peste, les malades jugeoient aisement du peril et de l'horreur de leur mal par la maniere avec laquelle les medecins les visitoient : le Chancelier de l'université de Montpellier, Mr de Chicoyneau, Mr Verny et Mr Deidier leur donnent au contraire lieu de croire que c'est de tous les maux le moins dangereux et le plus ordinaire : ils les approchent de sang froid sans repugnance et sans précaution, ils s'assoient même sur leurs lits, touchent leurs bubons et charbons et restent avec tranquillité autant de temps qu'il en faut pour se bien informer de l'état où ils

Chirac qui persistait dans son opinion que la maladie de Marseille était une fièvre maligne simple mais rendue grave par l'annonce de la peste qui avait terrorisé la population (Annexe 1). Chirac ne varia jamais dans sa conception de la « maladie de Marseille » (à la différence de Chicoyneau et Verny, comme Bertrand le fit remarquer⁷⁴) mais peut-être avait-il eu l'avantage pour cela de ne l'avoir jamais vue de près. En tout état de cause, les médecins de Montpellier se plaignirent rapidement de ne plus être utiles à Marseille et exprimèrent début novembre⁷⁵ leur souhait de rentrer chez eux. Toutefois Le Bret ne se pressa pas d'accéder à leur demande⁷⁶ et ils ne partirent de Marseille que fin janvier⁷⁷.

Fin novembre, Chicoyneau, Verny et Deidier furent encore sollicités pour la désinfection de la ville, et produisirent un mémoire qui, selon Bertrand, était « fait d'après ceux de Mr Ranchin⁷⁸ et j'ose dire même rencherit par-dessus. On y reconnoît plus dans ce mémoire ces Medecins hardis, qui nient absolument la contagion, qui disent que la peste ne se communique point, pas même en approchant les malades, ni en les pratiquant de près ; au contraire ils y paroissent des Medecins timides jusqu'au scrupule, qui semblent craindre que quelque étincelle contagieuse restée dans les hardes infectées ne rallume l'incendie [...] ; ils se servent des parfums doux et aromatiques, des âcres et des forts, du vinaigre et généralement de tout ce qui peut éteindre et consumer ce que la peste peut avoir laissé d'infection ; pour donner une preuve de l'attention scrupuleuse de ces Medecin à la désinfection, nous allons extraire un seul article de leur mémoire mot à mot par lequel on pourra juger des autres. "Quant aux mulets, chevaux, asnes etc. on se contente de les laver souvent dans la riviere, les y faire nager et puis les frotter ; on

sont, des accidens de leur maladie et pour voir executer par les chirurgiens les operations qu'ils ordonnent, ils vont partout, ils parcourent tous les quartiers, ils abordent tous les malades, dans les ruës, sur les places publiques, dans les maisons, dans les hôpitaux, on diroit qu'ils sont invulnérables et des anges tutélaires envoyés de Dieu pour sauver la vie à un chacun, ils refusent l'argent que les riches leur offrent et ne reçoivent de personne que mille benedictions qu'on leur donne de tous côtés, leur maniere de proceder, jointe à la reputation de leurs noms, relevent seules des malades par la confiance qu'elles leur donnent » (*Journal abrégé...*, *op. cit.*, p. 124-125).

⁷⁴ « Vers la fin du mois d'Octobre et en Novembre que le danger de la contagion fut presque passé, se voïant heureusement rechapés, ils commencent à chanceler dans leurs sentimens, et enhardis d'un jour à l'autre par la diminution du mal et par celle du péril, ils commencerent à nier hautement la contagion, et d'insulter en quelque maniere à la timidité de ceux qui la craignoient. Oubliant alors qu'ils avoient été eux-mêmes de ce nombre » (Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 354).

⁷⁵ Lettre de Le Bret à Le Peletier des Forts du 14 novembre (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8917, fol. 367).

⁷⁶ Le Bret avait accumulé les griefs contre Chicoyneau et Verny, bien sûr pour leur peu d'entrain à partir pour Marseille (réclamé par la Cour le 28 août, leur départ ne fut effectif que le 12 septembre), mais aussi pour leur faible activité et leur manque de communication. Dans une lettre à Le Peletier des Forts du 22 octobre, Le Bret indique en effet que Chicoyneau et Verny ne visitent que 4 à 5 malades par jour et ne lui écrivent pas et espère qu'ils rendent compte à Chirac (*Ibid.*, fol. 214-6).

⁷⁷ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 450.

⁷⁸ François Ranchin (1560-1641), qui avait cumulé les fonctions de premier consul de la ville et de chancelier de l'université de Montpellier pendant l'épidémie de 1628 publia le *Traicté politique et médical de la peste* en 1640. Ce traité fut plusieurs fois réédité au XVII^e siècle.

peut même les parfumer dans l'écurie, prenant bien garde aux scelles et aux bats qu'il faudra battre et ensuite parfumer" »⁷⁹.

Chirac quant à lui, fut consulté à Paris sur la méthode de purification des lieux infectés employée à Aix-en-Provence par Lemery et se référa lui aussi au texte de Ranchin écrit « lors de la peste »⁸⁰ (de 1628). Dans un autre mémoire envoyé à Aix-en-Provence peu après⁸¹, il se montra opposé à l'usage d'arsenic, de realgar et d'orpiment et d'accord avec la méthode « plus simple » proposée par Chicoyneau, Verny et Deidier à Marseille pour la « contagion dont on veut purger les maisons ». L'inconsistance ou l'incohérence de la conception des médecins de Montpellier, soulignée par Bertrand à propos de la conduite de la désinfection, ne se manifesta plus par la suite, dans la suite d'ouvrages et de lettres qu'ils publièrent séparément entre décembre 1720 et mai 1721.

Décembre 1720 – Mai 1721 : Propagation de l'épidémie hors de la Provence, réactions de la Cour et mise à l'écart des médecins de Montpellier

La peste, se jouant de barrages toujours insuffisants et mal gardés, poursuivit sa progression en Provence pendant l'automne 1720 : après Aix-en-Provence, Aubagne, Toulon, Arles, Saint-Rémy⁸² et Tarascon⁸³ furent sévèrement touchées, et elle pénétra même dans le Gévaudan fin novembre, apportée (à Correjac) par un forçat de Marseille qui avait volé des habits contaminés⁸⁴. En décembre, le Régent, de plus en plus conscient de la gravité du danger prit plusieurs initiatives pour remédier aux « désordres » de la peste⁸⁵. Outre le remaniement ministériel qui conduisit au remplacement de Le Peletier des Forts par Le Pelletier de la Houssaye aux finances, il décida la création d'un *Bureau*

⁷⁹ Jean-Baptiste Bertrand, *Relation historique...*, *op. cit.*, p. 434-5.

⁸⁰ *Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8917, fol. 491. Chirac préconisa d'user d'herbes aromatiques de Provence, de poix et de résine mais d'éviter le soufre « qui provoque la toux ».

⁸¹ Mémoire adressé par Le Peletier des Forts à Le Bret du 27 novembre 1720 (*Ibid.*, fol. 502-503).

⁸² Le Bret qui avait quitté Aix, comme le parlement de Provence courant octobre pour Saint-Remy, déménagea une nouvelle fois début 1721 à Barbantane après avoir obtenu l'accord de d'Aguesseau le 29 décembre (*Ibid.*, fol. 659).

⁸³ Dans une lettre à Le Bret du 4 avril 1721, d'Aguesseau se plaignit encore une fois de l'application insuffisante des règlements et qu'il y avait eu « trop de complaisance » à Tarascon de la part de ceux qui gardaient la ville vis-à-vis des poissonniers qui allaient et venaient de Martigues (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8918, fol. 608).

⁸⁴ Voir Jean-Baptiste Goiffon, *Relations et dissertations sur la peste du Gévaudan*, Lyon, Valfary, 1722, p. 3 et Henry Mouysset, *op. cit.*

⁸⁵ Selon Villars qui y participa, il se tint en décembre « un conseil composé de peu de personnes, où il fut principalement question des désordres de la peste et des moyens de l'empêcher de s'étendre » (*Mémoires du maréchal de Villars*, édition de J.F. Michaud et J.J.F. Poujoulat, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code Civil, 1839, p. 261).

de santé en janvier 1721 pour coordonner l'action « dans un même esprit avec beaucoup d'ordre et d'uniformité »⁸⁶. Confié à Amelot de Gournay et directement placé sous l'autorité du Régent, le bureau de santé fut chargé d'organiser les secours et le ravitaillement des provinces touchées, de lever les fonds nécessaires et de contrôler le commerce⁸⁷. Le bureau de santé joua un rôle important, de même que le chancelier d'Aguesseau, dans l'évolution de l'opinion de la Cour en faveur de la santé publique et de la fermeté dans l'application des règlements⁸⁸. En mai 1721, Berwick, soutenu par d'Aguesseau et par le Régent, obtint des pouvoirs étendus et déploya ses « lignes » gardées militairement⁸⁹, et début juin, le bureau de santé était remplacé par le *Conseil de santé*, composé du chancelier (d'Aguesseau), du contrôleur général des finances (Le Pelletier de la Houssaye), des quatre secrétaires d'état et d'un médecin, Claude-Jean-Baptiste Dodart (1664-1730), premier médecin de Louis XV⁹⁰ : Dodart et non Chirac, de toute évidence mis à l'écart. Cet éloignement des médecins de Montpellier de la gestion de la peste au cours des premiers mois de 1721 est corroboré par la disparition rapide, dans les archives de Le Bret et du Contrôle général, des mentions de Chirac, de Chicoyneau, de Verny et de Deidier⁹¹.

⁸⁶ « A M Amelot, Cons^{er} d'Etat ordinaire, 22^e janvier 1721. M, S. A. R. ayant jugé que la maladie contagieuse qui regne en Provence, et toutes les affaires qui peuvent y avoir rapport dans les autres provinces du Royaume non seulement demandent une attention principale mais doivent estre suivies dans un même esprit avec beaucoup d'ordre et d'uniformité, elle a resolu d'establir un bureau chez vous, qui sera composé de vous, M, de M Desforts, de Mr Ferrand, de M de Machault Cons^{er} d'Etat, de M^s Roujault et de M de Baudry, M^{es} des Requestes, pour examiner toutes les lettres et mémoires concernant cette matière qui vous seront envoyees, et proposer les ordres qu'il y aura a faire sur ce sujet. L'intention de S.A.R. est que ce bureau pour les affaires de la contagion s'assemble chez vous deux fois la semaine. Mess^s les Secretaires d'Etat s'y trouveront lorsqu'ils le jugeront à propos, et je m'y trouveray aussi lorsqu'il surviendra quelque affaire qui le demandera. Je vous prie de vouloir bien faire avertir M Desforts, Mr Ferrand, M de Machault, M Roujault et M de Baudry, de ce que j'ay l'honneur de vous ecrire, me remettant a vous de les en informer. Je suis avec mon attachement ordinaire, M. » (Archives Nationales, G⁷ 25, fol. 125).

⁸⁷ Son activité a été résumée dans la partie II du *Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste* publié à Paris par Pierre-Jean Mariette en 1744 (p. 32-41) puis par Louis François Jauffret (*op. cit.*, p. 178-191).

⁸⁸ Dans ses Mémoires, Berwick a donné un témoignage de premier ordre sur les dernières hésitations de la Cour pendant ces mois dramatiques (repris dans l'Annexe 2).

⁸⁹ L'arrêt d'extension du blocus à l'ensemble du commandement de Berwick est daté du 21 mai 1721. Ce sont ces « lignes » qui permirent de contenir la peste en 1722 puis de la circonscrire complètement en 1723.

⁹⁰ A la date du 7 juin 1721, Buvat notait dans son Journal : « Le conseil de santé qui fut alors établi se tenait le lundi matin chez M. le chancelier, et était composé de M. le chancelier, de M. le contrôleur général des finances, des quatre secrétaires d'état et de M. Dodart, premier médecin du Roi » (Jean Buvat, *Journal de la Régence, Tome 2*, Paris, Plon, 1865, p. 254). Sur Dodart, voir Jean-Jacques Peumery, « Les Dodart - père et fils - médecins de roi », *Histoire des sciences médicales*, 2000, t. 44, p. 39-46.

⁹¹ Dans une lettre à Le Bret du 12 février 1721, Chicoyneau indiquait qu'il visitait avec ses collègues présents à Aix-en-Provence des malades dont le nombre diminuait tous les jours (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret...*, *op. cit.*, Français 8918, fol. 309) mais il resta à Aix jusqu'à fin mars au moins (*Ibid.*, fol. 558). Dans une lettre du contrôle général le 23 février 1721, il était demandé à Bernage de remettre « 1200 livres à Me Chicoyneau et Me Verny et 600 livres à Me Soulier » pour leurs frais de voyage en Provence (Archives Nationales, G⁷ 25, fol. 329). Ils effectuèrent leur quarantaine à La Ciotat

Ces trois derniers ne quittèrent toutefois la scène de la peste que pour rejoindre la scène éditoriale⁹².

Entre décembre 1720 et mai 1721, Chicoyneau publia trois ouvrages : une *Relation de la peste de Marseille, contenant ses symptômes, son pronostic, sa curation et celle des bubons et des charbons* (cosignée avec Verny et Soulier remise aux autorités de la ville le 26 novembre et imprimée en décembre à Marseille, proposant essentiellement le regroupement des maladies rencontrées en cinq classes⁹³ ; des *Observations et réflexions propres à confirmer ce qui est avancé par MM. Chicoyneau, Verny et Soulier, dans la relation du 10 décembre 1720, touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille*, terminées avant mai 1721⁹⁴, qui complétèrent la relation de décembre par des nécropsies, des réflexions et des commentaires, incluant la mention des avis de Chirac (qu'ils dirent avoir incomplètement suivis)⁹⁵, des critiques des thèses contagionistes⁹⁶

en juillet 1721 avant de retourner à Montpellier (Paul Gaffarel et Marquis de Duranty, *op. cit.*, p. 341 sq.).

⁹² Je n'évoquerai leurs ouvrages qu'en quelques mots, en priant le lecteur de se reporter à mon ouvrage sur la littérature de peste qui en présente une analyse détaillée (Joël Coste, *op. cit. passim*).

⁹³ Un livret de 38 pages publié également à Lyon chez Bruyset. L'exposé des motifs est extrêmement bref : « Pour satisfaire au juste empressement de plusieurs personnes, tant du Royaume que des Pais Etrangers, qui craignant les funestes effets de la Contagion, nous font l'honneur de nous demander des éclaircissemens sur la nature du mal qui a desolé Marseille, et le succes des Remèdes que nous avons employé pour le combattre, Nous avons jugé à propos de dresser cette Relation qui contient en abrégé, ce que cette matière renferme de plus essentiel, et qui peut suffire aux personnes éclairées de la Profession pour se déterminer sur la conduite qu'elles doivent garder, ou sur ce qu'il faut prédire en pareil cas, en attendant que nous ayons les moiens et le loisir convenables pour donner au Public un détail plus exact de tout ce que nous avons observé sur le même sujet. Tous les Malades que nous avons vû, ou traités de ce terrible mal qu'on nomme communement Peste, peuvent se reduire à cinq classes principales, qui renferment generalement tous les cas que nous avons observés, si l'on en excepte quelques particuliers qui ne sçauroient servir de Règle » (François Chicoyneau, François Verny, Soulier, *Relation de la peste de Marseille...*, *op. cit.*, p. 1-2).

⁹⁴ Un ouvrage de 161 pages imprimé à Toulouse par Claude-Gilles Lecamus. Le permis d'imprimer est daté du 23 mai 1721.

⁹⁵ « Nous avons tâché, dans la réalisation de ce projet de nous conformer aux avis et aux modèles que l'illustre Monsieur CHIRAC, premier medecin de Son Altesse Royale, a bien voulu nous communiquer, très-convaincus qu'il n'est pas permis de s'égarer quand on est conduit par un Guide aussi éclairé. Il seroit à souhaiter que nous eussions pû suivre avec exactitude la route qu'il nous a indiquée : mais si nos occupations continuelles auprès des Pestiferes ne nous ont pas permis de remplir ses vûës dans toute leur étenduë, du moins oserons-nous assurer le Public que ces observations sont très fidèles et qu'elles pourront être utiles aux Medecins et aux Chirurgiens engages à servir ceux qui sont attaqués d'une si funeste maladie » (François Chicoyneau, François Verny, Soulier, *Observations et réflexions propres...*, *op. cit.*, p. 4).

⁹⁶ Notamment la critique du « levain venimeux » spécifique, qui avait été avancée par certains partisans de la contagion : « Les arsenicaux, les vitrioliques, les sublimés et les autres poisons sales, acres, acides, caustiques ou corrosifs, avec lesquels on compare ce levain sont constamment venimeux par eux-mêmes, et font toujours les mêmes et très-funestes impressions sur toutes sortes de personnes, de quelque temperament qu'elles puissent être. D'où il suit manifestement que si le venin de la peste est venimeux comme tous ces poisons, il devoit agir également et empoisonner pour ainsi dire, tous ceux dans lesquels il s'insinue, ce qui est contraire à l'expérience ; et c'est ce qui prouve démonstrativement que la mortalité qui regne en tems de peste ne doit point être imputée à ce levain prétendu, mais à la mauvaise disposition des sujets qu'elle attaque » (*Ibid.*, p. 101). Mais c'est surtout l'argument du manque

et, au contraire, l'incrimination de la bile et des mauvaises digestions⁹⁷, ainsi que de la peur dans la genèse de la maladie⁹⁸ ; et (enfin) une *Lettre ... à Monsieur de la Monière, Doyen du Collège des médecins de Lyon, pour prouver ce qu'il a avancé dans ses observations et réflexions touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille et d'Aix, du 10 décembre 1720*, datée du 28 mai 1721⁹⁹.

C'est dans cet ouvrage que Chicoyneau développa le plus complètement ses « réflexions qui l'ont déterminé à préférer et adopter le sentiment de la non contagion »¹⁰⁰ : son impression que la peste se développait indépendamment de la contagion, étayée par trois arguments : 1) la peste se propageait malgré la prise de précautions¹⁰¹, 2) l'épidémie diminuait quand il y avait un grand nombre de cas¹⁰² alors que, pour lui, elle n'aurait dû s'arrêter qu'à la destruction totale de la population¹⁰³, et 3) de nombreuses situations plaidaient

de support visible que Chicoyneau mit en avant dans sa réfutation de la contagion des maladies responsables de cette épidémie : « Les personnes éclairées qui feront attention, avec un esprit libre de préjugé, à toutes ces observations et réflexions, découvriront, sans beaucoup de peine, les causes évidentes de l'affreuse mortalité qui a désolé cette ville, sans en excepter tant de dignes et pieux religieux, des médecins, des chirurgiens, des gardes et des familles entières, et elles comprendront enfin, que pour prendre raison de tous ces faits et pour expliquer la multiplication de la peste, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la contagion, ou à des causes invisibles ou surnaturelles » (*Ibid.*, p. 132).

⁹⁷ Des constatations anatomiques, exclusivement macroscopiques, servirent de base à l'élaboration d'une nouvelle physiopathologie humorale de la peste, incriminant la bile, dont les déductions étiologiques (erronées) conduisaient à l'incrimination des « mauvaises digestions » : « On peut penser 1° Que cette bile verdâtre et quelquefois noirâtre, qui se trouve dans l'estomac, les boyaux et la vessie du fiel de tous ces cadavres, est sans doute la source principale des accidens pestilentiels, puisqu'elle en produit fréquemment de semblables dans les fièvres malignes. 2° Que cette bile verdâtre, chargée de sels et de souffres fort grossiers, passant dans les vaisseaux, coagule le sang, le rend épais, noirâtre et l'empêche de circuler. 3° Que cet épaissement du sang doit naître d'abord de la perte du ressort des parties solides et le défaut des esprits dans cette même liqueur, qui devient en quelque façon semblable à la lie de vin ; ce qui suffit pour rendre raison de tous les accidens pestilentiels et sur tout des ces inflammations gangreneuses des differens visceres, aussi-bien que de celles des glandes exterieures et des tegumens. 4° Que la bile qui produit la peste, devient dès les premiers instans de la maladie, verte ou noire, propre à coaguler, enflammer et gangrener [...]. 5° Que si dans les fièvres malignes, cette perniciose bile est un effet ou une suite des mauvaises digestions, elle peut en être pareillement le produit dans la peste et qu'il n'est pas par consequent necessaire d'avoir recours à un levain étranger contagieux pour rendre raison de ce fait, puis qu'il s'agit uniquement d'assigner une cause connuë et generale d'un nombre infini de mauvaises digestions » (*Ibid.*, p. 42-43).

⁹⁸ « Mais ce qui merite d'être bien remarqué, est que parmi les mauvaises dispositions qui rendoient les personnes Infirmes susceptibles de cette fatale maladie, il n'y en avoit pas de plus commune et de plus repanduë que la crainte et la terreur, en sorte que le moindre mal de tête, le plus petit mouvement febrile, en un mot, les accidens et les symptomes les plus familiers jettoient le trouble et la consternation dans les esprits même les plus intrepides, qui regardoient les plus legeres indispositions commes des avant-coureurs de la peste » (*Ibid.*, p. 118).

⁹⁹ Un opuscule de 34 pages imprimé à Lyon par Bruyset.

¹⁰⁰ François Chicoyneau, *Lettre de M. Chicoyneau écrite à M. de La Monière...*, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 11.

¹⁰² *Ibid.*, p. 13.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 17. Chicoyneau attribuait la cessation de la peste à la bonne alimentation plutôt qu'aux précautions pour éviter la communication (p. 25).

contre la contagion, comme des enfants suçant sans dommage le lait des nourrices pestiférées, eux-mêmes visitant des malades et assistant à plus de 20 nécropsies...¹⁰⁴. Chicoyneau reconnu toutefois avec une certaine amertume qu'il était « très difficile pour ne pas dire impossible de désabuser le peuple sur la contagion »¹⁰⁵. Deidier, quant à lui, multiplia les lettres (à Montresse le 23 décembre 1720, le 14 janvier 1721, le 16 février et le 6 juin, à Fizes et à Maugue le 15 janvier 1721...) où il incriminait comme Chicoyneau les mauvaises digestions (et la bile)¹⁰⁶ ainsi que la peur comme causes de la peste. Mais contrairement à Chicoyneau et à Chirac¹⁰⁷ qui ne remirent jamais en question la non contagion de celle-ci, Deidier finit par rallier le camp des contagionistes fin 1725 à l'occasion de l'ouverture solennelle des écoles de médecine de Montpellier¹⁰⁸.

Épilogue

M. Chirac fut, pour ainsi dire, le Medecin général de Marseille par le soin assidu dont il veilloit à tous ses besoins auprès du Regent, par les secours de toute espece qu'il obtenoit pour elle, par toutes les lumieres dont il fortifioit celles des habiles

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 14. Chicoyneau affirmait que la contagion était une cause nécessaire mais non suffisante.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 23. Il retenait donc plutôt une cause commune répandue. Pour Chicoyneau, la peste se produisait indépendamment de la communication si les corps étaient disposés à recevoir ses impressions (p. 16). Pour lui, la crainte est une des principales sources de la mortalité en temps de peste (p. 26) et une cause qui dispose les humeurs à recevoir les impressions de la cause commune (comme les mauvais aliments, p. 27).

¹⁰⁶ Convaincu de la responsabilité de la bile dans l'étiologie de la peste, Deidier injecta même de la bile de pestiférés à des chiens qui développèrent ensuite la maladie, ce qui pour lui, confirmait que la bile issue des mauvaises digestions était bien le principe de la peste... et donc que cette dernière n'était pas contagieuse... (A. Deidier, *Expériences sur la bile et les cadavres des pestiférés...*, *op. cit.*). Le destinataire de la lettre, Montresse, puis Bertrand (*Relation historique...*, p. 354 sq.) remarquèrent finement que Deidier aurait obtenu le même résultat avec une autre humeur... Dans sa *Lettre sur la maladie de Marseille, du 15me janvier 1721 à M. Fizes, conseiller du roi* (Montpellier, H. Fleury, 1721), Deidier soutint aussi que la peur avait favorisé le développement de la peste à Marseille.

¹⁰⁷ Chirac rédigea après 1727 un *Traité des fièvres malignes, des fièvres pestilentielles, et autres* qui fut imprimé à Paris par Vincent en 1742. Dans cet ouvrage, Chirac reprenait les explications données en 1720 et s'appuyait sur Chicoyneau (et ses 5 classes de maladies) et parfois sur Deidier (pour l'injection de bile) pour affirmer que la peste, les fièvres pourprées, malignes et autres ne formaient qu'une seule espèce de maladie, qui pouvait être maligne ou pestilentielle selon son degré de force. Il s'attaquait également à l'ancien « préjugé » de la communicabilité qu'il récusait (Vol. 1, p. 64). Pour Chirac, la déclaration de la peste jetait dans l'épouvante et était capable seule de rendre les fièvres funestes et mortelles (vol. 1, p. 252 et vol. 2, p. 16 et 19) et la terreur pouvait faire développer des bubons et des charbons.

¹⁰⁸ *Discours académique sur la contagion de la peste de Marseille prononcé pour l'ouverture solennelle des écoles de médecine de Montpellier le 22 octobre 1725* (repris ensuite dans la *Dissertation où l'on a établi un sentiment particulier sur la contagion de la peste*, Paris, D'Houry, 1726). Dans ce discours, Deidier opposait l'éloquence (incarnée par Chicoyneau à l'esprit géométrique (incarné par Astruc) et optait pour ce dernier, non sans avoir ridiculisé l'opinion que la terreur pouvait être à l'origine de la peste (une opinion attribuée à un certain Gerstman ; mais il était transparent qu'il visait Chicoyneau). Deidier s'attira la haine de Chicoyneau qui le fit (cas exceptionnel) révoquer de ses fonctions professorales à Montpellier et nommer médecin des galères à Marseille dès qu'il fut premier médecin du roi, en 1732, à la mort de Chirac. La faculté ne protesta pas et choisit Fizes pour lui succéder. En revanche Deidier resta médecin-chef de l'hôpital Saint Eloi jusqu'en 1737.

gens qu'il y avoit fait envoyer. [...] Ils rassurerent d'abord le peuple par l'extrême hardiesse dont ils abordoient les Malades, et par l'impunité de cette hardiesse toujours heureuse. Peut-être, et cela ne diminueroit guere la gloire de l'Héroïsme, étoient-ils dans le sentiment de M. Chirac, que la Peste ne se communique pas par contagion. Quoiqu'il en soit de cette opinion si paradoxale, il seroit difficile qu'elle fût plus dangereuse et plus funeste aux Peuples que l'opinion commune¹⁰⁹.

Cet extrait de l'éloge *post mortem* de Chirac, prononcé à l'Académie des Sciences de Paris par Fontenelle en 1732, reflétait ce que la postérité immédiate et parisienne avait voulu retenir de son action et de celle des médecins de Montpellier pendant la peste de Provence. Les résultats de notre analyse conduisent à nuancer fortement voire à contredire cette partie de l'éloge de Fontenelle. L'« opinion si paradoxale » de Chirac sur la non contagion de la « fièvre maligne » de Marseille, endossée après quelques hésitations par Chicoyneau, fut âprement combattue par une majorité de médecins marseillais, avant de l'être par une grande partie des médecins français et européens. De même, après plusieurs mois de recours à l'expertise de Chirac et de Chicoyneau, la Cour l'écarta finalement, en même temps qu'elle se décidait à mettre en œuvre les mesures de blocus prônées par Berwick – des mesures qui avaient déjà été expérimentées avec succès en 1670 par Colbert pour contenir la peste à distance de Paris¹¹⁰. La mise à l'écart, au début de 1721, des médecins montpelliérains de la gestion effective de la peste sanctionna la faillite de l'expertise médicale initialement mobilisée à la Cour, faillite alors amplement démontrée par la diffusion de l'épidémie au gré des pérégrinations des hommes ou des marchandises échappant à la surveillance des zones infectées.

Fondé sur une expérience jusqu'alors livresque de la maladie –en juillet 1720, Chirac et les médecins de Montpellier n'avaient jamais vu de malades de la peste–, puis sur une analyse causale erronée des faits pathologiques¹¹¹ et une interprétation contestable des rares données expérimentales (notamment celles obtenues par Deidier¹¹²), le scepticisme extrême de Chirac et de Chicoyneau vis-à-vis du diagnostic de peste puis de la contagion ne pouvait que rencontrer dans un premier temps l'assentiment de la Cour ou du moins de la fraction de celle-ci qui défendait la liberté du commerce. Comme le souligna Saint-Simon¹¹³, le commerce des Indes s'était notablement développé à l'époque du système de Law, et

¹⁰⁹ *Œuvres* de Fontenelle, Tome 6, Eloge des académiciens, 1718–1739, Paris, Brunet, 1742, p. 537–538.

¹¹⁰ Voir Joël Coste, *op. cit.*, p. 427.

¹¹¹ Voir notre analyse dans *Ibid.*, p. 166 sq. Les multiples systèmes de causalité employés à cette époque ne facilitaient pas la réflexion, de même que le mode de transmission très complexe de la peste, incomplètement connu à cette période. Un contact avec un malade n'était ni une cause nécessaire (des infections, médiées par les puces, pouvaient avoir lieu à distance, sans contact apparent) ni une cause suffisante en raison de l'immunisation et de formes légères passant inaperçues). Il augmentait seulement très fortement la probabilité de développement de la maladie.

¹¹² Voir ci-dessus, note 106.

¹¹³ « Law avoit obtenu depuis quelque temps par des raisons de commerce que Marseille fut port franc. Cette franchise qui y fit abonder les vaisseaux, surtout les bâtiments du Levant, y apporta la peste faute

les intérêts du commerce maritime qui irriguait Marseille (devenu port franc) et plus largement la Provence et le royaume, et auxquels étaient particulièrement sensibles les autorités de Marseille, l'intendant Le Bret mais aussi certains ministres à Paris, pesaient bien plus lourd que ceux de la santé publique, qui auraient dû de ce fait être défendus de manière beaucoup plus massive et unanime qu'ils le furent des mois durant. Le bruit de fond des désaccords médicaux, souvent mis en avant par les échevins ou par Le Bret, fut certainement longtemps contraire à la prise de décisions énergiques de contrôle de la maladie : les décideurs –les ministres et le Régent– avaient besoin d'arguments forts et convaincants et non de débats pour mettre en œuvre des mesures de contrôle et de police nécessairement ruineuses et impopulaires. La conception de la « fièvre maligne » de Marseille de Chirac et des médecins de Montpellier envoyés sur place contribua évidemment de manière majeure au retard de la prise de décision et donc au bilan catastrophique de l'épidémie, évalué à plus de 120 000 morts, avec des villes et des bourgs décimés de la moitié de leur population.

Dans le débat, beaucoup plus nouveau, sur la question de révéler ou non la présence de la peste aux populations concernées, Chirac et Chicoyneau, qui prônaient la non contagion et un déterminisme principalement psychologique de la maladie furent des partisans convaincus de la seconde option. En pratique toutefois à Marseille, les tentatives de garder secrets les premiers cas de peste puis la désinformation de l'*Avis* du 20 août furent des échecs cuisants et conduisirent au contraire à affoler et à pousser au départ une partie de la population, celle-là même qui dissémina ensuite la maladie dans le terroir et les cités avoisinantes. Le relativisme vis-à-vis du nom de la maladie manifesté par Chirac et Chicoyneau, et endossé par Le Bret ou certains ministres qui, fin août 1720, soulignaient que ce qui importait n'était pas le « mot de la maladie » mais les remèdes¹¹⁴, et la profusion de termes qui furent ensuite utilisés (« maladie de Marseille » puis « de Provence », « contagion » de Marseille, « fièvres malignes » de Marseille, « fièvres pestilentiennes » de Marseille, et parfois tout de même « peste » de Marseille, notamment quand elle fut terminée – une profusion frappante pour l'historien qui étudie cette épidémie après celles des siècles précédents) ne contribuèrent certainement pas à éclaircir les esprits et le débat.

Épisode tragique pour Marseille, la Provence et le Gévaudan, la peste de Provence – « puisqu'il faut l'appeler par son nom »¹¹⁵ – le fut aussi, en définitive,

de précaution, qui dura longtemps, et qui désola Marseille, la Provence, et les provinces les plus voisines. Les soins et les précautions qu'on prit la restreignirent autant qu'il fut possible, mais ne l'empêchèrent pas de durer fort longtemps, et de faire d'affreux désordres. Ce sont des détails si connus qu'on se dispensera d'y entrer ici » (Saint-Simon, *Mémoires*, Tome 18, fin du chapitre 2, édition Chéruel).

¹¹⁴ Voir ci-dessus la note 63.

¹¹⁵ La Fontaine, *Les Animaux malades de la peste*. Il s'agit de la première fable du livre VII, éditée pour la première fois en 1678.

pour la santé publique et pour l'expertise médicale qui perdirent à une occasion d'entrer relativement tôt dans l'âge des Lumières.

Annexe textuelle 1.

Copie de la lettre écrite par M Chirac à M Chicoyneau courant septembre 1720 à propos de l'épidémie en cours de développement à Aix-en-Provence (*Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Lebrét...*, op. cit., Français 8916, fol. 852).

L'Etat de la fièvre maligne qui commence à attaquer le peuple d'Aix me paroist le mesme qui regne à Marseille, et me confirme dans l'Idée que j'ay marquée dans mon premier mémoire que la fièvre maligne de Marseille est une maladie epidémique, seule naturelle d'une cause generale et non de la contagion communiquée à Marseille par les marchandises du vaisseau qui est arrivé de Seyde ou la peste n'estoit pas ; c'est la disette et les mauvaises nourritures qui l'ont causée et qui l'entretiennent et la terreur si est jointe en voila assés pour rendre la fièvre maligne pire que tous les maux ensemble. Car il n'en est pas de plus grand que celui d'estre abandonné de tout le monde, de se voir perir sans secours et sans nourriture et de se voir craindre et en horreur quand on est tombé malade comme on craint les aproches d'un chien enragé, tous ces maux, la declaration de peste les produit ; on a sauvé Vienne que par les ordres severes que l'empereur donna il y a quelques années que personne n'en sortit et que les malades fussent servis à l'ordinaire par leur famille, Il n'en voulut pas sortir luy mesme quelque priere qu'on luy fit et la peste ne fit pas le dixieme du mal qu'elle y auroit fait si on avoit laissé agir les habitans et les medecins suivant les impressions de la terreur panique qui les avoient saisis. Je reviens tousjours à ce que je vous ay desja marqué dans le mémoire que je vous ay envoyé qu'il faut si vous voulez traiter avec succes les malades de Marseille et prevenir la chute prochaine de ceux qui restent, il faut sans cesser de combattre le prejugué de la contagion et rejeter tousjours la cause du mal et la grande mortalité sur la disette, la misere été le manque de prompts secours.

[...] Il faut aussy avoir grand soin de faire des feux dans toutes les rues le soir avec des sarmens de romarin et un peu de poix de Bourgogne ou de la resine et faire ouvrir les fenestres de toutes les maisons pendant que le feu brule et conseiller aux habitans de parfumer leur maison deux fois le jour avec du vinaigre brulé sur une pelle et laisser du bois de genievre et de romarin, leur conseiller aussy de se lever de grand matin avant le soleil levé et avant que les exhalaisons des immondices et des cadavres n'ayent infecté l'air.

Le plus important aussi c'est de faire faire des cantines dans chaque quartier pour y faire des bouillons pour les maladies aux despens du public, les pauvres manquant de nourriture ; adressés vous à M de Langeron qui commande à Marseille pour faire mettre tout en règle, mais surtout ayés du courage et une charité Masle dans ce penible ouvrage, vivés sobrement, peu ou point de vin, Tenés vous le ventre bien libre avec des lavemens d'eau simple ou avec le miel et levés vous à la pointe du jour pour vous coucher de bonne heure, Croyés moy il n'y a dans ce mal de contagieux que la peur, Il n'y a que les gens de grand courage qui se tirent de ces calamités sans maladie.

Je suis etc

Annexe textuelle 2.

La cour et la peste début 1721 selon les *Mémoires du Maréchal de Berwick* (Édition de J.F. Michaud et J.J.F. Poujoulat, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code Civil, 1839, p. 454-455).

On apprit à la Cour que le mal avait gagné le Gévaudan : il n'étoit encore que suspecté dans la ville de Mende, mais il s'étoit manifesté avec violence à La Canourgue et aux villages des environs, frontières de Rouergue et de l'Auvergne. Le ministère, justement alarmé, crut qu'il ne pouvoit pas donner trop d'attention à garantir le royaume d'un fléau aussi cruel, et qu'il étoit nécessaire de prendre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour arrêter le mal et la contagion. Il falloit aller au plus sûr, et en même temps ne nuire au commerce que le moins qu'il seroit possible : cette balance n'étoit pas aisée à tenir. Le Régent jeta ses yeux sur le maréchal de Berwick comme la personne qu'il connoissoit la plus capable de se bien acquitter d'une commission aussi difficile et aussi importante. La santé du maréchal n'étoit pas bonne alors : à la veille de partir pour les eaux de Barèges, il lui fallut dans ce moment se sacrifier pour le salut commun. Il se rendit donc tout de suite à Montauban afin de s'approcher des provinces infectées de la peste et d'être plus à portée de celles qu'il avoit à préserver. On avoit joint, aux provinces de son commandement de Guienne, celles d'Auvergne, de Bourbonnois et de Limousin.

Les moyens qu'il proposa furent d'abord trouvés trop tranchans, quoiqu'ils fussent les seuls capables d'arrêter avec sûreté la contagion, comme on le reconnut par la suite : ils étoient combattus par ceux qui, ayant laissé communiquer le mal pour avoir trop donné aux considérations du commerce, ou peut-être, sous ce prétexte, pour avoir trop écouté les intérêts particuliers, avoient de la peine à avouer qu'ils s'étoient trompés. Leurs raisonnemens étoient plausibles, ils persuadèrent, au commencement, la plupart des membres du ministère. Le chancelier d'Aguesseau que le régent avoit mis à la tête du conseil de santé établi pour la peste, ainsi que quelques autres des plus sensés de ce conseil, pensoient de même que le maréchal de Berwick, dont l'avis étoit de rompre toute communication avec les provinces pestiférées, comme le parti le plus sûr : c'étoit celui qu'il suivoit dans l'étendue de son commandement. Mais le plus grand nombre du conseil, ayant des vues différentes, l'emportoit, de façon qu'on agissoit sur d'autres principes dans les provinces qui n'étoient pas du commandement du maréchal de Berwick.

Tous les commandans des provinces attaquées ou menacées de peste entretenoit une correspondance exacte avec le conseil de santé : ils ne pouvoient donc lui cacher le progrès de la maladie. Le danger, qui croissoit chaque jour, augmentoit la crainte : cette crainte ramena tous les esprits du conseil à des réflexions plus sérieuses ; chacun sentit alors que le maréchal de Berwick avoit mieux vu l'objet. Le Régent, en étant plus convaincu que personne, voulut que l'on suivît partout ses arrangemens : ses ordonnances furent approuvées et adoptées ; on se conforma à leurs dispositions dans un arrêt du conseil du Roi qui fut rendu et envoyé dans les provinces infectées et voisines de la peste, pour servir de règlement et être exactement observé. Le chancelier d'Aguesseau mandoit au maréchal : « il y a longtemps que j'ai dit qu'il y avoit qu'à vous laisser faire et que nous serions bien gardés. ».

Il ne suffisoit pas de faire des réglemens sages, il falloit encore les faire exécuter. La maladie continuoit toujours ses ravages en Languedoc et s'étendoit de plus en plus dans les différentes parties de cette province, tandis que l'Auvergne et le Rouergue, qui avoient pour ainsi dire à leur porte le mal contagieux, en étoient

entièrement préservées par la sagesse des ordres du maréchal de Berwick mais surtout par sa vigilance et l'activité de ses soins.

Son Altesse Royale, frappée de cette différence et des conséquences terribles qui résultoient pour le royaume entier, prit le parti de confier au maréchal la conservation de toutes les provinces voisines de la peste. Elle lui fit mander par M. Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre, de faire un plan général de ligne tel qu'il l'avoit proposé ; que son Altesse Royale étoit résolue à le suivre et de lui donner exclusivement toute sa confiance pour l'exécution. [...] En conséquence, [Berwick] se détermina à envoyer au Régent le plan qu'il avoit conçu d'une ligne gardée par des troupes, pour ôter toute communication entre les provinces qui n'étoient pas atteintes du mal et les pays infectés ou seulement suspects. Il y propose, pour subvenir aux besoins des provinces investies, que l'on ait attention d'envoyer de toutes parts toutes sortes de provision qui seroient portées sur la ligne, pour être ensuite distribuées aux personnes qui les auroient demandées, mais sans communiquer avec elles ; de façon que les effets seroient disposés, par ceux qui les apporteroient, dans l'intérieur de la ligne et dans un lieu marqué, et que les personnes pour qui ils seroient destinés n'en approchent pour les prendre que quand les autres se seroient retirées. Cette ligne s'appuyoit par sa droite à la Méditerranée, suivoit le canal du Languedoc jusqu'à Beziers puis remontoit la rivière d'Orbe pour gagner le Rouergue (cette étendue pouvoit avoir dix à douze lieues) ; elle continuoit ensuite le long des frontières du Rouergue, de l'Auvergne et du Forez, et partoît par le Velay sa gauche au Rhône. Le maréchal propose aussi de donner les mêmes ordres de l'autre côté de cette rivière, pour défendre tout commerce et toute communication avec le Languedoc et la Provence.

Annexe 3. Éléments biographiques

Jean-Baptiste Bertrand (1670-1752),

natif de Martigues, était, en 1720, médecin agrégé au Collège de Marseille et membre de l'Académie des belles-lettres de la ville. Il fut l'un des principaux protagonistes médicaux de l'épidémie de Marseille dont il reconnut rapidement la contagion et la nature pesteuse. Recruté par la ville pour le service des malades début août 1720, il aurait été atteint trois fois par la peste. Outre ses *Observations...* signées avec son collègue Michel et sa *Relation historique...*, Bertrand fut l'auteur d'une *Dissertation sur l'air maritime* (1724). Sur Bertrand, voir Lucien Montel, *Jean-Baptiste Bertrand : 1670-1752 et la peste de Marseille de 1720*, Marseille, Librairie Lacoustène, 1976.

François Chicoyneau (1672-1752)

était le fils de Michel Chicoyneau (1626-1701), professeur de médecine et chancelier de l'Université de Montpellier. Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1693, il fut nommé la même année professeur survivancier de son père, et succéda à celui-ci comme chancelier de l'Université en 1701. François Chicoyneau fut envoyé à Marseille en 1720 avec Jean Verny sur ordre du Régent. Il devint ensuite médecin des enfants de France en 1731 puis premier médecin du Roi Louis XV de 1731 à 1752. En 1744, il entra en conflit avec La Martinière, le

successeur de La Peyronnie, et avec les chirurgiens de Paris. Il est l'auteur de quelques ouvrages critiqués, notamment par Astruc, pour plagiat. Des liens étroits unissaient la famille Chicoyneau à celle de Pierre Chirac : ce dernier fut précepteur des enfants de Michel Chicoyneau, avant de marier sa fille à François. Sur Chirac et Chicoyneau, voir Louis Dulieu, *La Médecine à Montpellier*, Avignon, Les Presses Universelles, Vol. 3, 1986.

Pierre Chirac (1650-1732)

naquit à Conques dans une famille modeste. Après des études de théologie, il se plaça comme précepteur des enfants de Michel Chicoyneau (1626-1701) alors chancelier de l'Université de Montpellier, qui l'encouragea dans la carrière médicale. Docteur en médecine en 1683, Chirac compléta sa formation pratique avec Charles Barbeyrac avant d'être élu professeur à la faculté de médecine de Montpellier en 1687. Recommandé par Barbeyrac au Maréchal de Noailles, Chirac s'engagea ensuite comme médecin des armées en Catalogne en 1692, puis à Rochefort. De retour à Montpellier vers 1696, il entretint une querelle avec Vieussens (1698) puis suivit le duc d'Orléans en campagne en Italie en 1706 et en Espagne en 1707. En 1708, il se fixa à Paris, obtint la place de médecin du duc d'Orléans, puis de premier médecin du Régent en 1715, et une clientèle importante. Chirac fut anobli en 1728 et termina sa carrière comme premier médecin du Roi, dans une charge obtenue en 1731. Chirac a peu écrit, et fut accusé de plagiat. Sur Chirac, la source biographique principale est le *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. Chirac* (Paris, 1744).

Antoine Deidier (1670-1746)

était le fils d'un chirurgien de Montpellier. Reçu docteur de la faculté de médecine de cette ville en 1691, il épousa une fille de Raymond Vieussens (1641-1715) et devint professeur de chimie à la faculté en 1697. Il fut médecin de la duchesse de Montpensier et membre de l'Académie des Sciences de Montpellier en 1699, médecin du Roi et conseiller d'état en 1707. Médecin-adjoint de Vieussens à Saint-Éloi en 1711 puis médecin-chef en 1715, il fut envoyé à Marseille en septembre 1720. Défendant des opinions proches de celles de Chicoyneau sur la non contagion de la maladie, il obtient la croix de chevalier de Saint Michel et fut anobli en 1722, mais se prononça finalement pour la contagion de la peste en 1725. En 1732, il fut cassé de ses fonctions professorales à l'instigation de Chicoyneau et nommé médecin des galères à Marseille, mais resta toutefois médecin chef de Saint-Éloi jusqu'en 1737. Deidier fut l'auteur de nombreux ouvrages dont une *Chimie raisonnée...* en 1715, une *Dissertation sur les maladies vénériennes* en 1723, une *Matière médicale* en 1738, une *Anatomie raisonnée du corps humain* en 1742. Selon Éloy, Deidier « avait plus d'imagination que de jugement ».

Sur Deidier, voir notamment Louis Dulieu, « Un médecin montpelliérain méconnu : le professeur Antoine Deidier, 1670-1746 », *Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, juin 1980, p. 89-98 et Olivier Dutour, « Antoine Deidier, son approche expérimentale de la contagiosité de la peste à Marseille en 1720 », *Histoire des sciences médicales*, 2011, t. XXXXIV (1), p. 45-50.

Pichatty de Croislainte (ca. 1720)

était avocat, « conseil et orateur de la Communauté » de Marseille et procureur du Roy de la Police en 1720. Pendant l'épidémie, il seconda les échevins et joua un rôle important dans l'organisation municipale marseillaise.

Jean Verny (1657-1741)

né protestant, a été reçu docteur de la faculté de médecine de Montpellier en 1688. Il a secondé un temps Vieussens à Saint-Éloi avant d'être envoyé à Marseille en 1720 avec Chicoyneau lors de l'épidémie de peste. Fidèle second de Chicoyneau pendant celle-ci, il a été décoré de l'ordre de Saint Michel. En 1722, il obtint une charge de correcteur à la cour des comptes, tout en conservant sa clientèle médicale.

Médecine, médecins et société

La cour de France et le thermalisme spadois (de la fin du XVI^e siècle à l'aube de la Révolution française)

Geneviève Xhayet

Université de Liège, Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques

UR « Traverses » /GR « Ressources-Pouvoirs-Ideologies »

On y a vu en differens temps un duc de Névers scavoir en 1576 ; Marguerite de Valois, Reine de France & de Navarre en 1577 ; quoique la plupart prétendent avec quelque vraisemblance que cette Reine ne fut point jusqu'à Spa mais qu'elle en but les Eaux à Liège au palais du Prince ; Henri III Roi de France & de Pologne en 1585 [...] ; le Czar Pierre le Grand en 1717 ; & dans ces temps reculés, quantité d'autres Princes dont il seroit trop long de donner la liste ¹.

C'est ainsi qu'en 1762, dans ses *Nouveaux amusements des eaux de Spa*, le médecin liégeois Jean-Philippe de Limbourg (1726-1811) souligne le brillant du public qui, de longue date, fréquente les sources spadoises et, au sein de ce public distingue le rôle important tenu précocement par la cour de France. Son affirmation laisse pourtant une question en suspens. Pourquoi en effet prendre les eaux de Spa quand on vient de France, alors qu'existent dans ce pays nombre de stations qui ont pris leur essor au même moment que Spa et qu'aux yeux du corps médical, la vertu de leurs eaux (celles de Pougues en Nivernais notamment) passe pour équivaloir à celle des sources spadoises ? C'est à cet apparent paradoxe que notre exposé tentera d'apporter des éléments de réponse, en passant au crible le discours des médecins de cour, comme en nous intéressant aux curistes princiers et à leur manière de vivre leur traitement. Nous suivrons enfin l'évolution de la relation des curistes auliques français avec la station ardennaise, ce qui pour le XVIII^e siècle revient surtout à envisager la résonance de Spa dans la culture aristocratique française. Le corpus documentaire mis en œuvre est varié, mais de valeur inégale, fait de traités de médecine ou, pour ce qui concerne les curistes, de mentions éparées dans les mémoires, les récits de voyages ou encore les échanges de correspondance ; rien de systématique donc. On se souviendra en outre qu'il n'a pas existé de relevé des visiteurs étrangers, établi par les autorités spadoises, avant 1751².

¹ Jean-Philippe de Limbourg, *Nouveaux amusemens des eaux de Spa, ouvrage instructif et utile à ceux qui vont boire ces eaux minérales sur les lieux*, Paris-Liège, Desoer, 1763, p. 143-144. Sur ce médecin, voir Marcel Florin, Jean Kelekom, *Le monde médical liégeois avant la Révolution*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1996, I, p. 291-207.

² Voir Albin Body, *Bibliographie spadoise et des eaux minérales du pays de Liège*, Bruxelles, J. Olivier, 1875, p. 38. L'accent mis ici exclusivement sur la clientèle française des eaux de Spa est de nature à biaiser notre vision de la fréquentation de cette station qui, au XVIII^e siècle notamment, fut un haut lieu de villégiature thermique pour le public britannique.

Avant de poursuivre, il importera aussi de se souvenir de quelques particularités spadoises et des cures qui s'y pratiquent à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle. Situé au cœur du massif ardennais, le site des sources est accidenté et très boisé. Les deux sources dont il sera essentiellement question sont la Sauvenièrre, jaillissant dans la forêt tandis que le Pouhon sourd au milieu du village. Les eaux de Spa sont froides. On les boit principalement pour leurs vertus purgatives, autrement dit pour leurs capacités à ouvrir les conduits de l'organisme. Elles passent surtout pour soigner diverses maladies, dont celles de la peau, des reins ou de la vessie, dont elles éliminent les calculs.

Selon Marguerite de Valois, au XVI^e siècle, Spa est un « village de trois ou quatre petites maisons »³. Nonobstant la possible exagération dans un sens ou dans l'autre, il semble bien que favorisée par le développement du thermalisme, la localité connaît alors une rapide extension. En 1619, elle est dépeinte comme un « grand et bon bourg [...] de quatre à cinq cens maisons, par diverses rues et places, et quelques unes destachées du reste et escartées ça et là, mais toutes assez bien basties et commodés pour les survenans estrangers qui y viennent de tous costez de l'Europe y boire des eaux medicinales du lieu »⁴. Sur le plan politique, Spa est en terre liégeoise. Elle se situe à une quarantaine de kilomètres de Liège, la capitale d'une petite principauté épiscopale d'Empire, elle-même coincée au milieu des Pays-Bas dépendant de la couronne de Habsbourg d'Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles, d'Autriche au XVIII^e siècle. Sur l'échiquier géopolitique du temps, la particularité de « l'Estat de Liege est [d'être] païs neutre & [qu'] on respecte fort cette neutralité », comme le rappelle dans un de ses romans, Madame de Villedieu de passage à Spa en 1667⁵.

1565-1630 : une cour de France curieuse des eaux de Spa

C'est aux alentours de 1560 que les sources de Spa sont reconnues comme curatives, tant dans la principauté de Liège, où elles suscitent l'intérêt de Gilbert Fusch, médecin de la cour épiscopale⁶, qu'à l'étranger, en Italie et en Allemagne

³ *Mémoires et autres écrits de Marguerite de Valois*, Yves Cazaux (éd.), Paris, Mercure de France, 1971, p. 114.

⁴ *Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liege et Pays Bas en 1619*, Henri Michelant (éd.), Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1875, p. 160.

⁵ *Mémoires de la vie d'Henriette Sylvie de Molière*, dans *Œuvres de Madame de Ville-Dieu*, Paris, veuve Cl. Barbin, 1702, VII, p. 293 (voir fac-similé de l'édition, publié par le Groupe d'études du XVII^e siècle de l'université de Tours en 1977).

⁶ Gilbert Fusch, dit Lymborh, *Des fontaines acides de la forest d'Ardenne et principalement de celle qui se trouve à Spa*, Anvers, 1559. Voir Geneviève Xhayet, « Les premiers traités liégeois relatifs aux eaux de Spa (ca. 1560-1615), *Seizième siècle*, 2012, 8, p. 191-207 ; *ead.*, « Entre médecine et art de vivre. Prendre les eaux à Spa au XVI^e et au début du XVII^e siècle (1559-1619) », dans *Formes du savoir médical à la Renaissance*, Violaine Giacomotto-Charra, Jacqueline Vons (dir.), Pessac, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 2017, p. 217-230.

notamment. À partir des années 1570-1580, Spa fait sa grande entrée dans la littérature thermale française⁷. En 1576, Jean Le Bon, médecin du cardinal de Guise, ensuite de Henri III, en évoque les sources dans son traité sur les eaux de Plombières⁸ et, en 1584, un autre de ces praticiens de la cour de France, Jean Pidoux, incorpore les eaux de Spa au titre même de son livre sur les fontaines de Pougues⁹. Ensuite, Nicolas de La Framboisière et Jean Riolan [père] évoquent dans leurs travaux Spa et ses sources minérales, concurremment avec Pougues. Dans l'*Ars bene medendi*¹⁰, Jean Riolan énumère les pathologies soignables par ces eaux minérales, tandis que dans le *Gouvernement requis en l'usage des eaux acides de Pougues en Nivernois & Spa en Liegeois*, ultime volet de son *Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, Nicolas de La Framboisière décrit les propriétés de l'eau et ses usages thérapeutiques avant de proposer un régime pour accompagner la cure¹¹.

Dès le milieu du XVI^e siècle, certains médecins viennent en outre à Spa. Un praticien franc-comtois, Philippe Besançon, explique y avoir procédé à l'analyse des sources, aux côtés d'un confrère liégeois, Philippe Ghérinx, et de « plusieurs autres gentilshommes & mesmes des plus celebres medecins de France qui estoient en ce lieu, tant pour leur plaisir que pour la connoissance des choses remarquables »¹². Avant cela ou à cette occasion, car notre documentation pêche par imprécision dans la chronologie, en 1565, d'autres médecins de la cour de France s'étaient aussi rendus à Spa¹³. Parmi eux apparaissent Marc Miron et Pierre Pigray,

⁷Dans sa *Bibliographie spadoise*, *op. cit.*, p. 150, Albin Body faisait d'Ambroise Paré l'un des premiers médecins de la cour de France à avoir, dès 1561, recommandé à ses patients l'usage des sources spadoises, en parallèle avec celles de Plombières (mentions aux 24^e et 26^e livres des *Oeuvres*). Mais cette affirmation se fondait manifestement sur une édition plus tardive de l'ouvrage (en l'occurrence, celle de 1585, la dernière publiée du vivant de Paré (Livre XXVI, « Des médicaments », chap. XLII, p. 1152). Je remercie Évelyne Berriot-Salvadore pour m'avoir indiqué cette référence ainsi que le fait que cette addition de 1585 concernant les eaux de Spa (aussi bien dans le livre XXIV que dans le livre XXVI) est tirée de Jean Liebault. L'édition de 1585 est en ligne sur Medic@, comme celle de 1579.

⁸Jean Le Bon, *Abbrégé de la propriété des bains de Plombières, extrait des trois livres latins de I. Le Bon Hetroropolitain, médecin du Roy et de monsieur le Cardinal de Guise*, Paris, Ch. Macé, 1576. Texte réimprimé à partir de l'édition de 1576 avec une préface et un glossaire-index par Louis Jouve, Épinal, V. Peyrou, 1869, p. 21 sq.

⁹Jean Pidoux, *Des fontaines de Pougues en Nyvernois, de leur vertu, Faculté et manière d'en user. Discours qui peut servir aux fontaines de Spa et autres acides de mesme goust. Ensemble un avertissement sur les bains chauds de Bourbon Archambault*, Paris, N. Nivelles, 1584.

¹⁰Jean Riolan, *Ars bene medendi. Per Iohannem Riolanum parisiensem medicum*, Paris, H. Perier, 1601, pp. 138, 148, 151, 175-177 et 184.

¹¹Nicolas Abraham de La Framboisière, *Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé, avec le gouvernement requis en l'usage des eaux minerales tant pour la preservation que pour la guerison des maladies rebelles*, Paris, M. Sonnius, 1601, p. 415-440.

¹²Philippe Besançon, *Petit traité des merveilleux effets de deux admirables fontaines en la forest d'Ardenne, & le moyen d'en user à plusieurs maladies*, Paris, P. Cavellat, 1577, p. 18. L'épisode jouit par ailleurs de témoignages croisés, puisqu'il est également rapporté par Philippe Ghérinx dans sa *Description des fontaines acides de Spa ; ensemble la vertu d'icelles : & de la fontaine de fer de Tongre*, Liège, L. Strele, s.d. [1578], non paginé (chap. 2).

¹³Pierre Pigray, *Epitomé des préceptes de médecine et chirurgie avec ample déclaration des remèdes propres aux maladies*, Rouen, L. Du Mesnil, 1642, p. 765. L'affirmation est reprise par Jean le Bon, *op. cit.*,

à qui l'on doit un récit détaillé du voyage¹⁴ : « En 1565, le roi [Charles IX] envoya Monsieur Miron son premier médecin [...] à Spa et moy avec luy pour reconnoistre la Faculté des eaux acides qui se trouvent en ce lieu parce que son désir était d'en user, comme depuis il a fait... ». Les deux émissaires rencontrent d'abord à Liège les médecins « les plus fameux et renommés du pays » (probablement au moins Gilbert Fusch) auprès desquels ils souhaitent s'enquérir des « vertus et facultés » de l'eau de Spa et de la « manière d'en user », de même que de l'existence d'éventuelles contre-indications « car nous craignons plustost l'offence qu'elle eut pu faire que nous doutions du profit qu'elle pouvoit apporter ». À Spa, ils éprouvent les propriétés organoleptiques de l'eau, la goûtent, constatent son absence d'odeur. Ils la font aussi bouillir et enfin la distillent. Jean Le Bon, qui, sans prétendre y avoir personnellement participé, évoque lui aussi cette mission en Ardenne, ajoute deux noms à la liste des délégués de la cour de France : Jean Brouet, médecin du Cardinal de Bourbon et Alexis Gaudin, premier médecin de la reine Louise de Lorraine¹⁵. Il ressort de ces différents témoignages que tout un petit cénacle médical parisien, dont la composition demeure quelque peu imprécise, semble s'être rendu à Spa, afin d'étudier les vertus potentielles de cette nouvelle médication.

Avec ses enjeux thérapeutiques, cette mission montre en effet la cour de France comme un milieu réceptif à la nouveauté en sciences et ouvert à l'innovation thérapeutique. Faute en outre d'une littérature à laquelle se raccrocher, les médecins se forgent une opinion fondée sur l'enquête personnelle et dégagée d'un savoir qui ne serait que transmis, ou selon les mots de Jean le Bon, comme Miron qui « s'est transporté à Spa, propre et tout expres pour ne croire par la foy d'autruy ce qu'il en faut croire, mais par la sienne mesme et propre creance »¹⁶.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle et jusqu'à la fin des années 1630, l'intérêt éprouvé par le monde médical curial pour les sources médicinales spadoises trouve écho auprès de sa patientèle. Aux noms mentionnés par Jean-Philippe de Limbourg, quelques autres peuvent être ajoutés : ceux des souverains Charles IX, évoqué par Pierre Pigray, ou au début du siècle suivant, ceux de Henri IV et de Marie de Médicis. Dans ses *Mémoires*, Maximilien de Béthune, duc de Sully, assure en effet qu'ils ont pris les eaux de Pougues et de Spa¹⁷. Dans ses *Commentaires de l'Etat de la religion et republique*, Pierre de La Place évoque, à

p. 72-73. Sur Alexis Gaudin voir la notice de Jacqueline Vons dans *Le monde médical à la cour de France*. Base de données biographique publiée en ligne sur Cour de France.fr : <http://cour-de-france/rubrique437.html> (consulté le 11 janvier 2018).

¹⁴ Pierre Pigray, *Épitome des preceptes de medecine et chirurgie*, op. cit., p. 725-726.

¹⁵ Jean Le Bon, op. cit., p. 72-73.

¹⁶ *Ibid.*, p. 72.

¹⁷ *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully*, Londres, sn, 1747, V, p. 200. Cité dans J. Tous-saint, *Bibliographie spadoise. Essai de mise à jour et de correction de la bibliographie spadoise d'Albin Body I. 1541-1784*, mémoire inédit (déposé à la Bibliothèque communale de Spa), Liège, 1970, p. 22-23.

propos de l'année 1560, le départ pour les « bains d'Aspac au Liège » d'un émissaire de Charles de Marillac, archevêque de Vienne, auprès de Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier (vers 1520-1561)¹⁸. Le *gouvernement sur l'usage des eaux acides* de Nicolas de La Framboisière est dédié à Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et comtesse de Rethel. Enfin, dans ses *Fontaines de Spa* publiées en 1616, le médecin liégeois Henri de Heer, compte parmi ses patientes « l'illustrissime Princesse Damoiselle Henriette de Rohan » qui but les eaux sur son conseil et en sa présence¹⁹. Sans doute Henriette de Rohan est-elle venue à Spa, puisque par gratitude, elle souhaita témoigner du succès de sa cure sur un tableau affiché à la Sauvenière. D'autres patients au contraire préféraient que la boisson leur fût livrée à Paris ou ailleurs. Entre 1580 et 1630 environ, la correspondance échangée entre les duchesses de La Trémoille et de Bouillon atteste de cette pratique²⁰. Quelques décennies plus tard, il en va de même de la reine Marie-Thérèse qui reçoit ses bouteilles d'eau thermale à Versailles²¹.

Pour répondre à cette demande, le monde médical s'était d'ailleurs rapidement intéressé aux moyens de transporter l'eau sur de longues distances, en lui conservant intactes ses « forces et ses vertus », et sans que les bouteilles se brisent. Nicolas de La Framboisière explique ainsi qu'en 1598, il a commandé à Spa 48 bouteilles d'eau de la source du Pouhon pour l'épouse du gouverneur de la ville de Rocroi, soignée pour des maux de reins, ainsi que douze bouteilles d'eau de la Sauvenière, qu'il voulait tester : « Mais, précise-t-il, je trouvai celles du Pouhon toutes pleines d'eau forte et piquante & l'eau de la Sauvenière n'avoit plus de force ny autre goût que de l'eau commune, et diminuée de l'équivalent d'un verre »²². Pourtant les bouteilles étaient bouchées de manière optimale. Avant lui d'autres praticiens avaient de même abordé le problème. C'est le cas notamment de Giovanni-Baptista Ardencurt, médecin et alchimiste à la cour du prince-évêque de Liège Ernest de Bavière. Ce praticien prétendait avoir envoyé de l'eau de Spa en France à différents princes, dont le duc de Nevers, à la suite de sa cure spadoise, et

¹⁸ Pierre de La Place, « Commentaires de l'estat de la religion et république sous les rois Henry et François seconds et Charles neufviesme », dans *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France avec notices biographiques*, éd. Buchon, Paris, A. Desrez, 1836, p. 71-72.

¹⁹ Henri de Heer dans *Les fontaines de Spa décrites premierement en latin soubz le titre de Spadacrene* (Liège, A. de Coerswarem, 1616, n.p., chap. 11) mentionne Henriette de Rohan dite « la Bossue » (1577-1624).

²⁰ « Lettres choisies de la duchesse de Bouillon à la duchesse de la Trémoille (1598-1628) », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, 1874, pp. 118-119 et 256-257.

²¹ Samuel Du Clos, *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France faites à l'Académie royale des sciences en l'année 1670 et 1671*, Paris, Imprimerie royale, 1675, p. 166-171.

²² Nicolas A. de La Framboisière, *op. cit.*, p. 429. À quoi Henri de Heer répond que la perte de qualité comme d'une partie de la quantité de l'eau durant le transport ne sont dus qu'à un défaut de fermeture des bouteilles par la Framboisière (Henri de Heer *op. cit.*, chap. 5). Sur les questions de la mise en bouteilles et du transport des eaux minérales, voir Alexandre Lunel, *La maison médicale du roi, XVI^e-XVIII^e siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 197-198.

résolu la délicate question du transport en procurant à ses clients une poudre constituée des extraits minéraux issus de la distillation de l'eau²³.

Pourquoi prendre les eaux ?

Si le discours des médecins est relativement précis sur les bienfaits potentiels des sources, ce qui motive les patients à se rendre aux eaux est parfois plus difficile à discerner. Dans le dialogue imaginé par Philippe Besançon entre un médecin adepte du thermalisme spadois et ses patients en partance pour la ville d'eaux, ceux-ci se plaignent de maux diffus²⁴. Une affection cutanée sert de prétexte au voyage de Marguerite de Navarre. La correspondance des duchesses de la Trémoille et de Bouillon n'évoque qu'une fois la souffrance, en l'occurrence des « chaleurs et des maux de reins²⁵ ». Plus clairement exprimé par les deux parentes est leur souhait de se rencontrer et de se revoir²⁶, à l'occasion de ces cures, vécues ainsi collectivement et dans la convivialité. Lorsqu'il est question d'un voyage à Spa, celui-ci est ordinairement aussi effectué en groupe, en couple, ou encore en famille, escorté d'une suite comprenant souvent le médecin personnel du curiste²⁷, ainsi que d'autres serviteurs²⁸. C'est dans un tel contexte, en compagnie du seigneur de Blérancourt et de son épouse ainsi que de l'abbé de Saint-Martin de Laon que s'inscrit le périple vers Spa relaté par Pierre Bergeron dans son *Voyage es Ardenne*. Sur place, le groupe sympathise avec d'autres « seigneurs, gentilhommes et dames de France »²⁹.

De tous ces voyages vers la ville d'eau liégeoise, le plus fameux est sans conteste celui de Marguerite de Valois, en 1577. Évoqué par quelques témoins, tels Brantôme³⁰ ou le médecin Ardencurt mentionné plus haut, il a surtout été relaté dans le détail par la reine de Navarre elle-même³¹. On en rappellera ici

²³ Bibliothèque vaticane, fonds Urbino : G.-B. Ardencurt *Si domanda informazione delle proprietà e particolarità che seguitano l'acqua di Spaa*, p. 3-6. La reproduction du texte et sa traduction en français sont conservés à la Bibliothèque communale de Spa, fonds Albin Body. Voir aussi Jean Toussaint, *Bibliographie spadoise I. 1541-1784, Essai de mise à jour (...) de la Bibliographie spadoise d'Albin Body*, mémoire inédit, 1970, p. 11 (disponible à la Bibliothèque communale de Spa). Sur Ardencurt, *Ernest de Bavière (1554-1612) et son temps. L'automne flamboyant de la Renaissance entre Meuse et Rhin*, Geneviève Xhayet, Robert Halleux (dir.), Turnhout, Brepols, 2011, p. 64-65.

²⁴ Philippe Besançon, *op. cit.*, p. 5-17.

²⁵ « Lettres choisies de la duchesse de Bouillon », *op. cit.*, p. 357.

²⁶ *Ibid.* p. 119, 256, 319, 357.

²⁷ Comme le confirme Henri de Heer dans les *Fontaines de Spa*, chap. IX : « Je n'ordonne des medecines aux Princes & grands seigneurs, lesquels pour la plupart ont un Medecin domestique, ou meinent quelque bon Docteur de Liege avec eux ».

²⁸ Tel, en 1775, ce chasseur de M. de Genlis qui trouve à la source spadoise du Tonnelet (inutilisée par les médecins du XVI^e siècle) un remède à la gale dont il est atteint, voir André Henrard, « Les bains du Tonnelet », *Histoire et archéologie spadoises*, 19, septembre 1979, p. 115.

²⁹ Pierre Bergeron, *op. cit.*, p. 171.

³⁰ *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille seigneur de Brantôme*, éd. Lalanne, Paris, vve J. Renouard, 1873, VII, p. 173-174, « Rodomontades espagnoles ».

³¹ Marguerite de Valois, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 95-128.

quelques faits saillants. Officiellement, la résolution d'entreprendre le voyage découle d'une poussée d'érysipèle chez l'une des proches de Marguerite, Philippe de Montespèdon, princesse de La Roche-sur-Yon (1505-1578). Les vrais motifs sont politiques. La reine de Navarre doit s'éloigner de la cour et de son frère Henri III, ouvertement en guerre contre Henri de Navarre, son époux. En sous-main, la souveraine projette aussi d'aller soutenir, aux Pays-Bas en révolte contre Philippe II d'Espagne, les prétentions de son autre frère, François duc d'Anjou et d'Alençon, à une investiture royale. Marguerite part en grand équipage, avec la princesse de la Roche-sur-Yon, leurs Maisons respectives : dames d'honneur, gentilshommes, membres du clergé, et divers serviteurs. Le tout forme un imposant cortège de trois litières pour la reine et ses principales suivantes, dix filles et dames à cheval avec leurs gouvernantes, six carrosses ou chariots pour le reste de l'escorte (semble-t-il essentiellement féminine). Ponctué de rencontres diplomatiques avec des partisans potentiels de François d'Anjou, le voyage se termine, non à Spa, mais à Liège, où Marguerite séjourne durant un mois et demi. Comme elle s'est aussi découvert de l'érysipèle au bras, elle prend sur place les eaux médicinales qu'on lui apporte de Spa, chaque nuit, tout en se « pourmenant » dans les jardins du palais épiscopal, son lieu de résidence.

Six ans plus tard, après Marguerite de Valois, Henri III vient à son tour prendre les eaux spadoises aux abords des territoires espagnols. Son séjour à Mézières, où le liquide lui est quotidiennement apporté par convoi, éveille la vigilance des officiers du roi Philippe II ainsi que le rapporte Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, dans un courrier adressé à ce souverain :

Pour fin, Sire, je ne veulx laisser l'advertir comme que le Roy de France est venu jusques à Mazières, pour illeq prendre de l'eau de Spa ; aiant le gouverneur de ladicte ville faict entendre ce que dessus au Conte de Berlaymont, à telle fin que ne fut faict quelque empeschement aux muletz de relay ordonnez pour porter de nuit ladicte eue, et que a esté accordé ; et m'a semblé convenir d'envoyer ledict Berlaymont à visiter ledict Roy approchant si près ès pays, et pour à dire vray assentir et de sa disposition et de ce qui passoit par là. Il se disoit aussi que les Roynes y debviont venir, mais je n'en ay aultre certitude³².

Au XVI^e siècle, dans le contexte des guerres de religion, les déplacements de la cour aux eaux de Spa se chargent ainsi d'un indéniable caractère politique. Venir en cure constitue le prétexte idéal pour s'aventurer sans trop de risques dans des zones sensibles, les traverser ou seulement rôder à leurs abords.

³² *Correspondance du cardinal de Granvelle*, éd. Charles Piot, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 1893, X, p. 543-545 (lettre d'Alexandre Farnèse à Philippe II, Liège, 21 juin 1583).

De la cure à la villégiature cultivée

Tant pour les médecins auliques que pour les curistes, la période de vif attrait pour le thermalisme spadois couvre une cinquantaine d'années, de part et d'autre de l'an 1600. Plus tard dans le XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, les témoignages médicaux se font plus rares et se concentrent sur l'analyse chimique des eaux. En 1674, Samuel Du Clos, médecin et membre de l'Académie royale des sciences, incorpore à son *Observation sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France* une analyse de quatre bouteilles d'eau de Spa, apportées en France pour la reine Marie-Thérèse³³. Un siècle plus tard, en 1777, Joseph Raulin, inspecteur général des eaux minérales du royaume et des maisons de santé de Paris, agit de même à l'occasion de ses *Parallèles des eaux minérales d'Allemagne*, dans lequel il s'efforce de trouver des sources françaises équivalentes ou supérieures par leurs propriétés à celles d'Allemagne. À son estime, les fontaines de Châteldon en Auvergne évincent celles de Spa, sur le plan de la conservation de leurs principes :

... d'ailleurs les eaux de Chateldon peuvent être transportées & conservées pendant au moins une année entière sans perdre leurs vertus ; propriété que n'ont pas les eaux de Spa, si l'on excepte celles de la fontaine du Pouhon, qui ne la conserve que faiblement³⁴.

Parallèlement, au XVIII^e siècle, les mentions de membres de la famille royale et de la grande noblesse de France à Spa sont peu nombreuses. Pour l'année 1784, Albin Body cite néanmoins le comte d'Artois, futur Charles X³⁵, et trois ans plus tard la duchesse d'Orléans, ainsi que ses enfants, Louis-Philippe et Adélaïde, parmi les curistes³⁶. La station ardennaise n'en reste pas moins prisée par la haute société française. Un détour par Spa s'est ainsi imposé aux mauristes Martène et Durand, en route vers Liège, en 1718-1719³⁷. Un poème de circonstance anonyme, daté de 1766 adressé aux *Dames qui prennent les eaux de Spa*, compte parmi ses dédicataires la marquise de Gouy, suivante des Filles de France, ou comme il est dit dans ce texte « Dame des Dames de France »³⁸. Madame de Genlis fréquente aussi les eaux de Spa vers cette même époque³⁹. Dans un autre registre, en 1781, une pièce en vers intitulée la *Nymphé de Spa* a pour dédicataire l'Abbé Raynal

³³ Samuel Du Clos, *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France faites à l'Académie royale des sciences en l'année 1670 et 1671*, Paris, Imprimerie royale, 1675, p. 166-171 (analyse l'eau de Spa). Sur l'organisation d'une police des eaux minérales et thermales, voir Alexandre Lunel, *op. cit.*, p. 192-200.

³⁴ Joseph Raulin, *Parallèle des eaux minérales d'Allemagne que l'on transporte en France et de celles de la même nature qui sourdent dans le royaume...*, Paris, Imprimerie nationale, 1777, p. VI-VII.

³⁵ Albin Body, *Bibliographie spadoise*, *op. cit.*, p. 38, 62.

³⁶ *Ibid.*, p. 62.

³⁷ Edmond Martène, Ursin Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, Montalant, 1724, p. 172.

³⁸ La pièce manuscrite est conservée à la Bibliothèque communale de Spa, fonds Albin Body.

³⁹ Albin Body, *Annette et Lubin, la légende et l'histoire*, Bruxelles, Ch. Vanderauwera, 1872, pp. 28, 30.

(1713-1796), venu cette année en Ardenne pour y prendre les eaux⁴⁰. En août 1789, Pierre-Nicolas Bassenge (1758-1811), l'auteur de la pièce, s'affirmera comme l'une des figures de proue de la Révolution liégeoise.

C'est donc plutôt sur le plan culturel que l'attrait de la cour et de la noblesse de France pour Spa se concentre. Madame de Villedieu, consacre ainsi un roman sentimental à *Mlle de Tournon*, une suivante de Marguerite de Valois qui décéda dans des circonstances romanesques pendant le voyage à Spa⁴¹. La ville est aussi le théâtre d'un épisode des *Mémoires de la vie d'Henriette Sylvie de Molière*, dû à cette même auteure⁴². *L'Aveugle de Spa*, une pièce de Madame de Genlis, est représenté dans la ville d'eaux en 1789⁴³. Plus intéressante est sans doute l'histoire d'*Annette et Lubin*. Fondée sur des faits réels et placée dans un contexte spadois, l'histoire de ce jeune couple de paysans fait la part belle à l'innocence des mœurs, au bonheur simple et à la vie bucolique, autant de poncifs littéraires appréciés de la cour, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Son retentissement s'avère important dans la capitale française. À la suite de Jean-François Marmontel, lui-même curiste à Spa en 1767, plusieurs auteurs s'emparent du thème, et le portent à la scène⁴⁴. Dans la ville d'eaux, l'attrait de la France reste vif. Exemple parmi d'autres, le fonds Albin Body conserve la brochure d'une comédie en un acte intitulée *la Parisienne aux eaux de Spa ou l'heureux déguisement*, dont l'intrigue située « à Spa dans une maison à côté du pouhon », s'inscrit dans la veine des farces mettant en scène des médecins⁴⁵.

On peut conclure de cette enquête que l'intérêt de la cour de France pour les eaux de Spa s'inscrit dans une fourchette chronologique précise : des années 1560 aux alentours de 1620. Il est le fait de la royauté (derniers Valois et Henri IV), ainsi que des lignages princiers (branches des lignages de Nevers ou de Guise notamment), sans que l'on puisse, en l'état de la documentation, évoquer une quelconque « inféodation » du thermalisme spadois à l'une ou l'autre de ces familles. Il répond à un besoin thérapeutique mais, dans le contexte des guerres de religions, il se charge aussi d'une forte connotation politique. Plus tard, au XVIII^e siècle surtout, ces caractères s'estompent et l'attrait de Spa devient principalement festif et culturel. Au milieu du XVI^e siècle, le mérite d'avoir attiré l'attention sur les eaux de Spa était revenu à un médecin germanique, installé à la cour épiscopale de Liège, Gilbert Fusch dit Lymborh. Si la « découverte » de ces sources et leur mise en valeur requéraient une connaissance intime du pays, que seul un résident proche

⁴⁰ Guillaume Thomas Raynal, *La Nymphé de Spa*, Liège, N. Bassenge aîné, 1782.

⁴¹ Voir Jean Toussaint, *op. cit.*, p. 38.

⁴² *Œuvres* de Madame de Ville-Dieu, *op. cit.*, VII, p. 294, 296, 299.

⁴³ Madame de Genlis, *L'Aveugle de Spa*, slnd, (Bibliothèque communale, fonds Albin Body, FB2009/353).

⁴⁴ Sur l'histoire (et la légende) d'Annette et Lubin, voir l'ouvrage d'Albin Body, cité ci-dessus note 39.

⁴⁵ *La Parisienne aux eaux de Spa, ou l'Heureux déguisement*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1767.

pouvait avoir, le vif et précoce intérêt manifesté par la cour de France a sans doute été déterminant dans l'essor de ces fontaines, en leur conférant une notoriété internationale, certainement hors de portée des Liégeois laissés à leurs seules forces. Si ces constats concernent surtout le passé spadois, le récit du démarrage de la station ardennaise éclaire aussi l'histoire de la cour de France (les médecins comme les princes et plus largement les grandes familles du royaume) et de l'innovation médicale dont cette dernière est le théâtre.

Spa est le cadre et le prétexte à de nouveaux comportements sur le plan thérapeutique sans doute, mais aussi sur celui de la sociabilité. Comme on le sait, l'histoire du thermalisme renvoie aussi à celle du tourisme⁴⁶. L'histoire des relations de la cour de France et des eaux de Spa serait-elle sans nuage ? Pas vraiment. Quitte ainsi à émousser l'enthousiasme manifesté par Jean Philippe de Limbourg à l'entame de ces pages, les eaux de Spa n'ont jamais fait l'unanimité en France. Dès 1580, des doutes existaient quant à leur efficacité. Le théologien espagnol Jean Maldonnat, qui avait accompagné à Spa un membre du lignage de Nevers, estimait que « ny M. de Nevers ny lui n'en estoit[e]nt devenus guieres plus sains⁴⁷ ». Cette déception confiée à Montaigne, en partance pour les stations thermales italiennes, aura dissuadé peut-être le philosophe de l'utilité d'un détour par le pays de Liège. Des médecins français stigmatisaient des usages spadois, comme celui consistant à prendre les eaux à deux reprises dans la journée (au lieu de s'en tenir à la prise à jeun du matin), ou de boire l'eau minérale comme s'il s'agissait d'eau commune⁴⁸. Enfin, la concurrence grondait. En 1576, Jean Le Bon, affirmait que « lesdicts bains de Plommieres ne nuisent en rien et ne sont pernicieux comme ceux de Spa⁴⁹ ».

Quant au mot de la fin, il sera laissé à Jean Pidoux, avec une charge résolument politique et l'expression sans détour d'une « préférence nationale » :

Les eaux de Pougues sont pareilles à celles de Spa. Ce nous sera grand honte & dommage d'aller chercher à grande peine, frais & danger en un país loingtain

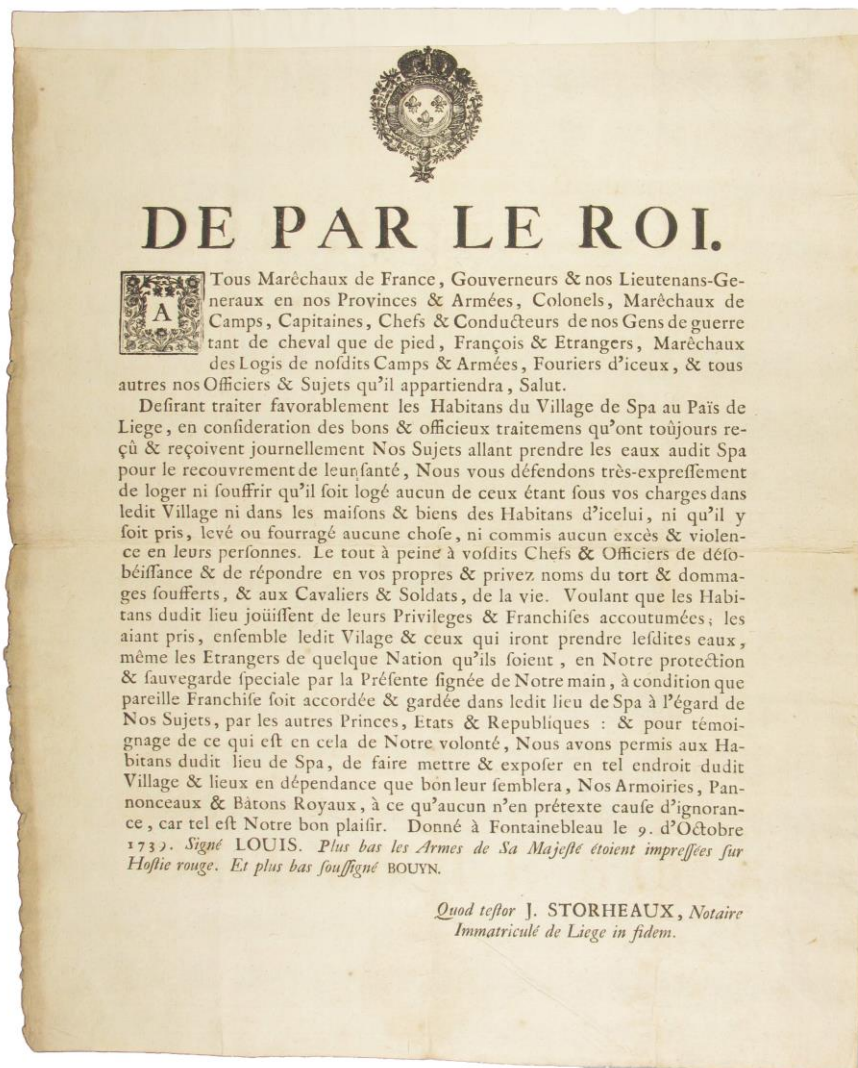
⁴⁶ On rappellera par exemple, sur ce point, les actes du 117^e congrès national du CTHS (Clermont-Ferrand, 1992), *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, Paris, éditions du Comité des Travaux historiques et Scientifiques, 1994 ; en particulier les contributions de Catherine Gouédo-Thomas « Le thermalisme médiéval de Flamenca à Michel de Montaigne », p. 11-23, et Jacqueline Boucher, « Voyages et cures thermales dans la haute société française à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 41-53. Voir aussi *Séjourner au bain, le thermalisme entre médecine et société (XIV^e-XVI^e siècle)*, Didier Boisseuil, Marilyn Nicoud (dir.), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2011.

⁴⁷ Michel de Montaigne, *Journal du voyage en Italie*, Philippe Desan (éd.), Paris, Société des textes français modernes, 2014 (avec reproduction en fac-similé de l'édition de 1774), p. 151-153 (9-11 du fac-similé).

⁴⁸ Jacques Cousinot, *Discours au roy touchant la nature, vertus, effects et usage de l'eau minerale de Forges*, Paris, J. Libert, 1631, p. 27. Voir Jacqueline Vons, « Jacques Cousinot, médecin du roi et le discours sur les eaux minérales de Forges (1631) », dans *Le salut par les eaux et les herbes*, R. Gorris-Camos (dir.), Vérone, Cierre Grafica, 2012, p. 167-185.

⁴⁹ Jean Le Bon, *op. cit.*, p. 21.

sterile, sauvage et ennemy ce que nous avons au meilleur de nous avec tant de commoditez pres de bonnes villes en un pais fertile & abondant de toutes choses requises à la vie humaine⁵⁰.



Placard de 1739.
(Coll. Fonds Body – Spa).

⁵⁰ Jean Pidoux, *op. cit.*, n.p., chap. intitulé : « Si les eaux de Pouques sont pareilles à celles de Spa ».

Les Mercures de la politique. Les médecins de cour au chevet de la politique en France à la fin du XVI^e siècle

Xavier Le Person
Sorbonne Université

La figure de Mercure est souvent représentée par les artistes, vêtue de son manteau de voyageur, les talons ailés, tenant son caducée et coiffé de son pétase. Elle est aussi porteuse d'une polyvalence symbolique dont se font écho les humanistes et les écrivains du XVI^e siècle. Parmi les pouvoirs multiples attribués à Mercure, Guillaume Budé valorise surtout son éloquence divine. Force verbale, il est le porteur du caducée des dieux, c'est-à-dire le médiateur de la paix dans la guerre et les discordes, l'intermédiaire, le traducteur¹. Cette polyvalence est aussi celle des médecins-voyageurs qui, tout en étant des hommes de l'art, sont aussi appréciés à la cour pour leur culture, leur savoir étendu et surtout leur éloquence. Ayant suivi un parcours universitaire, ils ont reçu un apprentissage marqué par les *studia humanitatis*. L'humaniste Lorenzo Valla rappelait que l'éloquence était tout aussi nécessaire à ceux qui étudient le droit civil que le droit canon, la médecine que la philosophie, la théologie que l'Écriture Sainte². Ce savoir est nécessaire au médecin dans son rapport avec les autorités textuelles, les exercices philologiques et exégétiques qui caractérisent les pratiques intellectuelles de la culture médicale à la Renaissance. Lorsqu'ils publient, les médecins sont à la recherche d'un style élégant favorisant la transmission d'un savoir scientifique complexe³. L'exercice de la médecine à la Renaissance est aussi un art de la parole. Il existe un rapport intime entre soin, persuasion et guérison. Les médecins utilisent plus ou moins consciemment les techniques rhétoriques au sein de la relation thérapeutique⁴. S'il est, sans nul doute, délicat pour le médecin de trouver les bons mots pour expliquer au malade ce dont il souffre, expliciter la pensée du roi, négocier et convaincre en politique est tout aussi délicat pour un agent royal. Formés à l'art du discours et aptes à percevoir les signes et langages du corps, certains médecins de cour, hommes de confiance, avaient les qualités requises pour être employés dans le

¹ Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des Humanistes : Guillaume Budé et François I^{er}*, Genève, Droz, 1997, p. 279.

² Lorenzo Valla, *Elegantiae Linguae Latinae*, dans *Opera* (...), Bâle, H. Petrum, 1540 ; cité par Andrea Carlino, dans *Vulgariser la médecine. Du style médical en France et en Italie (XVI^e et XVII^e siècles)*, Andrea Carlino, M. Jeanneret (dir.), Genève, Droz, 2009, p. 13. À ce propos, voir aussi Francisco Rico, *Le rêve de l'humanisme, de Pétrarque à Erasme*, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 20-21.

³ Andrea Carlino, *ibid.*, p. 13.

⁴ Andrea Carlino, « Les fondements humanistes de la médecine. Rhétorique et anatomie à Padoue vers 1540 », dans *Littérature et médecine. Approches et perspectives (XVI^e-XIX^e siècles)*, Andrea Carlino, Alexandre Wenger (dir.), Genève, Droz, 2007, p. 20.

cadre des tractations politiques et nobiliaires, un univers où les hommes savaient cacher leurs pensées et contrefaire leur mine et leur apparence.

Les médecins médiateurs entre le roi et les nobles

Pendant les guerres civiles, nombre de gentilshommes redoutent de s'engager, même aux côtés du roi. L'incertitude de la situation politique et les risques liés à l'engagement militaire, poussent certains nobles, bien loin des idéaux de la noblesse, à s'abstenir. Aussi exploitent-ils l'argument de la maladie ou de l'indisposition pour justifier leur absence. Claude Haton, curé de Provins, soulignait la propension des petits nobles à se faire passer pour malades à l'occasion de la convocation par le roi du ban et de l'arrière-ban en septembre 1575 :

La plus grande part d'entre eux devinrent malades de peur ou firent semblant de l'être, afin de n'aller aux coups qui étaient assez près de donner. Et, sans être blessés ni avoir mal, firent gagner les médecins, chirurgiens et notaires, beaucoup plus que les apothicaires, par les belles attestations qu'ils firent faire de leurs fièvres et maladies qui les tourmentaient aussi fort qu'elles font un homme bien sain et qui ne sent point de mal. Voilà comment tels gentilshommes servent le roi quand il faut aller à une bonne affaire. En temps de paix, ils sont fort hardis et ont fait merveilles, à les ouïr dire. En temps de guerre, ils sont malades et ne peuvent aller plus loin que leur village et alentour⁵.

Les médecins rédigent donc « de belles attestations » ce qui laisse entendre qu'ils utilisent, en ce cas, tous leurs talents d'écriture pour persuader le roi de la véracité des raisons médicales pour justifier l'absence de leur patient. Le souverain n'est pas nécessairement dupe de ces comportements⁶ et n'hésite pas en certaines circonstances à envoyer aussi des médecins auprès des gentilshommes valétudinaires. Pour plusieurs raisons : d'abord, il est de la courtoisie nobiliaire d'envoyer son propre médecin au chevet d'un malade. C'est un signe de dilection⁷. L'homme de l'art peut ainsi aider le malade à se soigner ou tout simplement demander de ses

⁵ *Mémoires de Claude Haton (1553-1582)*, L. Bourquin (éd.), Paris, Éditions du C.T.H.S., 2005, III, p. 164-165.

⁶ Les souverains ne sont pas dupes des « maladies de commande » ou maladies diplomatiques. En mars 1594, peu après l'entrée du roi Henri IV dans Paris, le président de Hacqueville, l'un des plus grands ligueurs de la capitale, se présente devant lui. Le roi adopte un ton teinté d'ironie : « Monsieur le président, je suis bien aise de vous voir, je sçai les bons offices que m'avés faits ici. Je vous en remercie. » Puis, le roi ajoute : « Toutefois quand il estoit question de quelque affaire qui importoit à mon service, vous estiez ordinairement malade. Je suis d'avis que vous vous retiriez à vostre Grand Conseil. » Pierre de L'Estoile, *Journal du règne de Henri IV*, Xavier Le Person (éd.), Genève, Droz, 2014, II, p. 317.

⁷ Les médecins de cour circulent beaucoup. Ils sont envoyés en preuve d'affection et de dilection en cas de maladie grave. Ainsi Jacques-Auguste de Thou rappelle-t-il que le roi Philippe II envoya immédiatement la fine fleur de ses médecins au chevet du roi Henri II blessé à l'œil : « Au bruit de cette triste nouvelle Philippe envoya de Bruxelles André Vesale son medecin, homme illustre par ses rares connoissances, et par l'excellent ouvrage qu'il a composé sur la structure du corps humain, pour faire voir par ce dernier devoir son affection envers le Roi son beau-pere. Mais le medecin vint trop tard, et inutilement », *Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou : depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734, III, p. 367.

nouvelles de la part du roi. L'inquiétude du souverain pour un gentilhomme est conçue comme un premier signe de faveur et favorise le lien politique. Dans les situations où le gentilhomme simule ou surjoue sa maladie, le médecin est aussi là pour lui compliquer la tâche en quelque sorte car bien souvent le roi sait interpréter l'absence et en déduit qu'il s'agit d'une « maladie de commande »⁸.

L'exemple du médecin Cavriani

Dans le cadre des relations courtoises, certains médecins sont aussi employés comme des médiateurs de choix à la cour. Louis de Gonzague, duc de Nevers, fut, à la suite de son voyage à Rome au printemps 1585, accusé par des rumeurs courtoises d'avoir fait de « mauvès et indyignes ofises vers le pape contre le Roy et son servyse »⁹. Retiré de la cour, le duc de Nevers, conseillé par Catherine de Médicis, doit rédiger une lettre de justification à destination du roi. Cependant le gentilhomme craint que ce texte soit ensuite utilisé contre lui. Pour faciliter la négociation, la reine mère lui envoie, courant septembre 1585, le médecin mantouan Philippe Cavriani. Le choix de cet émissaire, loin d'être le fruit du hasard, est particulièrement habile de la part de la reine. L'ascension sociale du chevalier Cavriani¹⁰ est redevable à la fois des faveurs du duc de Nevers et de la reine mère. Arrivé aux côtés de Louis de Gonzague en 1565, il commence sa carrière en France en tant que médecin ordinaire de la maison des Gonzague-Nevers¹¹. Il devient l'un des médecins personnels du duc de Nevers. Il s'installe d'abord dans le Nivernais, puis à Paris, où sa présence est attestée à la fin de l'année 1568¹². Souvent à Paris et à la cour dans la suite de son patron, Philippe Cavriani s'y fait d'abord connaître pour ses compétences médicales¹³, ce qui lui vaut dès 1574 d'entrer au

⁸ Sur ces aspects, voir Xavier Le Person, « Les symptômes de la temporisation. Langages et significations des maladies idoines d'un Grand : Louis de Gonzague, duc de Nevers (1585-1588) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 2000, 62, 2, p. 259-302.

⁹ Lettre autographe de Catherine de Médicis à la duchesse de Nevers [de Paris], le 31 juillet 1585, BnF, Ms. fr. 3364, f. 32 ; *Lettres de Catherine de Médicis des années 1582-1585*, H. Bagueault de Puchesse (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1901, VIII, p. 342-343. Au sujet de cette affaire, voir Xavier Le Person, « *Practiques* » et « *practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III*, Genève, Droz, 2002, chapitre V.

¹⁰ Le gentilhomme mantouan est chevalier de Saint-Étienne : ordre de chevalerie toscan créé en 1562 par Cosme I^{er} de Médicis, en souvenir de sa victoire de Marciano sur les Français en 1554, le 2 août, jour de la fête de Saint-Étienne.

¹¹ Jean-François Dubost fait état de la présence de Filippo Cavriani parmi les officiers et domestiques italiens des Nevers. Il est le médecin ordinaire du duc de Nevers pour les années 1565-1571 ; voir à ce sujet, *La France italienne*, Paris, Aubier, 1997, p. 404.

¹² Jacqueline Vons, « Les milieux médicaux à Paris vus par un médecin italien de Catherine de Médicis », Paris, Cour de France.fr, 1^{er} octobre 2010 (<http://cour-de-france.fr/article1632.html>). Article inédit publié dans le cadre du projet de recherche « La médecine à la cour de France ».

¹³ Né à Mantoue en 1536, il montra des dispositions peu communes pour les mathématiques. Mais son père, Antonio Cavriani, médecin, l'incita à apprendre la médecine et le 4 août 1563, il fut inscrit au collège de médecine de Mantoue, voir Ferdinando Cavalli, *La scienza politica in Italia*, Venise, Segreteria dell'I. R. Istituto, 1865, II, p. 343, notice établie à partir du livre de Giovanni Zucchetti, *Genealogia Cavriana illustrata*, Milan, Ripamonti, 1856.

service de la reine mère¹⁴. Satisfait des soins prodigués à sa femme Louise de Lorraine, Henri III aurait doté le médecin mantouan de la charge d'archiâtre de cour¹⁵.

En envoyant le sieur de Cavriani au duc de Nevers, ce ne sont pas ses compétences médicales qui sont recherchées, bien que le gentilhomme soit souvent malade de façon opportune. C'est surtout à ses qualités de diplomate et de rhéteur que la reine fait appel. Depuis 1584, le gentilhomme italien est l'ambassadeur du grand-duc de Toscane résidant à la cour de France¹⁶. Fin et expérimenté, il connaît tous les moyens, toutes les pratiques pour traiter une affaire avec un souverain. Ces dernières ressources, restées longtemps secrètes et insoupçonnées, lui ont d'ailleurs procuré beaucoup de tracas qui ne sont pas sans rapport avec l'affaire du duc de Nevers. Le chevalier Cavriani a été lui-même victime quelques années plus tôt d'une disgrâce royale, après avoir été mis en cause dans l'affaire concernant l'assassinat de Madame de Villequier¹⁷. Les faits ont été rapportés par Pierre de L'Estoile au début du mois de septembre 1577¹⁸. Cavriani semble avoir été accusé d'avoir élaboré un poison. Cavriani fut très rapidement disgracié par le roi. L'ambassadeur florentin était surtout suspecté d'être un agent secret¹⁹. Cette mise à l'écart semble avoir duré au moins un an mais pour revenir en grâce, il sollicita les conseils de son ancien patron : le duc de Nevers²⁰. Arrivé au château de La Cassine aux confins du royaume, au début du mois de septembre 1585, le médecin italien offre ses services à Louis de Gonzague. Ce dernier accepte qu'il devienne son principal conciliateur à la cour. En lui proposant ses bons offices,

¹⁴ Selon J.-F. Dubost, Cavriani est médecin de Catherine de Médicis pour Madame de Lorraine (1574-1580) : *La France italienne, op. cit.*, p. 450.

¹⁵ Archiâtre : Premier médecin. Cette information est donnée par F. Cavalli, *La scienza politica in Italia, op. cit.*, p. 343. En 1584, Cavriani était employé comme messenger destiné à informer le roi et la reine mère sur l'état de santé du duc d'Anjou, voir la lettre de Catherine de Médicis à Nicolas Neufville, sieur de Villeroy, Paris, 22 mars 1584 : BnF, Ms. fr. 3385, f. 168 ; *Lettres de Catherine de Médicis, op. cit.*, VIII, p. 178.

¹⁶ D'après la notice d'Abel Desjardins sur Cavriani dans *Négociations de la France avec la Toscane*, Paris, Imprimerie nationale, 1872, IV, p. 602.

¹⁷ Françoise de La Marck, († 1577) à Poitiers.

¹⁸ Pierre de L'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III*, M. Lazard, G. Shrenck (éd.), Genève, Droz, 2000, IV, p. 127-128.

¹⁹ « ... e la cagione pare che sia qualche dubio ch'egli portasse alle volte avvisi ad alcuni ambasciatori. » Dépêche de Sinolfo Saracini au Grand-duc, de Paris, le 29 septembre 1577, *Négociations de la France avec la Toscane, op. cit.*, IV, p. 131. Pour Robert J. Sealy, *The Palace Academy of Henry III*, Genève, Droz, 1981, p. 36, Cavriani a commencé ses activités de renseignement en 1571. Il informait aussi bien le duc de Florence que les Espagnols. L'ambassadeur espagnol, Don Francis de Alava, à son retour en Espagne en 1571, a laissé une longue instruction à son successeur dans laquelle il recommandait Cavriani comme une bonne source d'information.

²⁰ « Il duca di Nevers ha referito di bocca di Villequier al Cavriana come l'impedimento di non essere redintegrato nella prima grazia della corte avviene per essere stato accusato già dal signore Troïolo, che habbia referito agli ministri di V. A. e scritto a lei medesima le cose più reposite che passano di quà ; il che si come è stato inteso sinistramente, così a lui porta la tempesta della sua fortuna ; nella quale pero si consola non poco, vedendo che questo procede per servizio di lei, e si puo credere che sia così ; poichè in quanto al fatto del veleno ha pienamente giustificata l'innocenza sua e l'invidia di altrui. », Dépêche de S. Saracini au Grand-duc, de Paris, le 8 avril 1578, *Négociations de la France avec la Toscane, op. cit.*, IV, p. 159.

Cavriani ne fait que se montrer reconnaissant envers le duc de Nevers du service qu'il lui avait rendu quelques années auparavant. Pour Catherine de Médicis, le médecin mantouan est aussi un bon négociateur : étant obligé envers elle, pour les gratifications qu'elle lui a dispensées, il doit aussi composer avec ses exigences dans l'affaire de la justification du duc de Nevers. Cavriani va donc devoir faire appel à toutes ses qualités d'agent double pour, non seulement complaire à ses anciens patrons, mais encore éviter une double disgrâce²¹. Le choix de Cavriani n'est d'ailleurs peut-être pas innocent et viserait à discréditer dès le départ le duc de Nevers qu'il est chargé de défendre. Cet avocat commis d'office, choisi par la reine mère, n'est-il pas un cadeau empoisonné ?

Le médecin Cavriani est un homme d'éloquence. Or l'affaire consiste à faire écrire au duc de Nevers une lettre de justification. Pendant toute sa mission, le sieur de Cavriani s'adresse en italien au duc de Nevers alors qu'il parle parfaitement le français, comme on peut le voir dans les lettres qu'il envoie à Henriette de Clèves. Par ce choix de l'italien, il y a peut-être une volonté de la part du négociateur de rendre inaccessible le contenu de ses lettres aux curieux ne lisant pas l'italien. Mais au-delà de ces précautions, il y a un souci de précision. Toute cette négociation politique autour de la justification du duc de Nevers est une affaire de mots qu'il faut ou ne faut pas écrire ou dire. Le médecin Cavriani et le duc de Nevers maîtrisent parfaitement la rhétorique courtisane italienne qui induit, derrière les mots, des sens cachés, des allusions qui n'ont pas toujours d'équivalence exacte en français. D'ailleurs, lorsque Cavriani rapporte les paroles importantes du roi, de la reine mère ou des secrétaires d'État, il le fait en français dans sa lettre en italien. Le médecin fait de nombreux aller-retour entre le château du duc de Nevers et la cour de France pour aider à élaborer un contenu de lettre pouvant satisfaire le roi, Catherine de Médicis et le duc de Nevers. Il est enfin chargé de présenter la lettre de justification au roi lors d'une grande audience royale, le 14 novembre 1585, au Louvre, devant une chambre remplie de courtisans. Ce qui va être dit devant Henri III n'a pas pour objet d'être confidentiel. Les propos de Cavriani vont être répétés dans les conversations courtisanes, relatés par les informateurs, déformés par les gloseurs, en somme largement diffusés. Rien ne doit donc être laissé au hasard dans un tel discours. Chaque mot, chaque effet rhétorique a été pensé et pesé à l'avance : une parole malheureuse lâchée par mégarde pourrait engager la foi du duc de Nevers sans son consentement et porter ainsi préjudice à son honneur de gentilhomme. L'orateur ne doit pas non plus se laisser

²¹ Une lettre de Bellièvre confirme le choix de Cavriani par Catherine et éclaire un peu plus les conditions dans lesquelles le diplomate a été mêlé à l'affaire de la justification : « La Royne mere de Sa Majesté a fait election de Monsieur Cabriene pour vous communiquer son intention en l'affère dont luy avés escript qu'elle a voulu que j'aye sceu, vous estant ledict sieur Cabriene *si affectionné et personnage plein de jugement*. . . J'ay toute bonne esperance que ladicte dame Royne vous fera cognoistre par effect combien elle affectionne vostre contentement et le repos de voz maisons. . . ». Lettre de Bellièvre au duc de Nevers, de Paris, le 19 octobre 1584 : BnF, Ms. fr. 3386, f. 4.

aller à des émotions incontrôlées, car le visage, les gestes et le ton peuvent desservir l'effet du discours. Comme bon ambassadeur qu'il est, Cavriani a donc répété à l'avance. Il n'est pas seulement un diplomate expérimenté, connaisseur des usages du protocole, habitué à prendre la parole en audience devant le souverain, il est surtout un excellent rhéteur. Il était même apprécié d'Henri III pour cette dernière compétence : ses connaissances philosophiques et rhétoriques lui permirent de participer aux séances de l'Académie du Palais²². Le médecin est, en effet, un humaniste maîtrisant parfaitement le grec et le latin. Sa connaissance de ces langues lui donne accès aux *historiae* de l'Antiquité, aux écrits philosophiques et rhétoriques des grands auteurs classiques. Il est notamment un traducteur érudit des œuvres de Tacite²³. À ses moments perdus, il fait œuvre d'historiographe : un temps pressenti par Henri III pour rédiger l'histoire de son règne, il s'est attaché depuis 1579 à écrire en latin une vie de Cosme I^{er} de Médicis²⁴. Nevers l'apprécie aussi et surtout pour ses talents d'orateur ou de lecteur à haute voix. Il aime en particulier qu'il sache bien faire « sonner »²⁵ et « resonner » les mots²⁶. La relation écrite de l'audience démontre d'ailleurs une grande habitude de la pratique. Avant que le silence ne se fasse et qu'il ne commence son discours, Cavriani a pris soin de noter, avec beaucoup de lucidité, la présence parmi les spectateurs de personnes peu enclines à voir le duc de Nevers se sortir de ce mauvais pas. Cavriani en bon ambassadeur sait, non seulement parler en public, mais doit s'adapter en permanence à son auditoire et observer les circonstances dans lesquelles il est amené à prendre la parole. C'est ce que les traités de rhétorique appellent l'*aptum*²⁷.

C'est assis que Henri III écoute le sieur de Cavriani, ce dernier commençant son discours un genou à terre, comme le veut l'usage. Pendant toute la durée

²² Cité par Robert J. Sealy, *The Palace Academy of Henri III*, *op. cit.*, p. 60. Voir le rapport de l'ambassadeur du duc de Mantoue, Ferranti Guisoni sur ce sujet : « Parmi les esprits lettrés qui s'y prennent part [aux diverses questions de philosophie morale] est le seigneur Filippo Cavriani, médecin de la reine mère, lequel dit sa partie en italien. Hier la question traitée fut celle de la *magnanimité* et de l'influence la plus grande qu'y pouvait avoir le naturel ou l'éducation. Il en a parlé fort bien... », cité par Armand Baschet, *Les comédiens italiens à la cour de France*, Paris, Plon, 1882, p. 66-67. Se reporter à la biographie la plus complète sur Cavriani qui est donnée par Angelo Fabroni, dans *Historia Academiae Pisanae*, Pise, Forni, 1792, II, p. 310-315.

²³ Il publia sa traduction des cinq premiers livres des *Annales* de Tacite en 1597 à Florence sous le titre : *Discorsi (...) sopra i primi cinque libri di Cornelio Tacito*, Florence, F. Giunti, 1597. L'auteur en tire les éléments qui lui paraissent les plus dignes de considération.

²⁴ Il a laissé une vie manuscrite de Cosme I^{er} de Médicis inédite. Elle se trouve à la Bibliotheca Magliabecchiana, classe XXV, codex n° 49 : *Vita Cosmi Medicis I, Magni ducis Etruriae*. Dépêche de S. Sarracini au Grand-duc, de Paris, le 3 février 1579, *Négociations de la France avec la Toscane*, *op. cit.*, IV, p. 241 : « *Il cavaliere Cavriano mi mostrò ieri condotta al fine l'istoria della vita del granduca Cosimo, felicissima memoria.* »

²⁵ Il faut y voir un italianisme : « *suonare* » signifie jouer.

²⁶ « J'ay esté bien aise que Monsieur de Cavriane se soit trouvé present pour lire la lettre car je m'asseuré qu'il aura fait resonner les motz », Minute d'une lettre du duc de Nevers au sieur de Breullehault, de La Cassine, le 2 mai 1586 : BnF, Ms. fr. 3974, f. 199 r°.

²⁷ Sur l'*aptum* et l'éloge qu'en font les ouvrages traitant l'office d'ambassadeur, se reporter à Daniel Ménager, *Théologie et diplomatie à la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 96.

de la harangue, Cavriani prend soin de fixer le visage du roi pour tenter d'y lire ses réactions. Il n'est d'ailleurs pas le seul à le faire, car toute l'assistance scrute le monarque pour savoir si ce dernier fait « bon » ou « mauvais visage » à la sollicitation du duc de Nevers. Pourtant Henri III, même dans ses yeux, n'a rien laissé transparaître de son jugement, ce dernier – dit Cavriani – « me regardant toujours au visage avecq un œyl assez doux, mais immuable »²⁸. Après avoir « très attentivement ecouté » le gentilhomme italien, le roi prend « de bonne façon » la lettre qu'il lui présentait et déclara :

J'estois bien esbahy de ce qu'on me mandast d'Italie par plusieurs depeschés de Monsieur de Nevers, qu'il avoit parlé et traicté contre moy, ne luy ayant jamais donné occasion de me tenir et estimer aultre que son Roy et bon maistre et prince qui l'a toujours recogneu en tout ce que j'ay peu, l'ayant aimé et honoré pour ses merites. J'accepte sa justification.

Puis, le roi ajoute : « Je verray la lettre et luy feray response. » Le chevalier de Cavriani recule alors et se retire au fond de la salle. Même si l'acceptation des lettres montre une meilleure disposition du souverain à l'égard du duc de Nevers, Cavriani cherche à connaître, à travers le jugement de l'entourage royal et à travers celui des courtisans, l'effet qu'a produit son discours sur Henri III et ce qu'il y a à en espérer. Il relate les réactions de l'entourage royal et des courtisans²⁹. Pourtant, en dépit de plusieurs entrevues avec Catherine de Médicis dans son cabinet, de conversations fréquentes avec les secrétaires d'État du roi, de pratiques habiles auprès des favoris ou de certains courtisans influents, Cavriani n'arrive pas à sortir le duc de Nevers de son état de défaveur et à faire taire les « calumnieurs » sur les agissements supposés de son ancien patron. Un certain découragement gagne même celui qui est devenu le médecin de la faveur de Louis de Gonzague. Il lui écrit, en mars 1586, au détour d'une phrase : « Il me tarde, une heure me paraît mille ans, de vous voir sorti de ce labyrinthe le plus enchevêtré que vous puissiez rencontrer dans votre vie »³⁰. Ce sont les circonstances politiques qui nécessiteront le retour du duc à la Cour et qui mettront fin à ce calvaire politique.

Un négociateur du roi Henri III : le médecin Miron

Si certains médecins peuvent ainsi être employés dans le cadre des relations courtoises, ils sont aussi des messagers de confiance compétents dans le cadre de la négociation politique, comme ce fut le cas, à la même époque pour le premier médecin du roi, Marc Miron. Les derniers Valois, confrontés aux troubles civils,

²⁸ « Propos tenus par le sieur Cabriani de la part du duc de Nevers, le 14 jour de novembre 1585... » : BnF, Ms. fr. 3374, f. 2 v°.

²⁹ Sur ce point, voir Xavier Le Person, « *Pratiques* » et « *practiqueurs* », *op. cit.*, p. 306-310.

³⁰ « Mi pare un hora mill'anni di vederla fuori di questo labirintho, il quale è il più intricoloso che le possa venire in sua vita. » Lettre de Cavriani au duc de Nevers, de Paris, le 17 mars 1586 : BnF, Ms. fr. 3374, f. 55.

ont été à la recherche de « remèdes » – le vocabulaire médical sert à souvent à décrire la situation politique – pour mettre fin aux « maux » du royaume³¹. Depuis le début des guerres civiles en 1562, Catherine de Médicis et ses fils François II, Charles IX et Henri III ont œuvré pour restaurer la concorde. Soucieux d'éviter toute solution violente ou militaire, ils préférèrent la recherche du compromis par l'usage habile de la parole. Les Valois croyaient aux pouvoirs extraordinaires et merveilleux que les humanistes prêtaient à l'éloquence. Guillaume du Vair faisait de la rhétorique l'arme suprême d'un monarque qui pouvait « sçavoir par bien dire manier une multitude d'hommes, chatouiller les cœurs, maîtriser les volontés et les passions, voire les pousser et les retenir à son plaisir, et par manière de dire, en porter l'éperon et la bride pendus au bout de la langue »³². Ce qui faisait la supériorité et la puissance de l'éloquence princière, c'était sa capacité à « imprimer certaines passions dans les esprits des auditeurs » : ces passions « ont beaucoup plus de pouvoir que les arguments » ; passionner les esprits, c'est les « mener et transporter çà et là où bon semble »³³. Dans l'exercice de cette monarchie de la parole, scrutant et autopsiant le monde politique à la recherche du moindre signe de dysfonctionnement, il fallait des médiateurs capables de soigner les maux par leurs mots.

Ce fut le rôle du médecin Miron, lors des négociations entre la monarchie et les princes de la Ligue en Champagne au printemps 1585. Les circonstances sont particulièrement troublées. En juin 1584, à la mort de François d'Alençon, dernier frère du roi, se pose le problème de la succession au trône de France car Henri III n'a pas d'enfant. La couronne doit alors échoir à Henri de Bourbon, roi de Navarre, prince huguenot. Profondément hostiles à cette idée, plusieurs princes « bons catholiques », dont les Guises et le cardinal de Bourbon s'estimant être le plus aptes à succéder, essayent de pousser le roi à renoncer à l'idée de cette succession. Non seulement Henri III ne cède pas, mais il se prononce ouvertement en faveur du roi de Navarre. Les princes ligués quittent alors Paris successivement et commencent à mobiliser des troupes sur la frontière champenoise. Le 20 mars 1585, le duc de Guise se déclare « malcontent » et annonce au sieur de Dinteville, lieutenant général du roi en Champagne, qu'il a pris les armes pour défendre la foi

³¹ A titre d'exemple, voir les métaphores employées dans « Advis de Monsieur de Chiverny », dans *Les mémoires de M. le duc de Nevers, prince de Mantoue, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour les rois Charles IX, Henri III et Henri IV, en diverses provinces de ce royaume, enrichis de plusieurs pièces du temps publiés par le sieur de Gomberville*, Paris, Thomas Jolly, 1665, p. 281. On retrouve les mêmes images chez les ambassadeurs : « Le remède à cette grave maladie (il remedio a così longa e grave infirmità) serait une diversion, une guerre extérieure en Flandre ou en Italie ; mais les Français n'en ont pas la force », dans la Relation de Jean Michel, ambassadeur vénitien, dans *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*, N. Tommaseo (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1838, II, p. 232-233.

« Premièrement, il est nécessaire pour la conservation de la paix, trouver des remèdes aux maux qui ont engendré cy-devant la guerre... »

³² Guillaume Du Vair, *De l'éloquence française et des raisons pourquoi elle est demeurée si basse* [Paris, A. L'Angelier, 1595], R. Radouant (éd.), Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 43.

³³ *Ibid.*, p. 79.

et son honneur. Guise s'est toutefois déclaré trop tôt : les princes ligueurs ne sont pas prêts même si les armées qu'ils ont déjà levées sont suffisantes pour désorganiser une province³⁴. Pour empêcher cela, le roi décide d'envoyer Catherine de Médicis négocier un apaisement. Les pourparlers doivent avoir lieu pour l'essentiel à Épernay. La reine mère, malade, s'éloigne péniblement de Paris vers la Champagne en litière avec son train royal. Catherine de Médicis est réputée depuis longtemps pour risquer sa vie dans des voyages politiques : « Toujours plus hardie et plus intrépide, elle brave la fatigue et le danger, elle entreprend de long et périlleux voyage ; d'autant plus occupée des affaires qu'elle voit l'état du royaume et du roi dans un danger qui ne fut jamais plus imminent et plus grave. »³⁵. Sa robustesse est à l'image de sa durée en politique pendant près de 40 ans. Depuis 1559 et la mort d'Henri II, elle a participé au gouvernement de la France, en tant que régente, puis en tant que reine-mère faisant profiter ses fils de son expérience et de sa science de la négociation. Pourtant, la dame est d'un autre côté fragile. Elle est souvent indisposée comme en 1585³⁶. Malade de ses excès et de la situation politique, âgée de soixante-six ans, la reine mère s'est aussi entourée de médecins sur les routes de Champagne. Elle dispose notamment des services du médecin piémontais Léonard Botal et du médecin Pierre Le Fèvre³⁷. Ces derniers écrivent à Henri III pour informer « amplement l'estat de la disposition de la Royne »³⁸. Le médecin Vigor est aussi l'un des informateurs privilégiés du roi sur la santé de sa mère. Il faut enfin signaler la présence de Marc Miron, premier médecin du roi, qui lui apporte aussi souvent une assistance médicale. En 1585, il est d'abord envoyé par Henri afin de veiller sur la santé de sa mère :

Majesté, Sire, que nous avons ici esté infiniment aises de voir arriver Monsieur le premier [médecin] Miron, car sa présence a aporté, ce me semble desjà beaucoup d'alégement à la dame Royne, à laquelle il a fait, sur les neuf heures avant disner tirer environ huit onces de sang, que luy et les autres médecins dient qui estoit mauvais ; aussi s'est-elle peu après mieux trouvée et continue encores à se bien

³⁴ Voir Xavier Le Person, « Pratiques » et « pratiqueurs », *op. cit.*, chapitre II.

³⁵ Relation de Jean Michel, ambassadeur vénitien, *op. cit.*, p. 245.

³⁶ Elle souffrait aussi de ses « gales » : un eczéma dartreux. Dans sa correspondance, on relève des maux d'estomac depuis 1551. L'appétit de la reine est mythique, et lui a valu quelques expériences désagréables : Pierre de L'Estoile rapporte qu'elle faillit mourir d'indigestion en juin 1575 pour avoir trop mangé « de culs d'artichauts et de crêtes de rognons de coq ». Elle souffre de fièvres multiples (1568, 1570), de rhumatismes, de fluxions, d'un catarrhe chronique. La diplomatie donne un rayonnement européen aux maux de Catherine. L'ambassadeur de Savoie insiste sur ses indispositions fréquentes : « Elle mange bien, mais elle souffre de quelques gouttes aux pieds et aux mains, à faute de ses exercices accoustumez. Elle est subjecte à la cholique. » dans René de Lucinge, *Le Miroir des princes ou grands de la France et un bref discours des trois Estats du Royaume avec les conjectures de ce que doit estre de luy à l'advenir (1586)*, A. Dufour (éd.), *Annuaire Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1954-1955, p. 109.

³⁷ Pierre Le Fèvre était médecin ordinaire de Charles IX dès 1568, il entra dans la maison de Catherine de Médicis en 1577, puis fut médecin sans gage de Henri III en 1584, sorti en 1585. Voir Jacqueline Vons, Pauline Saint-Martin, « Certitudes et incertitudes autour de la mort de Charles IX. Enquête sur l'autopsie d'un roi », en ligne : <http://cour-de-france.fr/article699.html>

³⁸ Lettre de Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac au roi, d'Épernay, le 9 avril 158 : *Lettres de Catherine de Médicis... (1582-1585)*, *op. cit.*, VIII, p. 454.

porter. Je remets, Sire, à Monsieur le premier médecin Miron à vous en escrire plus amplemant³⁹.

Le premier médecin envoie au roi des bilans de santé au sujet de Catherine de Médicis : « Sire, j'ay trouvé la Roy ne vostre mere avec la toux qui luy continue. mesmes avec douleur de costé assez pressante qui est cause que nous luy avons tiré du sang ce matin, non pour crainte de pleurésie, car ceste douleur n'en est pas de la nature, mais pour garder que les poulmons ne s'eschauffent. »⁴⁰

Le médecin Marc Miron bénéficie d'une très grande considération de la part du roi et de sa mère Catherine de Médicis. Il appartient à une dynastie de médecins de cour. Son grand-père, Gabriel Miron, était premier médecin de Charles VIII. Il suivit le souverain lors de l'expédition de Naples en 1494 et fut présent à ses côtés à la bataille de Fornoue en 1495. Son père, François Miron, était aussi premier médecin de Charles VIII. Marc Miron, quant à lui, fut reçu docteur le 12 juillet 1558. Sa carrière de médecin de cour est surtout due à la faveur du duc Henri de Valois (futur Henri III). Entré dans sa maison ducal en 1569, il l'accompagne lors des batailles de Jarnac et de Moncontour en 1569. Miron est aussi du long voyage de Pologne en 1573⁴¹. Il aurait favorisé le retour du roi en publiant faussement qu'il était malade. Il fait partie des proches qui escortent le duc d'Anjou dans sa fuite⁴². Devenu roi de France, Henri III le nomma premier médecin, charge pour laquelle il reçoit 400 écus d'or de gages⁴³. Selon un règlement concernant les officiers de l'Hôtel du roi, les fonctions du premier médecin et de ceux qui sont sous son autorité consistent à se tenir « toujours près de sa personne ». Le souverain, lui donna le titre exceptionnel de *comes archiatrorum*, « comte parmi les archiatres », une dignité s'apparentant à celle créée par l'empereur Constantin. Miron occupa sa charge jusqu'en 1592. Cette distinction de la part du roi peut aussi trouver une autre manifestation dans le fait que Henri III paya la moitié de la dot de sa fille lors de son mariage en 1582, soit 10 000 écus⁴⁴. Seigneur de l'Hermitage-en-Brie, de Germonville, de Theilly-le-Gaudin-en-Beausse⁴⁵, Miron devint aussi capitaine et gouverneur de la ville de Crécy, grand maître enquêteur et général

³⁹ Lettre de Claude Pinart au roi, d'Épernay, le 22 avril 1585 : *Ibid.*, p. 456.

⁴⁰ Lettre de Marc Miron au roi, le 22 avril 1585 : *Ibid.* p. 547.

⁴¹ *Catalogue des Princes, Seigneurs, Gentilshommes et autres qui accompaignent le Roy de Pologne*, Lyon, B. Rigaud, 1574 ; rééd. dans Édouard Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, Paris, Pagnerre, 1859, IX, p. 94. Miron fait partie de la Maison du roi de Pologne en tant que premier médecin.

⁴² Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle*, *op. cit.*, VII, p. 74. Voir aussi Pierre Champion, *Henri III, roi de Pologne (1573-1574)*, Paris, Grasset, 1943, p. 275.

⁴³ Maison médicale du roi Henri III : AN, KK 139, f. 16, 12 v° ; André Corlieu, *La mort des rois de France depuis François I^{er} : études médicales et historiques*, Paris, H. Champion, 1892, p. 95-99. La maison médicale du roi Henri III comptait vingt-et-un médecins dont Jehan Pepin, Jehan Dufour, René Vigois, Jehan Regnard, Jehan Lenayn, Hiérosme de Varrade, Girault Vigor, Jacques Le Roy, Michel Vaterre et comme chirurgien, Ambroise Paré.

⁴⁴ Pierre de L'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, *op. cit.*, IV, p. 47.

⁴⁵ Léon Dumuy, « Notice sur l'ancienne chapelle du château de Germonville et sur une dalle funéraire du XVI^e siècle », *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1884, 18, p. 390.

réformateur alternatif des eaux et forêts de Normandie en 1586. En 1586 également, Catherine de Médicis lui offrit la jouissance du château de Crécy⁴⁶. Il épouse Marie Gentien, fille d'un contrôleur du grenier à sel de Melun⁴⁷. Mais tout cela est-il vraiment dû à sa seule qualité de médecin ?

Henri III ne lui confie pas seulement sa santé, il s'enquiert de ses conseils dans ses affaires les plus délicates. L'emploi politique de Marc Miron, sieur de l'Ermitage, ne fait pas de doute. En pleins troubles de la Ligue, Miron est « fréquemment présent au début de l'année 1585 », au conseil du roi⁴⁸. Outre ses activités médicales auprès de la reine mère, Miron est surtout le porteur des instructions du roi, chargé qui plus est de lui rapporter le menu détail des affaires politiques⁴⁹. Pierre de L'Estoile évoque cette activité :

En ce temps, M^e Marc Miron, premier medecin du Roy, est employé pour la negotiation d'ung accord avec les Guisars, va et vient souvent, par commandement de Leurs Majestés, à Espernay, pour cest effect. On disoit qu'il allait voir la paix qui estoit malade : dont fut fait et semé ce distique :
Imploravit opem medici Pax aegra, Deumque
Deseruit, morbos mox habitura graves⁵⁰.

Selon la diplomatie anglaise, Miron est le seul admis à porter les lettres autographes du roi et de la reine mère pendant les négociations. Il est, selon Henri III, la « seule confiance de sa vie et de son âme »⁵¹. Catherine de Médicis sert de Miron pour s'adresser directement au roi⁵² : « Monsieur mon fils, vous aurez entendu à la réception de ceste lettre par le sieur Miron, vostre premier médecin tout ce que je vous pourrois dire de l'estat en quoy nous sommes de deçà... »⁵³. Le sieur de Miron ne se contentait pas de porter une lettre, il pouvait dire ce qui ne pouvait pas s'écrire car il subsistait des risques d'interception des courriers. Le médecin sillonne la Champagne au printemps 1585, multipliant les aller-retour entre

⁴⁶ Miron céda ses droits le 21 mars 1595 à Gabrielle d'Estrées moyennant 20 000 écus. Pièce signée par Miron, médecin de Henri III, 21 mars 1595 ; voir *L'Amateur d'autographes*, 1865, p. 250.

⁴⁷ Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume (...)*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1872-1878, III, p. 332.

⁴⁸ Nicolas Le Roux, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 341.

⁴⁹ Il a rempli de nombreuses missions auprès des Guises de la part de Catherine de Médicis. Voir la dépêche de Giulio Busini, de Paris, le 11 juin 1585 dans *Négociations de la France avec la Toscane, op. cit.*, IV, p. 579.

⁵⁰ Pierre de L'Estoile, *op. cit.*, V, p. 30 : « La paix malade implora les soins du médecin et abandonna Dieu, accablée bientôt de graves maux ».

⁵¹ Lettre de Stafford à Walsingham, de Paris, le 10 avril 1585 (ancien style) : *Calendar of State Papers, Foreign Series (...)* (August 1584-August 1585), S. Crawford Lomas (éd.), Londres, Public Record Office, 1914, XIX, p. 408.

⁵² « Monsieur Brulart, je fais uns mot de dépesche au Roy monsieur mon fils par le marquis d'Isle présent porteur encore que par le sieur Miron, premier médecin, j'aye mandé au Roy monsieur mon fils, l'estas en quoy nous sommes encore de ceste négociation... ». Lettre de Catherine de Médicis à Nicolas Brulart, d'Épernay, le 19 avril 1585 : *Lettres de Catherine de Médicis... (1582-1585)*, *op. cit.*, VIII, p. 258.

⁵³ Lettre de Catherine de Médicis à Henri III, d'Épernay : *ibid.*, 19 avril 1585, p. 258.

Paris et Épernay. Surtout Miron prend une part active dans les négociations. Il informe le roi, parallèlement à la reine mère. Il est les yeux du roi à Épernay. Ainsi écrit-il au roi que Catherine de Médicis

ha entendu bien particulièrement tout ce qu'il vous ha pleu me commander, et se délibère de procéder en ceste conférence en la façon que Votre Magesté luy ha mandé, et de s'éclaircir de tout. Monsieur de Guyse n'est pas icy et n'y sera que demain ou mercredy. Je croy que Vostre Magesté trouvera bon que je demoure iry encore ces deus jours, tant pour le service de la Roynes, que pour remporter quelque chose pour satisfaire à ce que Vostre Magesté désire »⁵⁴.

Le 30 avril 1585, il est porteur d'un mémoire adressé par Catherine de Médicis au roi relatant par le menu détail les négociations avec les princes de la Ligue⁵⁵. Il est même partie prenante dans les négociations dans la mesure où il agit afin de mieux diviser les princes de la Ligue. Devant les difficultés faites par les princes pour s'accorder, la reine et ses conseillers, le médecin Miron et le sieur de Villequier tentent de convaincre le duc de Guise, seul d'abord dans le jardin, puis en compagnie de la reine mère avant et après son « disné ». Mais le duc de Guise, en dépit des offres qui lui ont été faites pour son « particulier » ne se laissa pas persuader : « L'on ne peut prendre pied à sa façon de negocier et croy qu'il ne se resouldra rien par luy sur aucun article qu'il n'en ait conferé avec ceulx de son party avec lesquelz il se concelle... »⁵⁶.

Lors de l'entrevue de Jalons, le 7 mai 1585, Catherine de Médicis est confrontée aux princes de la Ligue tous venus négocier avec elle. La reine mère et les seigneurs de la Ligue sont accompagnés de leurs conseillers respectifs. Catherine de Médicis ouvre la séance en rappelant aux différents seigneurs présents qu'ils sont tous « serviteurs et conseillers » du roi et en les invitant « à le bien conseiller, et à faire icy ce qui sera de son service et du repos de son royaume ». Puis, le médecin Miron fait entendre à la compagnie que le roi est résolu à révoquer « l'exercice de la religion prétendue réformée »⁵⁷. Il est étonnant de constater que Miron ait pu prendre la parole en pleine négociation. Les qualités rhétoriques de l'archiatre justifient probablement son intervention. Proche du souverain, Miron est un gage de confiance de la volonté politique du roi. Encore une fois, le médecin

⁵⁴ Lettre de Marc Miron à Henri III, d'Épernay, le 22 avril 1585 : *Ibid.*, p. 547.

⁵⁵ « Suivant ce que la Roynes mere du Roy a entendu par le sieur Miron, premier medecin de Sa Magesté et conseiller en son Conseil, elle a, et tous les seigneurs du Conseil de Sadicte Magesté, qui sont icy près ladicte dame Roynes, faict tout ce qu'il a esté possible pour entendre de Messieurs les cardinaux de Bourbon et de Guise et duc de Guise les moiens qu'ils avoient de faire la guerre... », dans *Mémoire de Catherine [de Médicis]... pour le premier medecin Myron... Faict à Espernay, le dernier jour d'avril 1585*, BnF, Ms. fr. 3371, f. 59 ; *ibid.*, p. 267-268.

⁵⁶ Lettre de Claude Pinart à Pierre Brûlart, d'Épernay, le 7 juin 1585 : BnF, Ms. fr. 3368, f. 34-35.

⁵⁷ Lettre de Catherine de Médicis à Henri III, d'Épernay, le 7 mai 1585 : BnF, Ms. fr. 3369, f. 14 ; *Lettres de Catherine de Médicis... (1582-1585)*, *op. cit.*, VIII, p. 278.

est employé dans toute sa force de persuasion. Cette participation active de Miron aux négociations lui a valu des moqueries et fut tournée en dérision :

Non, de ce differend il ne s'en faut débattre,
Car Miron sur le mal appliquera l'emplastre:
Il a veu leur urine, et, par l'inspection,
Congneu qu'il n'y a pas grande inflammation.

Et, plus loin :

Miron a desja fort mal pensé la Paix
Puisque d'elle provient la guerre desormais ;
Et encore plus mal ordonné la saignée,
Pour mettre France au sang et au fil de l'espée⁵⁸.

L'action politique de Miron ne se limite pas aux négociations de 1585 qui aboutissent au traité de Nemours du 7 juillet 1585, favorable à la Ligue. Ses services sont encore requis dans des circonstances politiques délicates à la fin de l'année 1588. Le roi Henri III a dû se résoudre, sous la pression de la Ligue, à publier l'édit d'Union le 15 juillet 1588. Miron est le porteur de ses clauses secrètes qui déposent l'archimignon de Henri III, le duc d'Épernon, de ses charges. La rencontre avec le duc d'Épernon a lieu à Loches⁵⁹. Marc Miron est ensuite envoyé à Paris en 1588 et soutient fortement les intérêts de son maître contre les Guises. Il est présent, avec son frère, aux États généraux de Blois en 1588. Il est de ceux qui défendent les intérêts du roi au cours des débats, c'est-à-dire qui pratiquent, usent de persuasion, tentent de contrer les propositions des Ligueurs et des Guises. De ce fait, la présence de Miron et d'autres favoris du roi fut puissamment combattue :

Selon les premiers desseins de ceux qui avoient fait eslire des deputez à leur dévotion, s'y firent plusieurs menées, brigues et mauvaises pratiques contre l'autorité du Roy, et s'y proposerent des choses en nombre infiny qui emportoient entièrement toute la puissance, l'autorité, finance, et revenu ordinaire de Sa Majesté, n'y ayant plus personne près d'Elle, instruite de ses affaires, et capable de respondre à tant d'extraordinaires demandes et propositions [...] tellement qu'en cette insolence des deputez desdits Estats, tout presque gaignez, et non contredits ny reprimez par perfonnes suffisantes, les sieurs d'O et de Chenailles Superintendants des Finances⁶⁰, et le sieur Miron premier Medecin, dont le Roy se confioit, furent incontinent attaquez par lesdits Estats et Sa Majesté forcée de les esloigner, comme encore après estre demeurez les derniers⁶¹.

⁵⁸ *Dialogue d'un papiste et d'un huguenot*, dans Pierre de L'Estoile, op. cit., V, p. 65.

⁵⁹ BnF, Ms. ital., 1737, f. 184 ; AN, K 1567, n° 103.

⁶⁰ Robert Miron, seigneur de Chenailles, conseiller d'État, intendant et Contrôleur général des Finances. Il était frère de Marc Miron.

⁶¹ *Mémoires de Philippe Hurault de Cheverny*, dans *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, G.-J. Cuchet (éd.), Londres, Paris, s. n., 1789, L, p. 188. Pierre de L'Estoile confirme que, le 4 décembre 1588, « Le Roy donna congé aux seingneurs Do, Miron, Chenailles, et l'autre Miron, son premier Medecin, se disant fort importuné de ce faire par les Deputés des Estats, c'est-à-dire

L'implication de Miron au service des Valois a fait de lui, ce qui est rare pour un médecin, une cible des écrits pamphlétaires de la Ligue publiés par les presses parisiennes après l'exécution des Guises. Il figure dans les poésies diffamatoires et autres fadaïses que Pierre de L'Estoile a recueillies à la fin de l'année 1588⁶². Le livre de sorcellerie de Henri III aurait été trouvé, disaient-ils, dans sa maison⁶³. Les figures drôlatiques de la Ligue font de Miron, dans le pseudo testament de Henri III, un légataire : « À Miron, mon medecin, / Je donne mon ord bassin / Et ma phiole à l'urine : / Si de cela n'est content, qu'il prenne le fourniment / et que plus il ne rechingne »⁶⁴. Le bassin et la fiole d'urine sont les attributs habituels du barbier, ce qui montre non seulement la volonté de rabaisser le médecin mais donne aussi à la pièce satyrique une connotation scatologique.

Certains médecins de cour, par les compétences acquises lors de leur formation universitaire, ont pu être employés dans des missions politiques. Dans des circonstances troublées, leur qualité de médecin leur permettait de se déplacer aisément. Hommes de confiance du roi, parce qu'ils veillaient sur sa santé, ils inspiraient confiance dans le cadre des négociations. Hommes rompus à l'art de soigner le déséquilibre des humeurs, ils contribuèrent à restaurer l'harmonie du corps politique.

par le duc de Guise qui les connoissoient pour estre plus au Roy qu'à lui. Enfin toutesfois, par une soumission que fist le sieur Do à M. de Guise, jurant lui estre là en avant bon et fidele serviteur, il demeura auprès du Roy en la Court, au mesmes grade qu'auparavantil estoit, et fut aussi le premier medecin Miron rappelé apres en avoir promis autant ». Pierre de L'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, *op. cit.*, VI, p. 82.

⁶² *Ibid.*, VI, p. 103.

⁶³ *Ibid.*, III, p. 280.

⁶⁴ *Ibid.*, VI, p. 211.

Diafoirus père et fils, ou la revanche des médecins auliques ?

Loïc Capron
Université Paris–Descartes,
Assistance publique–hôpitaux de Paris¹

Le 10 février 1673, au Palais–Royal, Molière donnait la première représentation de son *Malade imaginaire* avec la fameuse scène 5 de l’acte II où le ridicule Thomas Diafoirus, accompagné de son père, déroule sa thèse médicale aux pieds d’Angélique, fille de l’hypocondriaque Argan qui veut la marier à Thomas :

Monsieur Diafoirus. [...] il n’y a point de candidat qui ait fait plus de bruit que lui dans toutes les disputes de notre École. Il s’y est rendu redoutable, et il ne s’y passe point d’acte où il n’aille argumenter à outrance pour la proposition contraire. Il est ferme dans la dispute, fort comme un Turc sur ses principes, ne démord jamais de son opinion, et poursuit un raisonnement jusque dans les derniers recoins de la logique. Mais sur toute chose, ce qui me plaît en lui, et en quoi il suit mon exemple, c’est qu’il s’attache aveuglément aux opinions de nos Anciens, et que jamais il n’a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle touchant la circulation du sang et autres opinions de même farine.

Thomas Diafoirus, tirant une grande thèse roulée de sa poche, qu’il présente à Angélique : J’ai contre les circulateurs² soutenu une thèse, qu’avec la permission de Monsieur, j’ose présenter à Mademoiselle comme un hommage que je lui dois des prémices de mon esprit.

Les Patin et la thèse contre les circulateurs, disputée en 1670

À ceux qui sont familiers du monde médical parisien au XVII^e siècle et ainsi dépeint, Thomas Diafoirus fait irrésistiblement penser à Guy Patin (1601–1672), docteur régent de la Faculté de médecine de Paris reçu en 1627, élu doyen pour deux ans en 1650, et nommé professeur royal d’anatomie, botanique et pharmacie en 1654. Il est aujourd’hui plus connu pour sa volumineuse et distrayante correspondance que pour ses idées médicales rétrogrades, couronnées par la thèse contre la circulation du sang qu’il a rédigée, présidée et fait disputer le 18 décembre 1670³.

¹ Ce texte reprend l’annexe intitulée *Thomas Diafoirus et sa thèse* qui se trouve dans *La Correspondance de Guy Patin*, éditée par Loïc Capron et la Bibliothèque interuniversitaire de Santé (en libre accès).

² Le sens premier du mot latin *circulator* est charlatan : les ennemis de la circulation sanguine dénigraient ses partisans en les appelant « circulateurs ».

³ Cette thèse répondait négativement à la question *An sanguis per omnes corporis venas et arterias jugiter circumfertur ?* [Le sang circule-t-il continuellement en parcourant toutes les veines et artères du

Achille Chéreau fait partie de ceux qui ont envisagé la possibilité que Patin ait pu servir de modèle à Molière, mais sans preuve bien convaincante à l'appui :

En vérité, on serait presque tenté de reconnaître, dans ces deux Diafoirus, Guy Patin et son fils Charles, d'autant que, trois ans avant la première représentation du *Malade imaginaire*, Guy Patin avait présidé à une thèse dans laquelle la circulation harveyenne était fort malmenée, et que Diafoirus fils, pour vaincre tout à fait la fille d'Argan, lui offre, toute roulée, une thèse de sa façon contre cette même circulation⁴.

Identifier Charles à Thomas Diafoirus n'est pourtant guère tenable car le vrai Charles Patin (Paris 1633–Padoue 1693), fils puîné de Guy et, comme lui, docteur régent de Paris (jusqu'à son exil définitif de France en 1667), n'a jamais rien publié contre la circulation du sang. Au contraire, en 1685⁵, il a salué l'éminent mérite de William Harvey (1578–1657) qui avait été le premier à la décrire complètement en 1628 :

Fatemur porro non inviti, Realdum Columbum, Danielem Sennertum, et maximè Guill. Harvæum, Anglum, anatomes professorem, ita industriè ac feliciter hanc Circulationem demonstrasse, ut ejusdem propè si non inventores, saltem restitutores eximii à Posteris celebrari meriti sint ; qui solutis difficultatibus gravissimis, facillimam ejus intelligentiam præbuerint. Jo. Vallæus in academia Lugduno–Batava professor doctissimus, novis experimentis et novis rationibus eandem roboravit. Herm. Corningius, Germaniæ lumen, in academia Julia professor ; Fortunatus Plempius Lovaniensis ; Eccardus Leiknerus Erfurtinus ; Georgius Ent Londinensis ; Cornelius ab Hogelant, et Henricus Regius, Hollandi ; Fortunius Licetus Genuensis ; Renatus Cartesius ; Jo. Veslingius, Guido parens meus p.m. et præcipuè Jo. Riolanus Archiater Gallus, Thomasque Bartholinus Danus, quot et quanta nomina ! controversias ad Circulationem pertinentes suis commentariis, quamvis non omnino consentientibus, luculenter illustrarunt⁶.

corps ?] ; elle est intégralement reproduite, transcrite, traduite et commentée dans *Thomas Diafoirus et sa thèse*.

⁴ Achille Chéreau, *Le Médecin de Molière*, Paris, Félix Malteste, 1881, page 14.

⁵ Circulationem sanguinis a veteribus cognitam fuisse, Oratio, habita in archi-lyceo Patavino, die III. Novembris, M. DC. LXXXV. a Carolo Patino, equite D. Marci, Doct. Medico Paris. primario paracticæ extr. Professore (« Les Anciens ont connu la circulation du sang. Discours prononcé le 3 novembre 1685 en l'Université de Padoue par Charles Patin, chevalier de Saint-Marc, docteur en médecine de Paris, premier professeur extraordinaire de pratique médicale à Padoue »), Padoue, Imprimerie du Séminaire, 1685, in 4°, pages 293–294.

⁶ « Nous reconnaissons de très bon cœur que Realdo Colombo, Daniel Sennert et surtout William Harvey, professeur d'anatomie anglais, ont démontré cette circulation avec tant de zèle et de réussite qu'ils méritent d'être célébrés par la postérité comme étant, sinon ses inventeurs, du moins ses restaurateurs : après en avoir résolu les difficultés les plus ardues, ils ont expliqué à quel point elle est simple à comprendre. Jan de Wale, très savant professeur de l'Université de Leyde, l'a consolidée par de nouvelles expériences et de nouveaux arguments. Hermann Conring, le flambeau de l'Allemagne, professeur en l'*Academia Julia* [Université d'Helmstedt], Vopiscus Fortunatus Plempius à Louvain, Eckard Leichner à Erfurt, George Ent à Londres, Cornelis van Hogheland et Hendrik De Roy en Hollande, Fortunio Liceti à Gênes, René Descartes, Johann Vesling, feu mon père Guy [Patin] et surtout Jean

La biographie et les lettres de Guy Patin offrent néanmoins quelques bons arguments pour se ranger à l'avis de Chéreau, mais avec des corollaires assez différents des siens, que Christian Warolin a lui aussi effleurés en 2004 : « À travers Filerin, Diafoirus et son ineffable fils Thomas, ou encore Purgon, ce sont Jean Riolan, Gui Patin et François Blondel que l'on fustige. »⁷ Venons-en donc à ce que peuvent nous en apprendre Guy Patin, dans sa correspondance et dans sa thèse de 1670, et Molière, dans son *Malade imaginaire*.

Famosum fumosumque hoc dogma...

Par contraste avec ce qu'écrivait Charles Patin en 1685, ces premiers mots (« Cette théorie fameuse et fumeuse... ») du cinquième et dernier article de la thèse de 1670, Guy Patin, son président et son auteur, affichait sans ambages son mépris pour la circulation harveyenne. La suite de la dissertation se résume en trois propositions : 1. les arguments qu'Harvey a employés pour démontrer la circulation du sang sont ridicules ; 2. et c'est heureux, parce qu'une telle organisation du corps humain serait incompatible avec la vie ; 3. en outre, elle priverait la médecine de ses meilleurs remèdes, qui sont la saignée et la purge. La brillante plume de la célébrité médicale française la moins inventive du XVII^e siècle procédait à un authentique carnage scientifique, indigne de laisser la moindre trace dans les mémoires ; mais peut-être Molière en a-t-il voulu autrement.

Molière et Mauvillain

Moins d'un an après le décès de Guy Patin (30 mars 1672), Molière mourut en scène, le 17 février 1673, lors de la quatrième représentation de son *Malade imaginaire*. Il avait eu pour principal conseiller de ses satires médicales son ami Mauvillain⁸. Docteur régent de la Faculté de médecine de Paris en 1649, Armand-Jean de Mauvillain (1620-1685) s'était résolument rangé parmi les « stibiaux »⁹ de

Riolan, archiatre [premier médecin] de France, et le Danois Thomas Bartholin – que de célébrités et de quelle valeur ! – ont considérablement enrichi de leurs commentaires les controverses regardant la circulation, sans pour autant tous y adhérer totalement. » À l'exception de George Ent, disciple et ami de William Harvey, et de Cornelis van Hoghelande, ami de Descartes, tous ces médecins sont cités dans la *Correspondance de Guy Patin* et peuvent y être aisément trouvés à l'aide de l'index électronique. J'y recommande un détour par la note 19 de *Thomas Diafoirus et sa thèse*, car Charles Patin a omis Marcello Malpighi (1628 Bologne-1694 Rome), qui, en découvrant les capillaires sanguins (en 1661), a définitivement levé les objections raisonnables qu'on pouvait opposer à William Harvey.

⁷ Christian Warolin, « Armand-Jean de Mauvillain (1620-1685), ami et conseiller de Molière, doyen de la Faculté de médecine de Paris (1666-1668) », *Histoire des Sciences médicales*, 2005, tome XXXIX, pages 113-129. Dans *L'Amour médecin* de Molière (1665), Filerin est une caricature transparente de Pierre Yvelin, médecin de Madame. Les autres docteurs régents cités par Warolin apparaissent dans la suite de mon article.

⁸ Maurice Raynaud, *Les Médecins au temps de Molière : mœurs, institutions, doctrines*, Paris, Librairie académique, Didier et C^{ie}, 1863.

⁹ Le terme désignait les partisans de l'antimoine, en latin *stibium*.

cette honorable mais turbulente compagnie, résolument opposés et même vivement hostiles aux ennemis du médicament (« antistibiaux »), dont Guy Patin était l'un des plus bruyants meneurs. Le clan stibial avait remporté une complète victoire en avril 1666, avec l'approbation du Parlement de Paris et sous les applaudissements de la cour royale. Élu doyen pour deux ans en novembre suivant, Mauvillain avait eu à essayer les derniers assauts des récalcitrants, dominés par le procès que le furieux et redoutable François Blondel collègue et ami de Guy Patin, avait intenté contre le décret de la Faculté autorisant le vin émétique (vomitif) d'antimoine. Ce remède chimique et la circulation du sang avaient en commun d'être deux innovations controversées de l'époque ; les conservateurs ou dogmatiques, attachés à la plus pure tradition d'Hippocrate, d'Aristote et de Galien, les tenaient pour deux hérésies et les vouaient aux mêmes gémonies.

L'antimoine faisait partie des médicaments que le révolutionnaire Paracelse (1493-1541) avait promu au siècle précédent. Ses disciples, les paracelsistes, adeptes de l'alchimie, mère de notre chimie moderne, défendaient avec âpreté son héritage contre la majorité dogmatique qui tenait l'émétique pour un violent poison, à tel point qu'elle l'avait banni de la pharmacopée (*Codex*) en 1566. Si elle n'avait été tenue pour une hérésie scientifique inadmissible (au même titre que l'héliocentrisme), la circulation aurait inspiré plus de moquerie et de mépris que de peur pour la survie de l'espèce humaine.

Avec son projet de *Malade imaginaire*, Molière offrait à son ami Mauvillain une belle occasion de vengeance sur ceux qui lui avaient donné tant de fil à retordre ; mais lesquels voulait-il exactement ridiculiser sous les traits des Diafoirus père et fils ?

Bas les masques !

Dans la scène 5 de l'acte I, s'adressant à Angélique, Argan fournit un précieux renseignement sur Thomas : « C'est le neveu de M. Purgon, qui est le fils de son beau-frère le médecin, M. Diafoirus ».

Les Piètre

Cette famille a été la plus féconde des dynasties médicales parisiennes du XVII^e siècle, et celle qui s'est le plus signalée pour son attachement aux dogmes antiques. Fondée par Simon l'Ancien (1518-1584, doyen de 1564 à 1566), elle prit son plein essor avec ses deux fils, Simon le Jeune, dit le Grand Piètre (1565-1618, professeur royal en 1594), et Nicolas Piètre (1571-1649, doyen de 1626 à 1628) ; l'ultime représentant en a été Jean Piètre (1608-1666), fils de Nicolas et doyen de 1648 à 1650. Par leurs mariages et leurs parrainages, les Piètre ont établi une véritable caste au sein de la Faculté parisienne. Comme ils n'ont à peu près rien publié

d'autre que des thèses, ils ne sont plus guère connus que des historiens les plus érudits.

Purgon alias Charles Bouvard

En 1574, Anne Piètre (morte en 1604), fille aînée de Simon l'Ancien, avait épousé Jean Riolan l'Ancien (1539-1606, doyen de 1586 à 1588 pour lui donner trois enfants : Jean le Jeune (1580-1657), professeur royal en 1604 Anne (1584-1642, et Jeanne Riolan. En se mariant avec Anne Riolan, Charles Bouvard (1572-1658, professeur royal en 1625) était devenu beau-frère de Jean Riolan le Jeune, ce qui établit entre eux le même lien de parenté qu'entre Purgon et Monsieur Diafoirus.

Le surnom de Purgon, que Molière donnait au médecin d'Argan, va comme un gant à Charles Bouvard : premier médecin de Louis XIII de 1628 à 1643, il avait engagé, en 1633, une vive dispute contre sa Faculté quand elle avait osé autoriser une thèse le critiquant pour avoir prescrit au roi de boire l'eau minérale purgative de Forges (Seine-Maritime)¹⁰.

Dans l'acte III, scène 5, Purgon gourmande rudement Argan qui a eu l'audace de refuser le clystère qu'il avait composé à son intention : pour punir son « crime de lèse-Faculté », il menace son patient de tomber « dans la bradypepsie. [...] De la bradypepsie dans la dyspepsie. [...] De la dyspepsie dans l'apepsie. [...] De l'apepsie dans la lienterie. [...] De la lienterie dans la dysenterie. [...] De la dysenterie dans l'hydropisie. [...] Et de l'hydropisie dans la privation de la vie, où vous aura conduit votre folie ».

Monsieur Diafoirus alias Jean Riolan, le Jeune Thomas Diafoirus alias Guy Patin

Si Purgon est Bouvard, alors son beau-frère, Monsieur Diafoirus, doit être Riolan le Jeune. Insigne ennemi de la circulation, comme de toutes les autres nouveautés médicales qu'il n'avait pas lui-même conçues, l'acariâtre Jean Riolan aimait à se faire considérer comme le *Princeps anatomicorum* (« Prince des anatomistes »). Il eut deux fils, mais aucun ne devint médecin : Philippe se fit abbé et Henri, son cadet, avocat. La piste des Purgon-Diafoirus se perdrait ici si on ne devait regarder Jean Riolan, alias Monsieur Diafoirus, comme le père spirituel, le patron et mentor de Guy Patin, de 21 ans son cadet. Riolan l'avait apparemment découvert jeune homme tandis qu'il corrigeait des épreuves d'imprimerie pour gagner son pain et payer ses études de médecine ; il en fit son protégé puis son très cher élève, et le propulsa jusqu'à lui transmettre sa chaire d'anatomie, botanique et pharmacie au

¹⁰ Voir la note 15 de la lettre 17 (de Guy Patin à Claude Belin, le 6 février 1634) dans mon édition de la *Correspondance* (v. *supra* note 1), pour plus de détails sur cette querelle.

Collège de France (en 1654). Durant trente-sept années de compagnonnage (1620-1657), en intime et farouche antagoniste de William Harvey, Riolan imprégna Patin de tout son hautain et jaloux déni de la circulation du sang. La thèse de 1670 ne défend rien d'autre que la conception qu'en avait Riolan, conforme à la description que Galien en avait donnée quinze siècles plus tôt.

On pense à Guy Patin quand Monsieur Diafoirus parle des laborieuses études de son fils Thomas (acte II, scène 5) : « Lorsque je l'envoyai au collège, il trouva de la peine ; mais il se raidissait contre les difficultés, et ses régents se louaient toujours à moi de son assiduité et de son travail. Enfin, à force de battre le fer, il en est venu glorieusement à avoir ses licences ». Or, le 30 mars 1624, Patin avait été ajourné (jugé *incapax*) au baccalauréat de médecine ; il bénéficia néanmoins de l'indulgence du jury, avec deux autres candidats malheureux, le 16 octobre suivant. Il fut classé bon dernier des onze licenciés admis le 15 juin 1626.

Et voilà comment Guy Patin peut s'identifier à Thomas Diafoirus, fils de Jean Riolan)-Monsieur Diafoirus, et neveu de Charles Bouvard-Purgon. Faute d'archive absolument probante (telle qu'un écrit de Molière ou de Mauvillain), l'hypothèse peut sembler audacieuse ; mais dix-huit années à étudier les lettres de Guy Patin et à les mettre en contexte ne m'ont pas permis de trouver meilleure façon d'établir une cohérence entre le Thomas Diafoirus de l'acte I et celui de l'acte II du *Malade imaginaire*.

Ce faisant, Molière et Mauvillain se seraient mis à l'abri de foudres inopportunes, car les trois docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris dont ils se seraient allègrement moqués étaient tous morts en 1673 : Charles Bouvard en 1658 (et tout le monde avait eu le temps d'oublier qu'il avait été premier médecin d'un roi sans grande gloire, mort en 1643), Jean Riolan en 1657 et Guy Patin en 1672.

Une autre thèse parisienne contre la circulation disputée en 1672

Celle de Guy Patin en 1670 n'a pas été la dernière thèse médicale parisienne contre la circulation du sang : le 28 avril 1672, à peine un mois après la mort de Patin (30 mars 1672) et dix mois avant la première du *Malade imaginaire* (10 février 1673), Philippe Hardouin de Saint-Jacques (mort en 1677, doyen de 1636 à 1638) a encore présidé à Paris une thèse dont la conclusion fut : *Ergo motus sanguinis circularis est impossibilis* « (Le mouvement circulaire du sang est impossible) »¹¹. Hardouin me semble néanmoins peu crédible en Thomas Diafoirus car ni leurs généalogies ni leurs inimitiés médicales ne sont compatibles : Hardouin

¹¹ Thèse reproduite et analysée dans la note 27 de *Thomas Diafoirus et sa thèse*. Le candidat était François Bazin, natif de Coutances.

n'avait pas d'oncle qui pût ressembler à Purgon ; il adhérait au même clan que Mauvillain ; tous deux avaient signé le manifeste universitaire en faveur de l'antimoine (mars 1652) ; durant son décanat, Philippe Hardouin et son frère aîné Gabriel avaient sué sang et eau pour forcer l'inscription du vin émétique d'antimoine dans le *Codex* parisien.

Une revanche des médecins auliques

Jean Riolan le Jeune haïssait la cour et ses médecins. Il avait conservé un souvenir amer des services rendus à Marie de Médicis comme son premier médecin, en accompagnant la reine mère déchuée dans l'exil (1631), jusqu'à sa mort (1642). Pendant tout ce temps, son précédent premier médecin (de 1624 à 1629), François Vautier (1580-1652, docteur de Montpellier en 1612) avait été embastillé, comme complice politique de Marie de Médicis dans ses querelles contre Louis XIII et Richelieu, mais il avait su se relever dans la faveur d'Anne d'Autriche pour briller à la cour, jusqu'à devenir premier médecin de Louis XIV en 1646, tandis que Jean Riolan en avait été écarté. Le prince des anatomistes devait en garder beaucoup de rancœur à l'encontre des médecins auliques¹², ce qui trouverait un écho dans le propos désenchanté de Monsieur Diafoirus (acte II, scène 5) :

À vous en parler franchement, notre métier¹³ auprès des grands ne m'a jamais paru agréable, et j'ai toujours trouvé qu'il valait mieux, pour nous autres, demeurer au public. Le public est commode. Vous n'avez à répondre de vos actions à personne, et pourvu que l'on suive le courant des règles de l'art, on ne se met point en peine de tout ce qui peut arriver. Mais ce qu'il y a de fâcheux auprès des grands, c'est que, quand ils viennent à être malades, ils veulent absolument que leurs médecins les guérissent.

Atteint de ce qui ressemblait à un typhus, Louis XIV avait frôlé la mort en 1658, à Mardyck, pendant la campagne de Flandres contre Condé et les Espagnols. Quelques prises d'antimoine avaient coïncidé avec sa guérison. Les médecins auliques et le médicament en avaient tiré une immense gloire. Vinrent alors au clan antimonial les ailes qui lui permirent d'obtenir l'approbation de leur remède en 1666, après un siècle entier de rudes disputes. Ayant très probablement eu l'écho des hauts cris que poussaient alors les antistibiaux, le roi avait pu suggérer à Molière (ou du moins, ne pas l'empêcher) de châtier ces arriérés, par reconnaissance envers

¹² Le jargon érudit de l'époque utilisait l'adjectif « aulique » pour qualifier les médecins de la cour (*aula* en latin) de France. Il est certes un peu pédant, mais me semble préférable à « curial » qui, pour Furetière comme pour Littré, désigne ce qui est relatif à un curé (titulaire d'une cure).

¹³ Ce « notre » inclut Guy Patin-Thomas Diafoirus, dont les lettres regorgent de mépris rageur pour les médecins courtisans, et particulièrement Charles Bouvard et François Vautier, mais aussi Antoine Vallot et François Guénault.

le remède et ceux qui lui avaient prétendument sauvé la vie en son bel âge de 20 ans.

« Qu'eût dit Guy Patin, s'il eût assisté à l'apparition du *Malade imaginaire* ? »¹⁴



Portrait de « Me Guy PATIN docteur en médecine de Paris, médecin et professeur du roi », gravé en 1670 par Antoine Masson (Bibliothèque interuniversitaire de Santé).

¹⁴ Maurice Raynaud, *op. cit.* (v. supra note 8), page 416.

Conclusion

Perspectives d'avenir

Nous pouvons concevoir les communications précédentes comme des balises ou des repères permettant d'explorer des voies encore peu empruntées, tant au niveau de la méthode que des contenus. Une chose est certaine : les allusions à la santé occupent une place privilégiée au sein des correspondances des temps modernes, qu'il s'agisse de confier au destinataire des nouvelles de sa propre santé, ou de celle de ses proches, ou encore de se faire l'écho des indispositions du prince.

Si la hiérarchie existant dans la structure et l'organisation des maisons médicales princières a été confirmée, ainsi que la place de ces dernières au sein de la maison du roi ou de la reine, la précarité et la polyvalence de certaines fonctions ont également été mises en avant, liées qu'elles étaient à la faveur des Grands, donc à des appuis politiques souvent plus décisifs que le savoir ou le savoir-faire. Dans ce volet, il serait utile d'envisager une recension complète des personnages dédiataires des traités médicaux en latin et en vernaculaire par rapport à leur auteur : on verrait sans doute que l'expression de la déférence n'exclut nullement l'émergence de la figure individuelle du médecin et de sa valorisation. D'autre part, comme plusieurs communications l'ont montré, la curiosité indéniable du public des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles pour la « chose médicale » et pour les questions touchant la santé, bonne ou mauvaise, ouvre des perspectives sur une histoire anthropologique et sociétale des faits médicaux, pris au sens large et sans a priori. Peut-on mettre cet engouement savant en parallèle avec la curiosité du prince pour les innovations médicales, tant chirurgicales que thérapeutiques ? La trilogie classique famine-peste-guerre et la conjoncture démographique offrent, chacune à leur manière, une explication commode, mais plusieurs exposés ont montré qu'il existe un intérêt réel, tant du prince que de l'homme cultivé, pour comprendre en quoi consiste l'art médical, à une époque où des conceptions multiples, et parfois contradictoires, coexistent autour d'une vision et d'une représentation du corps et du vivant qui diffèrent de la nôtre.

Il serait intéressant de poursuivre la discussion et les échanges sur le thème de la « curiosité médicale » de ces médecins de cour à la culture souvent immense. Avec les correspondances et les traités, les travaux universitaires constituent un fond documentaire de toute première importance. Ils permettraient de mesurer, s'il existe, l'écart entre les sujets de thèse proposés aux futurs gradués et le contenu des acquis qu'ils ont accumulés au cours de leur exercice. La toute récente mise en ligne de plus de 4 000 thèses de médecine sur le site de la Bibliothèque interuniversitaire de santé devrait ravir les latinistes, les historiens et les médecins qui auraient la curiosité de vouloir s'aventurer dans le riche legs du savoir médical de l'époque classique.

Medicorum nominum Index

- Alliot, François Fauste, 29
Alliot, Jean Baptiste, 29
Andry de Boisregard, 54
Ardencurt, Giovanni-Baptista, 145
Arnould de Villeneuve, 47
Audirac de Sieurac, Félix, 35
Augier, 119
Basile Valentin, 100, 103, 106
Bellet, Isaac, 30
Belon, Pierre, 20
Berger, Claude, 29, 31
Bergier, Antoine, 39
Bertrand, Claude, 74
Bertrand, Jean-Baptiste, 113, 115, 116, 120, 125, 135
Besançon, Philippe, 143, 146
Besnier, Henry, 54, 55
Blondel, François, 169, 170
Bonet, Pierre, 57
Bonnet-Bourdelot, Pierre, 59
Bordeu, Théophile, 38, 39
Borel, Pierre, 102
Botal, Léonard, 161
Boudin, Jean, 36
Bouilhac, Jean-Baptiste, 35, 37, 39
Bourgoin, Jean, 28
Bouvard, Charles, 171
Boyer, Jean-Baptiste, 37
Brouet, Jean, 144
Brunel de la Carlière, Nicolas, 29
Brunyer, Pierre, 37
Campy, David de Ppany, 100
Casterat, Pierre, 30
Cavriani, Philippe, 155, 156, 157, 158
Chapelain, Jean, 21, 24
Charas, Moïse, 79, 105
Chaumier, Pierre, 57
Chicoyneau, François, 30, 36, 37, 39, 115, 119, 121, 123, 124, 125, 127, 131, 135
Chirac, Pierre, 36, 115, 119, 120, 121, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 136
Chof, Pierre, 57
Chomel I, Jean-Baptiste, 30, 32
Chomel II, Jean-Baptiste, 30, 32
Chomel III, Jean-Baptiste-Louis, 32
Chrestian, Guillaume, 18, 19
Clément, Julien, 61
Corde Valère, dit Cordus, 46
Cousinot, Jacques, 39, 75
Cressé, Pierre, 56
Cureau de la Chambre, François, 55
d'Aquin, Antoine, 56, 58, 60
Daval, Jean, 35
Davisson, William, 104
de Heer, Henri, 145
Deidier, Antoine, 115, 123, 124, 125, 127, 130, 131, 136
Delon de Lassigne, Gérard, 29
Demours, Pierre, 28
Dionis, 55
Dionis, Pierre, 53, 54, 58, 60, 61, 62
Dioscoride, 47
Dodart, Claude, 37, 87, 89, 127
Douté, Armand, 30
Du Clos, Samuel, 145, 148
Du Laurens, André, 17, 18, 19, 24, 25
Dubois, Jacques, 18
Duchemin de L'Étang, Julien-François, 30
Duchesne, Joseph, 59, 99
Dumoulin, Louis, 30
Dutertre, 59
Duverney, Joseph, 57
Fagon, Guy Crescent, 28, 35, 37, 57, 58, 60
Félix, Charles-François, 59, 60, 63
Fernel, Jean, 45, 47
Ferrein, Antoine, 37, 57
Fresquières, Jean-Baptiste (de), 30
Fusch, Gilbert, dit Lymborh, 142, 149
Galien, 18, 47, 51, 170, 172
Gaudin, Alexis, 144
Génin, Joseph, 32
Gervais, Pierre, 56, 59
Gervasy, 31
Gesner, Conrad, 99, 103

Ghérinx, Philippe, 143
 Glaser, Christophle, 103, 104
 Grévin, Jacques, 20
 Guénault, François, 97, 106
 Guillemeau, Jacques, 62
 Hamilton, David, 37
 Hardouin de Saint-Jacques, Philippe, 172
 Harvey, William, 56, 168, 169, 172
 Helvétius, Adrien, 31, 37, 88, 92
 Héroard, Jean, 39, 67, 75
 Hippocrate, 18, 22, 51, 67, 170
 Hunauld, François, 57
 Joubert, Laurent, 47
 La Brosse, Guy (de), 103
 La Framboisière, 41, 43, 46, 48, 69, 143, 145
 La Mettrie, Julien Offray, 37
 La Vigne de Frécheville, Claude de, 30
 Laigneau, David, 107
 Lamy, Guillaume, 56
 Lancisi, Giovanni, 58
 Lassonne, Joseph, 31, 32, 40
 Le Bon, Jean, 143, 144, 150
 Le Febvre, Nicaise, 103
 Le Fèvre, Pierre, 161
 Leclerc, Claude-Barthélémy, 39
 Lémery, Nicolas, 105
 Lemonnier, Guillaume, 29, 35, 37, 38
 Liébault, Jean, 99
 Lieutaud, Joseph, 35, 36, 37, 38, 40
 Limbourg, Jean-Philippe (de), 141, 144, 150
 Mahony, Barthélémy, 33
 Maïer, Michaël, 101, 102, 107
 Malouin, Paul Jacques, 31
 Marcot, Eustache, 30
 Mareschal, Georges, 63
 Mauriceau, François, 62
 Mauvillain Armand-Jean (de), 169
 Médalon, Daniel, 39
 Mesué, 45, 46
 Miron, 165
 Miron, François, 162
 Miron, Gabriel, 162
 Miron, Marc, 143, 159, 161, 163, 164, 165, 166
 Moreau des Ravières, Étienne, 29
 Moriancourt, Charles (de), 30
 Nicolas, 68
 Ninnin, Henri, 32
 Paracelse, 50, 100, 103, 170
 Paré, Ambroise, 17, 20, 22, 23, 24, 25, 58, 62, 143
 Patin, Charles, 168, 169
 Patin, Guy, 95, 97, 105, 167, 168, 169, 171, 172, 174
 Paulet, Jean-Jacques, 34
 Petit, Antoine, 57
 Peyssonnel I, Charles, 116
 Peyssonnel II, Jean-André, 116, 117
 Pichatry de Croislainte, 124, 137
 Pidoux, Jean, 143, 150
 Piètre, Jean, 170
 Piètre, Nicolas, 170
 Piètre, Simon l'Ancien, 170
 Piètre, Simon le Jeune, 170
 Pigray, Pierre, 143, 144
 Plançon, Guillaume dit Plantius, 47
 Poirier, Louis, 35, 37, 40
 Portal, Antoine, 57
 Provost, Nicole dit Praepositus, 46
 Ranchin, François, 125
 Riolan, Jean (dit le Jeune), 169, 171, 172, 173
 Riolan, Jean, dit l'Ancien, 143, 171
 Rondelet, Guillaume, 46
 Salenitanus, Nicolaus, 46
 Scribonius Largus, 47
 Seguy, Jean-Michel, 30
 Sénac, Jean, 32, 36, 37, 38
 Seron, Charles, 58
 Sicard, 119, 120
 Silva, Jean-Baptiste, 37
 Soullier, Jean, 121
 Sylvius, 18, 47, 99
 Terray, François, 30
 Torrez, 33
 Vallot, Antoine, 55, 79, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 104, 105
 Vautier, François, 173
 Vernage, Michel, 30, 38
 Verny, Jean, 119, 121, 123, 124, 125, 127, 137
 Vieussens, François René, 30
 Vieussens, Raymond, 30, 136
 Vigor, Girault, 161
 Vosdey, Jean-Baptiste, 30
 Winslow, Jacques Bénigne, 37, 57

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	7
<i>Introduction</i>	9
Médecins et chirurgiens à la cour de France	15
Évelyne Berriot-Salvadore. <i>La cour, caution et vecteur d'un savoir médical vulgarisé</i>	17
Isabelle Coquillard. <i>La cour, un pôle d'attraction et un lieu de concurrence pour les docteurs régents de la faculté de médecine de Paris au XVIII^e siècle</i>	27
Magdalena Koźluk. <i>Les Ordonnances de Nicolas Abraham de La Framboisière</i>	41
Jacqueline Vons. <i>Pierre Dionis, chirurgien aulique et Maître chirurgien juré (1643- 1718)</i>	53
Interventions et stratégies des médecins de cour	65
Bénédicte Le Carpentier-Bertrand. <i>Des corps souffrants et sous surveillance : problèmes et soins de santé à la cour de France dans la première moitié du XVII^e siècle</i>	67
Jacques Rouëssé. <i>La maladie de Louis XV (été 1721)</i>	87
Stanis Perez. <i>Antimoine, médecine et alchimie à la cour autour de la guérison de Louis XIV en 1658</i>	95
Joël Coste. <i>Chirac, la Cour et la peste de Provence (juillet 1720 – avril 1721)</i>	113
Médecine, médecins et société	139
Geneviève Xhayet. <i>La cour de France et le thermalisme spadois (de la fin du XVI^e siècle à l'aube de la Révolution française)</i>	141
Xavier Le Person. <i>Les Mercurus de la politique. Les médecins de cour au chevet de la politique en France à la fin du XVI^e siècle</i>	153
Loïc Capron. <i>Diafoirus père et fils, ou la revanche des médecins auliques ?</i>	167
<i>Conclusion</i>	175
<i>Perspectives d'avenir</i>	177
<i>Medicorum nominum Index</i>	179
<i>Table des matières</i>	181

Publication en ligne : Bibliothèque interuniversitaire de santé, 2018
<http://www.biusante.parisdescartes.fr/ressources/pdf/histmed-sante-cour-france.pdf>

Graphisme : Jean-François Vincent
ISBN : 978-2-915634-21-1 – ISSN : 1773-6935

Issu d'un colloque organisé en 2017, *Santé et médecine à la Cour de France* rassemble des matériaux et des réflexions utiles à une meilleure compréhension des aspects sanitaires et scientifiques propres à la France moderne. Si la santé des souverains était souvent traitée comme une affaire d'État, celle des grands, des courtisans et des commensaux ne souffrait pas de négligence pour autant. Observatoire des pratiques médicales et d'une profession tantôt jalouée, tantôt décriée, la cour offre effectivement un point de vue privilégié sur les corps souffrants et sur les moyens mis en œuvre pour les protéger, les soulager et les guérir peut-être.

À partir des recherches les plus récentes et d'approches savantes mais résolument plurielles, ce volume entend contribuer à l'historiographie curiale et médicale du XVI^e au XVIII^e siècle.

Ont contribué à ce volume :

Évelyne Berriot-Salvadore, Loïc Capron, Isabelle Coquillard, Joël Coste, Magdalena Koźluk, Bénédicte Lecarpentier-Bertrand, Xavier Le Person, Stanis Perez, Jacques Rouëssé, Jacqueline Vons, Geneviève Xhayet.

Illustration de couverture :

Thèse à image de chirurgie : *Louis XIV trônant sur les nuages* (1752). BIU Santé (Paris)

ISBN : 978-2-915634-21-1 - ISSN : 1773-6935